



**RAPPORT
ANNUEL**

2015



Couverture: Tunnel du Marão | Portugal

Rapport annuel **2015**



Ayant débuté son activité en **1921**, Teixeira Duarte pilote actuellement un grand groupe économique de plus de **12 000 salariés** qui travaillent dans **17 pays**, dans **7 secteurs d'activité** et représente un chiffre d'affaires annuel de plus de **1,400 milliard d'euros**.

Étayée sur ses **valeurs** structurantes qui sont: l'ingéniosité, le dévouement, l'efficacité, la vérité, l'engagement, la confiance et le respect, Teixeira Duarte a accompli sa **mission: Réaliser, en contribuant à la construction d'un monde meilleur**.

La "boîte d'ingénierie" qui est le fondement sur lequel repose Teixeira Duarte se reflète dans **tous les domaines de la construction**, à savoir la géotechnique, la réhabilitation, le bâtiment, les infrastructures, la construction métallique, les ouvrages souterrains, les ouvrages ferroviaires et les ouvrages maritimes.

La croissance durable enregistrée des décennies durant dans la construction a permis au Groupe de développer d'**autres secteurs d'activité**, grâce aux possibilités d'affaire qui se sont présentées à lui et qu'il a su dynamiser depuis les années 60, notamment les concessions et services (depuis 1984), l'immobilier (depuis 1973), de l'hôtellerie (depuis 1992), de la grande distribution (depuis 1996), de l'énergie (depuis 1996) et du commerce automobile (depuis 1991).

Son processus d'internationalisation étant bien consolidé, Teixeira Duarte opère depuis longtemps dans d'autres marchés qui occupent encore aujourd'hui une grande place, tels que le Venezuela (depuis 1978), l'Angola (depuis 1979), le Mozambique (depuis 1982), l'Espagne (depuis 2003), l'Algérie (depuis 2005) et le Brésil (depuis 2006). À ceux-ci s'ajoutent désormais, la France, la Belgique, la Russie, les États-Unis, la Colombie, le Maroc, l'Afrique du Sud, la Chine, le Qatar et Dubaï.

Teixeira Duarte, S.A. est une société à capital ouvert, dont le siège est établi à Lagoas Park, Edifício 2, 2740-265 Porto Salvo, à Oeiras. Son capital de 210 000 000,00€ est intégralement libéré. Son numéro fiscal est le 509.234.526 qui est également celui de son immatriculation au registre du commerce de Cascais. Elle est la **tête** d'un groupe économique qui est **coté sur Euronext Lisbon** depuis 1998 et dont la **famille Teixeira Duarte représente la majorité des actionnaires**.

Sommaire

ORGANES DE LA SOCIÉTÉ	4
ORGANIGRAMME TEIXEIRA DUARTE	6
GROUPE TEIXEIRA DUARTE 2015	8
CHIFFRES-CLÉS	10
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015	11
I. INTRODUCTION	12
II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	13
III. L'APPRÉCIATION GLOBALE	16
IV. L'ANALYSE SECTORIELLE	32
IV.1. CONSTRUCTION	32
IV.2. CONCESSIONS ET SERVICES	66
IV.3. IMMOBILIER	77
IV.4. HÔTELLERIE	81
IV.5. GRANDE DISTRIBUTION	84
IV.6. ÉNERGIE	87
IV.7. COMMERCE AUTOMOBILE	89
V. FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	92
VI. PERSPECTIVES D'AVENIR	93
VII. DISTRIBUTION DE RÉSULTATS AUX MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DU PERSONNEL	93
VIII. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS	94
ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	95
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 2015	97
ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2015	161
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2015	189
RAPPORTS, OPINIONS ET CERTIFICATIONS DES ORGANES DE SURVEILLANCE 2015	265

Teixeira Duarte, S.A.

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Président	Rogério Paulo Castanho Alves
Vice-président	José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Costenla
Secrétaire	José Pedro Poiares Cobra Ferreira

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président	Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte
Administrateurs	Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte
	Joel Vaz Viana de Lemos
	Carlos Gomes Baptista
	Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo
	Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	Óscar Manuel Machado de Figueiredo
	Mateus Moreira
	Miguel Carmo Pereira Coutinho
Suppléant	Rui Pedro Ferreira de Almeida

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.
Cabinet d'audit représenté par
António Gonçalves Monteiro - CC

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Titulaire	José Pedro Poiares Cobra Ferreira
Suppléante	Maria António Monteiro Ambrósio

REPRÉSENTANT CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LE MARCHÉ

José Pedro Poiares Cobra Ferreira

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Président José Pedro Poiares Cobra Ferreira
Secrétaire Maria Filipa Rebelo Pereira de Matos Alves Torgo

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte
Administrateurs Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte
Joel Vaz Viana de Lemos
João José de Gouveia Capelão
Fernando Paulo Baptista Gomes de Araújo
Pedro Miguel Pinho Plácido
Rogério Esteves da Fonseca

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Titulaire Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.
Cabinet d'audit représenté par
António Gonçalves Monteiro - CC
Suppléante Ana Patrícia Correia Monteiro - CC

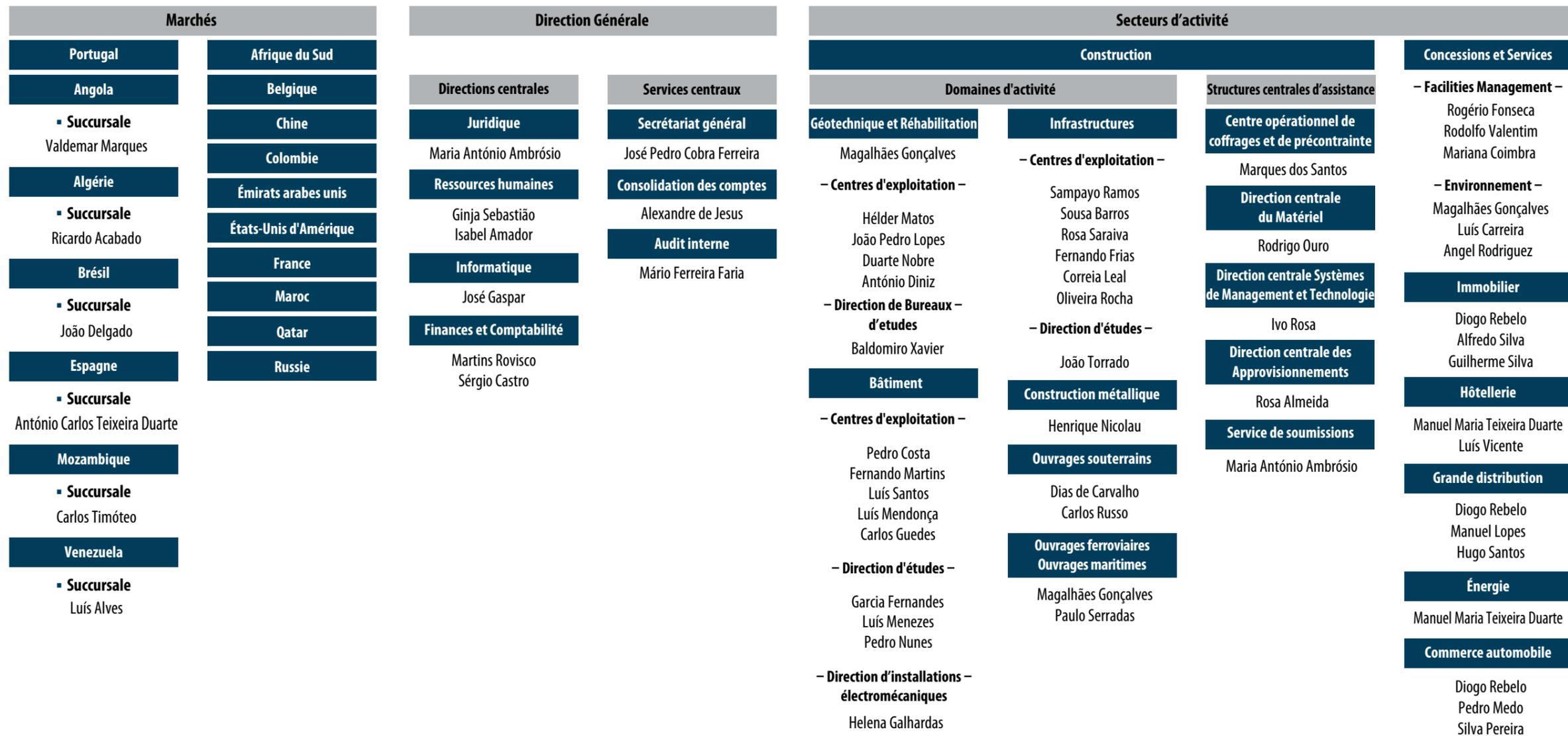
SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

Titulaire José Pedro Poiares Cobra Ferreira
Suppléante Maria António Monteiro Ambrósio

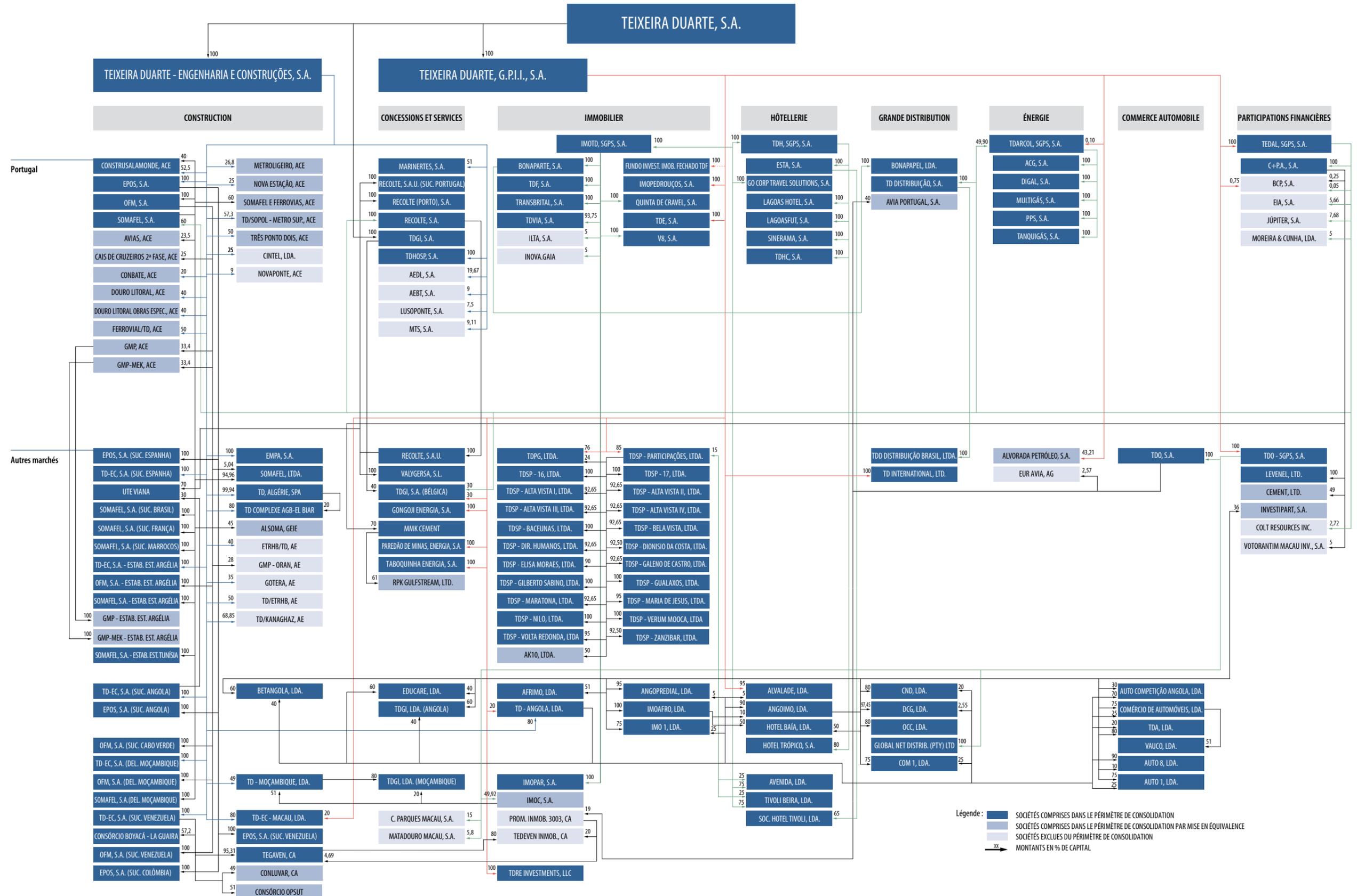
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attaché de direction

António Costeira Faustino



GRUPE TEIXEIRA DUARTE 2015



Légende :

- SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
- SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION PAR MISE EN ÉQUIVALENCE
- SOCIÉTÉS EXCLUES DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION
- MONTANTS EN % DE CAPITAL

Chiffres-clés

Notes:

Les valeurs comptables sont exprimées en millions d'euros. Les montants figurant dans la colonne "Variation 2015/2014 %" ont été calculés à partir de montants non arrondis. Le total des capitaux propres comprend les intérêts minoritaires.

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014 %
Nombre moyen des effectifs	11.182	10.853	12.011	13.261	13.359	0,7%
Chiffre d'affaires	1.200	1.383	1.581	1.680	1.412	(15,9%)
Produits opérationnels	1.263	1.440	1.630	1.716	1.492	(13,0%)
Excédent brut d'exploitation - EBE	117	209	214	240	214	(10,8%)
Marge EBE / Chiffre d'affaires	9,8%	15,1%	13,5%	14,3%	15,1%	6,1%
Résultat d'exploitation	51	143	114	197	125	(36,7%)
Résultats nets attribuables aux détenteurs du capital	(200)	24	64	70	34	(52,1%)
Endettement net	927	990	1.176	1.293	1.147	(11,3%)
Capitaux propres attribuables aux détenteurs du capital	256	252	325	458	468	2,2%
Total capitaux propres	333	326	361	485	518	6,9%
Total actif net	2.753	2.767	2.779	2.954	2.862	(3,1%)

Rapport de gestion du Conseil d'Administration **2015**



I. INTRODUCTION

En application des dispositions légales et réglementaires qui régissent les sociétés ouvertes à l'investissement public, le Conseil d'Administration de Teixeira Duarte, S.A. (TD, SA) présente son rapport de gestion de l'exercice 2015.

Ce rapport analysera l'activité consolidée de TD, SA en tant que tête d'un groupe économique qui intègre un univers de participations, qui sont identifiées dans le "Tableau Groupe Teixeira Duarte - 2015", figurant dans les premières pages. Il abordera également quelques aspects concernant la société à elle seule, notamment en ce qui concerne la proposition d'affectation des résultats, ce qui va dans le sens de l'option prévue à l'article 508-C, §6 du Code portugais des sociétés commerciales de présenter un seul rapport.

Tout au long de ce texte, il sera pris en compte que chacune de ces filiales dispose de ses propres organes de gestion, qui se chargent, eux aussi, d'assurer l'information pertinente les concernant. Nous n'y ferons donc que quelques références afin de donner un meilleur aperçu de l'ensemble.

Dans le même ordre d'idées, nous mentionnerons, le cas échéant, quelques indicateurs économiques et financiers individuels, de façon à bien faire mesurer l'évolution de l'activité de ces mêmes sociétés.

À notre avis, la façon la plus convenable de présenter les matières objet de ce Rapport consistera, tout d'abord, à décrire sommairement le contexte économique des principaux marchés où opère Teixeira Duarte, puis à porter un jugement global sur l'activité du Groupe Teixeira Duarte, où seront mises en relief les données consolidées les plus significatives relatives à des matières transversales et intégrées relevant de la Direction Générale.

Dans les chapitres qui vont suivre, nous ferons une exposition sur les différents secteurs d'activité du Groupe. Nous analyserons leur performance au cours de 2015, en faisant pour chacun d'entre eux une distinction entre les principaux marchés, en mettant l'accent sur le secteur de la construction.

Dans un chapitre, nous présenterons ensuite les faits les plus marquants survenus entre la clôture de l'exercice et le moment d'élaboration de ce Rapport. Nous poursuivrons par nos attentes pour l'année 2016 en cours, et terminerons par la proposition d'affectation des résultats.

Au titre de la législation applicable, ce document est annexé de tableaux comportant plusieurs informations relatives aux participations financières dans le capital de TD, SA (notamment, en application des dispositions des articles 447 et 448 du Code portugais des Sociétés commerciales et du Règlement de la CMVM n° 5/2008). Il est également annexé du rapport détaillé sur la structure et les pratiques du gouvernement d'entreprise (élaboré en conformité avec l'art. 245-A du Code des Valeurs Mobilières et avec le Règlement de la CMVM n° 4/2013).

En outre, nous insérerons les états financiers individuels et consolidés, et leurs annexes. Les premiers ont été élaborés conformément au système de normalisation comptable, et les seconds conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'elles sont adoptées par l'Union européenne. Les rapports et opinions des organes de surveillance, les certifications légales des comptes et le rapport d'audit élaborés par un auditeur inscrit à la commission des valeurs mobilières (CMVM) seront également joints.

Au titre de l'article 245, § 1, alinéa c) du Code des valeurs mobilières, les signataires déclarent que, pour autant qu'ils le sachent, le rapport de gestion, les comptes annuels et les autres écritures comptables annexées, ont été élaborés en conformité avec les normes comptables applicables. Ces pièces comptables rapportent une image sincère et appropriée de l'actif et du passif, de la situation financière et des résultats de TD, SA et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation. Elles exposent fidèlement l'évolution de leurs activités, leurs performances et les positions de chacune de ces sociétés, en décrivant les principaux risques et incertitudes auxquels elles se trouvent confrontées.

II. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Ici, nous présentons brièvement le contexte économique enregistré en 2015 dans les principaux marchés où opère le Groupe Teixeira Duarte.

PORTUGAL

Les secteurs dans lesquels Teixeira Duarte a opéré en 2015 furent la construction, les concessions et services, l'immobilier, l'hôtellerie, la grande distribution, l'énergie et le commerce automobile.

Au cours de cet exercice, l'économie portugaise a présenté de légers indices de récupération. Son produit interne brut (PIB), notamment, a augmenté de 1,5%. La demande intérieure a augmenté de 1,5 pour cent par rapport à 2014, ce qui reflète l'accélération de la consommation privée et d'une plus forte consommation publique. Malgré tout, la dette privée et publique portugaise demeure très élevée, le secteur financier portugais est très vulnérable et l'accès au crédit des entreprises continue très restreint.

En matière de chômage, le taux moyen annuel a diminué, en atteignant 12,4% en 2015, contre 13,9% en 2014.

Les données de la Commission européenne concernant 2016 et 2017 laissent prévoir une légère accélération du PIB réel, malgré le ralentissement de la création d'emplois pour cette période.

ANGOLA

Les secteurs dans lesquels Teixeira Duarte a opéré en 2015 furent la construction, les concessions et services, l'immobilier, l'hôtellerie, la grande distribution et le commerce automobile.

En 2015, l'économie angolaise a enregistré une contraction significative par rapport aux années précédentes, causée essentiellement par la réduction conjoncturelle du prix du pétrole, ajoutée de la dévalorisation du Kwanza, de la moindre disponibilité de devises et de l'augmentation de l'inflation.

Cette conjoncture a eu un grand impact systémique sur l'économie angolaise, aussi bien du point de vue de l'investissement public du pays, que de celui de l'activité des sociétés privées et du développement de projets en Angola, notamment par des multinationales.

ALGÉRIE

Le secteur dans lequel Teixeira Duarte a opéré en 2015 fut la construction.

Ces dernières années, l'économie algérienne a évolué dans le sens positif, principalement en raison de la bonne performance du secteur du pétrole et du gaz, qui a permis un grand développement économique et social. Ce secteur représente près de 40% du produit interne brut (PIB), 60% des recettes de l'État et 95% des exportations.

Le taux d'inflation a subi une augmentation de 4,8%, ce qui correspond aux prévisions du Fonds monétaire international (FMI). Elle provient de la dévalorisation de la monnaie locale et a pour conséquence l'augmentation des prix des produits importés. Le taux d'inflation prévu par le gouvernement pour 2016, est de 4%.

Selon des estimations du FMI, la croissance de l'économie algérienne s'est située à 2,8% en 2015, et continue également à enregistrer un niveau résiduel d'endettement extérieur (2% du PIB).

Le déficit de la balance commerciale a augmenté en raison de la diminution du prix du pétrole, malgré la forte réduction des importations, tendance prévue continuer en 2016.

Toutefois, malgré cette forte augmentation du déficit par rapport aux années précédentes, les prévisions des réserves de change pour 2016 sont supérieures à 120 milliards USD.

Malgré la chute prolongée du prix du pétrole, les prévisions pour 2016 et les années suivantes indiquent des taux de croissance environnant les 4%, supportés non seulement par le secteur de l'énergie, mais aussi par le dynamisme des autres activités économiques, en particulier celui du secteur des services et de la construction, et de l'augmentation de la consommation intérieure.

La diversification de l'économie, la modernisation et le développement des infrastructures, l'investissement et la création d'emploi demeurent les grandes priorités de la politique de développement du pays.

BRÉSIL

En 2015, les secteurs dans lesquels Teixeira Duarte a opéré au Brésil furent la construction, les concessions et services, l'immobilier et la grande distribution.

Le nouveau gouvernement fédéral qui est entré en fonction en janvier 2015 a défini comme principaux objectifs économiques la réduction du déficit public et le contrôle de l'inflation et du taux de change.

L'année 2015 a été de récession, compte tenu de la situation économique et des incertitudes liées au développement de l'économie chinoise (principal acheteur de minerai de fer brésilien) et de la chute du prix du pétrole.

Suite aux investigations conduites par le ministère public fédéral aux schémas de corruption au sein de Petrobrás (Petróleo Brasileiro S.A.), les marchés obtenus avec de grands entrepreneurs qui sont enquêtés sont paralysés.

Le Réal a également été dévalorisé, ce qui aggrave la situation financière de l'État et du secteur privé importateur.

Dans ce contexte, la situation économique du pays s'est aggravée. L'investissement public est pratiquement nul et ne se concentre que sur les Olympiades 2016, à Rio de Janeiro. Les principaux indicateurs économiques et sociaux ont empiré : le déficit public primaire est tombé à 1,88 % du PIB, le taux d'inflation a augmenté de façon significative, en se fixant à 10,67% ; le PIB a reculé de 3,7%, le taux d'intérêts directeur (SELIC) s'est accru de 2% pour atteindre 14,25% et le chômage s'est élevé à 8,4%.

ESPAGNE

En 2015, les secteurs dans lesquels Teixeira Duarte a opéré en Espagne furent la construction, les concessions et services et l'immobilier.

Le PIB à prix courants a atteint le volume de 1 081,190 milliards d'euros, ce qui représente une croissance de 3,2% par rapport à 2014 et confirme que 2015 fut une année de récupération économique dans ce pays.

Le taux de chômage a connu une réduction de 2,81% et s'est fixé à 20,90% à la fin 2015.

Trois grands risques sont attendus pour l'économie espagnole en 2016, notamment l'incertitude politique découlant des élections générales du 20 décembre, le déficit qui sera de l'ordre de 5% du PIB, et la dette publique, qui sera d'environ 100% sur le PIB.

MOZAMBIQUE

En 2015, les secteurs dans lesquels Teixeira Duarte a opéré au Mozambique furent la construction, les concessions et services, l'immobilier et l'hôtellerie.

La tendance au ralentissement de la croissance de l'activité économique s'est maintenue en 2015. Selon les prévisions, le taux de croissance de l'année devra se situer à 7%, soit légèrement au-dessous de la moyenne de ces dernières années.

Malgré le dérapage du déficit budgétaire enregistré en 2014, les autorités sont engagées à assurer l'équilibre des finances publiques. Selon les estimations, le déficit de 2015 devra être bien moindre que l'année précédente.

À souligner la détérioration des comptes extérieurs enregistrée en 2015, causée par une moindre activité des mégaprojets, par la chute des donations et par la réduction de l'investissement direct étranger. La chute du prix des matières premières continue de porter atteinte à la croissance des exportations, tant que les importations de biens non destinés aux mégaprojets demeurent résilientes.

Selon les données de la Banque du Mozambique, l'inflation de ce pays s'est fixé à 6%, soit la plus élevée de ces cinq dernières années. La dépréciation continue du Metical finit par se répercuter sur la montée du taux d'inflation. Prévoyant ce scénario, la Banque Centrale a adopté une politique monétaire plus restrictive, traduite par de plus hauts taux d'intérêt et par une augmentation des réserves obligatoires.

VENEZUELA

En 2015, Teixeira Duarte a opéré dans ce marché vénézuélien dans le secteur de la construction, par la poursuite des projets en portefeuille du secteur des infrastructures.

En 2015, les marchés internationaux furent la scène d'une chute vertigineuse du prix du pétrole, fruit de la surproduction des pays membres de l'OPEP, et de la faible demande internationale. Au Venezuela, les exportations de cette matière première représentent la principale source de recette. Elles ont enregistré une diminution de 50% avec le prix de 44,65 USD/baril.

Selon les estimations, le PIB a évolué dans un sens descendant d'environ 5%. Dans le secteur de la construction, le PIB a reculé de 19%. L'inflation du marché vénézuélien fut supérieure à 180%.

Les investissements dans le domaine social continuent d'être de mise au Venezuela, réglés par les nouvelles conditions macroéconomiques.

III. L'APPRÉCIATION GLOBALE

— APPRÉCIATION FINANCIÈRE

Les éléments financiers analysés maintenant sont consolidés et par conséquent sont élaborés conformément aux normes internationales d'information financière qui sont adoptées par l'Union européenne.

	2015	2014	Var (%)
Compte de résultat des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014			
(Montants en milliers d'euros)			
Produits opérationnels	1.491.743	1.715.535	(13,0%)
Charges opérationnelles	(1.277.943)	(1.475.736)	(13,4%)
Excédent brut d'exploitation - EBE	213.800	239.799	(10,8%)
Amortissements et dépréciations	(76.256)	(75.537)	1,0%
Provisions et pertes de valeur	(12.638)	32.973	-
Résultat d'exploitation	124.906	197.235	(36,7%)
Résultats financiers	(72.601)	(93.679)	(22,5%)
Résultats avant impôts	52.305	103.556	(49,5%)
Impôt sur le revenu	(11.896)	(37.611)	(68,4%)
Résultat net	40.409	65.945	(38,7%)
Attribuable aux :			
Détenteurs de capital	33.653	70.281	(52,1%)
Intérêts minoritaires	6.756	(4.336)	-

Les **résultats nets attribuables aux détenteurs de capital** furent positifs de 33,653 millions d'euros, ce qui traduit une baisse significative par rapport à 2014, qui a été causée par quelques facteurs qui nous semblent importants de mentionner.

Au-delà de la performance des sociétés du Groupe, cet indicateur a subi l'influence de la variation des différences de change, qui étaient positives de 10,503 millions d'euros en 2015, tandis qu'en 2014 elles avaient été positives de 21,418 millions d'euros, nettes de 8,346 millions d'euros par le biais de l'application de la méthode de mise en équivalence.

L'impact négatif, net d'impôts différés, de la perte de valeur sur la participation détenue dans la Banco Comercial Português, S.A. fut de 8,104 millions d'euros tandis qu'en 2014 la perte sur cette même filiale fut de 6,534 millions d'euros.

Les résultats de 2015 furent influencés de façon négative par la perte de valeur sur le goodwill de C+P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A. de 7,806 millions d'euros et par la constitution de provisions s'élevant à 6,650 millions d'euros destinées à divers risques, notamment aux risques des marchés où opère le Groupe.

Soulignons enfin le fait que les résultats de 2014 ont été influencés par d'autres facteurs non survenus en 2015, tels que les impacts positifs découlant du gain sur l'acquisition de TEGAVEN - Teixeira Duarte y Asociados, C.A. de 29,331 millions d'euros et de la cession des droits de la Banco Comercial Português, S.A. de 16,992 millions d'euros, nets d'impôts.

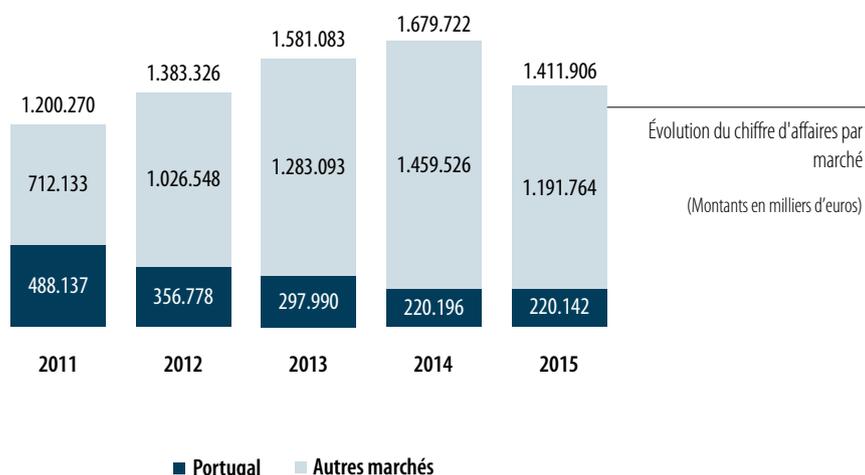
Le **chiffre d'affaires** s'est élevé à 1 411,906 millions d'euros. Il représente une diminution de 15,9% par rapport à l'exercice 2014, soit une baisse de 267,816 millions d'euros. Il est important de relever des faits qui ont été essentiels dans le contexte et dont les montants totalisent 203,530 millions d'euros, à savoir :

- En 2015, le Groupe a vendu la participation qu'il détenait dans PETRIN, S.A. - entreprise par laquelle Teixeira Duarte opérait au Portugal dans la distribution de carburants - qui avait apporté 45,299 millions d'euros au chiffre d'affaires de 2014 ;

- En 2015, le Groupe a vendu la participation qu'il détenait dans EVA, S.A. et dans ROCHORIENTAL, S.A. – deux entreprises intégrées dans l'activité hôtelière du Groupe qui avait apporté 5,305 millions d'euros au chiffre d'affaires de 2014 ;
- Dans le marché vénézuélien, le chiffre d'affaires s'est réduit de 258,273 millions d'euros, principalement en raison de l'adoption du taux de change SIMADI, qui a modifié l'importance en euros du chiffre d'affaires de 152,926 millions d'euros obtenu dans ce marché en 2015.

Encore une note sur cet indicateur, relative à sa variation sur le marché portugais, pour informer qu'en 2015 les montants enregistrés au Portugal étaient similaires à ceux de 2014, malgré l'impact des cessions de PETRIN, S.A., EVA, S.A. et ROCHORIENTAL, S.A. Si l'on exceptait ces trois faits extraordinaires, le chiffre d'affaires obtenu au Portugal aurait augmenté de 29,8%.

Les autres marchés, qui représentaient déjà 86,9% de cet indicateur l'année dernière, ont chuté globalement de 18,3% et représentent actuellement 84,4% du chiffre d'affaires du Groupe Teixeira Duarte.



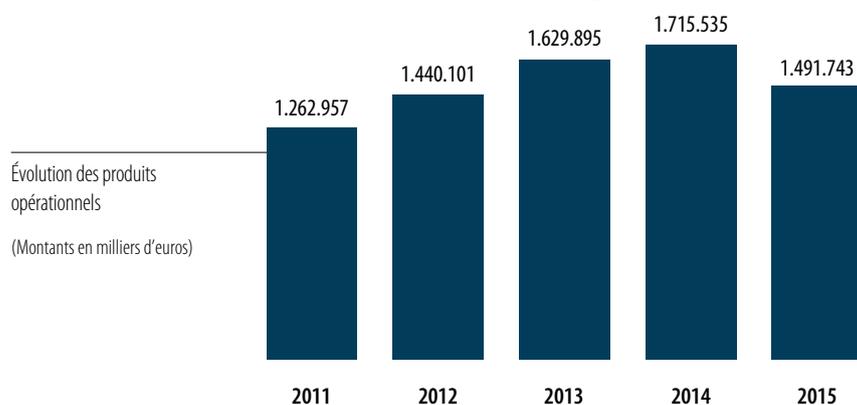
Les tableaux ci-dessous illustrent le chiffre d'affaires détaillé par pays et par secteur d'activité et donnent un aperçu de l'exposition du Groupe aux différents contextes économiques.

Pays	2015		2014		Variation
	Montant	Apport	Montant	Apport	
Portugal	220.142	15,6%	220.196	13,1%	(0,0%)
Angola	682.364	48,3%	798.412	47,5%	(14,5%)
Algérie	98.138	7,0%	77.181	4,6%	27,2%
Brésil	144.090	10,2%	192.338	11,5%	(25,1%)
Espagne	40.076	2,8%	33.646	2,0%	19,1%
Mozambique	194.448	13,8%	66.271	3,9%	193,4%
Venezuela	26.510	1,9%	284.783	17,0%	(90,7%)
Autres	6.138	0,4%	6.895	0,4%	(11,0%)
Total	1.411.906	100,0%	1.679.722	100,0%	(15,9%)

La variation négative de cet indicateur enregistrée au Venezuela en 2015 est essentiellement due à la modification du taux de change mentionnée plus haut – création du SIMADI en remplacement du SICAD. Si l'on fait exception de cet effet, le chiffre d'affaires du Grupo dans ce pays aurait atteint la somme de 179,436 millions d'euros.

Chiffre d'affaires par secteur d'activité (Montants en milliers d'euros)	Secteur d'activité	2015	Apport	2014	Apport	Variation
	Construction	656.580	46,5%	779.110	46,4%	(15,7%)
Concessions et services	105.140	7,4%	92.104	5,5%	14,2%	
Immobilier	106.635	7,6%	119.899	7,1%	(11,1%)	
Hôtellerie	65.829	4,7%	74.037	4,4%	(11,1%)	
Grande distribution	291.322	20,6%	272.783	16,2%	6,8%	
Énergie	17.021	1,2%	62.483	3,7%	(72,8%)	
Commerce automobile	169.379	12,0%	279.306	16,6%	(39,4%)	
	1.411.906	100,0%	1.679.722	100,0%	(15,9%)	

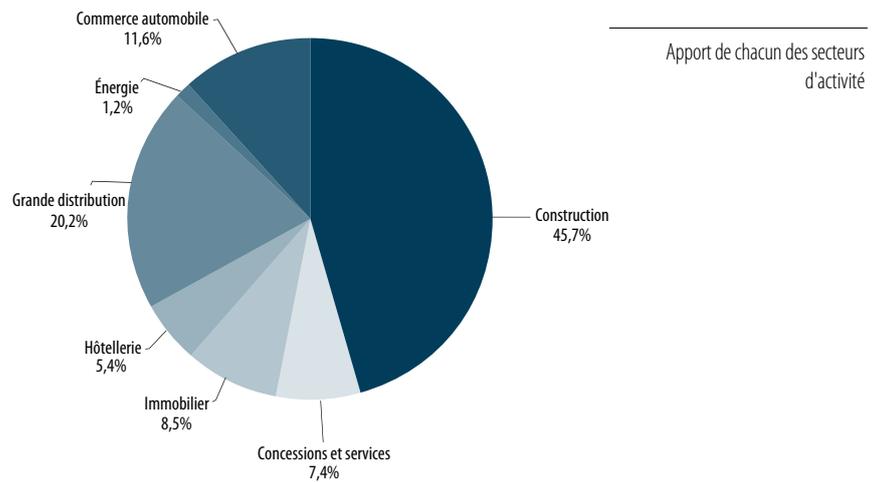
Les **produits opérationnels** ont enregistré une chute de 13% par rapport à la période homologue, avec 1 491,743 millions d'euros.



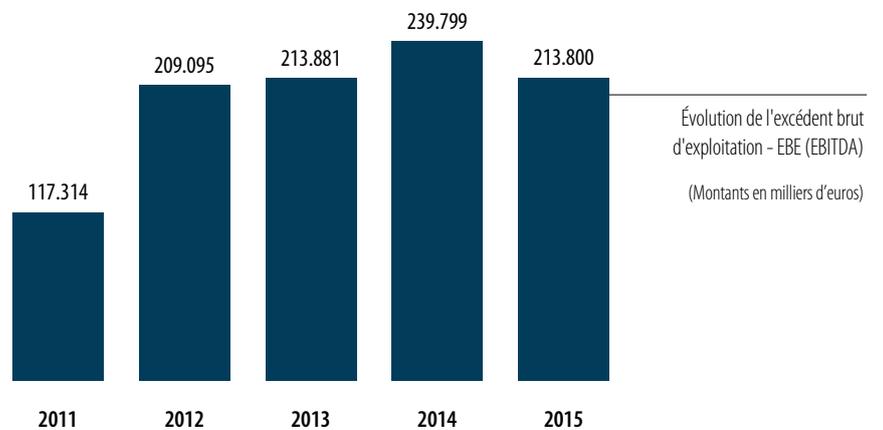
Le tableau ci-dessous illustre bien les bonnes prestations des secteurs des concessions et services, de l'immobilier, de l'hôtellerie et de la grande distribution.

Produits opérationnels par secteur d'activité et marché géographique (Montants en milliers d'euros)	Secteur d'activité	Marché intérieur			Marché extérieur			Total		
		2015	2014	Var (%)	2015	2014	Var (%)	2015	2014	Var (%)
Construction	127.993	78.507	63,0%	552.985	713.089	(22,5%)	680.978	791.596	(14,0%)	
Concessions et services	38.341	30.718	24,8%	71.350	65.806	8,4%	109.691	96.524	13,6%	
Immobilier	49.711	39.160	26,9%	77.479	84.574	(8,4%)	127.190	123.734	2,8%	
Hôtellerie	20.199	17.679	14,3%	59.871	57.284	4,5%	80.070	74.963	6,8%	
Grande distribution	1.473	1.771	(16,8%)	300.963	276.565	8,8%	302.436	278.336	8,7%	
Énergie	17.622	64.851	(72,8%)	62	61	1,6%	17.684	64.912	(72,8%)	
Commerce automobile	-	-	-	173.694	285.470	(39,2%)	173.694	285.470	(39,2%)	
Total	255.339	232.686	9,7%	1.236.404	1.482.849	(16,6%)	1.491.743	1.715.535	(13,0%)	

Compte tenu des évolutions indiquées plus haut, les apports de chacun des secteurs d'activité au montant total des produits opérationnels consolidés obtenus en 2015 ont été les suivants :



L'**excédent brut d'exploitation - EBE** (EBITDA) a chuté de 10,8% par rapport à l'année passée en se fixant à 213,800 millions d'euros.

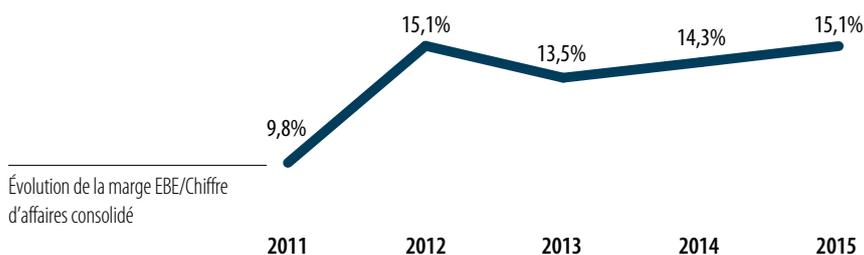


Si l'on se penche sur cet indicateur par secteur, le tableau ci-dessous montre des comportements très inégaux des différents secteurs d'activité en fonction des caractéristiques qui sont propres à chaque activité et aux marchés respectifs où elles sont exercées.

Par rapport à l'année précédente, le comportement du secteur de la construction a été particulièrement pénalisé pendant cet exercice par ce qui s'est passé dans les différentes phases d'exécution des travaux. Tandis qu'en 2014, en Angola e au Venezuela, plusieurs ouvrages d'envergure se trouvaient en phase d'achèvement avec une partie significative des travaux réalisée, en 2015 d'importants projets en cours de réalisation en Algérie en sont à une phase initiale, avec un degré d'achèvement réduit et un moindre impact sur le chiffre d'affaires.

EBE par secteur d'activité (Montants en milliers d'euros)	Secteur d'activité	2015	2014	Var (%)
	Construction	36.611	84.368	(56,6%)
	Concessions et services	17.930	14.417	24,4%
	Immobilier	63.375	55.945	13,3%
	Hôtellerie	28.378	19.461	45,8%
	Grande distribution	38.751	23.809	62,8%
	Énergie	3.188	1.081	194,9%
	Commerce automobile	32.600	48.724	(33,1%)
	Non affectés à des secteurs	(7.083)	(7.947)	(10,9%)
	Éliminations	50	(59)	-
		213.800	239.799	(10,8%)

La **marge excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires** a connu un essor par rapport à 2014, en passant de 14,3% à 15,1% en 2015.



Les **résultats financiers** ont été négatifs de 72,601 millions d'euros en 2015, tandis qu'en 2014 les résultats financiers avaient été négatifs de 93,679 millions d'euros.

Résultats financiers (Montants en milliers d'euros)	2015	2014	Var (%)
Charges et pertes financières :	(372.483)	(269.823)	38,0%
Charges d'intérêts	(94.277)	(123.164)	(23,5%)
Différences de change défavorables	(251.682)	(118.776)	111,9%
Autres charges financières	(26.524)	(27.883)	(4,9%)
Produits et gains financiers :	282.755	172.198	64,2%
Intérêts obtenus	14.546	18.739	(22,4%)
Différences de change favorables	262.185	148.540	76,5%
Escomptes obtenus pour paiement comptant	245	349	(29,8%)
Autres produits financiers	5.779	4.570	26,5%
Résultat des opérations d'investissement :	17.127	3.946	334,0%
Résultats relatifs aux entreprises associées et aux coentreprises	9.740	(10.598)	-
Dividendes	1.013	930	8,9%
Autres investissements	11.628	(1.325)	-
Gains / pertes sur actifs disponibles à la vente	(5.254)	14.939	-
Résultats financiers	(72.601)	(93.679)	(22,5%)

Cet indicateur s'est amélioré de 21,078 millions d'euros par rapport à 2014. Il faut surtout relever les variations suivantes :

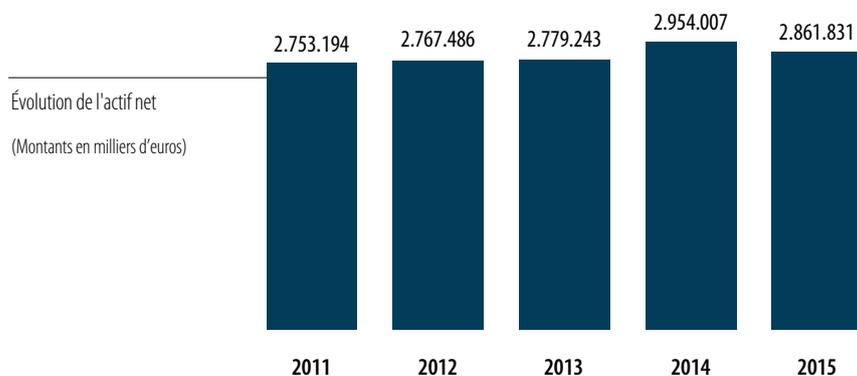
- Variation négative de 19,261 millions d'euros, découlant de l'impact des différences de change ;
- Variation négative de 24,090 millions d'euros, découlant de l'impact négatif de la perte de valeur sur la participation détenue dans la Banco Comercial Português, S.A. de 10,454 millions d'euros en 2015 et de 8,432 millions d'euros en 2014 et de l'impact positif de la cession des droits de la Banco Comercial Português, S.A. de 22,068 millions d'euros en 2014 ;
- Variation positive de 20,338 millions d'euros des résultats relatifs aux entreprises associées et aux coentreprises ;
- Variation positive des autres investissements de 12,953 millions d'euros, en vertu de la cession des participations financières détenues dans des sociétés non cotées évaluées au prix de revient dans les comptes du Groupe ;
- Variation positive découlant de la réduction de 28,887 millions d'euros de charges d'intérêts ;

l'**impôt sur le revenu** a atteint en 2015 les 11,896 millions d'euros, tandis qu'à la même période il s'élevait à 37,611 millions d'euros.

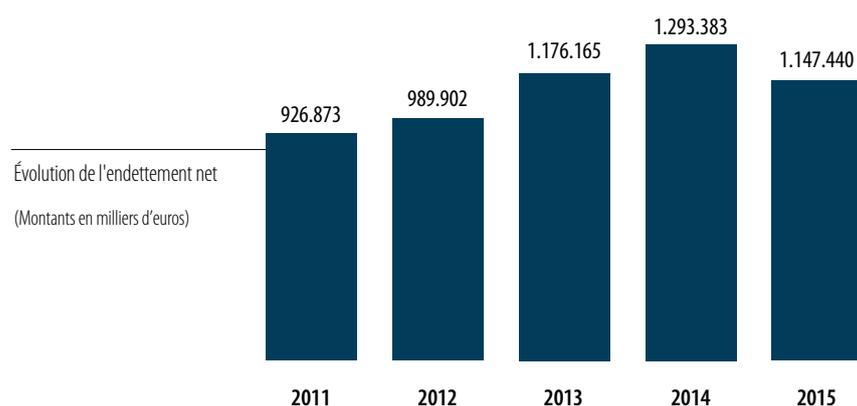
	2015	2014	Var (%)	
Impôt courant	(33 576)	(37 607)	(10,7 %)	Impôts sur les bénéfices (Montants en milliers d'euros)
Impôt différé	21.680	(4)	-	
	(11 896)	(37 611)	(68,4 %)	

	2015	2014	Var (%)	
Actif				Situation financière aux 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 (Montants en milliers d'euros)
Actifs non courants	1.546.498	1.557.064	(0,7 %)	
Actifs courants				
Trésorerie et équivalents	252.693	191.477	32,0 %	
Autres actifs courants	1.062.640	1.205.466	(11,8 %)	
Total actif	2.861.831	2.954.007	(3,1 %)	
Capitaux propres attribuables aux :				
Détenteurs de capital	467.927	457.687	2,2 %	
Intérêts minoritaires	50.290	27.058	85,9 %	
Total capitaux propres	518.217	484.745	6,9 %	
Passif				
Emprunts	1.400.133	1.484.860	(5,7 %)	
Provisions	52.441	62.095	(15,5 %)	
Divers passifs	891.040	922.307	(3,4 %)	
Total passif	2.343.614	2.469.262	(5,1 %)	
Total passif et capitaux propres	2.861.831	2.954.007	(3,1 %)	

Le **total de l'actif net** a atteint 2 861,831 millions d'euros, soit une diminution de 3,1 % par rapport à l'exercice 2014.



L'**endettement net** a diminué de 145,943 millions d'euros par rapport à la fin de l'année passée et s'est fixé à 1 147,440 millions d'euros au 31 décembre 2015.

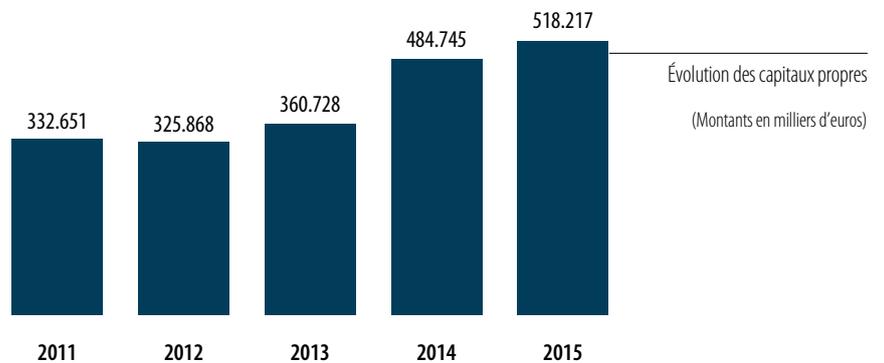


Lors de l'analyse de l'évolution de ces indicateurs, il faut tenir compte de l'impact de l'adoption du taux de change SIMADI, ainsi que des investissements réalisés, notamment en installations et en matériel, qui ont atteint 73,8 millions d'euros au cours de cet exercice.

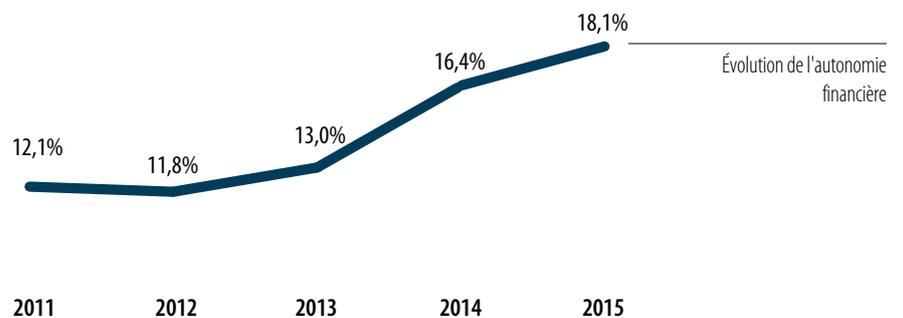
Les **capitaux propres attribuables aux actionnaires** ont augmenté de 10,240 millions d'euros. Ils sont de 467,927 millions d'euros contre 457,687 millions d'euros au 31 décembre 2014, soit une hausse de 2,2 %.

Le **Total des capitaux propres** a atteint 518,217 millions d'euros, ce qui traduit une augmentation de 6,9 %, qui s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

- Un résultat net positif de 40,409 millions d'euros ;
- Un effet positif de 1,768 millions d'euros d'opération de couverture, causé par la variation de la juste valeur de l'instrument financier "interest rate swap" souscrit en 2008 dans le cadre de la concession de la gestion du bâtiment de l'hôpital de Cascais ;
- Un effet négatif du change de 7,377 millions d'euros, découlant des variations des taux de change des devises avec lesquelles le Groupe travaille par rapport à l'euro ;
- La distribution de 5,670 millions d'euros de dividendes.



L'**autonomie financière** est passée à 18,1 % au 31 décembre 2015 contre 16,4 % au 31 décembre 2014.



– L'APPRECIATION SUR NOTRE ORGANISATION

À propos de la performance de Teixeira Duarte dans les différents secteurs d'activité, il nous semble important de mentionner ici la collaboration qui existe entre toutes les structures du Groupe, mieux identifiées dans l'organigramme figurant au début de ce rapport, et les plus-values résultant de ces synergies, car elles sont le moyen le plus sûr et le plus efficace d'atteindre des objectifs considérés par tous comme collectifs.

Les structures opérationnelles du Groupe sont organisées par secteurs d'activité. Elles sont généralement responsables de toutes les équipes et opérations de ces secteurs d'activité, indépendamment du marché géographique où elles opèrent, et rapprochent par la même les ressources centrales techniques et humaines du Groupe de ceux qui opèrent dans les divers marchés d'activité de Teixeira Duarte. Mais c'est un sujet qui sera plus développé dans le Rapport sur le gouvernement de l'entreprise ci-joint qui traite de la situation de la société et du Groupe au 31 décembre 2015.

Au sujet de la conduite des collaborateurs de Teixeira Duarte, il nous semble qu'est venu le moment de mentionner que, sur décision du conseil d'administration de Teixeira Duarte, S.A. réalisé le 24 avril 2015, le Code d'éthique et de conduite de Teixeira Duarte a été approuvé. Dans une nouvelle expression, il a consacré les principes transversaux du comportement de tous les collaborateurs du Groupe Teixeira Duarte et, par conséquent, du rapport qu'établit l'Entreprise avec les sociétés apparentées, ce qui renforce et donne une plus grande amplitude à la mission et aux valeurs de Teixeira Duarte. Dans le même temps, c'est une façon de correspondre aux sollicitations des nombreuses sociétés multinationales qui, dans une économie chaque fois plus globalisée sont en rapport avec les sociétés du Groupe Teixeira Duarte dans les marchés où elles opèrent, et réclament un document qui reflète les principes éthiques des sociétés.

Ce document a été approuvé et diffusé auprès de tous les collaborateurs. Il doit être respecté par toutes les sociétés faisant partie de son périmètre de consolidation et soumises à sa gestion ainsi que par tous leurs salariés.

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. (TD-EC), en tant que principale société du Groupe dans le secteur de la construction, exerce son activité dans différents domaines qui répartissent les compétences de production et sont essentiels pour la formation des cadres dirigeants et pour le suivi de leur carrière. Ils comprennent les centres d'exploitation et les directions et disposent également de plusieurs structures centrales qui donne leur assistance particulière à ce secteur de la construction, en particulier en matière des coffrages et de la précontrainte, du matériel et des soumissions.

Au sein de TD-EC, il existe en outre deux autres directions centrales qui, bien que destinées surtout à l'activité de la construction, apportent leur concours à d'autres secteurs du Groupe : la direction centrale des Systèmes de Management et de Technologie et la direction centrale des Approvisionnements.

Au-delà de ces structures qui sont liées plus directement au secteur opérationnel du Groupe, il existe des directions centrales et des services, qui sont chargés d'aider transversalement les différents secteurs d'activités, qui sont regroupés sous la Direction Générale. Celle-ci stimule l'uniformisation des procédures et l'assistance auprès des structures qui opèrent à l'étranger dans ces secteurs qui sont communs aux différentes activités.

Parmi ces équipes - qui figurent également dans l'organigramme se trouvant au début de ce rapport, nous allons relever quelques-unes de leurs actions de 2015, en commençant par ces deux structures qui font partie de TD-EC, et en poursuivant par celles qui relèvent de la Direction Générale.

La **direction centrale Systèmes de Management et Technologie** a continué de donner son assistance aux procédures d'obtention, de suivi ou de renouvellement des certifications des systèmes de management des entreprises du Groupe. Nous soulignons la certification du système de management de la santé et de la sécurité au travail au titre de la norme OHSAS 18001 obtenu par Teixeira Duarte - Engenharia e Construções Moçambique, Lda., la réalisation conjointe des audits de tierce partie et l'achèvement de l'alignement des cycles de certification de la qualité (ISO 9001), de la sécurité (OHSAS 18001), de l'environnement (ISO 14001), de la responsabilité sociétale (SA 8000) et de la recherche développement et innovation (NP 4457) des entreprises se trouvant au Portugal et qui détiennent ces référentiels.

En matière de contrôle de la production en interne, TD-EC a obtenu la certification de la norme NP EN 1090-1 concernant la production de structures métalliques en acier.

Nous avons poursuivi le processus d'harmonisation des systèmes de management entre les différentes sociétés du Groupe, la réalisation des audits internes dans la modalité inter-entreprises ainsi que l'assistance au secteur commercial et à celui de la production, du marché intérieur, mais aussi du marché extérieur, notamment en Angola, en Algérie et au Mozambique.

Étant donné l'importance des réseaux de connaissances pour le développement des activités R&DI (recherche développement et innovation), l'assistance donnée aux structures productives de Teixeira Duarte a continué. Elles ont été intégrées dans les groupes de travail des sociétés scientifiques et des plateformes technologiques et y ont participé, en étroite collaboration avec des universités et des laboratoires nationaux et en étendant ces partenariats à des joints-ventures étrangères, et ce dans la recherche de nouvelles connaissances destinées à l'industrie de la construction.

Dans ce cadre, voici quelques activités :

- La participation à plusieurs initiatives de la "Plateforme technologique portugaise de la construction" (PTPC), dont TD-EC fut de nouveau élu comme président du conseil stratégique et du comité exécutif de 2015 à 2017. Cet organisme rassemble de grandes entreprises, des PME, des organismes du système scientifique et technologique portugais, des organismes publics, des associations et des ordres professionnels, dans le but de devenir un agent actif encourageant l'innovation et la compétitivité du secteur de la construction ;
- La participation à *COST Action TU1404*, plateforme consacrée à la coopération entre les chercheurs européens en matière de normes sur la durée de vie des matériaux et des structures à base de ciment, qui comprend la participation au *Round Robin Testing RRT + Focus on experimental testing of cement based materials*, méthodologie expérimentale pratiquée par des laboratoires indépendants afin d'évaluer la reproductibilité et la répétabilité des procédures des essais.

La **Direction centrale des Approvisionnements** a continué de déployer son activité pour les sociétés du Groupe Teixeira Duarte qui opèrent dans les différents points du globe dans les domaines suivants :

- Recherche de source d'approvisionnement, négociation et contrats, en vue notamment d'établir des conventions de nature temporelle et d'obtenir des économies d'échelle pour les acquisitions des biens et des services ;
- Gestion logistique et de transports de marchandises par voie aérienne, maritime et terrestre, en matière d'importation et d'exportations, y compris les opérations triangulaires.

Au **Portugal**, nous avons recherché à créer de la valeur au niveau des achats et de la logistique, en sélectionnant des partenaires commerciaux offrant des conditions préférentielles de marché, qui ont permis d'atteindre des niveaux compétitifs de valeur ajoutée tout le long de la chaîne de ravitaillement.

En outre, la mise en œuvre du modèle du suivi des niveaux de service des volets achats et logistique a été consolidée.

La direction centrale des Approvisionnements a subi une forte restructuration. Quelques-uns de ses secteurs d'activité ont été transférés à d'autres départements depuis le 30 septembre, notamment la gestion des entrepôts généraux et la gestion des installations fixes des sociétés du Groupe Teixeira Duarte aussi bien au Portugal que dans les autres pays.

En **Angola**, les modèles de gestion de l'entrepôt général, de la structure centrale des achats et des installations fixes de l'Entreprise (siège, hébergement et archives) ont été consolidés :

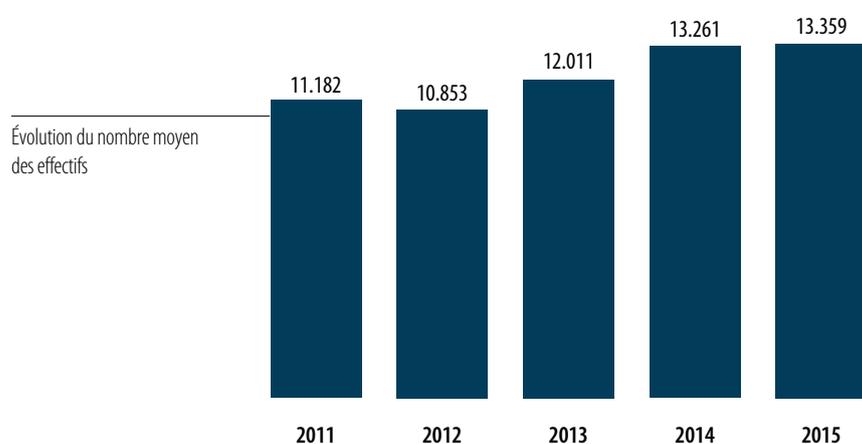
En **Algérie**, des changements ont été introduits dans l'organisation de l'équipe et dans les procédures, afin de réduire les temps de réponse, les frais associés et d'augmenter l'efficacité aussi bien des procédures d'importation que des procédures d'achats locaux.

Au **Bésil**, la réorganisation de l'entrepôt général de Cumbica, situé à São Paulo a été consolidée, tandis que le modèle de gestion des installations fixes de l'Entreprise (siège et hébergement) a été mise en œuvre.

Au **Mozambique**, le modèle de gestion de l'entrepôt général a continué d'être consolidé, tout comme la gestion des installations fixes de l'Entreprise (siège et hébergements).

Au **Venezuela**, le département de Logistique et Importations a été réorganisé, afin d'améliorer les niveaux d'efficacité de la gestion des dossiers. Le modèle de gestion de l'entrepôt général a continué d'être consolidé, tout comme la gestion des installations fixes de l'Entreprise (siège et hébergements).

Dans le cadre de la **direction centrale des Ressources humaines**, Teixeira Duarte continue de faire correspondre le nombre de ses effectifs aux besoins des activités menées par les différents secteurs et marchés et stimule le développement personnel et professionnel de ses collaborateurs.



Le nombre moyen des effectifs a légèrement augmenté par rapport à 2014. Mais au 31 décembre 2015, le nombre des salariés était de 12.184 contre 13.573 au 31 décembre 2014, soit 1.389 de moins (diminution de 10,2%). Cette réduction du nombre de salariés s'explique par la diminution des équipes des secteurs de la construction, de l'hôtellerie, de la grande distribution, de l'énergie et du commerce automobile surtout de l'Angola et du Venezuela.

Dès sa fondation, Teixeira Duarte a élu la qualification de ses collaborateurs comme l'une de ses attentions majeures. Cela se traduit par la formation dispensée en interne, qui a fait école de génération en génération de collaborateurs et qui se matérialise dans la transmission d'un capital de savoirs enrichi de témoignage acquis dans les pays où Teixeira Duarte était présente.

Pour y parvenir, nous menons des actions de formation dans les différents pays pour qualifier nos collaborateurs, et ce en étroite collaboration avec le département de formation qui se trouve au Portugal et sous sa surveillance. Ainsi, en mettant en oeuvre des solutions appropriées et innovantes, il est possible de tirer partie de leur potentiel.

Au **Portugal**, il y a eu plusieurs actions qualifiantes dont ont bénéficié 9.973 apprenants, ce qui a représenté 103.775 heures de formation, dont 85.477 heures (82%) données sur le tas en interne, sur la sécurité, l'hygiène et la sécurité au travail et des cours de langues étrangères.

Au-delà des différents stages de fin de cours et professionnels qui ont été proposés, deux programmes particuliers de qualification ont été organisés en 2015 pour les collaborateurs : l'un en *Project Management Professional* et l'autre avec de prestigieuses universités portugaises afin qu'ils obtiennent le master, selon le processus de Bologne. Ces activités qualifiantes ont concerné 23 de nos collaborateurs ayant une formation en ingénierie.

En **Angola**, le travail réalisé précédemment ayant été consolidé a permis d'atteindre un volume de formation de 127.575 heures. Le fort investissement dans les actions internes de formation sur le tas et dans la sensibilisation et la formation dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail a favorisé cette augmentation. Le but recherché est de consolider la professionnalisation du personnel, de conduire des stratégies de lutte contre les accidents et d'encourager la qualité de vie au travail.

En ce qui concerne le *Centre de développement professionnel* (CDP), il se veut être l'élément moteur et rassembleur de la qualification professionnelle des membres du personnel du Groupe dans ce pays. Il faut remarquer que :

1. L'homologation du CDP, obtenue auprès de la tutelle angolaise, a permis à ses Académies de posséder des cours homologués par les organismes gouvernementaux compétents ;
2. C'est le premier centre qui dispense une formation agréée par Renault, dans toute l'Afrique Subsaharienne, ce qui permet aux représentants de cette marque automobile de cette région de procurer une qualification professionnelle à leurs employés, ce qui serait impossible autrement ;
3. Afin d'acquérir et d'améliorer les *soft* et les *hard skills* des employés de Teixeira Duarte, 252 activités relatives à la formation continue ont été organisées. Elles ont concerné 4.328 apprenants et ont totalisé 84.672 heures de formation.

En matière de projets de formation, mettons en exergue :

1. *Formation avancée en génie civil*, en collaboration avec l'Instituto Superior Técnico (IST)/FUNDEC, dispensée en 9 actions de formation qui ont touché 144 apprenants internes et externes, pour un total de 2.513 heures de formation.
2. *Cycle international d'urbanisme*, fréquenté par 258 apprenants, appartenant pour la plupart à des organismes gouvernementaux, et qui a mobilisé des experts formateurs/orateurs provenant de l'Angola, du Brésil, du Mozambique et du Portugal. Ce projet, dont le volume de formation fut de 4.070 heures, a joué du soutien de quatre ordres d'architectes des pays cités ci-dessus et quatre universités de renom de ces mêmes pays.
3. Projet Enseigner à pêcher, réalisé en 6 cours totalisant 35.750 heures, suivi avec succès par 92 apprenants. Le taux d'employabilité de ces apprenants fut de 92%, c'est-à-dire que parmi ces derniers, 85 ont été embauchés par le Groupe Teixeira Duarte.

Au-delà de la qualification professionnelle, le CDP a parfait au niveau interne des méthodologies et des outils dans une ambiance de *assessment center*, dans le but d'évaluer les connaissances, les compétences et les profils des candidats et des apprenants à recruter, sélectionner, embaucher et à inclure dans des programmes particuliers de qualification, du point de vue de l'évolution professionnelle chez Teixeira Duarte.

En **Algérie**, 2.001 apprenants, dont 81% Algériens, ont suivi les actions de formation dans les domaines du système de management intégré, sécurité et hygiène et informatique, soit un total de 4.887 heures.

En **Espagne**, plusieurs actions qualifiantes totalisant 7.212 heures de formation ont été organisées auxquelles ont participé 796 apprenants. 5.406 heures, soit 75%, traitaient des du matériel, de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail, de l'environnement, de la législation et des langues étrangères.

Au **Mozambique**, 2.037 apprenants ont fréquenté les actions de formation, qui ont totalisé 24.345 heures. 96% de ces actions de formation ont été dispensées par des collaborateurs sur le tas, dans des domaines si différents tels que le domaine comportemental, l'hôtellerie, la sécurité, l'hygiène et la santé au travail et l'informatique.

En 2015, le **service de la médecine du travail** a continué d'exercer son activité auprès de 22 sociétés du Groupe au Portugal et a prêté son assistance aux services de santé internes d'Angola, du Mozambique et de l'Algérie.

Son activité a été axée sur deux axes :

- Surveillance de la santé des salariés, en réalisant 2.511 examens, des visites médicales sur les lieux de travail et suivi des malades ;
- Émulation de la santé, concrétisée par la réalisation de dépistages, d'actions de formation et d'éducation en santé, individuelle et collective. Ces actions ont été menées dans différents locaux du Groupe au Portugal.

Le projet de mettre en oeuvre le SAP-RH en Algérie a été concrétisé en 2015. Il s'agit d'un outil de grande importance du point de vue de la gestion des ressources humaines, non seulement en raison de l'uniformisation des procédures, mais également en raison de la centralisation du traitement salarial des salariés.

Dans ce sens, les outils BMAC (Boletim Mensal de Ajudas de Custo - bulletin mensuel de faux frais) et R.Ponto (pour le pointage), adaptés à la réalité locale, ont commencé d'être utilisés au cours de l'année.

Au cours de l'exercice, l'évaluation de la performance a commencé d'être récoltée dans les marchés de l'Angola, du Brésil et du Mozambique par le biais du portail du Groupe Teixeira Duarte.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique de **responsabilité sociétale**, une note particulière est à relever pour le programme "Donner est l'affaire de tous" approuvé par le Conseil d'Administration de TD,SA et qui s'étend à toutes les sociétés et tous les salariés du Groupe.

Fidèle à ses valeurs, Teixeira Duarte a toujours joué un rôle actif en ce qui concerne le bien-être de ses salariés et de leurs familles. Elle a peu à peu compris qu'il était mieux de faire converger les aides vers des projets mis en oeuvre par des organisations d'action sociale par le biais d'une position institutionnalisée à laquelle prendraient part ses salariés dans une action directe.

Le programme Donner est l'affaire de tous est donc la conséquence d'autres initiatives déjà réalisées. Il consiste à aider les personnes par le biais de cofinancements faits par les sociétés du Groupe Teixeira Duarte à des projets ou des institutions à caractère social dont les employés veulent également aider directement.

En effet, les collaborateurs indiquent une institution d'action sociale qu'ils veulent aider financièrement et Teixeira Duarte contribue en donnant deux fois la somme que les collaborateurs ont l'intention de donner.

Selon le règlement du programme, chaque année, TD,SA annonce le budget qui est disponible à cet effet. Étant donné qu'il n'est entré en vigueur qu'à partir du 1er décembre, la somme disponible pour 2015 s'élève à 30 000,00€ (trente mille euros). Entre les donations faites par 13 collaborateurs et les donations de Teixeira Duarte, il a été possible de réunir 27 090,00€ (vingt-sept mille et quatre vingt dix euros) pendant ce laps de temps, qui ont été distribués parmi plusieurs institutions.

Le budget disponible pour cet exercice est de 100 000,00€ (cent mille euros) qui, en vertu du programme en vigueur, seront distribués jusqu'au 31 décembre 2016.

La **Direction centrale Informatique** a poursuivi son travail d'uniformisation des procédures entre les différentes structures du Groupe - Direction Générale et secteurs d'activité. Les plateformes informatiques et des communications ont été améliorées avec de nouvelles fonctionnalités.

Parmi les nouveaux projets mis en oeuvre sur la plateforme ERP/SAP, il faut souligner, en raison de sa complexité, celui de la gestion des ressources humaines en soutien aux activités du Groupe en Algérie.

La plateforme ERP qui recouvre actuellement tous les marchés géographiques où le Groupe opère et supporte une grande diversité de situations a requis un travail continu d'adaptation constante aux innombrables conditions locales. Il a donc fallu introduire un grand nombre d'améliorations, de modifications et de nouvelles fonctionnalités. En plus de répondre aux exigences légales, la portée géographique a été étendue. De nouveaux automatismes ont été introduits dans les processus de registre du pointage, de la maîtrise des faux frais, de l'évaluation de la performance, de la fixation des congés, *Workflow* et EDI.

Le portail du Groupe, véhicule de communication institutionnelle commun à tous les marchés géographiques où opère le Groupe, devient de plus en plus important au plan collaboratif, car il est doté d'une panoplie croissante d'applications et de fonctionnalités, auxquelles s'est ajoutée au cours de l'exercice la gestion des procédures de la médecine du travail.

Le réseau de téléconférences a été élargi et s'étend actuellement à quasiment tous les lieux fixes où opère le Groupe.

La surveillance des systèmes et des réseaux de données a été améliorée, la capacité de stockage dans le *Data Center* de Luanda a été élargie et des mises à jour sélectives du matériel ont été réalisées. Sur le plan de la sécurité, de nouvelles procédures de certification numérique des plateformes de courrier électronique et VPN ont été introduites, tout comme un nouveau système anti-spam.

En 2015, Teixeira Duarte a poursuivi la réorganisation de sa **Direction centrale Finances et Comptabilité**, afin d'optimiser et d'uniformiser les processus dans tous les pays où le groupe opère.

Le fait que la situation technique soit de plus en plus complexe, en raison de la diversité des lieux géographiques où opère le Groupe a obligé à une forte mobilisation des équipes centrales accompagnée d'un plus grand investissement dans les plateformes informatiques, afin d'augmenter l'assistance technique et l'efficacité du contrôle centralisé des principaux processus et procédures et saisie des opérations.

– APPRÉCIATION SUR NOTRE SOCIÉTÉ

Obéissant à toutes nos obligations à caractère sociétaire, notamment en tant que société émettrice de valeurs mobilières admises à la négociation sur le marché réglementé, nous portons à la connaissance du public plusieurs informations concernant 2015 considérées comme significatives, notamment le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2015, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise concernant la même période, les deux ayant été approuvés en Assemblée générale.

L'Assemblée générale :

Suite aux réunions de l'Assemblée Générale du 30 mai et du 26 juin 2015, toutes les propositions qui ont été soumises ont été approuvées, notamment l'approbation des comptes consolidés et individuels, la proposition d'affectation des résultats présentée par le Conseil d'Administration et celles concernant l'appréciation de l'administration et de la surveillance de la société, la proposition relative à la déclaration sur la politique de rémunération des membres des organes de direction et de surveillance, ainsi que la proposition d'élection du cabinet d'audit et des autres membres des organes sociaux pour le mandat 2015/2018.

Élection des membres des organes sociaux :

L'Assemblée générale du 30 mai 2015 a procédé à l'élection des membres des organes sociaux pour la période quadriennale 2015/2018. Tous les membres du bureau de l'Assemblée générale, du Conseil d'Administration et du Conseil de surveillance ont été reconduits dans leurs fonctions, de même que le cabinet d'audit qui nous accompagne depuis la constitution de TD, SA en 2009. Seules la structure et la composition du Conseil d'Administration ont fait l'objet de modifications et un nouveau cabinet d'audit a été élu pour la même période.

Dividendes :

L'Assemblée Générale a approuvé la proposition d'affectation des résultats présentée par le Conseil d'Administration, selon laquelle les résultats nets individuels de TD,SA obtenus au cours de l'exercice 2015, qui s'élèvent à 65 389 620,98€ (soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt neuf mille six cent vingt euros et quatre-vingt dix-huit centimes) soient affectés comme suit :

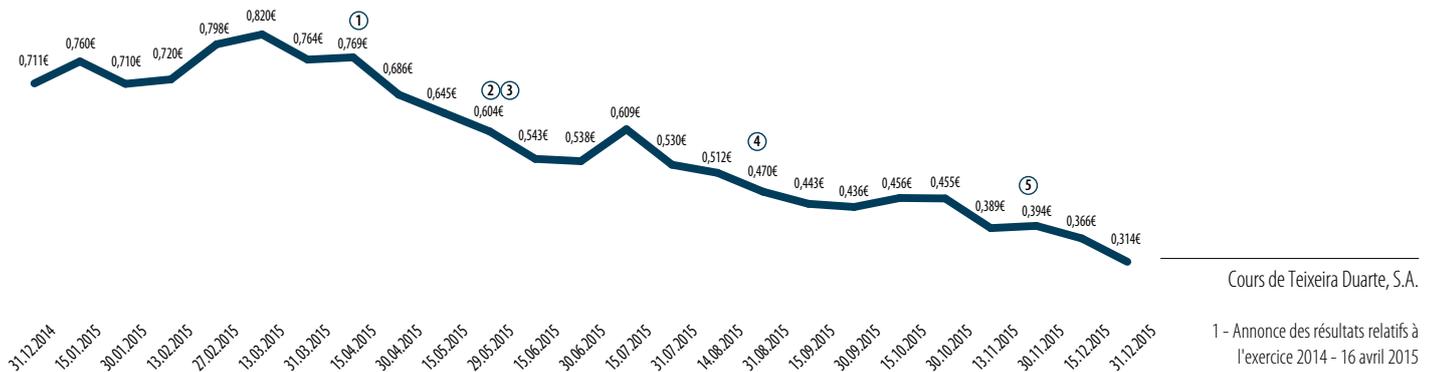
Dotation à la réserve légale	10 500 000,00€
Dotation aux réserves libres	49 219 620,98€
Dividendes aux actionnaires	5 670 000,00€

Les titres de Teixeira Duarte, S.A. :

Au cours de 2015, les actions ont subi une dévalorisation de 55,8%, et ont chuté de 0,711€ au 31 décembre 2014 à 0,314€ au 31 décembre 2015.

En ce qui concerne la liquidité et le chiffre d'affaires réalisés pendant cet exercice, le nombre d'actions négociées en bourse fut de 25.344.363 actions, pour un chiffre d'affaires de 15 848 157,10€.

L'évolution du cours des actions pendant l'exercice 2015 est illustrée dans le graphique ci-dessous.



Cours de Teixeira Duarte, S.A.

1 - Annonce des résultats relatifs à l'exercice 2014 - 16 avril 2015

2 - Présentation des comptes consolidés relatifs au 1er trimestre 2015 - 29 mai 2015

3 - Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice 2014 - 30 mai 2015

4 - Présentation des comptes consolidés relatifs au 1er semestre 2015 - 28 août 2015

5 - Présentation des comptes consolidés relatifs au 3ème trimestre 2015 - 27 novembre 2015

Opérations sociétaires :

Faire en sorte que toute l'activité de TD-EC soit concentrée sur la construction en décembre 2015 était un objectif. Pour l'atteindre, TD,SA a acheté à TD-EC les 100% qu'elle détenait dans le capital de Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., société titulaire directement et indirectement d'un ensemble de sociétés du Groupe Teixeira Duarte qui opèrent dans des secteurs d'activité autres que la construction. Au même moment, TD,SA a également acheté à une autre société du Groupe Teixeira Duarte la totalité des actions représentatives du capital de TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A., société du groupe que opère dans le secteur des concessions et services, en particulier dans le secteur du *facilities management*.

Par ces opérations, TD,SA détient désormais directement 100% du capital de 3 sociétés : TD-EC (qu'elle détenait déjà), Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimento Imobiliários, S.A. et TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A..

IV. L'ANALYSE SECTORIELLE

Maintenant, nous allons rapporter l'activité de tous les secteurs où opère le Groupe, qui seront ensuite exposés suivant le même enchaînement : d'abord, la contextualisation du secteur au sein du Groupe Teixeira Duarte, puis le chiffre d'affaires et l'excédent brut d'exploitation (EBE) consolidés seront expliqués à l'aide de graphique, suivis de l'apport du secteur concerné au Groupe. Pour terminer, l'activité 2015 du Groupe sera exposée, étayée par des indicateurs non consolidés qui permettent d'analyser et d'avoir un aperçu sur l'activité globale et pas seulement sur l'apport du secteur aux chiffres consolidés.

IV.1. CONSTRUCTION

La construction est le cœur de métier et la genèse du Groupe Teixeira Duarte, qui opère dans les domaines de la géotechnique et réhabilitation, du bâtiment, des infrastructures, de la construction métallique, des ouvrages souterrains, des ouvrages ferroviaires et maritimes. Ces secteurs comptent avec l'assistance d'un centre opérationnel de coffrages et précontrainte et d'un laboratoire des matériaux, d'un service de soumissions, ainsi que d'une Direction centrale Matériel, et d'un pôle opérationnel Teixeira Duarte installé sur un terrain de plus de 130.000m², qui constitue un énorme plus supplémentaire pour l'Entreprise et pour les services fournis à ses clients.

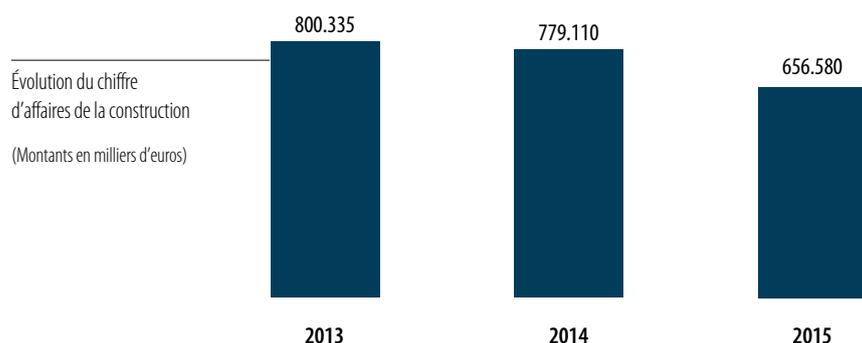
Son fondateur, M. Ricardo Esquível Teixeira Duarte a obtenu son diplôme d'ingénieur à l'issue du premier cours de génie civil dispensé par l'Instituto Superior Técnico de Lisbonne. Il a été bâtonnier de l'ordre des ingénieurs et ses pairs lui ont toujours reconnu sa grande compétence technique et innovante.

Imprégnée de cette empreinte, Teixeira Duarte a poursuivi son activité et s'est toujours comportée comme une véritable "boîte d'ingénierie". Depuis les grandes infrastructures, telles que ponts, barrages, routes et autres travaux publics, en passant par les hôpitaux et les bâtiments de grande envergure qui font histoire, notamment au Portugal, invoquer Teixeira Duarte revient au même que de parler d'un excellent savoir-faire et d'une expérience avérée. Elle est une présence constante sur le marché de la construction.

Au-delà de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. (TD-EC) - qui est la principale société du Groupe - il existe d'autres filiales qui opèrent dans des domaines spécifiques de la construction, notamment dans les ouvrages souterrains, ferroviaires et maritimes. Il existe également plusieurs groupements complémentaires d'entreprises et d'autres organisations similaires qui sont chargés de projets particuliers, notamment dans le domaine des infrastructures.

En 2015, ce secteur de Teixeira Duarte a opéré dans plusieurs pays, dont les principaux marchés sont le Portugal, l'Angola, l'Algérie, le Brésil, l'Espagne, la France, le Maroc, le Mozambique et le Venezuela.

— APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Le chiffre d'affaires du secteur de la construction a diminué de 15,7% par rapport à la période homologe de 2014.

Au Portugal, il a augmenté de 68%, essentiellement en raison des travaux du tunnel de Marão.

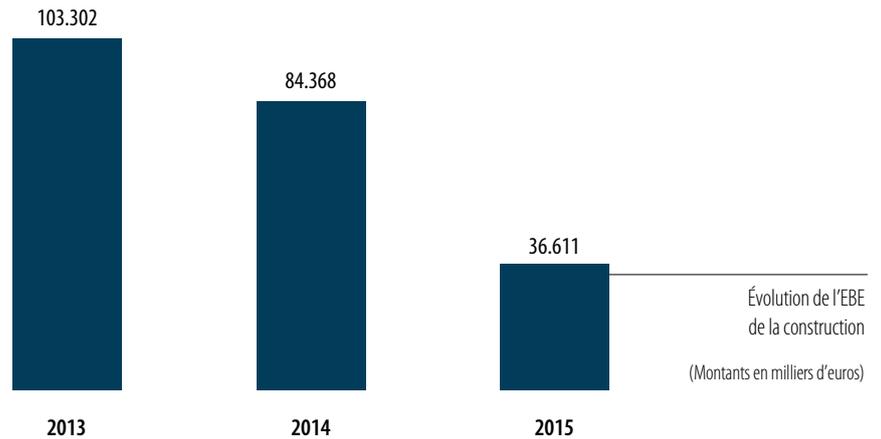
Dans les autres marchés, les augmentations enregistrées en Algérie et au Mozambique furent respectivement de 27,2% et 231,1%, mais ne contrebalancent pas les réductions de l'Angola, du Brésil et du Venezuela. Il est à rappeler que, dans ce dernier cas, le nouveau taux de change adopté a eu un

impact négatif sur cet indicateur de 152,926 millions d'euros. Par conséquent, malgré la diminution du chiffre d'affaires, l'activité du secteur de la construction du Groupe a connu en 2015 une augmentation effective de 4,9%.

En 2015, le marché extérieur représentait 81,3% du chiffre d'affaires de la construction.

Par rapport à l'exercice précédent, l'excédent brut d'exploitation a enregistré une baisse de 56,6%.

Par rapport à l'année précédente, le comportement du secteur de la construction a été particulièrement pénalisé pendant cet exercice par ce qui s'est passé dans les différentes phases d'exécution des travaux. Tandis qu'en 2014, en Angola et au Venezuela, plusieurs ouvrages d'envergure se trouvaient en phase d'achèvement avec une partie significative des travaux réalisée, en 2015 d'importants projets en cours de réalisation en Algérie en sont à une phase initiale, avec un degré d'achèvement réduit et un moindre impact sur le chiffre d'affaires.



— ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

En termes non consolidés, et afin de donner un aperçu de l'ensemble de l'activité de 2015, nous rapportons que les produits opérationnels du Groupe dans le secteur de la construction ont atteint dans leur ensemble 889,848 millions d'euros, soit une diminution de 13,4% par rapport à 2014.

Voyons maintenant quelles sont les principales activités réalisées dans les différents domaines où Teixeira Duarte opère dans le secteur de la construction :

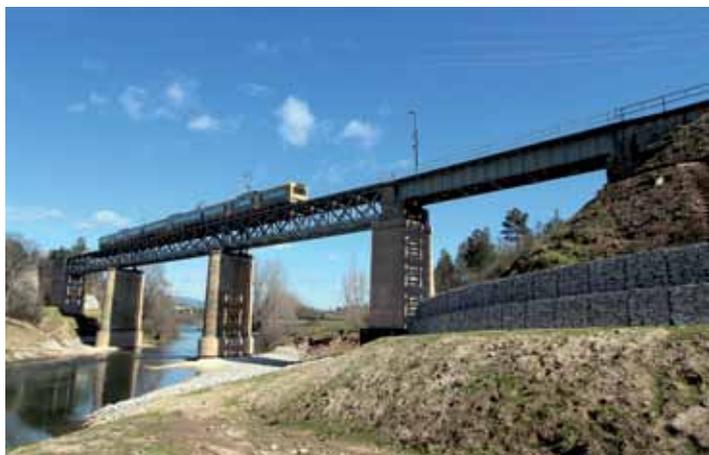
La **GÉOTECHNIQUE ET RÉHABILITATION** est le secteur d'activité de TD-EC qui recouvre la géotechnique et les fondations, ainsi que la réhabilitation. Il a en son sein une cellule consacrée à l'ingénierie et à la recherche, très réputée dans l'Entreprise et sur le marché.

Dans ce secteur, Teixeira Duarte a enregistré ces dernières années un développement non négligeable de son activité, en particulier à l'international, où l'Entreprise se charge de projets de grande envergure à la complexité technique très élevée, aussi bien dans les travaux publics que privés. Elle le fait avec du personnel hautement spécialisé, très préparé au plan technique qui utilise son propre matériel, qui est à la pointe de la technologie.

Le secteur de la géotechnique et des fondations se charge des études techniques portant sur le génie des fondations, les études géologiques, la prospection minière, les parois moulées, les pieux, les micropieux, les clouages, les tirants d'ancrages, les consolidations, les injections, le jet-grouting, le béton projeté, entre autres travaux, puis il les réalise.

Le secteur de la réhabilitation réalise des travaux spécialisés dans le domaine de la réhabilitation de structures et la conservation des monuments et du patrimoine architectural bâti, et dans les contrôles et diagnostics de structures.

À l'instar de l'exercice précédent, l'activité de la géotechnique et réhabilitation de TD-EC a enregistré en 2015 une bonne performance opérationnelle malgré une réduction de ses produits opérationnels causée par la chute des recettes connue par les marchés étant fortement exposés aux prix du pétrole, qui se sont élevés à 62 millions d'euros.



IP, S.A.
 Confortement et réhabilitation des infrastructures du pont sur le Zêzere au Pk 157+701 de la ligne ferroviaire de Beira Baixa
 Covilhã | Portugal

Société du Groupe Teixeira Duarte
 Démolition, soutènement de façade, excavation générale, soutènement périphérique et fondations du complexe Villa Torrinha
 Lisbonne | Portugal

Au **Portugal**, la crise traversée par le secteur de la construction a continué. Le nombre d'appels d'offres publics et privés ont diminué de 3,5% par rapport à l'année précédente.

Dans ce contexte négatif, les produits ont atteint les 7,2 millions d'euros et n'ont représenté que 12,5% de l'ensemble des produits de ce secteur.

Les travaux réalisés sont les suivants :

- Travaux de soutènement de l'ouvrage de sortie de l'évacuateur de crues complémentaire, compris dans l'augmentation de puissance de Salamonde pour Construsalamonde, ACE ;
- Confortement et réhabilitation des infrastructures du pont du Zêzere au Pk 157+701 de la ligne ferroviaire de Beira Baixa, pour Infraestruturas de Portugal, S.A. ;
- Acquisition de services GEOSIG, pour la ville de Lisbonne ;
- Confortement structural du tunnel se trouvant sous la piste 17-35 de l'aéroport Francisco Sá Carneiro, Porto, pour ANA- Aeroportos de Portugal S.A. ;
- Fondations sur micropieux, usine d'Avanca, pour Nestlé Portugal, S.A. ;
- Reconnaissance géotechnique pour la construction de l'usine de chaux, située à Maxieira, Fátima, pour MICROLIME - Produtos de Cal e Derivados, S.A. ;
- Fondations indirectes pour la construction du four de l'usine de chaux, située à Maxieira, Fátima, pour MICROLIME - Produtos de Cal e Derivados, S.A. ;
- Fondations sur pieux et dalles de soubassement en béton armé pour la construction de deux silos à Oliveira de Azeméis, pour Novarroz - Produtos Alimentares, S.A. ;
- Démolition, soutènement de la façade, excavation générale, soutènement périphérique et fondations du complexe Villa Torrinha, pour une société du Groupe Teixeira Duarte.



IMOBAlA, S.A.
Fondations sur pieux et soutènement périphérique
du bâtiment de la parcelle A, lot 13
Baía de Luanda | Angola



Client privé
Fondations sur pieux du bâtiment de la parcelle 3, lot 39
Baía de Luanda | Angola

Étant donné la situation de contraction du marché portugais dont il a déjà été fait état, le montant des soumissions déposées ne s'est élevé qu'à 56 millions d'euros.

Compte tenu du plan de charge de fin 2015, 2016 s'annonce avec une légère réduction des produits, avec de bas niveaux opérationnels pour la capacité installée.

En **Angola**, malgré les difficultés économiques du pays, découlant de la chute de recettes en raison du cours international du pétrole, les produits ont atteint les 14,9 millions d'euros, ce qui représente une réduction de près de 31% par rapport au montant de 2014.

Soulignons les projets qui ont été achevés dans ce pays :

- Fondations sur pieux et soutènement périphérique du bâtiment de la parcelle A, lot 13 de Baía de Luanda, pour IMOBAlA, S.A. ;
- Fondations sur pieux du bâtiment de la parcelle 3, lot 39, de Baía de Luanda, pour un client privé de Luanda ;
- Soutènement périphérique de l'Office Center Talatona, pour Ambimagem, Lda., à Luanda ;
- Soutènement périphérique de la villa Avalon, pour Kubaka Premium - Sociedade de Construções, Lda., à Luanda ;
- Démolition et soutènement périphérique de la villa Alvalade pour Scontrading - Construção Civil, Lda., à Luanda ;
- Fondations indirectes de la 3e tranche du centre de logistique et de distribution de Luanda, pour Consorcio Mercasa - Incatema Consulting S.R.L, à Luanda ;
- Fondations indirectes et soutènement périphérique de la clinique Sagrada Esperança, à Talatona pour Clínica Sagrada Esperança, Lda. ;
- Injections pour la consolidation des terrains de fondation et réparation du revêtement de la villa 40 du lotissement privé Morro Bento, pour Alfermetal, S.L..



Clinique Sagrada Esperança, Lda.
Fondations indirectes et soutènement périphérique
de la clinique Sagrada Esperança
Talatona | Angola



Gulf Bank Algeria
Excavation et soutènement périphérique du nouveau siège social
Alger | Algérie

D'autres importants projets ont débuté en Angola, notamment :

- 3e tranche du renforcement du système de suspension du pont de Barra do Kwanza", pour l'I.N.E.A. - Instituto de Estradas de Angola (direction des routes) ;
- Fondations et soutènement périphérique pour la construction de la 1ère tranche du nouveau bâtiment du ministère des Finances pour le Consórcio Telhabel / Soares da Costa ;
- Confortement structural du bâtiment B du complexe Raízes de Luanda, pour Cogimbo Imobiliária, Lda., à Luanda.

Dans le secteur commercial, le nombre de soumissions déposées s'est élevé à 101, soit une réduction de 36%, et représentaient 70 millions d'euros.

Étant donné l'ambiance d'une certaine incertitude provoquée par la baisse du prix du pétrole, nous prévoyons pour 2016 une réduction des produits opérationnels par rapport à ceux de l'année précédente.

En **Algérie**, 2015 fut une année de réduction de l'activité dans ce secteur d'activité. Les produits se sont élevés à 5 millions d'euros, soit 1,5 millions d'euros de moins que l'année dernière.

Les travaux achevés cette année furent les suivants :

- Excavation et soutènement périphérique du nouveau siège d'AGB - Gulf Bank Algeria, à Alger ;
- Soutènement par rideau de pieux et tirants d'ancrage d'un flanc de coline pour le marché de construction de la nouvelle ligne ferroviaire Birtouta / Zeralda, à Zeralda, pour la société turque Yapi Merkezi Insaat ve Sanayi A.S. ;
- Soutènement par rideau de pieux pour le marché de réalisation de 105 appartements, bureaux, parking et hotel - Ben Aknoun, Alger, pour Eurl Bahia Center.



CSCEC – Direction générale pour l'Algérie
Pieux pour le projet du nouveau terminal de
passagers de l'aéroport d'Alger
Alger | Algérie



Yapi Merkezi Insaat Ve Sanayi A.S.
Construction de la nouvelle ligne ferroviaire Birtouta/Zeralda
Exécution de fondations profondes
Alger | Algérie

Les marchés qui ont été entamés sont les suivants :

- Pieux pour le nouveau terminal de passager de l'aéroport d'Alger, pour l'entreprise chinoise China State Construction Engineering Corporation Ltd. (CSCEC) – Direction Générale pour l'Algérie ;
- Fondations spéciales sur pieux de 189 logements de la Résidence les Sources, à Boumerdès pour le promoteur algérien Works & Services Well Done – WSWD, E.U.R.L. ;
- Fondations spéciales pour la réalisation d'une base de vie sur la base navale de Mers-El-Kebir, qui appartient au ministère de la Défense nationale – Base Navale de Mers-El-Kebir – ECRN – Établissement de Construction et de Réparation Navales ;
- Fondations spéciales pour la première ligne de Tramway de Sidi Bel Abbès. Ouvrages d'art OA02 – Tronçon Sidi Djillali OA3 – tronçon Bem Hamouda, à Sidi Bel Abbès pour la société Yapi Merkezi Insaat ve Sanayi A.S. ;
- Fondations spéciales pour la pénétrante de l'autoroute qui relie Mascara à l'autoroute Est-Ouest, lot n° 2, à Mascara, pour la société Levantina Ingeniería y Construcción, S.L. ;
- Soutènement par rideau de pieux de la station de refoulement et de traitement des eaux usées de la partie basse de la ville d'Oran, lot 2 – Partie Est – Station de relevage et pêcheurie, à Oran, pour le Groupement Ecisa / Alsambo.

Une autre activité non négligeable a débuté. C'est la formation d'une équipe locale en sondages et reconnaissance géotechnique qui a déjà réalisé des travaux pour d'autres branches de Teixeira Duarte de ce secteur de la construction.

L'activité commerciale a conservé le même rythme que l'année passée, ce qui s'est soldé par le dépôt d'offres équivalant à 82 millions d'euros.

Pour le Groupe, 2015 fut une année d'affirmation de l'activité de la géotechnique et des fondations dans ce pays. Elle a contribué à élever la notoriété que Teixeira Duarte possédait déjà sur le marché et a permis d'étendre encore plus sa capacité opérationnelle, grâce également aux nouveaux investissements faits en engins.

Si l'on se fonde sur les grands projets d'infrastructures qui ont été attribués (pénétrantes routières de Chlef et de Skikda) et qui contiennent une importante composante de travaux géotechniques, 2016 s'annonce comme une année de croissance significative.

Au **Brésil**, l'activité a été fortement atteinte par la situation économique et politique traversée par le pays, en raison surtout de la chute du prix de pétrole et du minéral.

On a donc assisté à une diminution des appels d'offres publics et à la contraction de l'investissement privé, ce qui s'est répercuté directement sur les produits de 2015, qui ont atteint les 20,2 millions d'euros, soit 23% de moins que l'année dernière.

Malgré tout, en 2015, la relation avec d'importants clients privés s'est consolidée, tels que VALE, S.A. et la société Construtora Norberto Odebrecht, S.A., notamment grâce aux travaux de grande complexité technique du plus grand projet public brésilien : la ligne 6 - orange, du métro de São Paulo.

Au cours de la même année, nous avons commencé à travailler dans l'État de Santa Catarina pour le Departamento Estadual de Infraestrutura - DEINFRA de Santa Catarina, avec des travaux d'urgence sur le pont Hercílio Luz, à Florianópolis, capitale de cet État brésilien.

Les travaux de géotechnique et fondations réalisés sont les suivants :

- Fondations profondes (pieux forés, pieux moulés et paroi moulée) sur la ligne 17 du métro de São Paulo, pour le groupement Andrade Gutierrez / Grupo CR Almeida ;
- Soutènement périphérique (paroi moulée, rideau de pieux sécants, tirants d'ancrage provisoires) du complexe immobilier My Place, São Paulo, pour la société Sinco Engenharia, Ltda ;
- Fondations spéciales (pieux forés, fonçage de tubes et jet-grouting) du pont sur le canal de Barra, compris sur la ligne 4 du métro de Rio de Janeiro, pour le Consórcio Construtor Rio Barra ;
- Pieux forés du pont d'Itapuína, sur le fleuve Pinheiros, à São Paulo, pour Construtora Norberto Odebrecht, S.A. ;
- Stabilisation de flancs de colline (tirants d'ancrage, clouages, mise en œuvre de grillage de soutènement) dans le secteur Cava Oeste, dans la mine d'Águas Claras, Nova Lima, Minas Gerais, pour VALE, S.A. ;
- Soutènement périphérique (paroi moulée et tirants d'ancrage provisoires) pour le temple IURD, à Curitiba ;
- Fondations (pieux forés) du chemin de roulement du chantier naval de la société Jurong Shipyard, à Aracruz, Espírito Santo, pour la société Carioca Christiani-Nielsen Engenharia S.A. ;
- Pieux forés de grand diamètre et *jet-grouting* sur la ligne 6 - orange, du métro de São Paulo, pour Construtora Norberto Odebrecht. Concrètement, pieux forés de 2,40m de diamètre, 42m de longueur et colonnes de *jet-grouting* de 0,80m de diamètre sur un total de 1900m³ de traitement ;
- Fondations (paroi moulée et pieux forés) dans le complexe résidentiel Quartier, à Campo Belo, São Paulo, pour la société Sinco Engenharia, Ltda. ;
- Fondations (pieux tarière continue), de l'aire de manutention du minéral de fer - lot N2, terminal de São Luis do Maranhão, pour Vale, S.A. ;
- Fondations (pieux forés et pieux tarière continue) au complexe résidentiel Retrato Paulista, à Aclimação, São Paulo, pour la société Toledo Ferrari Construtora e Incorporadora Ltda. ;
- Fondations (rideau de pieux sécants et pieux tarière continue) pour l'agrandissement de l'École britannique de Barra da Tijuca, Rio de Janeiro, pour l'Associatino britannique d'Éducation ;
- Fondations (paroi moulée, tirants d'ancrage et pieux moulés) à l'hôpital Carlos Chagas, à Garulhos, pour Amil - Assistência Médica Internacional, S.A. ;
- Fondations (soutènement périphérique en paroi moulée et fondations sur pieux moulés) pour l'expansion de l'hôpital Pasteur, à Méier, Rio de Janeiro, pour ESHO - Empresa de Serviços Hospitalares, S.A..

En matière de réhabilitation, les travaux réalisés au Brésil sont les suivants :

- Remplacement de 3 ponts situés sur la route de Ferro Vitória-Minas (fin du contrat débuté en 2013), pour Vale, S.A., notamment par le remplacement des ponts du fleuve Corrente (Governador Valadares, Minas Gerais), de Piraqueçu (João Neiva, Espírito Santo) et du pont de Santa Maria (Cariacica, Espírito Santo) ;



Vale, S.A.
Stabilisation de flancs de colline dans le secteur
Cava Ouest, dans la mine d'Águas Claras
Minas Gerais | Brésil



SGTM
Fondations de pieux pour le viaduc de Loukkos
Ligne à Grande Vitesse Tanger - Kenitra - Larache
Maroc

- Réhabilitation du quai et du pont d'accès, dans les installations de Yara Fertilizantes, S.A., à Rio Grande, Rio Grande do Sul, qui comprend le remplacement des rails des grues sur le côté supérieur du tablier ;
- Confortement structural du viaduc Macacos à Mina Mar Azul, Nova Lima, Minas Gerais pour la société Vale, S.A. ;
- Services d'assemblage du parachèvement du treillis haubané de suspension provisoire du pont Hercílio Luz, à Florianópolis, État de Santa Catarina, pour le Departamento Estadual de Infraestrutura - DEINFRA de Santa Catarina ;
- Signature du contrat de maintenance de ponts en béton armé, sur la route du fer Vitória-Minas, par Vale, S.A. pour 25 mois.

Pour les raisons indiquées plus haut, le nombre et le montant des soumissions déposées par ce secteur a diminué quand comparé à ceux de l'année précédente et se sont établis à 138 offres, d'un montant total d'environ 400 millions d'euros.

Parmi ces études, soulignons l'offre de réhabilitation du pont Hercílio Luz, dont l'attribution sera décidée le 10 mars 2016.

Cet ouvrage, pour une durée prévue de 30 mois, ajouté à quelques projets de travaux portuaires que l'entreprise a suivis et à la poursuite des travaux de la ligne 6 - orange, du métro de São Paulo, nous laissent envisager 2016 avec un certain optimisme, malgré l'actuelle conjoncture économique du Brésil.

En **Colombie**, les nombreux contacts commerciaux établis au cours de 2015 ont débouché à la fin de l'année sur la première attribution de travaux de géotechnique et de fondations

Il s'agit de la réalisation d'une paroi moulée de 1.000mm, au Parque del Rio Medellin, pour le groupement des entreprises Subsuelos S.A., SAINC Ingenieros Constructores S.A. et Vera, S.A..



Groupement HOUAR-SEPROB-TGCC
Forage pour les pieux des fondations de la ligne à Grande Vitesse Tanger - Kenitra
Maroc

Ministère de l'Agriculture
Pieux pour le siège
Maputo | Mozambique

Le nombre de soumissions étudiées en 2015 s'est élevé à 29 pour le montant de 65 millions d'euros, ce qui, comparé à l'exercice précédent, représente une augmentation de 70%.

Le fait que des projets d'infrastructures qui reposent sur des partenariats public-privés ait été successivement ajournés a eu des répercussions directes sur la croissance, moindre que les prévisions, de l'économie colombienne. Étant donné que quelques-uns de ces partenariats vont démarré en 2016, le secteur de la géotechnique et des fondations aura de grandes occasions de développer son activité.

Au **Maroc**, les produits ont été de 2,3 millions d'euros. Les travaux réalisés furent les suivants :

- Achèvement du marché de fondation sur pieux de 1600mm de diamètre du viaduc de Loukkos - ligne de grande vitesse Tanger Kenitra Larache, pour la SGTM - Société Générale des Travaux du Maroc ;
- Début des travaux de forage des piliers de fondation de 1.000mm, 1.200mm, 1.500mm et 1.600mm, de diamètre, du lot n°2 section nord, pour la construction de la Ligne Grande Vitesse - LGV - entre Tanger et Kenitra, pour le Groupement HOUAR-SEPROB-TGCC.

Étant donné le faible montant des offres étudiées et le plan de charge à la fin de 2015, il faut s'attendre à une réduction des produits en 2016.

Au **Mozambique**, les produits ont atteint 11,4 millions d'euros, soit un essor de 11% par rapport à l'année précédente.

Les travaux entrepris dans ce pays sont les suivants :

- Achèvement des travaux de soutènement périphérique et exécution de pieux pour l'immeuble JN II, situé Avenida Julius Nyerere, à Maputo, pour IMOINVESTE - Investimentos Imobiliários, S.A. ;
- Pieux pour le siège du ministère de l'Agriculture (MINAG), à Maputo ;
- Pieux pour le bâtiment Nadhari Opway, à Maputo, pour Nadhari Opway, Limitada ;
- Micropieux et massif de fondation pour KARPOWER International, Limited, dans la ville de Nacala.



Nadhari Opway, Limitada
Pieux pour un immeuble Nadhari Opway
Maputo | Mozambique



Groupement Boyaca - La Guaira
Soutènement des flancs de colline de l'échangeur
de Macayapa Caracas | Venezuela

Le secteur commercial a déposé des offres représentant près de 104 millions d'euros, soit 14 millions de plus que l'exercice précédent.

Parmi ces offres, nous avons déjà gagné des marchés qui totalisent 14 millions d'euros, notamment la réhabilitation des quais du port de Beira, pour Portos e Caminhos de ferro de Moçambique E.P. - CFM.

Dans ce contexte, les prochains exercices sont envisagés avec optimisme, car tout porte à croire que, au Mozambique, l'activité de cette branche du secteur de la construction du Groupe va continuer de croître.

Au **Venezuela**, les travaux de soutènement des flancs de l'échangeur de Macayapa, situé à Caracas dans le prolongement de l'Avenida Boyaca ont terminé en novembre.

Compte tenu des profondes modifications introduites dans l'étude d'exécution, le volume de travail réalisé a été en-deçà de ce qui était prévu dans le marché.

Parallèlement à ce chantier, une campagne de sondages géotechniques a été réalisée dans l'emprise de l'échangeur de Baralt.

En raison de la forte dévalorisation du Bolivar, les produits se sont élevés à 440 mille euros.

Étant donné l'actuelle situation de ce pays, on ne s'attend pas à une reprise de l'activité en 2016.



Société du Groupe Teixeira Duarte
Edifício 9 - Lot 13 - Lagoas Park
Oeiras | Portugal



Société du Groupe Teixeira Duarte
Bâtiment dans le Lot 5 - Forum Oeiras
Oeiras | Portugal

En ce qui concerne le secteur du **BÂTIMENT**, son intervention sur les marchés est caractérisée par la réalisation de projets de grande envergure et techniquement très complexes. Il concerne la construction et la reconstruction de tout genre de bâtiments : grands bâtiments complexes et multifonctionnels, édifices publics, immeubles résidentiels et de bureaux, complexes industriels, établissements scolaires, aménagements touristiques et hôpitaux.

Malgré la forte influence de la chute du prix du pétrole dont ont souffert en 2015 les différents marchés où opère le Groupe, le plan de charges qui provenait des années précédentes a quasiment permis de doubler le volume produit en 2014. Les 401 millions d'euros atteints ont représenté la production la plus élevée jamais atteinte par cette branche de la construction de Teixeira Duarte.

La plus grande production a été réalisée au Mozambique, essentiellement grâce au grand projet de la Banque du Mozambique. Le Groupe a produit près de cinq fois plus que la moyenne des années précédentes, ce qui a conduit à augmenter grandement les moyens disponibles dans ce pays.

La conséquence naturelle de cet essor exceptionnel connu en 2015 sera une diminution de la production au Mozambique pendant l'exercice en cours, comme cela se passe en Angola, en raison de la conjoncture internationale et nationale plus adverse.

Toutefois, le pari qui continue d'être fait sur la croissance de l'activité en Algérie et au Brésil ainsi que l'attention portée sur de nouvelles opportunités dans d'autres marchés afin de s'y installer, permettra d'amoindrir l'impact des grandes chutes enregistrées en Angola et Mozambique.

Au **Portugal**, le marché du secteur de la construction de bâtiments est demeuré à des niveaux très bas, en raison du faible investissement, aussi bien public que privé. Il n'y a que le sous-secteur de la réhabilitation urbaine qui a fait preuve d'un certain dynamisme, bien qu'il soit concentré essentiellement dans le centre de Lisbonne.

En ce qui concerne les établissements scolaires, des travaux ont été réalisés pour le Colégio Moderno, situé à Lisbonne.



Centre hospitalier São João, E.P.E.
Niveaux 3, 4 et 5 - aile Est et spécialités
hospitalisation et chirurgies de l'hôpital São João
Porto | Portugal



Centre logistique et de distribution de Luanda
(CLOD)
Viana | Angola

Pour le secteur des services, le lot 13 du centre d'affaires Lagoas Park, situé à Oeiras, a été réalisé pour une société du Groupe Teixeira Duarte.

À Lisbonne, la remise en état de l'immeuble *Caleidoscópico* a débuté, pour Sistemas McDonald's de Portugal, Lda..

Pour l'ANA - Aeroportos de Portugal, S.A., les travaux de couvertures du linéaire de départ du niveau 3 de l'aéroport Francisco Sá Carneiro de Porto ont été réalisés. Pour l'aéroport de Madère, le marché portant sur les études et la réalisation de réorganisation des 2e et 3e étages de l'aérogare - 1ère tranche, a été réalisé.

Dans le domaine de la santé, la construction des 2e, 4e et 5e étages de l'aile orientale et des spécialités d'internat et de chirurgies de l'hôpital São João situé à Porto pour le Centro Hospitalar de São João, E.P.E. a été achevée.

Dans le domaine du logement, la réhabilitation de l'immeuble Park Avenue, situé Rua Padre António Vieira, à Lisbonne a été entamée, pour Pigment Party Unipessoal, Lda.

Enfin, l'immeuble situé au lot 5 du complexe immobilier intitulé Fórum Oeiras entrepris par le Groupe Teixeira Duarte a été réalisé.

En **Angola**, il a été difficile pour Teixeira Duarte d'exercer son activité en raison de la pénurie de devises dans la banque commerciale et qui sont nécessaires aux importations. Malgré tout, le volume de production a été similaire à celui de 2014.

En matière d'établissements scolaires, la salle de conférence du collège São Francisco de Assis situé à Talatona a commencé d'être construite, pour une entreprise du Groupe Teixeira Duarte.



Clinique Sagrada Esperança, Lda.
Gros-œuvre en béton armé et second-œuvre - Bâtiment 1
Soutènement périphérique, fondations, gros-œuvre des caves,
aménagement extérieurs et centrale thermique - Bâtiments 2 et 3
Luanda | Angola

Cooperativa de Habitação Essandjú, SCRL
Immeuble Dyeji
Luanda | Angola

Dans le domaine industriel, les travaux de construction du centre de logistique et de distribution de Luanda (CLOD) situé à Viana, dans la banlieue de Luanda s'est poursuivie. Il s'agit d'un projet de grande taille et d'énorme importance pour ravitailler la capitale du pays en produits alimentaires.

Dans le secteur du commerce et des bureaux, plusieurs travaux ont été achevés pour une société du Groupe Teixeira Duarte, notamment : ceux réalisés dans le magasin Maxi Zango (tranche 2), dans le Maxi Congolenses, ainsi que dans la pharmacie Maxi Park et dans le restaurant Dicasa, tous à Luanda.

Pour la même société, nous avons commencé les travaux d'agrandissement du centre de la chaîne du froid, situé à Morro Bento ainsi que le projet Maxi Golf, à Luanda.

Dans la même ville, nous avons terminé la construction d'un bâtiment multifonctionnel, à Maculusso, pour l'IURD.

Pour la Banco de Negócios Internacional, S.A. (BNI), nous avons réalisé l'agence située Avenida Ho Chi Min, à Luanda.

Dans le domaine de la santé, les travaux achevés pour la clinique Sagrada Esperança, Lda, située à Talatona, Luanda furent la charpente en béton armé du bâtiment 1 et le soutènement périphérique et les fondations des bâtiments 2 et 3. Les travaux qui ont commencé furent le second-oeuvre du bâtiment 1, la gros-oeuvre des sous-sols des bâtiments 2 et 3, les aménagements extérieurs et la centrale technique. Tous ces marchés ont été réalisés sous le régime d'études et réalisation.

Dans le domaine du logement, la construction de l'immeuble Dyeji, situé sur l'île du Cap à Luanda, a complètement été achevée pour la Cooperativa de Habitação Essandjú, SCRL. Les travaux généraux de construction de l'immeuble Kuaquie, faisant partie du même complexe, pour le même client ont continué.



Cooperativa de Habitação Essandjú, SCRL
Immeuble Kuaquie
Luanda | Angola



AGB
Gros-œuvre en béton du nouveau siège social
Alger | Algérie

Plusieurs projets ont commencé pour différents clients privés, tels que la construction de l'immeuble du lot 39, parcelle 3, sur l'île du Cap, et la construction d'une villa à Sodimo, tandis que les travaux de la maison située Rua da India, n°16, à Luanda ont été terminés.

En outre, les travaux des fondations et du gros-œuvre d'une villa située à Alvalade ont commencé pour la société Scontrading - Construção Civil, Lda..

En **Algérie**, nous avons poursuivi les travaux du gros-œuvre en béton armé du bâtiment qui servira de siège de la Gulf Bank Algeria (AGB), situé à El Biar, Alger. Il s'agit d'un immeuble de 24 niveaux de grande qualité architecturale qui hébergera le siège d'AGB. Sa charpente est mixte en acier et béton armé. Il sera fait de matériaux de haute qualité, dont la plupart seront importés.

Les travaux de construction d'un parking à étages à Sidi Yahia - Bir Mourad Rais (Alger) se sont poursuivis pour la Direction des Déplacements, des Transports et de la Circulation de la Wilaya d'Alger. Pour ce projet, nous avons formé un groupement avec la société algérienne ETRHB Haddad, SPA (Entreprise des Travaux Routiers, Hydrauliques et Bâtiments).

La construction de la résidence officielle à Constantine a continué, pour la Direction de l'Administration Locale de la Wilaya de Constantine. Ce chantier est actuellement interrompu, en raison des modifications assez importantes que le Maître de l'Ouvrage introduit dans l'étude d'exécution.

Les travaux d'adaptation d'un bâtiment situé à Alger qui héberge les nouveaux bureaux de Teixeira Duarte ont été achevés.

Au **Brésil**, le Groupe a conservé le niveau de production de l'année précédente ainsi que les fortes liaisons avec ses clients qui reconnaissent les caractéristiques qui différencient Teixeira Duarte.

Dans le domaine des établissements scolaires, nous avons commencé le gros-œuvre du bloc H pour l'Associação Britânica de Educação - ABE,



Association britannique pour l'Éducation
Gros-cœvre du bloc "H"
Rio de Janeiro | Brésil



Institut Porto Seguro
Construction de la Galerie d'art
São Paulo | Brésil

à Bara da Tijuca, Rio de Janeiro. À la fin 2015, la 2e tranche du projet qui correspond au second-œuvre du même bâtiment nous a été attribuée.

Dans le secteur des services, nous avons terminé les travaux de génie civil dans les réfectoires de laminage à froid, l'aciérie 2 et la maintenance centrale, pour Usinas Siderúrgicas de Minas Gerais S.A. (Usiminas), à Cubatão, São Paulo.

Nous avons également terminé la construction de galerie d'art qui comprenaient les fondations, le gros-œuvre, le second-œuvre et les installations, à São Paulo, pour l'Institut Porto Seguro. Il s'agit d'une oeuvre architecturale originale aux solutions de construction innovantes sur laquelle ont travaillé plusieurs équipes bien chevronnées de différents secteurs de l'entreprise. La qualité de cet ouvrage a été amplement reconnue.

Les travaux de grande envergure et complexité du gros-œuvre du nouveau bâtiment de l'IURD, à Curitiba, Paraná, se sont poursuivis.

Dans le domaine de la santé, nous avons réalisé les travaux de second-œuvre et l'installation du 3e étage de l'hôpital Metropolitano da Lapa, pour Amico Saúde, Ltda. (Groupe AMIL) à São Paulo. Dans le même hôpital, nous avons démarré l'exécution des travaux de génie civil, second-œuvre et installations des 4e et 5e étages.

À Guarulhos, São Paulo, le rétrofit des 3e, 4e et 5e étages de l'hôpital Carlos Chagas a démarré et la nouvelle anexe a été réalisée à Quadra Cerqueira César, pour ESHO - Empresa de Serviços Hospitalares, S.A..

À Niterói, Rio de Janeiro, l'exécution du gros-œuvre en béton armé de l'immeuble de la presse, pour Patrys Investimentos Imobiliários, Ltda. a terminé.

À l'hôpital São Lucas, à Copacabana, Rio de Janeiro, nous avons continué les différents travaux réalisés pour le réaménagement et la modernisation de cet important établissement de santé privée pour Impar Serviços Hospitalares, S.A..



Impar Serviços Hospitalares S.A.
Réaménagement et modernisation de l'hôpital São Lucas
Rio de Janeiro | Brésil



Banque du Mozambique
Construction de bâtiments pour le nouveau siège social
Maputo | Mozambique

À Méler, Rio de Janeiro, nous avons commencé la construction du nouveau bâtiment d'agrandissement de l'hôpital Pasteur, pour ESHO - Empresa de Serviços Hospitalares, S.A. Pour le même client, nous avons également commencé la réhabilitation du centre chirurgical et de l'USI pour adultes, à l'hôpital Alvorada, à Brasília - district fédéral.

Au **Mozambique**, l'important niveau de production fut dans le sens contraire de l'évolution de ce secteur dans le pays. Fruit de la réalisation de projets de grandes dimensions qui avaient été attribués les années précédentes, le volume de facturation record atteint dans ce pays a été le plus élevé de toute la facturation du secteur du bâtiment du Groupe.

Pour le secteur industriel, la construction des infrastructures pour les installations d'inspection non intrusive se trouvant à Ressano Garcia, province Maputo a été terminée pour Kundumba Investments, Lda..

Pour Cimentos de Moçambique, S.A., nous avons terminé les travaux de génie civil pour l'installation du nouveau filtre à manches du four de la cimenterie de Matola, dans la province de Maputo.

Dans le port de Nacala, nous avons terminé les travaux de réhabilitation, pour la société Penta-Ocean Construction Co., Ltd..

Encore dans la ville de Nacala, le marché de génie civil de réalisation des ateliers de maintenance des locomotives et des wagons a débuté, pour Corredor Logístico Integrado de Nacala, S.A..

Nous avons terminé les travaux d'extension du terminal automobile - tranche 3, dans le port de Maputo, pour Maputo Car Terminal, Limitada (MCTL).

Nous avons continué les travaux du contrat de maintenance électromécanique et hydraulique des chantiers, à Nacala, pour Corredor Logístico Integrado de Nacala, S.A..



IMOINVESTE, S.A.
Bâtiment de services pour le ministère de la Planification
et du Développement et pour le ministère des Finances
Maputo | Mozambique

SOCIGEST, S.A.
Bâtiment pour le ministère de l'Agriculture
Maputo | Mozambique

Dans le port de Matola, les travaux de réparation et de drainage de la route ont été réalisés, pour le terminal charbonnier de Matola (TCM).

Dans le secteur des services, nous avons poursuivi les travaux de l'important projet de construction des immeubles qui serviront de nouveau siège de la Banque du Mozambique. L'un d'eux aura 30 niveaux sur environ 87.000m² de surface bâtie en, où sont mises en oeuvre des solutions d'ingénierie complexes et sont installés d'innombrables équipements de pointe. Dans le paysage de la zone basse de Maputo, cet ouvrage ressort de par son architecture, sa surface bâtie et la hauteur du principal bâtiment.

La construction d'un immeuble de bureaux pour le ministère de la Planification et du Développement et celui des Finances, situé Avenida Julius Nyerere, à Maputo, a continué pour IMOINVESTE – Investimentos Imobiliários, S.A..

La construction du parking et l'agrandissement de Loja Home Center, également à Maputo, ont été achevés pour Home Center, Lda..

Poursuite de la construction d'un immeuble pour le ministère de l'Agriculture, à Maputo, pour SOCIGEST – Sociedade de Gestão de Participações, S.A..

La réhabilitation du rez-de-chaussée du bloc B a commencé, pour le ministère du Travail.

Dans le secteur résidentiel, la construction de l'immeuble de 24 étages, situé Avenida Julius Nyerere, n° 130, à Maputo, pour une société du Groupe Teixeira Duarte s'est poursuivie.

18 villas ont été construites à Ressano Garcia, pour Kudumba Investments, Lda..

Pour le secteur de la santé, les travaux de construction de l'hôpital provincial de Inhambane ont débuté, pour le ministère de la Santé.



EDP - Gestão de Produção de Energia, S.A.
Augmentation de la puissance du barrage de Salamonde
Vieira do Minho | Portugal



IP, S.A.
Construction du tunnel de Marão
Vila Real | Portugal

Teixeira Duarte réunit dans son portefeuille de réalisations tous type d'**INFRASTRUCTURES**, notamment, routes et autoroutes, ponts et viaducs, barrages, voies ferrées, gares ferroviaires et interfaces, ouvrages portuaires, construction écologique et infrastructures des eaux et du gaz naturel.

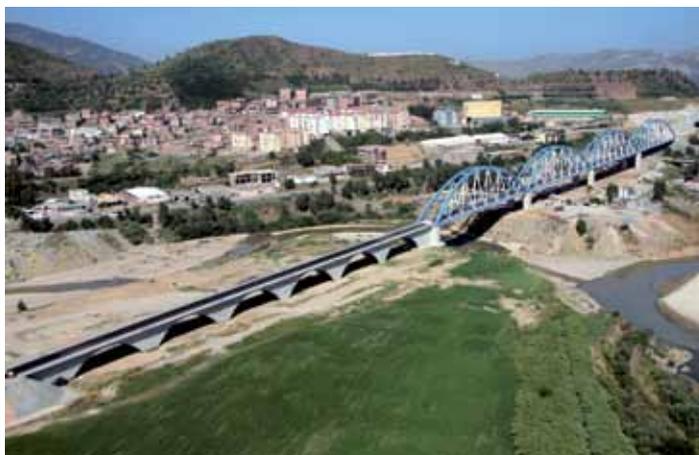
L'activité mise en oeuvre dans ce secteur a accompagné les variations cycliques des principaux marchés où opère le Groupe. En 2015, les produits ont enregistré un ralentissement. Ils furent en outre pénalisés par les effets de change, particulièrement significatifs dans le cas du Venezuela.

L'activité commerciale a continué d'être axée sur un effort de croissance et de diversification territoriales, qui n'a pas encore donné de résultats significatifs.

Au **Portugal**, les attentes de l'essor de l'activité et du plan de charges ne se sont pas concrétisés. Par conséquent, compte tenu de l'actuel calendrier de lancement de nouveaux investissements dans le secteur, cette situation n'arrivera qu'en 2017.

Les ouvrages réalisés au cours de cet exercice furent les suivants :

- Les travaux généraux de construction de l'augmentation de puissance du barrage de Salamonde, à Salamonde - Vieira do Minho, pour l'EDP - Gestão da Produção de Energia, S.A. C'est un ouvrage de grande complexité technique réalisé par CONSTRUSALAMONDE, ACE, dont TD-EC et sa filiale EPOS, S.A. détiennent 92,5%. Il s'est déroulé selon les objectifs définis avec l'EDP, qui est un client exigeant. Toutes les dates-clés imparties ont été respectées. Les réceptions provisoires des travaux généraux de construction et de l'évacuateur de crues complémentaire eurent lieu le 30 novembre 2015, conformément à ce qui avait été décidé avec le Maître de l'Ouvrage, fait qui a consolidé la relation technico-commerciale avec ce client et partenaire ;
- Le marché de construction du tunnel de Marão, sur l'autoroute IP4 (A4), sous la modalité études et réalisation, qui relie les communes d'Amarante et de Vila Real, pour Infraestruturas de Portugal, S.A. avait un délai extrêmement réduit, principalement si l'on tient compte de la grande exigence technique et les procédures de gestion.



ANESRIF
Modernisation de la ligne ferroviaire Thenia/Tizi-Ouzou
Station de Bordj Menaïel
Boumerdès | Algérie

ANESRIF
Modernisation de la ligne ferroviaire Thenia/Tizi-Ouzou - PK 36
Algérie

Il s'agit d'un ouvrage de grande importance, réalisé en partenariat entre TD-EC et sa filiale EPOS, S.A. Il est constitué de deux tubes (chacun de 5,7km de long et deux voies) et de trois bâtiments techniques. Il est doté de systèmes de gestion de trafic et de sécurité très modernes et optimisés.

Attribué en septembre 2014 pour 88,1 millions d'euros et un délai de réalisation de 518 jours, dont 120 seront pour l'étude d'exécution, il est prévu terminer en avril 2016.

Le 11 avril 2016, TD-EC et REN - Rede Elétrica Nacional, S.A. ont signé le marché portant sur la réalisation des travaux de "Génie civil pour l'installation de la sous-station d'Alcochete 400/60 kv - chantier 52.00", à Alcochete, pour 5 millions d'euros et un délai de réalisation de 11 mois.

En **Angola**, la conjoncture défavorable a entraîné la réduction d'un tiers de toute la dépense publique et par conséquent, en 2015, la suspension de la plupart des projets d'infrastructures ainsi que toute l'activité technico-commerciale.

Dans ce contexte plus complexe, l'action de Teixeira Duarte dans ce secteur des infrastructures dans ce pays s'est essentiellement limité à la réhabilitation du réseau routier de Luanda - Avenida Hoji Ya Henda, sur une longueur de 5,1 km, pour l'INEA - Instituto de Estradas de Angola, dont pour 67,6 millions d'USD.

Les travaux de réhabilitation de cette voie structurante de la ville de Luanda - qui traverse les importantes communes de Rangel et de Cazenga - connaissent toujours des contraintes liées à des problèmes d'expropriation et à de nombreux impondérables, surtout au niveau des réseaux enterrés. Malgré tout, on prévoit de terminer ce marché au cours de 2016.



Entreprise du Métro d'Alger
Construction de la ligne 1 du métro d'Alger
Alger | Algérie



Algérienne de Gestion des Autoroutes
Autoroute Est-Ouest
Algérie

En **Algérie**, malgré l'impact défavorable sur les affaires provoqué par la dévalorisation graduelle du dinar algérien par rapport à l'euro, la croissance de exercices précédents s'est consolidé.

Les principaux chantiers en cours sont les suivants :

- Études d'exécution et travaux de modernisation de la ligne Thénia / Tizi-Ouzou et son électrification jusqu'à Oued Aissi (50+14 km) pour l'ANESRIF - Agence Nationale d'Études et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires. Ce projet a été attribué à un groupement dont le chef de file est TD-EC qui a la charge de réaliser quatre viaducs (30 m en charpente métallique, 132 m en béton, 660 m en structure mixte poussée et 765 m constitué de quatre arcs en béton), sept gares, voie ferrée et son électrification pour un montant total de 210 millions d'euros. L'achèvement de cet ouvrage est fixé à mars 2017. Le fait que le client reconnaisse le bon travail de TD-EC permet de pouvoir attendre de nouveaux travaux sur ce projet, aussi bien en ce qui concerne le génie civil que la voie et la caténaire ;
- Projet de réalisation de la ligne 1 - Lot 1 : Extension A - gros-œuvre, voie, ligne et stations sur le tronçon : Place Émir Abdelkader - Place des Martyrs, Alger, pour l'Entreprise du Métro d'Alger (E.M.A.). Ce projet, qui est à la charge d'un groupement dont fait partie TD-EC, comprend la réalisation de deux stations souterraines (Ali Boumandjeli et Place des Martyrs) et d'un tunnel de 1,8km de long, dont le montant qui reviendra à TD-EC (40%) s'élèvera à 65 millions d'euros. Malgré son emplacement et l'environnement où il est implanté, la réalisation de ce projet exigeant a enregistré de bons niveaux de production et de performance, ce qui a été bien reconnu par le client ;
- Réalisation des Installations et Équipements d'Exploitation de l'Autoroute Est-Ouest - Lot Ouest, au nord-ouest de l'Algérie, pour l'Algérienne de Gestion des Autoroutes (AGA). Ce projet est à la charge d'un groupement dont le chef de file est TD-EC. Il comprend, sur 330km, la réalisation des travaux suivants : terrassements, VRD, génie civil, installations et équipements spéciaux, revêtement de chaussées, aménagements extérieurs et paysagisme de quinze aires de péage, de neuf centres d'entretien, de vingt-deux aires de repos et de treize aires de service, qui vont desservir le lot Ouest de l'autoroute Est/Ouest. Pour la part qui revient à TD-EC, il a été attribué pour environ 202 millions d'euros ;



VALE, S.A.
Génie civil sur le terminal maritime de Ponta da Madeira
Maranhão | Brésil

ANGLO FERROUS Minas - Rio Mineração S.A.
Port d'Açu
Rio de Janeiro | Brésil

- Réalisation et Exploitation de la Station d'Épuration de la nouvelle ville Ali Mendjeli (Constantine), attribué par le ministère des Ressources en Eau – Office National de l'Assainissement (O.N.A.), dont la variante au cahier des charges a été présentée par TD-EC et comprend un réacteur en carrousel de 45.000m³ et un système de traitement biologiques avec des boues activées. Cette station desservira 160.000 habitants. Ce marché a été attribué pour environ 15 millions d'euros, un délai de 57,5 mois (33,5 pour la construction et 24 pour l'exploitation), à un groupement dirigé par TD-EC, grâce au bon travail effectué précédemment dans des ouvrages similaires pour le même client et à l'excellente relation qui existe entre les deux parties ;
- Réalisation de la liaison autoroutière reliant le Port de Ténès à l'Autoroute Est-Ouest sur 54km (première tranche sur 22km), à Chlef, dont l'objet est la construction "clef en main" d'une nouvelle au 2x3 voies, de 22 km de long, contenant vingt-cinq ouvrages d'art et quatre échangeurs, pour environ 204 millions d'euros. TD-EC est le chef de file du groupement et une quote-part de 47,5%. L'ordre de service de démarrage des travaux a été attribué le 31 mars 2015 ;
- Réalisation de la Pénétrante Autoroutière reliant le port de Skikda à l'Autoroute Est-Ouest sur 31km", à Skikda, dont l'objet est la construction "clef en main" d'une nouvelle autoroute en 2x3 voies, de 31km de long, possédant trente-sept ouvrages d'art et cinq échangeurs pour environ 300 millions d'euros. TD-EC est le chef de file du groupement et sa quote-part est de 75%. L'ordre de service de démarrage des travaux a été attribué le 2 juillet 2015.

Ces derniers contrats reflètent bien le pari continu de Teixeira Duarte sur ce pays depuis plus de 10 ans et consolident l'importance de l'Algérie pour le secteur de la construction du Groupe, notamment dans le domaine des infrastructures.

A **Brésil**, l'activité du secteur des infrastructures a été concrétisée par la filiale EMPA, S.A., surtout dans les État de Minas Gerais, Rio de Janeiro, Espírito Santo, Bahia et Maranhão.



DER/MG
Aménagement et travaux de chaussée de la route
MG-230 tronçon Serra do Salitre à Rio Paranaíba
Minas Gerais | Brésil



VALE, S.A.
Construction du viaduc de Bicas
Minas Gerais | Brésil

En 2015, le contexte politique et économique a eu un impact décisif sur les budgets du gouvernement fédéral et étatique et a réduit de façon significative l'investissement des départements nationaux et étatiques des infrastructures de transports, respectivement D.N.I.T. et DER, ce qui a empêché d'obtenir les ordres de service de démarrage des marchés attribués par ces clients et a contribué à réduire notre activité au cours de 2015.

Dans le même temps, les prix internationaux des matières premières ont baissé en 2015, principalement ceux du pétrole et du minerai de fer, ce qui s'est traduit par une révision à la baisse des chronogrammes des investissements des entreprises de ces secteurs.

Toutefois, compte tenu du nombre de projets en portefeuille, il nous semble possible de consolider en 2016 le niveau d'activité de 2015.

En plus des douze contrats qui ont démarré au début de 2015, il faut ajouter les marchés obtenus au cours de l'année, à savoir :

- Génie civil sur le terminal maritime de Ponta da Madeira, à São Luís, État de Maranhão, pour VALE, S.A. ;
- Expansion de la voie ferrée de Carajás, à Santa Inês, État de Maranhão : il s'agit d'un ouvrage ferroviaire, en partenariat avec la société du Groupe SOMAFEL – Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A. et dont le client est VALE, S.A..

Au cours de l'exercice, les projets basique et exécutif signés avec le Departamento Nacional de Infraestrutura de Transportes (D.N.I.T.) ont continué d'avancer, à savoir :

- Élaboration des études et réalisation des travaux de doublement de la route BR-101/BA, à Esplanada, État de Bahia ;
- Élaboration des études et réalisation des travaux d'adaptation de la route BR 440-MG, située à Juiz de Fora, dans l'État de Minas Gerais ;
- Élaboration des études et réalisation des travaux de doublement de la route BR-116/BA, à Esplanada, État de Bahia.

D'autres projets ont continué d'être réalisés, tels que :

- Génie civil de On Shore 3 - port d'Açu, État de Rio de Janeiro, pour ANGLO FERROUS MINAS - Rio Mineração S.A. ;
- Travaux de réfection et de revêtement de chaussées de la route MG-230, tronçon Serra do Salitre à Rio Paranaíba, à Minas Gerais, pour le DER/MG - Département des routes de Minas Gerais ;
- Construction du CHANTIER JURONG, à Aracruz, dans l'État de Espírito Santo, pour Estaleiro Jurong - Aracruz, LTDA ;
- Génie civil de On Shore 5 - port d'Açu, État de Rio de Janeiro, pour ANGLO FERROUS MINAS - Rio Mineração S.A. ;
- Construction de la route BR 235/BA, située dans la ville de , État de Bahia, pour le "Departamento Nacional de Infraestrutura de Transportes - D.N.I.T." ;
- Stabilisation de flancs de colline du secteur Cava Ouest de Mina Águas Claras, située à Nova Lima, État de Minas Gerais, dont le client est Minerações Brasileiras Reunidas, S.A. - M.B.R., filiale du Groupe VALE ;
- Nous avons terminé au cours de l'exercice le génie civil de la construction du viaduc de Bicas, situé à Rio Piracicaba, État de Minas Gerais, pour VALE, S.A..

Au **Venezuela**, l'activité du secteur des infrastructures a connu en 2015 une grande chute, en raison de l'achèvement du projet de construction du port de La Guaira et des circonstances du marché, fondamentalement la chute significative à grande répercussion du prix du pétrole, qui ont entraîné une moindre intensité des investissements dans les infrastructures, ce qui a porté atteinte aux projets en cours.

En outre, la chute des produits découle essentiellement des fortes dévaluations des taux de change.

Ce ralentissement des investissements dans les infrastructures a fait que nombre de mémorandums d'entente relatifs à plusieurs projets soient congelés, notamment celui portant sur la "Nueva Autopista Alternativa Caracas - La Guaira".

Mais les projets ci-dessous ont quand même été réalisés :

- Le projet "Procura y Construcción del Muelle Oeste en la Ampliación y Modernización del Puerto de La Guaira", dans l'État Vargas, pour "Bolivariana de Puertos, S.A.", dont tous les dossiers nécessaires à sa réception définitive ont été déposés.
- La construction du tunnel Baralt, échangeur Macayapa et le viaduc Tacagua, à Caracas pour le Ministerio del Poder Popular para el Transporte Terrestre, réalisé par le Groupement Boyacá - La Guaira, dont Teixeira Duarte détient une participation de 57,2%. Sur ce chantier, les travaux de forage sur quatre fronts des deux tubes du tunnel, dont l'achèvement est prévu désormais à la fin 2018, en fonction de nouveaux accords dictés par les nouvelles circonstances. Les travaux concernant l'échangeur de Macayapa et le viaduc Tacagua n'ont pu avancer comme prévu, en raison de la dense occupation de la population des terrains et des difficultés des procédures de relogement. Nous comptons sur l'intervention du Ministerio del Poder Popular para el Transporte Terrestre pour pouvoir accélérer les travaux et achever cet important ouvrage. Il est toutefois à signaler le bon rythme d'installation des réseaux des canalisations, du côté de Macayapa et l'achèvement du soutènement des principaux flancs.
- "Planta Física de Nodos de la Red del Octavo Proyecto de Servicio Universal de Telecomunicaciones - Opsut", pour "Compañía Nacional de Teléfonos de Venezuela (CANTV)". Sur ce chantier, les travaux de construction et de rénovation des 213 nœuds et du réseau de fibre optique réparti entre les différents États du Venezuela, sur plus de 800.000km², ont continué. Leurs conditions et caractéristiques sont très distinctes, ce qui a entraîné pour les équipes de TD-EC un énorme effort, grande disponibilité et efficacité des moyens utilisés. Malgré les nombreuses difficultés, en particulier en 2015, l'achèvement de ce projet est prévu pour 2017.

Au cours de ces dernières années, Teixeira Duarte a matérialisé de nombreux ouvrages structurants pour le développement durable du Venezuela. Elle est fière d'avoir réalisé avec succès des projets de grande envergure et excessivement complexes, auxquels ont concouru plusieurs branches de l'ingénierie, ce qui reflète non seulement sa capacité, mais également sa présence de plus de 38 ans consécutifs dans ce pays.

La **CONSTRUCTION MÉTALLIQUE** constitue une plus-value du secteur de la construction de Teixeira Duarte, qui opère de façon intégrée avec les autres branches ou directement pour ses propres clients. Son plus vient de sa capacité technique à réaliser des ouvrages à grande complexité ayant une forte composante métallique, à savoir ponts et viaducs métalliques, bâtiments et structures métalliques de grande taille. Possédant un grand savoir-faire dans le domaine oléohydraulique, Teixeira Duarte a déployé un service traitant des études et de la réalisation d'équipements hydromécaniques et d'autres équipements spéciaux, grâce à ce secteur. Quant au secteur de la mécanique, elle a exercé régulièrement son activité, notamment l'entretien et la réparation d'engins mobiles de construction et miniers.

En 2015, fruit de la mise en œuvre du processus de contrôle de la production dans l'unité de fabrication intégrée au Pôle opérationnel Teixeira Duarte, à Montijo, nous avons obtenu la norme NP EN 1090-1 :2009+A1 :2013 - *Exécution de structures en acier et de structures en aluminium. Partie 1 : Critères d'évaluation de la conformité des composants structurels*. Conformément à la réglementation européenne, cette certification est fondamentale pour la commercialisation des produits de construction et pour l'étiquetage CE sur ces produits.

Au cours de l'année 2015, l'activité s'est étendue à plusieurs pays où opère Teixeira Duarte. Dans l'ensemble le volume d'activité a connu une légère augmentation.

Au **Portugal**, en raison de la conjoncture actuelle, l'activité a continué au même rythme que l'année précédente.

Les locaux du pôle opérationnel Teixeira Duarte, situés à Montijo, représentent une dimension fondamentale de l'activité de l'entreprise dans ce secteur de la construction métallique. C'est en effet à Montijo qu'ont été produites les structures métalliques destinées aux différents chantiers de Teixeira Duarte dans d'autres pays, tout particulièrement en Algérie.

Dans le cadre du marché d'augmentation de la puissance du barrage de Salomonde, pour le compte d'EDP - Gestão de Produção de Energia, S.A., des structures métalliques diverses ont été réalisées.

Fin 2015, EDP - Gestão de Produção de Energia, S.A. a attribué le marché visant à adapter la vanne de vidange de fond en amont du barrage de Bouçã au règlement de sécurité des barrages. Ces travaux, qui doivent être réalisés en 2016, représentent un ensemble intéressant de solutions d'ingénierie que réaliseront les différents secteurs de construction de notre entreprise.

Pour Infraestruturas de Portugal, S.A., nous avons réalisé une intervention en urgence sur le pont Eiffel à Viana do Castelo, qui a consisté à réaliser un appui provisoire sur une pile/culée. Pour ce même client, des travaux de réparation d'urgence ont également été attribués, concernant le pont Eiffel au PK 80+000 de la ligne du Minho, qui ont consisté à remplacer les appareils d'appui des piles/culée et à réparer une pile/culée.

Les travaux du contrat d'assistance technique concernant la réparation du matériel minier pour la société SOMINCOR - Sociedade Mineira de Neves Corvo, S.A., ont été poursuivis, avec la maintenance d'une grande partie des engins d'exploitation minière de ce client. Cette relation contractuelle, qui dure depuis plusieurs années, a fait l'objet de renouvellements successifs.

Compte tenu de sa spécificité, d'autres offres dans ce domaine de la construction métallique ont été présentées directement à des clients externes tels que l'EDP - Gestão de Produção de Energia, S.A. ou BRISA - Auto-Estradas de Portugal, S.A. Nos attentes sont très élevées en ce qui concerne quelques-unes d'entre elles.

En **Angola**, nous avons continué notre activité de construction de structures métalliques qui sont intégrées dans des chantiers dirigés par d'autres secteurs d'activité de la construction, notamment par le Centro de Logística e Distribuição de Luanda (CLOD), ainsi que pour d'autres chantiers de sociétés du Groupe Teixeira Duarte opérant dans ce pays sur les secteurs de la grande distribution et du commerce automobile.

Nous avons achevé les travaux de renforcement provisoire - 2ème phase - des câbles de suspension du pont sur le fleuve Kwanza pour l'Instituto de Estradas de Angola - INEA.



CNO
Aménagement hydroélectrique de Laúca
Kwanza Nord | Angola

ANESRIF
Fourniture et application de revêtements extérieurs
Algérie

En 2015, nous avons passé contrat avec Construtora Norberto Odebrecht S.A. - Succursale en Angola (CNO) pour le montage des structures métalliques de la Casa de Força, faisant partie du projet d'aménagement hydroélectrique de Laúca. Cet ouvrage, de grande envergure, a contribué à augmenter le volume d'activité dans ce domaine en Angola par rapport aux années précédentes.

Au vu de la conjoncture actuelle du marché angolais, les perspectives ne sont pas favorables dans un proche avenir. Néanmoins, dans le cas où les conditions financières le permettraient, nous pouvons augmenter significativement le champ d'activité, en particulier sur le barrage de Laúca.

En **Algérie**, les travaux de fourniture et de mise en œuvre des revêtements extérieurs et des divers éléments métalliques des sept gares ferroviaires comprises dans le marché réalisé pour l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (ANESRIF) ont continué.

Nous avons commencé l'assemblage des structures métalliques inhérentes au projet du nouveau siège social de la Gulf Bank Algeria (AGB). Ces travaux comprennent la construction de trois bâtiments, dont deux tours de 24 étages et près de 100 m de hauteur, constitués d'une structure métallique boulonnée, fabriquées dans nos locaux du Pôle opérationnel Teixeira Duarte, situé à Montijo, au Portugal.

Pour l'année 2016, il est prévu de donner suite aux activités de ce secteur dans les projets mentionnés plus haut, et de commencer les travaux de construction des structures destinées aux couvertures des péages et des bâtiments de support, partie intégrante du projet de contrôle et de surveillance des travaux concernant les locaux et le matériel d'exploitation de l'«autoroute Est-Ouest, lot Ouest, pour le compte de l'Algérienne de Gestion des Autoroutes" (AGA).

La Construction métallique compte apporter sa forte contribution à la croissance de l'activité du Groupe Teixeira Duarte prévue sur ce marché. Nous avons entretemps mis en œuvre une action commerciale sur ce marché et avons déposé des offres de travaux de la spécialité directement à des clients externes.



AGB
Montage de structures métalliques du nouveau siège social
Alger | Algérie



VALE, S.A.
Remplacement du pont sur le fleuve Santa Maria,
Espírito Santo | Brésil

Au **Brésil**, nous avons achevé les travaux de remplacement du pont sur le fleuve Santa Maria, à Cariacica, dans l'État de Espírito Santo, derniers travaux du marché de remplacement de trois ponts sur la route Ferro Vitória - Minas, réalisés pour la société VALE, S.A..

Au Brésil également, en collaboration avec le secteur Géotechnique et Réhabilitation, nous avons débuté des travaux d'assemblage des structures métalliques pour soutenir provisoirement le tablier central du pont Hercílio Luz, à Florianópolis (Santa Catarina), pour le Departamento Estadual de Infraestrutura - DEINFRA.

Dès 2016, Teixeira Duarte a obtenu le marché de réhabilitation générale du pont Hercílio Cruz, travaux d'une grande complexité étant donné l'ancienneté du pont (près de 90 ans) et le mauvais état de conservation dans lequel il se trouve.

Au **Mozambique**, des travaux de réhabilitation doivent bientôt commencer sur le pont du fleuve Save, pour l'Administração Nacional de Estradas (ANE), où l'on prévoit l'exécution de différents travaux hautement spécialisés dans ce domaine de la construction métallique.



EDP - Gestão de Produção de Energia, S.A.
Augmentation de puissance du barrage de Salamonde
Vieira do Minho | Portugal

IP, S.A.
Tunnel du Marão
Vila Real | Portugal

En ce qui concerne les **OUVRAGES SOUTERRAINS**, au-delà de TD-EC, le Groupe compte avec E.P.O.S. - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A. (EPOS, S.A.), entreprise de plus de trente ans d'expérience, détentrice de la technologie la plus avancée et de matériel de pointe pour réaliser des travaux de cette nature. Elle opère aussi bien sur le terrain du génie civil que sur celui du secteur minier.

En 2015, EPOS, S.A., a atteint un chiffre d'affaires de 101 millions d'euros, qui dépasse de 40 % celui de l'année précédente.

Son activité menée au Portugal a représenté 61 % de l'ensemble des ventes, le reste ayant été obtenu sur les marchés extérieurs où cette entreprise est présente.

Au **Portugal**, cette filiale a réparti sa production entre des travaux réalisés pour différentes sociétés minières et des travaux de génie civil, dans les secteurs hydroélectrique et routier. Les travaux les plus importants réalisés au cours de cet exercice furent les suivants :

- Dans la mine de Neves Corvo, continuation des contrats signés avec SOMINCOR - Sociedade Mineira de Neves Corvo, S.A., visant le développement et la réhabilitation de cette infrastructure minière. En 2015, 4,5 km de tunnels et galeries ont été creusés, 31 000 m³ de béton projeté et 72 000 clouages mis en œuvre. Différents travaux de perforation longue ont été réalisés pour faire des injections dans le terrain, ainsi qu'un ample programme de réhabilitation des puits de ventilation. Parallèlement, le marché d'abattage et de transport du minerai, dont la production totale a dépassé 264 000 tonnes a continué ;
- Au mois de novembre, l'excavation du dernier bouchon de sécurité du tunnel de restitution et la démolition des batardeaux de protection du circuit hydraulique marquaient l'achèvement du marché de construction de l'augmentation de la puissance de Salamonde - Salamonde II, commandé par l'EDP - Gestão da Produção de Energia, S.A. au groupement CONSTRUSALAMONDE, A.C.E., détenu à 40 % par EPOS, S.A. ;
- Le marché de construction du tunnel du Marão (études et réalisation), sur l'autoroute IP4 (A4), réalisé en partenariat avec TD-EC pour Infraestruturas de Portugal, S.A., s'est avéré un grand challenge aux capacités techniques de notre entreprise, en raison surtout du délai contractuel très serré. EPOS, S.A. est en effet parvenu à terminer les travaux d'excavation et de mise en place de revêtement en béton armé, sur une longueur de 11,3 km de tunnel, bien qu'ayant été confrontée à une longue zone de faille géologique.



CNO
Aménagement hydroélectrique de Laúca
Kwanza Nord | Angola



Groupement Boyaca - La Guaira
Tunnel de l'accès routier de la sortie de Caracas - direction l'aéroport
Caracas | Venezuela

En **Angola**, continuation à un bon rythme des travaux réalisés pour le circuit hydraulique de l'aménagement hydroélectrique de Laúca, dans le Kwanza nord, réalisés en sous-traitance pour Construtora Norberto Odebrecht, S.A., et qui ont vu la construction de 4,5 km de tunnels à grande section et de 230 m de puits de huit mètres de diamètre.

En **Espagne**, l'activité de notre entreprise est restée centrée sur le secteur minier, les principales interventions étant :

- Dans la mine d'Aguablanca, à Badajoz, poursuite des travaux d'excavation de galeries dans le cadre d'un contrat signé l'année précédente. En avril, une nouvelle convention a été signée avec Rio Narcea Recursos, S.A. pour l'ouverture de nouvelles galeries d'exploitation et le développement de la mine. Fin juillet, ce contrat fut l'objet d'une suspension ordonnée par le client, dont la décision a été motivée par la détérioration du cours international du minerai de nickel. Près de 3 km de galeries ont tout de même été creusées et 108 000 tonnes de minerai extraites ;
- Dans la mine d'Agua Teñidas, à Huelva, un nouveau contrat de prestation de services a été signé avec MATSA, Mina de Agua Teñidas, S.A.U., pour des opérations de forage en long et déroctages de banc de roche ;
- Trois contrats ont été signés avec Orovalle Minerals, S.L., propriétaire de la mine de Boinás, dans les Asturies, portant sur la prestation de divers services, sur l'assistance technique à des opérations de forage, de réparation mécanique et d'opération avec les dumpers.

Au **Venezuela**, les contraintes affectant l'économie ont porté un sérieux préjudice à la bonne marche du contrat de sous-traitance avec le Consorcio Boyacá - La Guaira concernant la composante du tunnel routier à la sortie de Caracas en direction de l'aéroport. Le volume des travaux exécutés n'est que de 860 m de tunnel.

En **Colombie**, où EPOS, S.A. a déjà constitué une succursale, il a fallu ajourner le début des travaux contractuels concernant la construction de tunnels pour un circuit hydroélectrique, suite à la modification du projet et donc à la procédure d'octroi des permis.

Bien que sans activité industrielle dans ce pays, nous avons maintenu des contacts technico-commerciaux permanents en vue de démarcher des travaux dans les secteurs aussi bien hydraulique que routier.

En ce qui concerne les **OUVRAGES FERROVIAIRES**, SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A., (SOMAFEL, S.A.), est la société du Groupe Teixeira Duarte (détenue à 60%) qui est spécialisée dans la construction, la rénovation et la conservation des infrastructures ferroviaires, y compris leur électrification (caténaire).

Le Groupe a consolidé son activité opérationnelle dans ce secteur ferroviaire, aujourd'hui concentrée au Portugal, en France, au Maroc, en Algérie, au Mozambique et au Brésil. Des mesures ont été prises pour optimiser les performances dans ces pays, qui utilisent quatre écartements de rails différents.

En 2015, SOMAFEL, S.A. a poursuivi la croissance de son chiffre d'affaires. Elle a atteint des produits de près de 31 millions d'euros, consolidant ainsi la tendance déjà constatée en 2014, et a donc contribué à l'activité sur les marchés extérieurs, en particulier l'Algérie et le Maroc.

Au **Portugal**, l'activité de SOMAFEL, S.A. était majoritairement centrée sur des projets de maintenance et de réhabilitation d'infrastructures ferroviaires, pour le compte du principal client, Infraestruturas de Portugal, S.A..

Rappelons, dans ce domaine, les principaux marchés :

Sur le volet de la maintenance :

- Terme de la durée initiale de trois ans et début de la prorogation de deux ans du contrat portant sur la maintenance de tout le matériel de voie et de caténaire affectés aux centres de maintenance de Coimbra, Entroncamento et Caldas da Rainha, contrat dénommé Prestation de services de maintenance de voie et de caténaire - Lot 5 ;
- Intervention dans les centres d'Entroncamento et de Coimbra par le biais du contrat intitulé Prestation de services de maintenance des appareils de voie du réseau ferroviaire portugais, voie large - 2015.

Sur le volet de la réhabilitation, les travaux réalisés sont les suivants :

- Réhabilitation complète de la voie - remplacement des traverses en bois par des traverses en béton bi-bloc, phase 1 - Ligne Beira Baixa, tronçon Entroncamento/Rodão ;
- Réhabilitation de voie entre les points km 226,570 et km 230,880 - Ligne Leste, tronçon Assumar/Arronches ;
- Remplacement de la voie sur les ponts de Várzea, Meligioso et Trezói, phase 1A-1 - Ligne Beira Alta ;
- Raccordement Alfarelos à celui de Verride - Transformation BC/BLS et TM/TBB - 1ère phase.

L'année 2015 a également été marquée par la réalisation de travaux pour des maîtres d'ouvrages provenant d'autres secteurs d'activité, qui sont les suivants :

- Hangar 6 - remplacement du chemin de roulement des principaux portiques, à l'aéroport de Lisbonne, pour la TAP (Transportes Aéreos Portugueses, SGPS, S.A.) ;
- Remplacement des fixations du chemin de roulement du portique de Santa Apolónia, dans le port de Lisbonne, pour le compte du concessionnaire SOTAGUS - Terminal de Contentores de Santa Apolónia, S.A..

Nous prévoyons une réduction de l'activité au Portugal en 2016, en raison des retards pris dans le déroulement des projets ferroviaires établis par le Plan stratégique des transports et des infrastructures et le Plan de proximité. L'activité ferroviaire ne devrait reprendre qu'à partir 2017.

L'**Algérie** demeure un marché stratégique et prioritaire pour ce secteur de la construction du Groupe Teixeira Duarte.

Mentionnons les projets suivants :

- La modernisation de la ligne ferroviaire Thénia/ Tizi-Ouzou et son électrification jusqu'à Oued Aissi sur 75 km, pour l'ANESRIF- Agence Nationale d'Études et de Suivi de la Réalisation des Investissements Ferroviaires ; En 2015, les travaux ferroviaires de ce marché se sont fortement développés, en particulier avec l'entrée en service et l'exploitation du premier tronçon de cet ouvrage (Thénia - Bordj Menail), dont l'inauguration s'est faite en présence du ministre algérien des Transports ;



SOMAFEL
Réhabilitation de la ligne Beira Alta
Tronçon barrage du Fratel
Portalegre | Portugal



SOMAFEL
Montage de la voie et du 3ème rail du métro d'Alger
Alger | Algérie

- Les travaux du marché portant sur l'Installation de voie et Rails de la 3ème voie de l'« Extension A - la Place Émir Abdelkader et la Place des Martyrs », du métro d'Alger, réalisés pour le GMAC (Groupement Métro d'Alger Centre : Andrade Gutierrez - Teixeira Duarte - Gesti TP - Zagope) ont été achevés ;
- En 2015, les travaux de mise en place de la caténaire de 3000 V en courant continu de la ligne minière, dans la zone est d'Annaba, dont le marché a été attribué la même année, ont été entamés.

Dans le domaine commercial, en dépit d'une contraction de l'investissement public, nous avons déposé des offres concernant la rénovation de plus de 250 km de voies, en réponse aux appels d'offres internationaux lancés par l'ASNERIF.

Au **Brésil**, où SOMAFEL, S.A. déploie ses activités par le biais de sa filiale SOMAFEL - Obras Ferroviárias e Marítimas Lda, (SOMAFEL, Ltda.), l'année 2015 a été marquée par l'aggravation accentuée de la crise économique, qui s'est déclenchée l'année précédente, accompagnée d'une forte instabilité politique.

Les chantiers qui ont quand même été achevés au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

- L'installation des chemins de roulement pour les ponts roulants à Aracruz, au port de la société Estaleiro Jurong Aracruz Ltda., dans l'État de Espírito Santo, pour le groupement C.R. Almeida - EMPA ;
- Pour la société Yara Brasil Fertilizantes, S.A. de Rio Grande, dans l'État de Rio Grande do Sul, nous avons procédé, par le biais de l'entreprise EMPA, S.A. du Groupe Teixeira Duarte, au remplacement des mécanismes des ponts roulants.

Les chantiers en cours de réalisation en 2015 et prévus terminer cette année sont les suivants :

- Pour le concessionnaire du VLT Carioca S.A., en groupement avec une entreprise brésilienne, prestation de services d'installation de voie, sur une longueur de 10 km, pour le tramway de Rio de Janeiro connu comme Véhicule Léger sur Rails (VLT, Veículo Leve sobre Trilhos), et dont l'inauguration est prévue pour avant le début des Jeux olympiques de 2016 ;

- Pour la société VALE, S.A., chemin de roulement du terminal maritime de Ponta da Madeira, d'une longueur de 5 km, dans le cadre de l'ouvrage d'une autre entreprise du Groupe Teixeira Duarte à São Luís, dans l'État de Maranhão.

Dans le même temps, et comme résultat de l'intense activité commerciale, fin 2015, nous avons gagné plusieurs marchés dont quelques-uns ont débuté en décembre, mais dont les travaux seront exécutés en 2016, à savoir :

- Mise en place de la superstructure SF03 – Extension de la voie ferrée Carajás – Projets CLN S11D, en groupement avec EMPA, S.A., pour VALE, S.A., d'une longueur de 87 km, dans l'État de Maranhão ;
- Prestation de services d'entretien d'urgence du système métro ferroviaire de la capitale Brasília, en groupement avec des entreprises brésiliennes chargé de la maintenance du matériel roulant, de l'énergie, de la signalisation, des voies et des bâtiments, dans le Distrito Federal ;
- Sous-traitance et installation de la voie permanente du système métro ferroviaire de Salvador et Lauro de Freitas, sur une longueur de 40 km du métro de Salvador, dans l'État de Bahia.

Comme en 2015, les prévisions font apparaître pour l'année 2016, une forte contraction de l'activité économique au Brésil.

En **France**, l'activité de SOMAFEL, S.A. est restée constante, concernant essentiellement la réalisation de travaux de caténaires pour une entreprise congénère française, sur le réseau de la SNCF – Société nationale des chemins de fer français, notamment :

- Tranche 2 de la gare La Milesse Voyageur – études et réalisation des travaux de caténaire sur la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire, sur la liaison de Milesse ;
- Tranche 2 de la gare La Milesse Fret – études et travaux de caténaire sur la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire, sur la liaison de Milesse ;
- Les études et travaux de caténaire dans la gare de Rennes – A3-A4.

Au **Maroc**, nos activités de l'année 2015 ont été centrées sur les travaux du marché des études et travaux de voie, génie civil et caténaire, dans les installations du terminal de Kenitra – Liaison à grande vitesse entre Tanger et Kenitra pour l'ONCF – Office national des chemins de fer. Suite aux diverses modifications de l'étude d'exécution, ce marché s'est déroulé en 2015 en-deçà des attentes initiales, mais l'année 2016 devrait connaître une croissance de l'activité ainsi que l'achèvement du projet.

À ce propos, mentionnons la participation aux appels d'offres suivants :

- Rénovation de 10 gares (voies, caténaire, génie civil et signalisation), entre Settat et Marrakech, appel d'offres lancé en décembre par l'ONCF, dans le cadre du projet concernant l'augmentation de la capacité du principal axe ferroviaire Tanger – Kenitra – Casablanca – Marrakech ;
- Construction de la deuxième ligne du métro léger de surface (tramway) de Casablanca (voies et génie civil), dont la gestion est sous la responsabilité de l'agence Casa Transports, S.A., la société SOMAFEL S.A. ayant à cet effet constitué un groupement avec une entreprise locale du secteur du bâtiment.

Au **Mozambique**, nous avons poursuivi les travaux du contrat de prestation de services de l'attaque mécanique lourde de voie, pour une société congénère, dans le cadre des travaux de réhabilitation des infrastructures et de la superstructure du couloir ferroviaire de Nacala.

Le secteur des voies ferrées a connu une diminution accentuée des appels d'offres, autant de la part de l'entreprise publique CFM – Portos e Caminhos de Ferro de Moçambique E.P. que des sociétés privés. Le suivi de certaines procédures importantes auprès des CFM a été prolongé, telle la maintenance de la ligne de Ressano Garcia, sans évolution notable toutefois.



Terminal de conteneurs de Sines
Enlèvement des matériaux déposés dans le bassin et
régularisation des fonds
Sines | Portugal



Penta-Ocean Construction Co., Ltd.
Réhabilitation du port de Nacala - Phase 1
Nacala | Mozambique

Dans le domaine des **OUVRAGES MARITIMES**, notre Groupe a la capacité d'exécuter différents types d'ouvrages d'infrastructures portuaires, telles que ports commerciaux, de pêche et de plaisance, travaux de construction et de réhabilitation des protections côtières, telles que jetées, digues, plages artificielles et travaux de défense contre la mer, remblais hydrauliques, émissaires, ainsi que les opérations de dragage et autres travaux maritimes et fluviaux.

En 2015, la société OFM - Obras Fluviais e Marítimas, S.A. (ci-après désignée par OFM, S.A.), détenue à 100 % par SOMAFEL, S.A., se distinguait comme étant l'entreprise spécialisée pour la réalisation de ces travaux maritimes et fluviaux.

Au **Portugal**, suite à la crise économique qui a entraîné une réduction de l'investissement public et privé, cette activité a subi une forte décroissance et s'est pratiquement limitée, en 2015, à l'exécution du contrat Terminal de conteneurs de Sines - Évacuation des matériaux déposés dans le bassin et régularisation des fonds.

En **Algérie**, l'activité de 2015 s'est limitée à suivre le marché au plan commercial. Plusieurs soumissions ont été préparées et déposées, en vue de gagner de nouveaux marchés. Nous prévoyons une reprise de l'activité de production sur ce secteur en 2016.

En **Angola**, notre activité commerciale s'est poursuivie en 2015. Nous avons notamment étudié plusieurs projets et déposé plusieurs soumissions, dont nous prévoyons un retour en 2016, et ce malgré la crise actuelle de ce marché.

Au **Brsil**, nous avons terminé dès le premier trimestre les travaux de dragage et de reprofilage du flanc le long du quai Sud, sur le chantier Jurong Aracruz, dans l'État de Espírito Santo.

Nous avons également poursuivi l'activité commerciale, dont les études sur les infrastructures portuaires pour les secteurs concernant les *matières premières* agricoles (30 % du PIB national) et l'industrie de la cellulose de papier.

Au **Cap-Vert**, nous avons terminé les travaux, réalisés en régime de groupement, d'agrandissement et de réhabilitation du quai de la société ENACOL - Empresa Nacional de Combustíveis, S.A. et la construction d'un remblai contigu à ses installations, tous deux à Mindelo, sur l'île de São Vicente.

En **Colombie**, 2015 a vu le début de notre activité commerciale portant sur l'étude de plusieurs projets, puis sur la présentation de soumissions dont nous suivons soigneusement les développements.

Au **Mozambique**, la réhabilitation du port de Nacala, Tranche 1, a été achevée avec succès, marché réalisé pour l'entreprise japonaise Penta-Ocean Construction Co.,Ltd. et dont le maître d'ouvrage est l'organisme public Portos e Caminhos de Ferro de Moçambique, E.P. Ce succès a consolidé les relations du Groupe avec cette société Penta-Ocean Construction Co.,Ltd., ce qui nous permet d'entrevoir la possibilité d'obtenir plus de travail dans cet important projet portuaire mozambicain.

Parallèlement, nous avons présenté une série d'études et de soumissions, dont certaines sont en phases de négociation et ont toutes les chances d'être retenues.

Le **Venezuela** a enregistré un fort ralentissement de l'investissement public, ce qui, allié à la conjoncture du marché n'était pas favorable pour signer de nouveaux contrats.

Le **CENTRE OPÉRATIONNEL DE COFFRAGES ET DE PRÉCONTRAÎTE** (COC) est chargé de la gestion et du développement du secteur des coffrages, des cintres et de la précontrainte Il coordonne également l'activité de notre laboratoire des matériaux.

Au **Portugal**, le COC participe aux travaux de revêtement du tunnel du Marão, sur l'itinéraire principal IP4 (A4) - Vila Real.

En **Angola**, des coffrages ont été mis en œuvre dans l'immeuble résidentiel Kuaquié sur l'île de Luanda, ainsi qu'à Talatona - Luanda dans la structure de la clinique Clínica Sagrada Esperança, Lda.

En **Algérie**, nous avons poursuivi les travaux de coffrage pour le GMAC - Groupement Métro d'Alger Centre, sur le tronçon du métro de la capitale algérienne Place Émir Abdelkader - Place des Martyrs.

Nous avons débuté les travaux de coffrage du nouveau siège social de la Gulf Bank Algeria (AGB) à Alger, des structures en béton armé des stations-services de l'autoroute Est-Ouest et de la STEP d'Ali Mendjeli, à Constantine.

Au **Brésil**, nous avons exécuté les travaux de coffrage de la structure en béton armé de l'hôpital central de Niterói, à Rio de Janeiro, et nous avons commencé ceux de la structure du bâtiment de l'URD, à Curitiba, dans l'État du Parana.

Au **Mozambique**, nous avons réalisé les travaux de coffrage concernant la structure d'un immeuble de bureaux sur l'avenue Julius Nyere, et débuté ceux du siège du ministère de l'Agriculture, tous deux à Maputo.



IP, S.A.
Travaux de revêtement du tunnel du Marão
Vila Real | Portugal



Direction centrale du matériel
Pôle opérationnel Teixeira Duarte
Montijo | Portugal

Le **LABORATOIRE DES MATÉRIAUX**, agréé depuis 1996, est installé depuis 2011 au pôle opérationnel Teixeira Duarte, situé à Montijo. Au cours de l'année à l'étude, notre laboratoire a poursuivi ses essais au profit des différents chantiers du Groupe Teixeira Duarte. Les résultats obtenus lors des essais d'aptitude nous permettent de conserver l'agrément décerné par l'Institut portugais d'accréditation (IPAC).

La **DIRECTION CENTRALE DU MATÉRIEL**, qui siège au pôle opérationnel Teixeira Duarte, à Montijo, concentre tous les processus de management du matériel et des entrepôts du Groupe. Elle assure également la mise en œuvre et l'uniformisation des procédures techniques de la gestion de la maintenance et des inspections périodiques du matériel sur les différents marchés.

En 2015, des systèmes servant au contrôle et à la surveillance via GPS des principaux matériels : véhicules légers et lourds, engins d'excavation et de déplacement de terres, grues sur chenilles et matériels de forage rotatifs ont été mis en service.

L'investissement en matériel dans ce secteur de la construction comprend celui effectué sous la gestion de la direction Matériel, mais aussi celui effectué par d'autres structures du Groupe. Dans l'ensemble, il a atteint 27,485 millions d'euros, dont 7,316 investis au Portugal, 3,257 en Angola, 10,793 en Algérie, 1,038 au Brésil, 4,143 millions d'euros au Mozambique, 667 mille euros au Venezuela et 271 mille euros sur d'autres marchés.

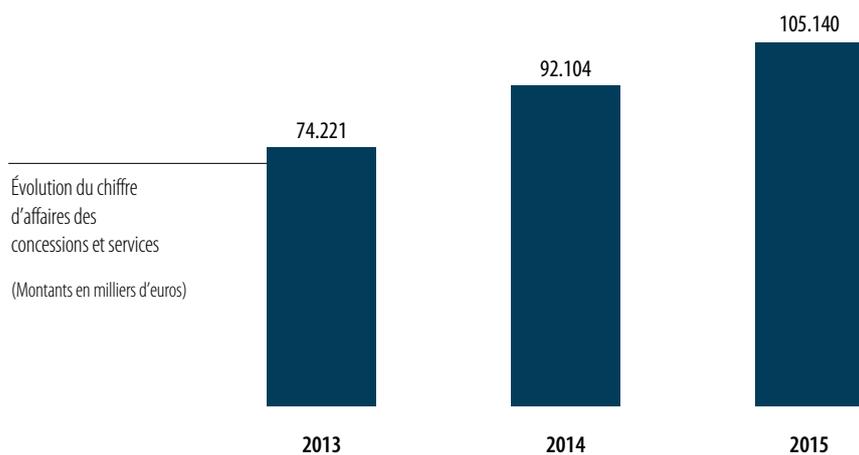
IV.2. CONCESSIONS ET SERVICES

Le Groupe Teixeira Duarte a commencé d'opérer dans ce secteur en 1984, à Macao, par le biais de la participation qu'il détenait, et détient toujours, chez CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A. Puis, nous avons étendu ces activités au Portugal, en Angola, au Brésil, en Espagne, au Mozambique et au Qatar.

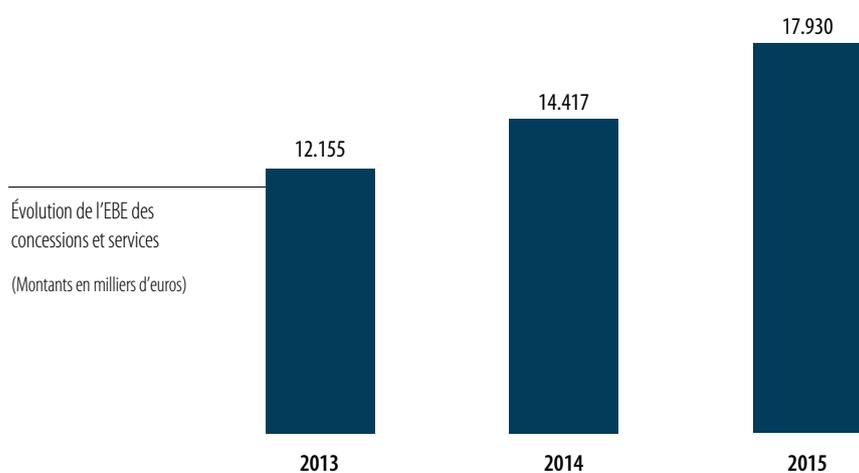
Actuellement, les entreprises du Groupe se consacrent à des domaines d'activité bien distincts, tels la gestion des biens immobiliers *Facilities Management* et *Facilities Services*, l'entretien des installations et l'environnement.

Dans ce secteur, Teixeira Duarte détient plusieurs participations minoritaires dans d'autres sociétés dont la gestion n'est pas pilotée par les structures de notre Groupe et qui, dans pratiquement tous les cas, ne sont pas incluses dans son périmètre de consolidation. Les plus importantes feront néanmoins l'objet de quelques considérations à la fin de ce chapitre.

— APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Dans les concessions et services, le chiffre d'affaires s'est accru de 14,2 % par rapport à l'exercice 2014, avec une bonne performance au Portugal et en Angola, où la conquête de nouveaux clients, essentiellement dans le domaine de la gestion des biens immobiliers, a permis une augmentation de, respectivement, 26,3 % et 13,4 %.



L'excédent brut d'exploitation (EBE) du secteur des concessions et services a enregistré une augmentation de 24,4 %, avec une bonne performance sur tous les marchés où opère le Groupe.

– ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

Au plan non consolidé, et afin de donner un aperçu sur l'ensemble de l'activité 2015, nous informons que les produits opérationnels du Groupe dans le secteur des concessions et des services se sont élevés à 137,037 millions d'euros, dont 59 % se rapportent à l'activité menée à l'étranger. Ces chiffres reflètent dans leur globalité une hausse de 10,3 % par rapport à 2014.

IV.2.1. SOCIÉTÉS FILIALES DU GROUPE TEIXEIRA DUARTE

– GESTION DES BIENS IMMOBILIERS / ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

Teixeira Duarte déploie ses activités dans le domaine de la gestion des biens immobiliers et dans celui de *l'entretien des installations*, au travers de sa société dénommée TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A. (TDGI, S.A.), constituée à cet effet au Portugal en 2000 et détenue à 100 % depuis le début.

Les principaux domaines d'activités de TDGI sont (i) la gestion intégrée de maintenance courante et de réaménagement total, (ii) la maintenance technique, (iii) l'analyse, le diagnostic et les solutions concernant l'énergie et (iv) la gestion des espaces et leur habillage.

Dans le but de créer un grand éventail de solutions diversifiées qui correspondent aux besoins quotidiens croissants du marché, TDGI mise par ailleurs sur des activités spécifiques telles que la restauration collective sous la marque *SmartFood*, la gestion de parkings avec la marque *AutoPark* et la gestion de copropriétés d'entreprises avec la marque *SpacePartners*.

Également dans l'objectif de créer des facteurs de différenciation accompagnant l'évolution des infrastructures, TDGI accentue son pari sur des solutions porteuses de technologie et qui procurent efficacité aux services, mises au point en interne ou en partenariat. Tel est le cas des marques *Glose EAM*, *Inergy* et *Controlo 24*.

Au plan international, cette activité n'est pas mise en œuvre par TDGI mais par d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte qui déploient leurs activités sur les huit marchés actuels et utilisent la marque TDGI, en bénéficiant des moyens et des ressources de TDGI, S.A. : une enseigne puissante, dotée de valeurs solides et reconnues par le marché et par les clients de ces huit pays.

Au **Portugal**, l'année 2015 a connu une croissance de notre chiffre d'affaires, dans la continuité des années précédentes, que ce soit par le renforcement des relations contractuelles existantes ou par la passation de nouveaux contrats.

Dans les domaines de la gestion intégrée de la maintenance courante, du réaménagement total et de maintenance technique, qui représentent le cœur de métier, l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise s'est révélée significative sur les différents segments de marché concernés. Il en est ainsi, dans le secteur du bâtiment, de la mise en œuvre des contrats de Gestion globale de Nestlé et de Millenium BCP, cette dernière pour tout son patrimoine se trouvant au Portugal. Il s'agit ici de deux nouveaux contrats de grande dimension, qui vont dans le sens de notre stratégie de développement des affaires.

Dans le domaine de la santé, un de nos enjeux depuis 2014, mentionnons la prorogation du contrat global de maintenance des installations et du matériel médical des différentes unités du Groupe Lusíadas Saúde et de l'hôpital de Cascais, qui consolide notre présence dans le secteur de la maintenance du matériel médical et hospitalier.

L'année 2015 a également été l'année d'un challenge décisif dans le domaine industriel, qui nous a finalement procuré des contrats de grande importance pour la maintenance des installations et du matériel de l'unité de fabrication de Tabaqueira - Philip Morris International, et de manière identique pour l'usine de la marque d'huile d'olive Gallo, de la société Victor Guedes, Industria e Comércio, S.A..

Enfin, mais non des moindres dans ce domaine de la gestion des biens immobiliers et de la maintenance, notons le renforcement du *Retail* en raison de contrats avec des multinationales telles AKI, Leroy Merlin et MediaMarkt.



Millennium BCP
Gestion des biens immobiliers
Oeiras | Portugal

Nestlé | Portugal
Gestion des biens immobiliers & Maintenance
Avanca | Portugal

Le domaine de l'analyse et du diagnostic / Solutions pour l'énergie a de la même façon enregistré une augmentation du volume de travail et de facturation, fruit de différents travaux dans le *Due Diligence* technique sur bâtiments, ainsi que la certification énergétique, analyse et diagnostic. Nous avons réalisé des travaux d'analyse et de diagnostic dans l'industrie, pour des clients tels que Tabaqueira - Philip Morris International et Tupperware Portugal - Artigos Domésticos Lda. Cette dernière, qui provient d'un investissement effectué dans la technique de détection de fuites dans des réseaux d'air comprimé au moyen d'ultrasons. Cet investissement reflète cette prise de position visant sa différenciation au plan technique sur laquelle TDGI porte ses efforts depuis sa création.

Concernant la gestion d'espaces et leur habillage, l'année 2015 s'est finalement révélée une année plutôt positive, le chiffre d'affaires étant au même niveau que l'année précédente. Dans une logique de recherche d'efficacité, les entreprises continuent de rechercher des *layouts* optimisés, qui permettent de créer des espaces de travail plus modernes et en même temps plus compacts. Mentionnons les études de changement d'espace d'entreprises comme CANON et FIAT PORTUGAL De cette même façon, un ensemble de travaux menés à bien pour notre client UNILEVER. Dans ce domaine également, TDGI reste attentive aux solutions technologiques permettant de visualiser et de prévoir l'architecture proposée.

En **Angola**, malgré la forte contraction de l'économie du pays, notre activité s'est maintenue au niveau de l'exercice précédent. 2015 a en effet consisté en une consolidation des relations contractuelles avec les différents clients, tels que CHEVRON, pour laquelle TDGI est devenue responsable de l'exécution de tous les services de maintenance du patrimoine, à Luanda, ou encore TOTAL, pour qui le champ d'action du contrat a été élargi. Signalons par ailleurs l'augmentation de notre intervention auprès du secteur bancaire, avec un nouveau contrat signé avec la BANCO CAIXA GERAL ANGOLA portant sur la maintenance des édifices de son siège, ainsi que l'extension du contrat avec la BANCO ECONOMICO S.A. relatif à son réseau d'agences situées tout autour de Luanda.

Au plan de la formation interne, nous avons réussi le lancement de la première édition du projet « Enseigner à pêcher », qui consistait en une formation s'adressant à plusieurs jeunes angolais, qui se sont tous vus accepter dans l'entreprise. Ce projet renforce notre stratégie visant à miser sur les ressources humaines locales, tout en contribuant à faire augmenter les capacités techniques du pays.



Halliburton
Maintenance industrielle
Macaé | Brésil



GE Alstom
Gestion des biens immobiliers & Maintenance
Bilbao | Espagne

En **Algérie**, c'est à la suite des travaux de BTP que le Groupe Teixeira Duarte a réalisés pour AGB – Gulf Bank Algeria que TDGI a signé un contrat pour la prestation de services de gestion, de maintenance et d'assistance technique des bâtiments du siège et de leurs diverses agences d'Alger. 2015 a également été l'année où ont été réalisés les premiers travaux dans le domaine de la gestion d'espaces et leur habillage, ici pour une entreprise internationale leader dans le secteur de la santé animale, ZOETIS, qui a déjà passé contrat avec TDGI en Espagne.

En **Belgique**, nous avons poursuivi notre stratégie commerciale en vue d'augmenter notre base d'implantation sur ce marché, effort qui s'est traduit par l'établissement d'un contrat de prestation de services de maintenance des installations techniques de la piscine publique d'Evere, à Bruxelles, pour une période de neuf ans.

Mettant à profit les références des bons services déjà fournis à PFIZER et notre succès sur d'autres marchés – au Portugal depuis 2014 et plus récemment en Espagne –, nous avons débuté les travaux de maintenance de l'infrastructure logistique de cette multinationale attenante à l'aéroport de Bruxelles, travaux objets d'un contrat avec cet organisme avec lequel TDGI est en partenariat international.

Dès la fin de l'année, et prenant effet à partir de janvier 2016, le Conseil de l'Union européenne a attribué à TDGI la maintenance en génie civil de ses installations à Bruxelles, situées dans le bloc européen. Ce contrat revêt une importance particulière pour TDGI Belgique, de par sa dimension – près de 27 millions d'euros, sur une durée de 7 ans – et en raison de la renommée qu'il est susceptible de lui amener.

Au **Brésil**, l'année 2015 a suivi la tendance de croissance accentuée, avérée depuis le début d'activité de ce secteur du Groupe dans le pays. Nous sommes entrés dans le domaine de la maintenance industrielle dans la zone de Macaé où se concentrent plusieurs entreprises œuvrant dans le secteur de *pétrolier et gazier*, TGI ayant passé contrat avec la société pétrolière américaine HALLIBURTON.

À São Paulo, le principal centre d'affaires du Brésil, un contrat a également été établi avec l'un des plus grands et des plus renommés syndicats de copropriété, le Condomínio Cidade Jardim. Les grands contrats en cours, d'où ressort PORTO SEGURO, ont en outre été renforcés. Au sud du

Brazil, dans la municipalité de Joinville de l'État de Santa Catarina, un contrat de maintenance a débuté avec l'université locale.

En **Espagne**, notre croissance de l'exercice précédent a été égale. Nous avons renforcé notre présence sur différents secteurs d'affaires et la confiance de nos clients tels que CBRE, GOODYEAR et VINCI FACILITE.

Soulignons la croissance dans les domaines de la gestion intégrée de maintenance courante, de réaménagement total et de maintenance technique, par le biais de l'accord passé pour divers bâtiments de GENERAL ELECTRIC et du CREDIT SUISSE au niveau de la péninsule ibérique, la gestion de biens immobiliers avec AGBAR BARCELONA, ainsi que l'accroissement de nos services pour des clients très exigeants, tels que FLAG TELECOM, VMWARE et BOEING.

Au **Mozambique**, l'année 2015 a représenté une croissance significative de notre chiffre d'affaires, tout particulièrement dans les provinces du centre et du nord du pays. Ceci résulte, pour l'essentiel, de nouveaux contrats avec des clients du secteur bancaire, qui ont choisi TDGI comme partenaire pour gérer et faire la maintenance de leur patrimoine, mais aussi de la continuité des relations commerciales avec l'entreprise minière de Nacala. Cet accroissement a entraîné la création et l'amplification de nouvelles bases opérationnelles, ceci élevant notre couverture au plan national. TDGI est actuellement en activité dans dix des onze provinces du Mozambique.

Au cours de l'année, nous avons continué de miser sur la formation des équipes. Près de 740 heures de formation en interne ont été comptabilisées à l'ACADÉMIE TDGI, dans les disciplines HVAC, hydraulique et électricité.

L'augmentation de notre chiffre d'affaires, tout comme le pari sur la formation, ont amené à ce que TDGI soit aujourd'hui vue comme une marque de référence sur le marché de la gestion des biens immobiliers. Elle travaille dans ce pays pour des entreprises non seulement mozambicaines, mais aussi d'autres nationalités, brésiliennes, sud-africaines, françaises, italiennes, américaines et bien évidemment portugaises.

Pour finir, il nous faut relever le début de notre activité dans ce domaine au **Qatar**, où le Groupe Teixeira Duarte n'avait pas encore pris pied, mais qui faisait l'objet de prospection commerciale depuis 2013.

Au regard de l'environnement entrepreneurial et légal de ce pays, TDGI y a constitué une société dénommée TDGISERV, en partenariat avec l'entreprise locale PETROSERV - qui y est présent depuis plus de 30 ans dans les services liés au secteur pétrolier et gazier. Cette nouvelle société a passé un contrat de maintenance des installations et du matériel concernant un lot de bâtiments appartenant à QATAR FOUNDATION. Ce contrat comprend la maintenance d'un vaste ensemble patrimonial, dont le nouvel hôpital Sidra Medical and Research Center, l'Al Shaqab Equestrian Center, de même que d'autres bâtiments et installations techniques aux dimensions remarquables.

– ENVIRONNEMENT

En 2015, le Groupe Teixeira Duarte a opéré dans le domaine de l'**ENVIRONNEMENT** sur différents marchés :

- Au Portugal, au travers de ses filiales RECOLTE, S.A., Serviços e Meio Ambiente (Porto), S.A. (RECOLTE) et RECOLTE - Serviços e Meio Ambiente, (Porto) S.A. (RECOLTE PORTO) ;
- En Espagne, par le biais de la société RECOLTE - Servicios y Medioambiente, S.A.U. (RECOLTE S.A.U.), et VALYGERSA, Valorización y Gestión de Residuos Sanitarios S.L. (VALYGERSA), cette dernière ayant été intégrée par fusion en 2016 avec RECOLTE ESPANHA ;
- En Angola, par un autre organisme du Groupe Teixeira Duarte qui opère sur ce marché avec le support des moyens et des ressources de RECOLTE.

En 2015, le chiffre d'affaires de ces sociétés a atteint, dans les différentes zones géographiques où elles sont actives, un montant global supérieur à 42 millions d'euros, ce qui représente une croissance soutenue de 3 % du chiffre d'affaires dans l'environnement, fruit de l'effort de plus de 900 employés.



RECOLTE
Nettoyage urbain
Almada | Portugal



RECOLTE PORTO
Collecte des déchets solides urbains
Porto | Portugal

La croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité des actifs a été accompagnée de la notoriété toujours plus forte de RECOLTE sur ses marchés, qui est devenue un *acteur* incontournable du secteur de l'environnement au Portugal et en Espagne.

Au **Portugal**, RECOLTE opère essentiellement dans les domaines de conception et de mise en œuvre de systèmes de nettoyage et d'hygiène urbaine, des systèmes de gestion des déchets solides urbains et industriels, de la réalisation et l'entretien de parcs et d'espaces verts, de la construction d'équipements et de centrales de traitement et de gestion de déchets ainsi que du nettoyage de plages et de zones côtières.

En 2015, RECOLTE a atteint un chiffre d'affaires de 13 millions d'euros, en progression d'environ 26 % sur l'année précédente.

L'activité au Portugal tout au long de l'année 2015 a essentiellement consisté à donner continuité aux contrats de prestation de services, presque tous pluriannuels, ce qui donne une forte stabilité à ce secteur d'activité en matière de chiffre d'affaires et de gestions des moyens engagés.

La plupart des produits opérationnels de cette société, principalement obtenus dans la sphère des municipalités et des entreprises municipales, proviennent de la continuité ou de nouveaux contrats dans le domaine de la collecte des déchets solides urbains, des services de nettoyage urbain et de la gestion des déchets, réalisés dans différentes communes du Portugal continental et des îles portugaises. Mentionnons ici les services fournis à Alenquer, Armação de Pera, Cascais, Coimbra, Espinho, Figueira da Foz, Lagoa (Algarve), Lagoa (Açores), Ponta Delgada (Açores), Porto, Ribeira Grande (Açores), Santa Cruz (Madère), São João da Madeira, Silves et Vila Franca do Campo (Açores).

En 2015, les principaux travaux de construction et de maintenance des parcs et espaces verts ont été réalisés pour les municipalités de Cascais, Lisbonne, Maia, Matosinhos, Oeiras et Vila Franca de Xira, ainsi que pour diverses sociétés, publiques et privées, telles que ANA - Aeroportos de Portugal, S.A., Taguspark - Sociedade de Promoção e Desenvolvimento do Parque de Ciência e Tecnologia da Área de Lisboa, S.A., EMEF - Empresa de Manutenção de Equipamento Ferroviário, S.A., ANAC - Autoridade Nacional da Aviação Civil, les Services intermunicipaux de l'eau



RECOLTE, S.A.U.
Nettoyage urbain
Escorial | Espagne

RECOLTE, S.A.U.
Collecte des déchets solides urbains
Morrazo | Espagne

et de l'assainissement des municipalités d'Oeiras et Amadora (SIMAS), de même que pour les entreprises du Groupe Teixeira Duarte, dans le cadre du Lagoas Park, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. et SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A., pour laquelle a été poursuivi le contrat de maintenance préventive des flancs d'une partie importante des voies ferrées du Nord, de Beira Alta et de l'Ouest.

Dans le domaine de la gestion et du traitement des déchets hospitaliers dangereux - nouveau domaine d'activité de RECOLTE -, mentionnons l'exécution du premier contrat pour ARM - Águas e Resíduos da Madeira, S.A., ainsi que le lancement des bases pour le développement de cette activité dans tout le pays, la création d'installations techniques dans l'agglomération de Lisbonne, et sur l'île de São Miguel aux Açores. Les installations situées aux Açores ont déjà été agréées et sont aptes à être mises en opération dès 2016.

En outre, fruit de cette stratégie de diversification, notre portefeuille clients s'est élargi, par la signature de contrats avec de nouveaux organismes, certains dans les nouveaux domaines de la société et que nous entendons dynamiser à l'avenir, et parmi lesquels :

- Pour Brisa - Auto-Estradas de Portugal, S.A. Nous avons passé des contrats pluriannuels et commencé l'activité de maintenance et d'entretien de plusieurs sections des autoroutes A1, A2 et A5 ;
- Pour la mairie de Benfica, un contrat pluriannuel d'entretien et de conservation de parcs et espaces verts a débuté ;
- Pour la mairie de Lagoa (Algarve), le contrat de collecte des déchets, de nettoyage urbain et des plages a été mis en œuvre ;
- Pour VALORSUL, S.A. nous avons passé contrat et réalisé le transport des scories produites par la centrale de traitement de Santa Iria de Azóia ;
- Pour ARM - Águas e Resíduos da Madeira, S.A. nous avons signé le premier contrat de gestion et de traitement des déchets hospitaliers dangereux dans la région autonome de Madère, en étroite collaboration technique avec la société indirectement détenue par RECOLTE, dénommée VALYGERSA, spécialisée dans la gestion de ce type de déchets ;
- Pour ANA - Aeroportos de Portugal, S.A., a été établi le premier contrat pluriannuel de nettoyage et de lavage des zones opérationnelles de l'aéroport de Lisbonne.

Au cours de l'année 2015, ayant gagné une grande notoriété au point d'être une référence sur le marché, RECOLTE a participé à l'ensemble des appels d'offres relatifs à l'environnement, au Portugal continental et sur les îles, et a présenté, en réponse à des appels d'offres publics et privés, un total de 566 soumissions et études, pour un montant de 149 millions d'euros.

Au Portugal, bien que la concurrence soit de plus en plus difficile en raison du plus grand nombre de sociétés provenant d'autres secteurs d'activité qui opèrent dans le domaine de l'environnement, le chiffre d'affaires prévu pour 2016 est comparable à celui de 2015.

RECOLTE PORTO, précédemment dénommée INVICTAAMBIENTE, S.A., est une société détenue à 100 % par RECOLTE S.A.U. et qui a pour seul objet la collecte des déchets solides urbains et le nettoyage urbain d'une partie importante de la ville de Porto.

Son chiffre d'affaires s'est élevé à environ 4 millions d'euros, dans la même ligne que celui de l'année précédente étant donné que ce contrat ne subit aucune fluctuation jusqu'à son terme. Pour 2016, nous prévoyons, pour les raisons indiquées plus haut, un chiffre d'affaires identique.

En **Espagne**, la société locale **RECOLTE S.A.U.**, détenue à 100 % par RECOLTE. Bien qu'elle soit la principale société véhicule vers d'autres secteurs d'activité du Groupe Teixeira Duarte en Espagne, elle se consacre, tout comme RECOLTE, à la prestation de services liés à l'environnement, notamment sur le marché de la gestion globale des déchets solides urbains, industriels et hospitaliers, le lavage et la désinfection des conteneurs de déchets solides urbains, le nettoyage de la voirie, la conception, réalisation et entretien des parcs, nettoyage et entretien des plages et des zones côtières, ainsi que les opérations de nettoyage et d'entretien des bois et des voies de communication.

En Espagne, le chiffre d'affaire global est de 25 millions d'euros, soit un montant semblable à celui de l'année précédente.

Parmi les différentes opérations en cours en 2015 dans le domaine de la collecte des déchets solides urbains, du nettoyage des voiries et de la gestion d'écocentres, citons celles mises en œuvre dans la Comunidad de Madrid (Ayuntamientos de San Lorenzo del Escorial, Griñon et Torrejón de la Calzada), dans la Comunidad d'Andaluzia (Ayuntamiento de Benalmádena, Cartaya, Mairena et La Carolina), dans la Comunidad de Galiza (Mancomunidade dos Concellos do Morrazo, qui comprend les Ayuntamientos de Cangas, Bueu y Moaña) et dans la Comunidad de Catalunha (Ayuntamiento de Arenys de Mar), où a été mis en place un nouveau système de collecte des déchets porte-à-porte.

En 2015, un nouveau contrat a été signé avec l'entreprise publique SADECO de Cordoue, en Andalousie, pour un montant total de 1,3 millions d'euros, contrat concernant le nettoyage de plusieurs parcs de la ville. Mentionnons également le nouveau contrat avec l'Ayuntamiento del Escorial pour la mise en place d'un nouveau système de collecte de à prise latérale.

Pour ce qui est de l'entretien et du nettoyage des plages, continuité a été donnée à l'exécution des contrats dans la Comunidad de Benalmadena et Algeciras. Pour la maintenance des parcs et jardins, nous avons poursuivi l'exécution du contrat pour l'Ayuntamiento de Algeciras, dans la Comunidad de Andaluzia et à El Puerto de Santa Maria, où est également traitée la conservation de parcs et de pinèdes ouverts au public.

À l'instar des années précédentes, un investissement a été fait dans le matériel. Il s'est élevé à 1,3 millions d'euros en 2015, principalement pour acheter le matériel nécessaire pour faire face aux nouveaux contrats et à remplacer les équipements obsolètes par d'autres plus efficaces au plan technique et environnemental.

En ce qui concerne l'activité technico-commerciale, plus de 180 soumissions totalisant environ 117 millions d'euros ont été déposées en réponse à des appels d'offres publics et privés.

Le secteur d'activité de l'environnement est caractérisé par une forte compétitivité sur le marché espagnol, où RECOLTE, S.A.U. entend consolider sa présence en tant qu'*acteur* d'importance par rapport aux grands groupes économiques espagnols du marché.

VALYGERSA, société de droit espagnol constituée pour se consacrer à la gestion et au traitement des déchets hospitaliers dangereux, possédait le matériel adéquat à cet effet. En 2016, elle a été absorbée par RECOLTE, S.A.U. qui la détenait à 100 %.

Un effort a été porté, au cours de 2015, sur la prospection commerciale et les procédures de d'obtention des autorisations d'exploitation des unités de traitement en Espagne et au Portugal.

En **Angola**, notre activité de 2015 a privilégié la province de Luanda, dans le domaine de la construction et entretien des parcs et espaces verts. Nous nous sommes chargés de la construction et de l'entretien de différents espaces verts pour plusieurs sociétés privées.

Nous continuons de prospecter et de rechercher des occasions d'affaire dans ce domaine de l'environnement, en visant notamment les secteurs de la collecte, du traitement et de la gestion des déchets solides urbains, celui du nettoyage urbain et celui de la gestion et du traitement des déchets hospitaliers, aussi bien à Luanda que dans les autres provinces du pays, compte tenu de la sensibilisation croissante de la population angolaise à la thématique de l'environnement et aux opportunités qui se présentent dans ce pays.

Nous prospectons d'autres marchés, où nous avons déjà présenté des soumissions, par exemple au **Mozambique**, en **Algérie**, au **Maroc**, et d'autres encore, où RECOLTE a été contactée par divers organismes publics ou privés en vue de développer études et projets dans le domaine de l'environnement.

TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. est une société détenue à 100% par TD-EC qui a pour objet la gestion de l'hôpital de Cascais pour une durée de 30 ans, englobant la conception, les études, la construction, le financement, l'entretien et la maintenance.

La construction de l'hôpital de Cascais ayant été terminée en février 2010, l'activité de TDHOSP s'est dès lors centrée sur la gestion et la maintenance de l'établissement hospitalier et sur la gestion et l'exploitation du parking.

Au cours de l'année 2015, au-delà de la maintenance normale du bâtiment, nous y avons réalisé plusieurs travaux de rénovation, préalablement approuvés par le partenaire LUSÍADAS - Parcerias Cascais, S.A. et par l'organisme public contractant.

Au titre du contrat de gestion, l'activité de TDHOSP est contrôlée et évaluée tous les ans par l'organisme public contractant, sur la base des paramètres de disponibilité, de service et de satisfaction. À l'instar des années précédentes depuis le début de son activité, elle a été évaluée avec la mention Très Bien.

EDUCARE - Atividades Educativas e Culturais, Lda. est une société détenue à 100 % par le Groupe Teixeira Duarte, constituée en 2007 et qui, dès sa création, avait pour but de mettre sur pied le projet Collège São Francisco de Assis Luanda Sul (CSFA Luanda Sul), dont le siège se trouve à Talatona, Luanda sud, en Angola.

Son modèle d'enseignement étant à caractère constructiviste/positiviste, il applique intégralement les programmes portugais et il reçoit les élèves depuis l'école maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire. Son objet est de répondre, au plan de l'éducation, à une communauté de citoyens lusophones très exigeante et culturellement diversifiée, en cherchant toujours l'excellence dans la diffusion de la langue et de la culture portugaise.

Parallèlement à sa fonction éducative proprement dite, elle exerce un vaste ensemble de services à la communauté qui l'accueille et qu'elle sert, elle contribue à la création de liens linguistiques et culturels entre les peuples.

En 2015, le CSFA Luanda Sul a continué d'exercer son activité éducative, avec les niveaux maternelle, 1er, 2ème et 3ème cycles de l'enseignement de base (CEB) et de l'enseignement secondaire.

La 11^{ème} année de scolarité de l'enseignement secondaire est entrée en fonctionnement, avec les formations en Sciences et technologies et en Lettres. En 10^{ème} année, les deux formations ont été maintenues et celle des Sciences socioéconomiques a débuté. Ces formations ont été choisies par les élèves venus de la 9^{ème} année de scolarité.

Fin 2015, le CSFA Luanda Sul a vu son nombre d'élèves monter à 610, avec une moyenne annuelle de 607 élèves.

PAREDÃO DE MINAS Energia, S.A., GONGOJI Montante Energia, S.A. et TABOQUINHA Energia, S.A., sont trois sociétés de droit brésilien détenues par le Groupe Teixeira Duarte, qui ont poursuivi les procédures d'obtention des permis de construire de trois petites centrales hydroélectriques (PCH).

Lors de l'exercice à l'étude, plusieurs démarches ont été effectuées auprès du marché pour mettre à exécution notre intention de céder ces actifs. Toutefois, la situation du prix de l'énergie, en 2015, et les conditions d'accès au financement visant la mise en œuvre de ces projets, en 2016, ont contrecarré cette intention, de même qu'elles ne laissent prévoir aucune possibilité d'opération à court terme. Dès lors, nous poursuivons les procédures d'octroi de permis, ce qui nous paraît le meilleur moyen pour valoriser ces actifs.

IV.2.2. SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LE GROUPE TEIXEIRA DUARTE DÉTIENT DES PARTICIPATIONS

Les sociétés qui opèrent dans le secteur des concessions et services, dans lesquelles Teixeira Duarte, S.A. ne détient qu'indirectement des participations, c'est-à-dire dont la gestion n'est pas directement pilotée par le Groupe Teixeira Duarte, sont les suivantes :

AEDL - Auto-Estradas do Douro Litoral, S.A., société dans laquelle TD-EC garde une participation et qui a signé fin décembre 2007 avec l'État portugais le contrat de concession Douro Litoral.

En 2015, les démarches visant à vendre cette participation à des investisseurs qui ont plus vocation à la phase d'exploitation ont été poursuivies. TD-EC a ainsi cédé à la société BRISA - Auto-Estradas de Portugal, S.A., sur contrats passés le 28 janvier 2016 et en vertu de contrats d'options signés en décembre 2010, la quasi-totalité des actions qu'elle détenait sur AEDL - Auto-Estradas do Douro Litoral, S.A. - ne conservant que 1 000 actions, soit 0,02 % du capital social de cette société, à comparer aux 19,67 % auparavant détenus. À cette même occasion, elle a également cédé sa position dans les contrats de financement qu'elle avait souscrits en tant qu'actionnaire d'AEDL - Auto-Estradas do Douro Litoral, S.A..

AEBT - Auto-Estradas do Baixo Tejo, S.A., société dans laquelle TD-EC détient une participation de 9 %, a signé avec la société désormais dénommée Infraestruturas de Portugal, S.A. le contrat de sous-concession Baixo Tejo, le 24 janvier 2009.

Ce contrat de sous-concession porte sur une durée de 30 ans. Il a pour objet la conception, l'étude d'exécution, la construction, l'augmentation du nombre de voies, le financement, l'exploitation et l'entretien des sections autoroutières, des routes et des voies d'accès dans le district de Setúbal, sur un total de 68 km, dont 17 km à péage. Il représente un investissement prévu de près de 278 millions d'euros.

Au cours de 2015, alors que tous les travaux de construction étaient achevés et que tout le parcours était en service, les tâches de clôture du contrat de construction ont été entreprises.

MTS - Metro Transportes do Sul, S.A., société dans laquelle TD-EC détient une participation de 9,12 %, déploie ses activités, en régime de concession, d'étude d'exécution, de construction, de fourniture d'équipements et de matériel roulant, de financement, d'exploitation, de maintenance et d'entretien de la totalité du réseau du métro léger de la rive sud du Tage, conformément au contrat de concession signé le 30 juillet 2002 avec l'État portugais, la concession ayant débuté le 12 décembre 2002.

En 2015, les procédures visant à mettre un terme au contrat de construction ont été poursuivies.

LUSOPONTE - Concessionária para a Travessia do Tejo, S.A., société exclusivement consacrée à la gestion, en régime de concession, de deux franchissements routiers du Tage, dans la région de Lisbonne, et dont TD-EC détient 7,5 % du capital.

En 2015, le trafic a enregistré une légère augmentation de 3,4 %. Le service procuré aux clients est considéré comme bon, comme il ressort d'une enquête menée auprès des usagers, dont le taux de satisfaction, sur une échelle allant de zéro à cinq, a atteint 3,75 pour le pont Vasco da Gama.

Au cours de cet exercice, l'excédent brut d'exploitation de cette filiale a atteint 58,818 millions d'euros, ce qui représente un essor de 1,59 % par rapport à 2014.

CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A., dans laquelle le Groupe Teixeira Duarte détient une participation de 15 % depuis sa création au milieu des années 80, suite à un appel d'offres international, était une entreprise pionnière et demeure une référence en matière de construction et d'exploitation de parkings et des activités connexes, dans la région administrative spéciale de Macao.

En 2015, à l'instar des années précédentes, elle a poursuivi son activité avec succès, dans les conditions particulières du marché et a obtenu des résultats positifs supérieurs à ceux de 2014 et correspondant à 2,313 millions d'euros.

Les recettes obtenues par cette filiale n'ont jamais été aussi élevées, et nous prévoyons que 2016 sera encore meilleure, car il a été possible, fin 2015, d'obtenir les conditions d'une augmentation des tarifs de parking, qui ont été revus à la fin décembre 2015 et en mars 2016. En ce qui concerne l'exercice déjà en cours, en raison de la modification de la législation du travail et des salaires minimums, il y aura une augmentation des frais du personnel, et des frais supplémentaires sont également attendus, notamment les investissements dans des logiciels.. Mais ces investissements, aliés aux augmentations de tarifs indiquées ci-dessus, vont déboucher sur de meilleurs résultats au cours des années à venir.

IV.3. IMMOBILIER

L'activité du Groupe Teixeira Duarte dans ce secteur remonte déjà au début des années soixante-dix. Elle recouvre actuellement un grand nombre d'entreprises qui opèrent principalement au Portugal, en Angola, au Brésil, en Espagne, au Mozambique et, plus récemment, aux États-Unis d'Amérique.

Sa présence étant consolidée sur les marchés traditionnels et tirant partie du savoir-faire acquis par ses équipes dans les différents métiers, le Groupe Teixeira Duarte a entamé en 2015 un processus de pénétration du marché de l'immobilier aux États-Unis, plus exactement dans l'État du Texas. Outre qu'il s'agit d'un marché hautement développé, il présente en 2015 de bons indicateurs économiques, en particulier dans l'État du Texas, avec un PIB en croissance de 5,2 %, et un faible taux de chômage, de seulement 4,5 %. L'aire métropolitaine Dallas-Fort Worth-Arlington, située au Texas, a une population estimée à 7 millions d'habitants. C'est l'une des aires métropolitaines à plus forte croissance dans le pays, qui connaît les meilleurs résultats en ce qui concerne la création de nouveaux emplois.

C'est dans ce contexte que le Groupe Teixeira Duarte a constitué, en 2015, une société de droit local dénommée TDRE Investments, LLC, et a commencé à acheter deux terrains à Dallas, plus précisément dans la région de Turtle Creek.

S'étayant sur l'expérience et la maturité de ses équipes, le Groupe donne ainsi continuité à l'expansion de son activité dans ce secteur sur d'autres marchés.

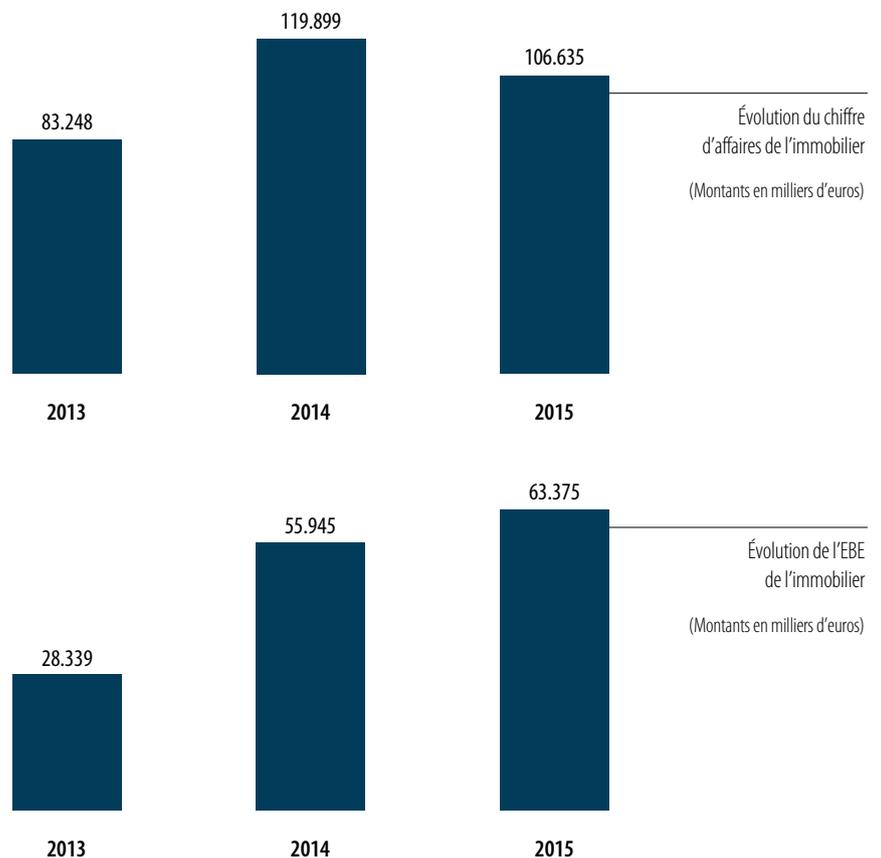
— APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE

Le chiffre d'affaires de l'immobilier a diminué de 11,1 % par rapport à 2014.

Au Portugal, la contraction a atteint de 13 %.

Au Brésil, à la suite de la dévaluation du real, le chiffre d'affaires a enregistré une chute de 13,3 %. Néanmoins, les projets précédemment mis à exécution étant en phase de développement, l'augmentation effective est de 2,8 % par rapport à l'an passé.

L'excédent brut d'exploitation du secteur de l'immobilier s'est accru de 13,3 % par rapport à la même période. Situation considérée comme très positive dans la conjoncture actuelle du secteur, en particulier au Portugal et au Brésil.





Édifice 9 - Lagoas Park
Oeiras | Portugal



Forum Oeiras 33
Oeiras | Portugal

— ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu sur l'ensemble de l'activité de 2015, nous informons que les produits opérationnels du Groupe dans le secteur de l'immobilier ont atteint le montant global de 150,318 millions d'euros, soit une réduction de 3,6 % par rapport à 2014. Les marchés extérieurs représentent désormais 63 % de l'activité et le Portugal 37 %.

Au **Portugal**, 2015 a été une année de consolidation de récupération du marché, déjà ressentie lors de l'exercice précédent, et qui se constate maintenant sur une grande partie des segments de marché, en particulier sur l'activité de l'investissement, qui continue de profiter de la rareté des solutions intéressantes sur le marché international des capitaux.

Dans le segment des bureaux, la construction du dernier bâtiment du complexe Lagoas Park, bâtiment 9, de 4.900m² de surface hors-sol, a été achevée en janvier 2016. La construction de ce centre d'affaires bien renommé sur le marché portugais se termine donc. Il compte actuellement près de 120 000m² de surface brute hors-sol dont plus de 90 % sont occupés par des bureaux. Toujours en 2015, nous avons pu attirer vers le centre d'affaires des marques de renom, telles que *Schweppes*, *Daymon Worldwide*, *Nobre*, *Intel*, *Fossil*, ou encore *Trumpf*.

Sur le segment résidentiel, le volume des ventes de Teixeira Duarte s'est réduit au cours de l'année, tout simplement en raison d'un stock disponible également réduit, ceci alors que l'on a constaté une amélioration de la situation du marché, à la suite de meilleures conditions de l'économie du pays, de la plus grande disponibilité des banques à concéder du crédit hypothécaire et d'une demande croissante de clients internationaux.

Mentionnons, dans ce contexte, la fin de la vente des 120 logements résidentiels du complexe Santa Marinha Design District situé à Vila Nova de Gaia, la fin de la vente du complexe Campo Grande 9 à Lisbonne, et la poursuite de la commercialisation du complexe Villa Park à Amadora, dont nous prévoyons l'achèvement au cours de cette année 2016.

En septembre 2015, la commercialisation du Forum Oeiras 33 a débuté, immeuble de 18 appartements et deux boutiques achevé dès le début 2016. Jusqu'à fin 2015, 12 unités avaient fait l'objet de promesses de vente. Cette belle performance commerciale est le résultat du contexte actuel du marché, mais surtout de la qualité et du soin apportés par les équipes Teixeira Duarte dans la conception et le développement de ses produits.

En 2015 encore, a débuté la construction du complexe Villa Torrinha, dans la rua de Pedrouços à Lisbonne, qui s'adresse au segment moyen-haut, comptera 23 logements et deux locaux commerciaux, et dont l'achèvement est prévu pour le premier semestre 2017.

Sur le segment du Commerce, le Shopping Cidade do Porto a enregistré une croissance du nombre de visites et de ventes dans les magasins, en grande partie en raison d'un bon niveau de confiance des consommateurs et d'une augmentation du tourisme dans la ville de Porto. Tout ceci a eu des conséquences très positives sur les résultats opérationnels du shopping.

Sur le segment Logistique il n'est pas encore question de franches améliorations, le prix des loyers demeurant faible, parallèlement à la faible demande. Dans ce segment, le Groupe ne compte que le complexe Abrunheira Park situé à Sintra, et deux entrepôts se trouvant au centre d'affaires Lezíria Park, à Vila Franca de Xira.

En ce qui concerne le portefeuille de terrains, nous avons donné suite à plusieurs procédures d'urbanisme, par exemple l'approbation des travaux d'urbanisation du complexe Vila Rio, projet à caractère résidentiel situé à Póvoa de Santa Íria, sur un terrain de 17 hectares, où seront construits 600 logements et 32 200m² de surface destinées au commerce et aux services. En parallèle, nous avons poursuivi les actions relatives à la mise au point du plan de détail relatif au terrain dénommé Pedregueiras, situé dans la commune d'Oeiras, terrain de 35 hectares détenu par des entreprises de notre Groupe.

En 2015, dans le cadre des activités de la société gestionnaire du Fonds TDF, des démarches ont également été faites pour obtenir le permis de construire du lotissement résidentiel Villa Simões, situé à Benfica, Lisbonne, où il est prévu de construire environ 48 000 m² hors-sol, ainsi que pour le projet Frisa Cascais, également résidentiel, situé sur un terrain de la même commune qui a d'excellentes conditions d'urbanisme.

En **Angola**, 2015 a connu une offre excédentaire, découlant des grands investissements réalisés dans le secteur au cours de ces dernières années, principalement dans le segment des bureaux, alliés à la diminution de la demande, causée par la réduction de la présence des entreprises et des cadres étrangers. Tout ceci associé à l'actuelle conjoncture globale du pays lié à conduit à une réduction du nombre des transactions et des prix du marché.

L'activité du secteur est restée essentiellement marquée par la gestion du patrimoine de placement, par le développement et la procédure d'autorisation de quelques projets à caractère immobilier et par l'aide à ces projets d'expansion apportée par d'autres secteurs d'activité du Groupe Teixeira Duarte.

En ce qui concerne la gestion des immeubles de placement, les taux d'occupation des bâtiments situés à Luanda ont baissé, en raison du départ de certains clients ayant fermé leur activité en Angola et à la renégociation de quelques contrats de façon à les adapter aux nouvelles conditions du marché.

Dans segment résidentiel, le projet Edifício Living, qui fait partie du lotissement privé Villa Sul a été achevé Il est caractérisé par une surface de construction brute hors-sol de 4 000m² et 65 appartements de type F2.

Dans le segment des bureaux, les études pour un édifice situé à Talatona, d'une surface de construction brute hors-sol de 3 200m² ont bien avancé.

Un grand terrain situé dans la ville de Lubango, destiné essentiellement pour le commerce a été acheté.

Au **Brésil**, les taux de chômage et d'intérêts en hausse, la détérioration de l'indice de confiance des consommateurs et les restrictions des lignes de crédit pour les acheteurs d'immobilier provoquent le pessimisme des promoteurs immobiliers du pays. À la fin 2015, le stock de la ville de São Paulo – principal marché de notre intervention – est resté sensiblement égal à celui de la fin 2014, soit 27 000 unités. Ceci est le fruit de l'équilibre entre la diminution du nombre des nouveauxancements, la diminution des ventes et l'augmentation des distratos, et cette tendance devrait se maintenir en 2016.

Au cours de l'exercice, les sociétés du Groupe Teixeira Duarte n'ont lancé aucun autre projet au Brésil. Sur les 1 819 unités mises sur le marché par le Groupe Teixeira Duarte, 1 585 sont vendues ou promises à la vente, dont 152 ont été vendues en 2015.

La construction du complexe Alta Vista Premium, de près de 49 000m², sur le territoire administratif de Jundiaí, à São Paulo, a été achevée et l'ouvrage réceptionné. Celle du complexe Alta Vista Prestige d'environ 54 000m² s'est poursuivie. Sur cette commune de Jundiaí, nous avons commencé de construire le complexe Unique Alta Vista, de près de 44 000m² de surface de construction.

Dans la région Est, la construction du complexe Verum Mooca de près de 23 000m² a été achevée et l'ouvrage réceptionné. Dans la région Nord, la construction du My Place Braz Leme, également de 23 000m², a été poursuivie, de même que celle du Don Klabin, de 10 000m², dans la région Sud.

À Porto de Galinhas, dans l'État de Pernambuco, la promotion de l'aménagement Casa do Governador s'est prolongée en 2015. Il s'agit d'un projet de grande envergure et de grande qualité, qui devrait être structurant pour toute la région. Nous avons continué de réaliser plusieurs études et d'accomplir les démarches pour l'obtention des autorisations.

Le marché immobilier en **Espagne** continue de montrer de faibles signes de récupération, les investisseurs gardant cependant un certain optimisme.

L'activité du secteur immobilier du Groupe dans ce pays est concentrée sur la région de Madrid, et limitée à deux actifs. L'un est la commercialisation de l'immeuble résidentiel Amália, situé près du Paseo de la Castellana et de la Plaza Castilla, où trois parcelles étaient encore disponibles à la vente fin 2015. L'autre est le Parking Europa, doté d'une galerie marchande, sur l'avenida de Europa à San Sebastián de los Reyes, où nous continuons la gestion du contrat de concession administrative.

Au **Mozambique**, l'activité du secteur immobilier de notre Groupe a été marquée en 2015 par le lancement officiel de la commercialisation de l'immeuble multifonctionnel Julius Nyerere 130, qui compte 16 étages destinés au logement, 4 étages de bureaux et une galerie marchande au rez-de-chaussée, outre les espaces de loisir à l'usage exclusif des résidents. Sur un total de 71 lots de logements, commerce, et services, 8 logements seulement sont encore disponibles. En ce qui concerne la commercialisation de cet immeuble, un contrat a été signé avec une banque en vue d'y installer sa succursale mozambicaine et son agence.

Dans le segment du commerce, le Polana Shopping Center, se trouvant au centre de Maputo, conserve un bon taux d'occupation.

En ce qui concerne les nouveaux projets, nous sommes actuellement en procédure d'obtention de permis pour un espace commercial sur le terrain Malanga et pour l'édifice Armando Tivane, les 2 se trouvant à Maputo.

En 2016, nous poursuivrons la mise en œuvre de nos projets en portefeuille, sur les différents marchés, et nous prévoyons une croissance générale des produits, qui sera principalement fonction de l'état d'avancement de l'exécution des projets en cours dans l'État de São Paulo, au Brésil, et des actes de vente de l'immeuble Julius Nyerere 130 de Maputo.

IV.4. HÔTELLERIE

Après une première expérience en Algarve en 1974, le Groupe Teixeira Duarte a repris son activité dans ce secteur à Sines, dans les années 90. Nous opérons actuellement au travers de 8 unités hôtelières, dont 2 au Portugal, 3 en Angola et 3 au Mozambique, qui totalisent 2 452 lits et 1 228 chambres.

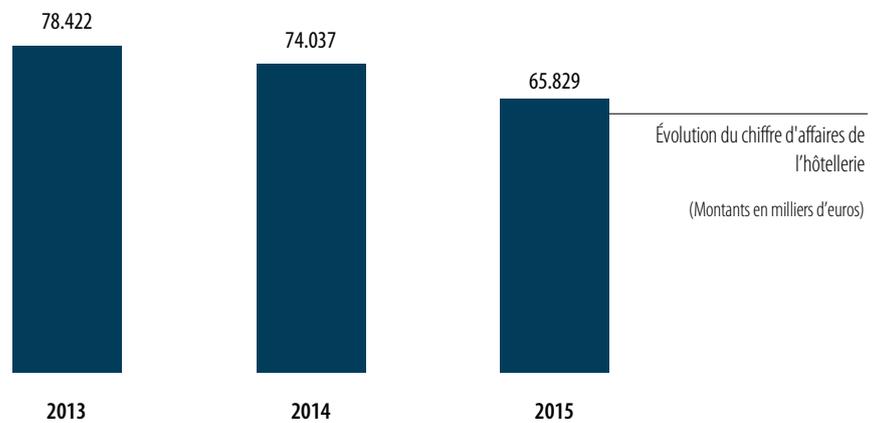
Teixeira Duarte est également active dans le secteur de la remise en forme, notamment par l'exploitation du Lagoas Health Club, ainsi que dans le domaine de la restauration en Angola.

– APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du secteur de l'hôtellerie a globalement diminué de 11,1 % par rapport à la même période de 2014.

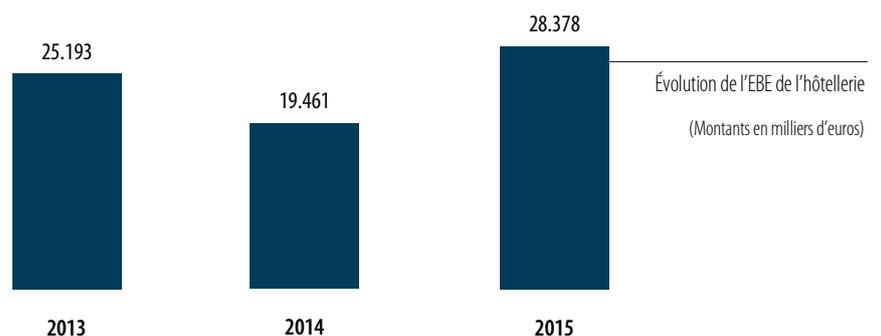
En Angola, malgré les conditions adverses du marché, la baisse n'a été que de 0,7 % par rapport à 2014

Par rapport à l'année précédente, nous avons connu une chute de 12,5 % au Mozambique, et de 38,1 % au Portugal. Rappelons que deux unités hôtelières du Portugal, qui avaient apporté 5,305 millions d'euros au chiffre d'affaires de 2014, ont été en partie cédées.



L'excédent brut d'exploitation s'est élevé de 45,8 % pour atteindre 28,378 millions d'euros, ceci reflétant la cession des deux unités hôtelières au Portugal.

Notons la bonne performance des hôtels en Angola.



– ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu de l'ensemble de l'activité en 2015, nous informons que les produits opérationnels du Groupe dans le secteur de l'hôtellerie ont atteint 84,871 millions d'euros, ce qui correspond à une diminution de 16 % par rapport à 2014, les marchés extérieurs représentant 83 % de l'activité et le Portugal 17 %.



LAGOAS Health Club
Oeiras | Portugal



Bar Lagoas Park Hotel
Oeiras | Portugal

Au **Portugal**, en décembre 2015, le Groupe a cédé ses filiales EVA - Sociedade Hoteleira, S.A. et ROCHORIENTAL - Sociedade Hoteleira, S.A.. Désormais il opère dans ce secteur avec deux unités hôtelières, à savoir :

LAGOAS PARK HOTEL	Oeiras	unité 4 étoiles	182 chambres
SINERAMA	Sines	unité 3 étoiles	105 chambres

Dans l'ensemble, le taux d'occupation de ce marché a enregistré une augmentation de 4 %, essentiellement due à l'augmentation de la demande du monde des affaires et de la réservation en ligne, parallèlement à une augmentation de près de 5 % du prix moyen. Les produits opérationnels des hôtels portugais ont donc enregistré une augmentation de 7 % par rapport à 2014.

Dans le domaine de la remise en forme, en 2015, le Groupe a cessé d'exploiter les unités Villa Park à Amadora, et Arena à Torres Vedras, pour se consacrer exclusivement à l'exploitation du Lagoas Health Club, où la qualité et l'éventail de services est de mise, ce qui lui a permis de conserver le niveau des prix ainsi que de hausser de 5 % la moyenne annuelle des adhérents, qui ont atteint le nombre de 2 390.

En **Angola**, les sociétés du Groupe qui opèrent dans ce secteur ont totalisé 1 236 lits et 620 chambres, répartis dans trois hôtels, comme suit :

HOTEL TRÓPICO	Luanda	unité 4 étoiles	280 chambres
HOTEL ALVALADE	Luanda	unité 4 étoiles	202 chambres
HOTEL BAÍA	Luanda	unité 4 étoiles	138 chambres

L'année 2015 a été marquée par le ralentissement de l'activité économique sur le marché angolais, ce qui affecte la demande pour cette destination. Cette situation a eu une influence négative sur les taux d'occupation des unités hôtelières en Angola, ce qui a amené à une baisse des produits opérationnels.



Projet Enseigner à pêcher
Angola



Hotel-restaurant Trópico
Luanda | Angola

Remarquons l'HOTEL TRÓPICO qui, après avoir été fermé pendant six mois, jusqu'en mai 2014 pour être rénové, a reconquis sa clientèle et amélioré ses performances.

Dans le domaine de la restauration, nous avons poursuivi l'exploitation de la boulangerie et pâtisserie, sous l'enseigne Nilo.

Les sociétés du Groupe qui opèrent dans ce secteur au **Mozambique** totalisent 642 lits et 321 chambres, répartis dans les trois hôtels suivants :

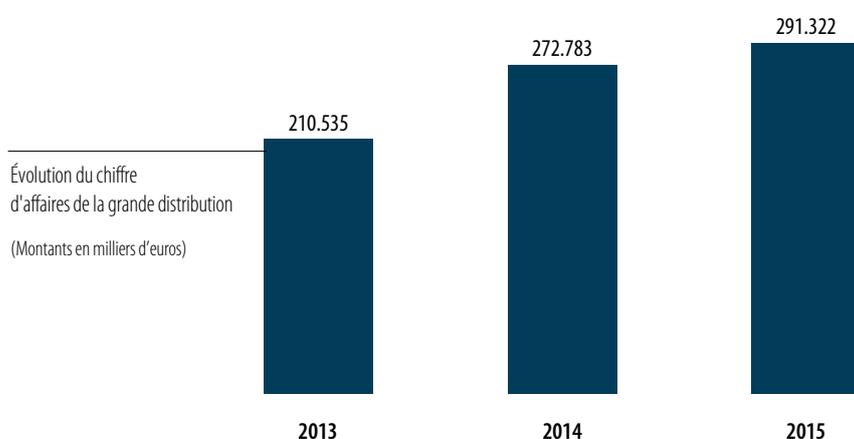
HOTEL AVENIDA	Maputo	unité 5 étoiles	159 chambres
HÔTEL TIVOLI MAPUTO	Maputo	unité 3 étoiles	88 chambres
HÔTEL TIVOLI BEIRA	Beira	unité 3 étoiles	74 chambres

À l'instar de 2014, l'économie a continué de ralentir en 2015 et, par conséquent, le nombre de visiteurs à Maputo, et surtout à Beira, n'a cessé de diminuer. Cette situation, associée à l'augmentation de la concurrence, a eu un impact négatif sur l'activité des unités hôtelières du Groupe, qui ont enregistré une réduction marginale des taux d'occupation et de la moyenne des prix.

IV.5. GRANDE DISTRIBUTION

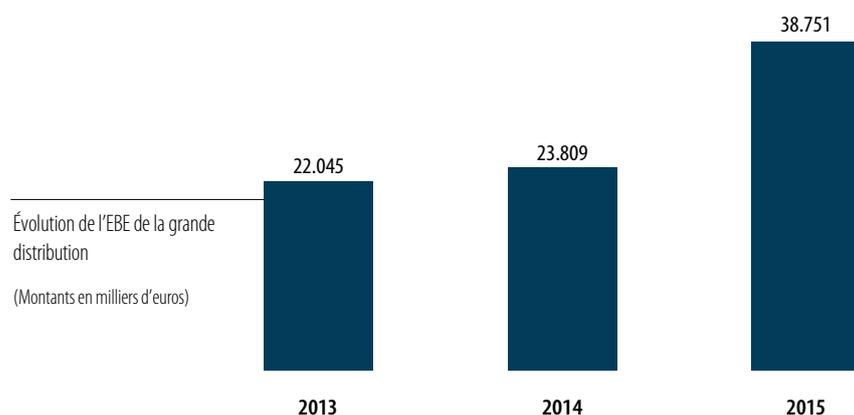
L'activité du Groupe Teixeira Duarte dans ce secteur a débuté en 1996 et se déploie actuellement à l'international. Elle est exercée au Portugal par Teixeira Duarte Distribuição, S.A., en Angola par les filiales CND – Companhia Nacional de Distribuição, Lda, DCG – Distribuição e Comércio Geral, Lda. et OCC – Operador Central de Comércio, Lda, en Afrique du Sud par Global Net Distributors, (PTY), Ltd. (GND) et au Brésil par TDD Brasil, Limitada.

– APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Le chiffre d'affaires de la grande distribution a connu une croissance de 6 % par rapport à l'année précédente.

En Angola, pendant l'exercice, nous avons ouvert deux points de vente dans l'aire métropolitaine de Luanda pour débiter la commercialisation de produits pharmaceutiques et nous avons consolidé nos unités d'affaires en activité dans d'autres domaines de ce secteur.



L'excédent brut d'exploitation de la grande distribution s'est accru de 62,8 % par rapport à l'année précédente, se fixant à 38,751 millions d'euros.

– ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu sur l'ensemble de l'activité de 2015, nous informons que les produits opérationnels du Groupe dans ce secteur de la grande distribution ont atteint le montant de 371,170 millions d'euros, ce qui correspond à une diminution de 2,5 % relativement à 2014.

Au **Portugal**, par le biais de l'entreprise Teixeira Duarte – Distribuição, S.A., nous avons continué nos actions visant le renforcement des compétences, le développement des relations de partenariat pour la représentation de marques exclusives, ainsi que le *procurement* de nouveaux produits et de nouveaux marchés.



Magasin Maxi Rocha Pinto
Luanda | Angola



Farmácia Popular Cacucaco
Luanda | Angola

En **Angola**, le Groupe Teixeira Duarte opère dans la vente au détail de produits alimentaires par le biais de la société CND – Companhia Nacional de Distribuição, Lda., sous l'enseigne Maxi-bompreço ; dans la vente au détail spécialisée dans le domaine du mobilier et de la décoration, par le biais de l'enseigne *DAKAZA*, et dans le domaine de la santé et du bien-être sous la marque *Farmácia Popular*.

Dans le marché de la distribution de produits exclusifs, le Groupe opère par le biais de sa filiale détenue à 100 % DCG – Distribuição e Comércio Geral, Lda..

La vente en gros de boissons est réalisée par la société OCC – Operador Central de Comercio, Lda., qui opère sous la marque TEFAC.

Cette activité a été marquée par le difficile contexte économique qui a provoqué une contraction générale de la consommation et obligé à l'adoption d'une série de mesures d'ajustement des opérations à la nouvelle réalité économique, l'accent étant mis sur la fermeture de deux magasins dans l'aire métropolitaine de Luanda (Hoji Ya Henda e Cazenga).

Les enseignes liées aux opérations de vente au détail de produits alimentaires et de vente spécialisée ont eu leurs magasins bien achalandés tout au long de l'année 2015, ce qui a contribué à leur donner plus de force et de notoriété

La mise en place d'outils de gestion et d'opérations très robustes a contribué à ce succès, spécialement celle du Système de suggestion automatique de commandes (MRP), qui a permis d'améliorer l'approvisionnement du centre de distribution comme celui des magasins, de réduire les ruptures de stocks et d'adapter les provisions aux besoins réels.

Soulignons la mise en place du Système de management de la qualité, selon la norme ISO 9001:2015, qui a donné à l'organisation plus d'organisation et plus de consistance.

Pour ce qui est de la vente au détail de produits alimentaires et malgré la conjoncture économique difficile, les enseignes *Maxi-bompreço* ont réussi à garder de bons niveaux d'activité, semblables à ceux de 2014, le nombre de coupons ayant augmenté de 8 %.

Dans la vente au détail spécialisée dans le mobilier et la décoration, l'enseigne *Dakaza* a eu des résultats intéressants compte tenu du fait que les ventes au détail de produits non alimentaires sont généralement ceux qui souffrent le plus en période de crise économique et de contraction de la consommation. Nous avons pu intensifier les ventes dans chacun des cinq magasins, ce qui prouve que le marché accepte bien ce nouveau concept de magasin et le potentiel d'expansion de ce secteur.

Pour la vente au détail de produits de la santé et du bien-être, nous avons ouvert, en mai 2015, deux unités de l'enseigne *Farmácia Popular*, l'une à *Cacuaco* et l'autre à *Rocha Pinto*, toutes deux dans l'aire métropolitaine de Luanda, et le début de leur activité s'est déroulé selon nos attentes.

En matière de distribution de produits exclusifs - boissons et snacks, secteur dans lequel le Groupe opère par l'intermédiaire de la société DCG - *Distribuição e Comércio Geral, Lda.*, malgré le difficile contexte économique que traverse l'Angola, nous avons réussi à mettre en place un ensemble de mesures d'ajustement qui ont donné des niveaux d'activité adéquats.

Dans le segment de la commercialisation de boissons en gros, au travers de la société OCC - *Operador Central de Comercio, Lda.*, un point de vente supplémentaire a été ouvert à Luanda, dans le quartier de *Cazenga*. Par ailleurs, durant le premier semestre, nous le magasin du quartier du golf a été transféré vers un autre espace. L'opération a enregistré une réduction de 40 % des ventes au cours des derniers mois de l'année, ce qui laisse prévoir pour 2016 une chute accentuée des produits.

Le programme *Fazenda Maxi*, organisé par la société *Maxi* pour établir des partenariats avec les producteurs dans l'objectif de développer la production agricole nationale, de faire diminuer les importations, de diversifier l'offre, de réduire les taux de rupture de stock, d'abaisser et de stabiliser les prix de vente au public. Il a réussi en 2015 à augmenter le nombre de ses membres et de ses produits commercialisés venant de la production nationale. Depuis les débuts en 2012, quatre ans ont suffi pour que le nombre de membres passe de 11 à 33, la surface de production de 800 ha à 8 500 ha, enfin le nombre de produits commercialisés de 18 à 46.

Les producteurs adhérents au programme *Fazenda maxi* ont joui d'un support technique pour planifier les productions et faire un suivi technique depuis les semailles jusqu'à la récolte, ce qui leur a permis d'améliorer et de moderniser leurs méthodes de production ainsi que la rentabilité de leur activité.

En **Afrique du Sud**, le Groupe opère par l'intermédiaire de la société GND - *Global Net Distributors (PTY) Ltd.* qui a continué d'approfondir ses relations commerciales avec les différents partenaires et producteurs locaux, tout en recherchant de nouvelles opportunités d'affaires.

Au **Bésil**, dans l'État de São Paulo, la distribution de vins et d'huile d'olive produits par l'*Herdade do Sobroso*, débutée en 2014, a été poursuivie.

Si l'on analyse transversalement tous les marchés, on constate que la mise sur les ressources humaines demeure très forte. Ce sont les politiques de sélection et de recrutement dynamiques et soigneuses qui sont privilégiées dans le but d'attirer et de recruter les meilleurs professionnels. Des plans généraux de formation ont été développés durant l'année, qui concernaient aussi bien les nouveaux employés que l'amélioration de la qualification des cadres de l'entreprise.

Le projet Enseigner à pêcher - transversal aux différents secteurs du Groupe -, qui vise à développer les compétences et à donner des chances de travail aux jeunes dont la situation socio-économique de la famille est fragile, a continué et a compté cette année deux éditions supplémentaires.

La conjoncture économique actuelle de l'Angola et le poids de ce marché sur ce secteur conduisent à entrevoir pour l'exercice 2016 une réduction du chiffre d'affaires.

IV.6. ÉNERGIE

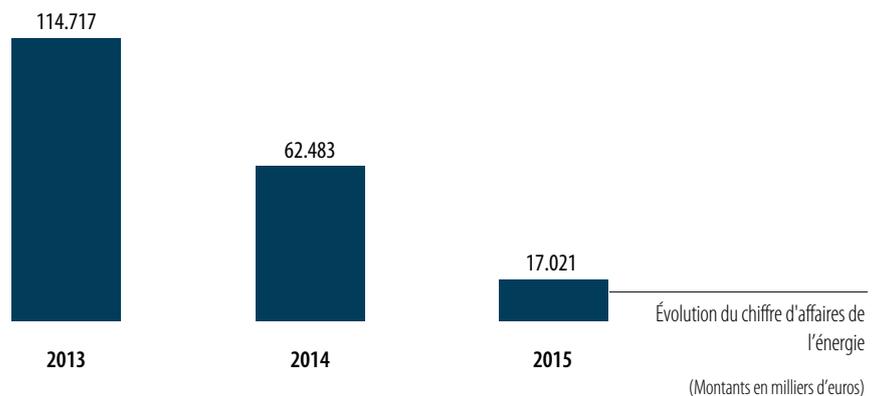
Le Groupe Teixeira Duarte a débuté son activité dans ce secteur au Portugal en 1996. Il opère actuellement sur le marché portugais dans les domaines du gaz et de l'énergie solaire.

– APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE

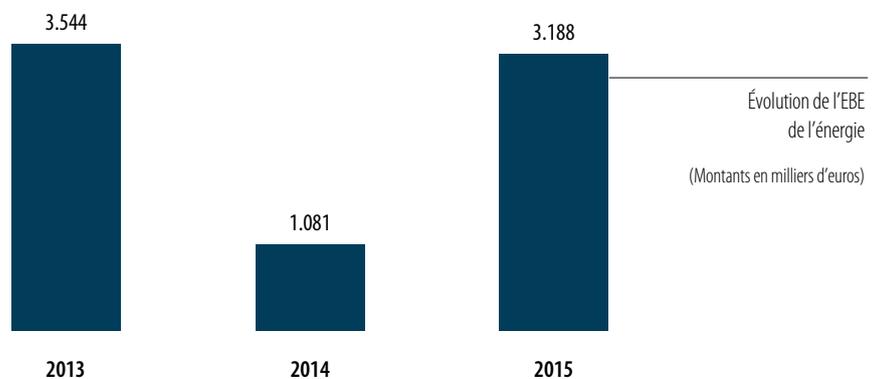
Le chiffre d'affaires du Groupe dans le secteur de l'énergie a diminué de 72,8 % par rapport à la même période de 2014.

Au cours du premier trimestre 2015, le Groupe a cédé PETRIN, S.A. – entreprise par laquelle Teixeira Duarte commercialisait des carburants au Portugal – qui avait rapporté 45,299 millions d'euros au chiffre d'affaires 2014.

En ce qui concerne le gaz, le Groupe a gardé des niveaux d'activité similaires.



Pour l'énergie, l'excédent brut d'exploitation a enregistré une augmentation de 194,9 % par rapport à 2014.



– ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu de l'ensemble de l'activité de 2015, nous informons que les produits opérationnels du Groupe dans le secteur de l'énergie ont atteint le montant global de 28,649 millions d'euros, ce qui correspond à une diminution de 60,9 % par rapport à 2014.

En mars 2015, le Groupe a fait cession de la participation qu'il détenait dans PETRIN – Petróleos e Investimentos, S.A., société qui faisait la distribution de carburants, raison qui explique la baisse des produits opérationnels consolidés.

Dans le gaz, le Groupe opère sous la marque DIGAL qui dispose de plus de 700 réservoirs destinés au ravitaillement local et d'un réseau de distribution de gaz canalisé de plus de 350 km qui approvisionne près de 65 000 foyers. Il dispose par ailleurs d'une structure de remplissage et de distribution du gaz butane Digal en bouteille, dénommée ASA.



DIGAL
Ligne de remplissage de bouteilles de gaz
Sintra | Portugal



PPS - Expedição de GPL
Port d'Aveiro | Portugal

Mentionnons que nous avons donné continuité, en 2015, à l'acquisition par voie maritime de gaz propane, qui a commencé en 2014, en utilisant pour ce faire le nouveau parc de stockage installé dans le port d'Aveiro, sous concession d'une entreprise du groupe.

Le fait d'avoir choisi le ravitaillement de gaz propane par une société étrangère par cette voie maritime nous a permis d'atteindre des niveaux de rentabilité opérationnelle supérieurs à ceux de 2014.

Dans ce domaine, le Groupe est en outre représentant exclusif de la marque Campingaz.

Pour ce qui est de l'énergie solaire thermique, le Groupe a poursuivi son activité de représentation au Portugal des marques internationales SOLAHART et SONNENKRAFT, dans la ligne de l'exercice précédent, en focalisant cette activité essentiellement sur l'assistance technique aux équipements solaires thermiques qui ont été installés au titre du programme incitatif gouvernemental, qui a pris fin en 2010.

IV.7. COMMERCE AUTOMOBILE

Après plus de 25 ans d'activité dans le secteur automobile en Angola, Teixeira Duarte lui donne aujourd'hui continuité par l'intermédiaire d'un ensemble de sociétés qui représentent différents fabricants internationaux et opèrent dans les segments de marché suivants :

Véhicules légers : Nissan, Renault, Peugeot, Mahindra, Honda, JMC, Ssangyong, Chevrolet et Isuzu ;

Poids lourds : Renault Trucks, UD Trucks et Randon ;

Motocyclettes : Honda, Piaggio, Vespa, Gilera, Derby et Hyosung ;

Matériel - Énergie : Denyo, Pramac, Honda Power Products et Powermate ;

Engins - Levage et génie civil : Nissan Forklift, Heli, Wacker Neuson ;

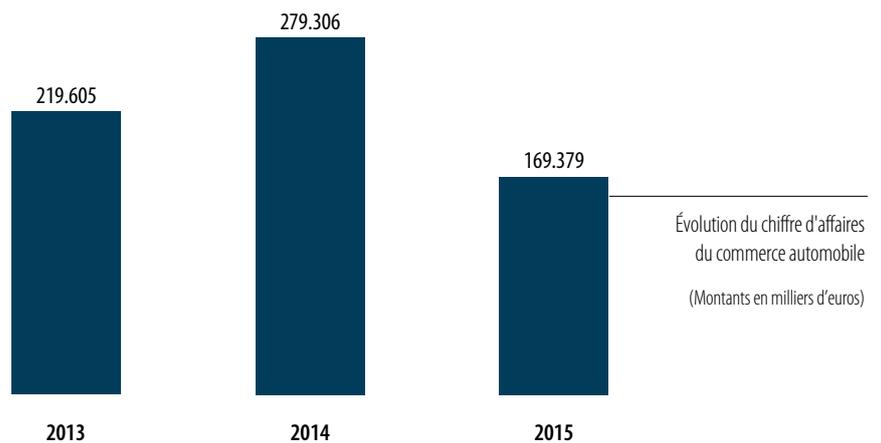
Pneus et lubrifiants : Continental, Infinity et Avia.

Parallèlement, le Groupe opère dans la vente au détail spécialisée par le biais des magasins Piwi, spécialisés dans la commercialisation et l'assistance technique aux véhicules à moteur, ainsi que dans la commercialisation de générateurs et d'accessoires autos.

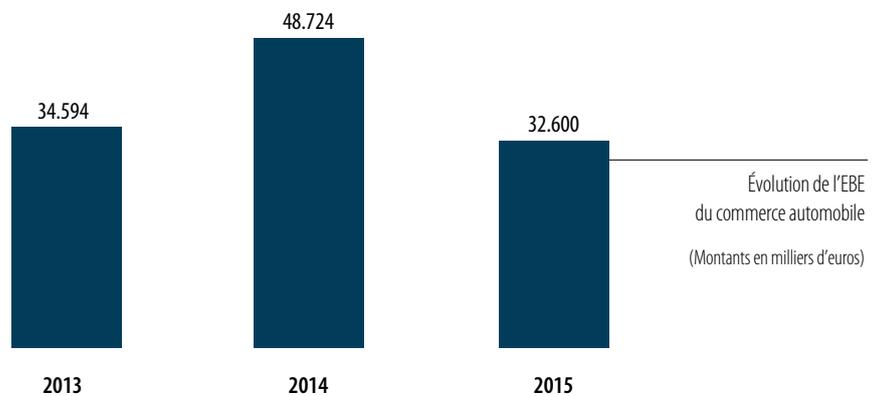
— APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE

Le secteur automobile a vu son chiffre d'affaires diminuer de 39,4 % par rapport à l'exercice 2014, essentiellement en raison de la conjoncture économique actuelle et des taux de change en Angola.

En 2015, l'assistance technique après-vente a baissé de 23 %, et les ventes de véhicules légers de 54,4 %.



L'excédent brut d'exploitation du secteur automobile s'est réduit de 33,1 % comparé à la même période et s'est fixé à 32,6 millions d'euros.





Loja PIWI Mulemba
Luanda | Angola



Atelier Pôle TDA Talatona
Luanda | Angola

– ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2015

En termes non consolidés et pour donner un aperçu de l'ensemble de l'activité en 2015, nous informons que les produits opérationnels du Groupe dans le secteur automobile ont atteint 234,297 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de 50 % par rapport à 2014.

L'année 2015 s'est caractérisée par une baisse d'activité générale sur les différents segments, véhicules légers, poids lourds, motocyclettes et matériels, en raison de la crise économique que traverse l'Angola.

Le marché angolais des voitures, et plus spécifiquement le segment des véhicules légers, a connu une réduction de 54 %, passant de 40 455 unités vendues en 2014 à seulement 18 630 en 2015. La commercialisation de véhicules légers par le Groupe Teixeira Duarte a suivi cette tendance du marché. Son volume des ventes s'est réduit de 54 % avec 4 934 voitures vendues en 2015, contre 10 818 voitures en 2014.

L'année 2015 a ainsi été marquée par la réduction des importations en Angola. Cela a impliqué une contraction généralisée dans les différents secteurs d'activité, en particulier sur les segments véhicules légers et poids lourds. Par conséquent, Teixeira Duarte s'est tout particulièrement attachée à la gestion judicieuse du niveau des stocks, en ajustant la livraison des différentes marques en fonction de la réduction attendue des ventes. Dans le même temps, le Groupe a porté son attention sur les améliorations des services d'assistance technique, en continuant de renforcer les compétences des différentes équipes et en améliorant l'organisation des ateliers.

Chevrolet est la marque qui a subi la baisse la plus faible (48 %), tandis que Sangyong a connu la plus forte (63 %).

En ce qui concerne l'assistance technique des véhicules légers, le Groupe Teixeira Duarte a enregistré une décroissance de 23 % de son chiffre d'affaires, en résultat de la moindre activité des entreprises et de la chute du pouvoir d'achat des particuliers.

Les ventes du segment poids lourds ont chuté de 51 %.

Les ventes du segment motocyclettes ont atteint 2 210 unités, ce qui équivaut à une diminution de 32,4 % par rapport à 2014.

Dans le segment matériel, où se distingue le secteur de l'énergie, nous avons maintenu le pari sur la compétence et la consolidation des compétences des différentes équipes de l'assistance technique. Il a ainsi été possible de garder des niveaux d'activité semblables à ceux de 2014.

Dans le segment des pneus et des lubrifiants, continuité a été donnée à la commercialisation de la marque Continental du segment Premium, et à celle de la marque Infinity pour le segment *budget*, l'année 2015 ayant enregistré une croissance des ventes de 52,3 %. Nous avons continué la commercialisation des lubrifiants Avia, les produits ayant baissé de 10 %.

Dans les ventes au détail spécialisées, nous avons procédé au *rebranding* de l'enseigne Loja TDA en Loja Piwi, tout en conservant la dimension du réseau.

Afin que le secteur de l'assistance technique ait un service disponible, efficace et de qualité, nous avons fortement misé sur le recrutement, la sélection et la formation des ressources humaines. Mentionnons ici, pour cette année 2015 :

- Consolidation des politiques de sélection et de recrutement, dynamiques et judicieuses, dans le but d'attirer et d'embaucher les meilleurs professionnels ;
- La réalisation d'un plan de formation ambitieux, doté d'actions générales et destinées aux métiers de la structure centrale et des différents secteurs d'activité, l'accent étant mis sur l'enjeu de la formation technique qui représente approximativement 90 % de l'ensemble de la formation, suivie des actions de formation de courte durée (2 heures en moyenne), axées sur les thématiques de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail. En ce qui concerne la formation technique, un cours sur l'électromécanique a été réalisé (1 040 heures au total) dont le but était de former des techniciens hautement qualifiés dans le domaine électromécanique. Huit apprenants sur les vingt-six inscrits l'ont terminée avec succès ;
- La poursuite du projet Enseigner à pêcher - transversal aux différents secteurs du Groupe -, qui vise à développer les compétences de jeunes gens en situation socio-économique familiale défavorisée et à leur donner des chances de travail. Il y a eu cette année deux autres éditions (les 4ème et 5ème éditions) auxquelles ont participé 75 apprenants.

Au vu du difficile moment économique que traverse actuellement l'Angola, nous attendons à la poursuite de la contraction du marché sur les différents secteurs d'activité. Par conséquent, nous poursuivrons notre gestion avisée des stocks, nous continuerons d'optimiser les ressources et de parfaire les procédés d'organisation dans les services d'assistance technique.

V. FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Teixeira Duarte a poursuivi son activité dans les divers secteurs et marchés où elle opère. Des faits marquants, portés à la connaissance du marché en temps voulu, sont survenus après la clôture de l'exercice. Ces faits sont les suivants :

Marché pour la réalisation d'un ouvrage au Brésil, d'un montant de 65 millions d'euros

La société détenue directement et totalement par le Groupe, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., a signé le 10 mars un marché de travaux avec le Departamento Estadual de Infraestrutura - DEINFRA, organisme gouvernemental de l'État de Santa Catarina, au Brésil, qui a pour objet les services de remise en état de la structure et la restauration du pont Hercílio Luz, à Florianópolis.

Le délai prévu pour l'exécution des travaux est de 30 mois et le montant total de ce marché est de 262 928 989 reais brésiliens, soit 65 079 822,03 euros.

Contrat de réalisation de la troisième tranche des travaux en Algérie, d'un montant de 78,6 millions d'euros

Le groupement constitué par ses filiales Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. (80 %) et Teixeira Duarte Algérie, SPA (20 %), a reçu le 31 mars 2016 le marché supplémentaire de travaux et l'ordre de service respectif de la Gulf Bank Algeria, pour l'exécution de la Tranche III, concernant les travaux suivants: finitions intérieures et extérieures, aménagements extérieurs, installations électriques, CVC, VRD, énergie solaire et façade du bâtiment, ainsi que l'entretien du bâtiment pendant 24 mois après l'achèvement des travaux.

Le délai de réalisation prévu pour ce marché est de 24 mois et son montant total revient à 78 644 931,29 euros équivalents (HT), dont 58 % sont payés en euros et les 42 % restants en dinars algériens.

Ce marché supplémentaire vient à la suite du contrat de base, signé le 23 novembre 2014 pour un montant de 27 313 209,38 euros équivalents pour la réalisation du gros-oeuvre en béton armé et la structure métallique d'un bâtiment comprenant 5 sous-sols et 15 étages, ainsi qu'à la suite d'un autre marché supplémentaire - une deuxième tranche - correspondant à l'extension de la structure en béton armé du bâtiment déjà en construction et de la structure métallique jusqu'à 24 étages, pour le montant 7 572 643,26 euros équivalents.

Dans l'ensemble, c'est-à-dire en incluant les trois tranches, le montant du marché s'élève à 113 530 783,93 euros équivalents hors taxes.

VI. PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons un ralentissement de l'activité du Groupe Teixeira Duarte, indépendamment de la croissance estimée dans quelques pays tels que l'Algérie et le Brésil.

Au-delà d'éventuels nouveaux contrats, le secteur de la construction du Groupe a tenu un bon rythme d'activité sur le marché extérieur. Bien que le carnet de commandes du Groupe Teixeira Duarte dans le domaine de la construction ait diminué de 7,4 % par rapport à la fin 2014, il rapporte dans l'ensemble 2 232,772 millions d'euros au 31 décembre 2015, dont 847,574 millions d'euros sont reportés sur l'année 2019 et suivantes.

Pour une analyse plus en détail des périodes les plus proches, c'est-à-dire pour les 1 385,198 millions d'euros restants, relatifs aux travaux faisant déjà l'objet de contrats et dont l'exécution est prévue pour 2016, 2017 et 2018, nous présentons ci-après un tableau où figurent les éléments additionnels et leur répartition par pays :

	2016	Apport (%)	2017	Apport (%)	2018	Apport (%)
Portugal	50 272	7,8 %	38 028	8,5 %	25 785	8,8 %
Angola	84 921	13,2 %	44 376	9,9 %	18 986	6,4 %
Algérie	246 115	38,3 %	253 555	56,6 %	134 731	45,7 %
Brésil	85 102	13,3 %	71 883	16,1 %	49 038	16,6 %
Espagne	4 291	0,7 %	1 200	0,3 %	-	-
Mozambique	110 074	17,1 %	26 548	5,9 %	2 758	0,9 %
Venezuela	56 391	8,8 %	11 864	2,6 %	63 284	21,5 %
Divers marchés	5 334	0,8 %	331	0,1 %	331	0,1 %
Total	642 500	100,0 %	447 785	100,0 %	294 913	100,0 %

Carnet de commandes
(Montants en milliers d'euros)

Les chiffres indiqués ci-dessus concernent le carnet de commandes du Groupe pour la construction, arrêté au 31 décembre 2015, avec les données disponibles le 20 janvier 2016. Par conséquent, les marchés obtenus à partir de cette date ont été exclus, notamment ceux indiqués au chapitre V, d'un montant total de 143,725 millions d'euros.

Pour 2016, Teixeira Duarte prévoit d'atteindre des produits opérationnels consolidés de près de 1,300 milliard d'euros.

VII. DISTRIBUTION DES RÉSULTATS AUX MEMBRES DE L'ORGANE DE DIRECTION ET DU PERSONNEL

L'intention ayant été exprimée de distribuer aux salariés et aux membres du conseil d'administration une partie des résultats de l'exercice, cette somme de 700 000,00 € (sept cent mille euros) a été comptabilisée, conformément aux textes normatifs actuellement en vigueur, en tant que charge de l'exercice 2015, et a été déduite du poste résultats nets dans les états financiers annexés au présent rapport, et eux aussi soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Par conséquent, en approuvant ce Rapport annuel d'activité, Messieurs les Actionnaires donnent également leur accord à cette distribution de résultats aux salariés et aux membres du conseil d'administration, le dernier cas devant être décidé par le comité des rémunérations.

À ce sujet, les sociétés apparentées, notamment TD-EC, ont exprimé leur souhait de distribuer une partie de leurs résultats de 2015 aux membres de leurs conseils d'administration et de leur personnel, pour un total 5 001 000,00 euros (cinq millions mille euros). Elles ont également comptabilisé ce montant en tant que charge de l'exercice 2015, et les réductions afférentes sur les postes des résultats nets.

VIII. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Les résultats nets, dont la proposition d'affectation est présentée ici, correspondent aux montants obtenus au 31 décembre 2015, majorés de la charge de 700 000,00 € (sept cent mille euros). Étant donné qu'il est prévu de la distribuer au personnel et aux administrateurs, cette somme a été comptabilisée, conformément aux textes réglementaires en vigueur, en tant que charge dans les états financiers de l'exercice 2015. Ces états financiers approuvés confirment, d'une part, cette volonté de Messieurs les Actionnaires de distribuer des résultats au personnel et aux membres du conseil d'administration, et de l'autre, que le résultat net, objet de la proposition d'affectation des résultats, s'élève à 24 978 306,33€ (vingt-quatre millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent six euros et trente-trois centimes).

Nous ajoutons que la politique de Teixeira Duarte consiste également à privilégier l'augmentation des fonds propres de la société et d'assurer une continuité et une distribution équilibrée des dividendes aux actionnaires, cette dernière devant être spécialement modérée, dans la conjoncture actuelle.

En conséquence de quoi, le conseil d'administration propose que les résultats nets de TEIXEIRA DUARTE, S.A. de l'exercice 2015, d'un montant de 24 978 306,33 € (vingt-quatre millions neuf cent soixante-dix-huit mille trois cent six euros et trente-trois centimes) soient distribués comme suit :

Dotation à la réserve légale	5 000 000 €
Dotation aux réserves libres	18 298 306,33 €
Dividendes aux actionnaires	1 680 000,00 €

Fait à Lagoas Park, le 27 avril 2016

Le Conseil d'Administration,

Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte

Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte

Joel Vaz Viana de Lemos

Carlos Gomes Baptista

Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo

Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino

NOMBRE DE VALEURS MOBILIÈRES DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

En application des devoirs d'information stipulés par plusieurs textes réglementaires en vigueur, Teixeira Duarte, S.A. présente ci-après la liste des valeurs mobilières émises par la société et par les sociétés qu'elle contrôle ou qui font partie du groupe, qui sont détenues par des membres des organes sociaux, ainsi que toutes les acquisitions, les nantissements ou transmissions ayant eu lieu au cours de l'exercice 2015, en spécifiant le montant, la date du fait et la contrepartie payée ou perçue.

I. Nombre d'actions détenues par les membres des organes sociaux au 31 décembre 2014 :

Nom	Société	Qualité	Nbre d'actions	
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	0	(a) 42 000 actions directement détenues et 1 170 550 actions détenues par la société qu'il contrôle PACIM - Gestão e Investimentos, S.A.
José Gonçalves Pereira de Sousa Guerra Costenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	0	
José Pedro Póiares Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	0	
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'administration	(a) 1 212 550	(b) Actions détenues en régime de copropriété avec son épouse
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5 149 575	
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433 862	(c) Élu aux fonctions seulement le 30 mai 2015
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62 671	
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31 160	(d) Élu à ce poste seulement le 30 mai 2015
Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	180 000	
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	0	(e) Est resté en exercice jusqu'aux élections du 30 mai 2015
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	0	
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(b) 10 000	
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance (c)	0	
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes (d)	0	
Mariquito, Correia & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes (e)	0	

II. Opérations sur des actions détenues, directement ou indirectement, par les membres des organes sociaux pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015:

Nom	Opération	Société	Date	Nb d'actions	Prix par action	
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Cession	Teixeira Duarte, S.A.	03-fév-2015	180.000	(a) Echange d'actions avec celles de TD-SGPS	(a) Ces opérations ont été réalisées par la société qu'il contrôle PACIM - Gestão e Investimentos, S.A. qui, pour 30 actions Teixeira Duarte, S.A. cédées, a reçu 1 action représentative du capital social de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Cession	Teixeira Duarte, S.A.	13 mars 2011	990.550	(a) Echange d'actions avec celles de TD-SGPS	

III. Nombre d'actions détenues le 31 décembre 2015 par les membres des organes sociaux:

Nom	Société	Qualité	Nb d'actions	
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	0	(a) Actions détenues en régime de copropriété avec son épouse
José Gonçalves Pereira de Sousa Guerra Costenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	0	
José Pedro Póiares Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	0	(b) Élu à ce poste seulement le 30 mai 2015
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'Administration	42 000	
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5 149 575	(c) Élu à ce poste seulement le 30 mai 2015
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433 862	
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62 671	
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31 160	
Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	180 000	
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	0	
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	0	
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(a) 10 000	
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance (b)	0	
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes (c)	0	

ACTIONNAIRES TITULAIRES D'UN DIXIÈME AU MOINS DU CAPITAL

Société	Nb d'actions au 31.12.2015	% Capital
TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	203 520 000	48,46%
MIDINVEST, S.G.P.S., Sociedade Unipessoal Lda.	42 873 620	10,21%

LISTE DES DETENTEURS DE PARTICIPATIONS QUALIFIEES AU 31 DECEMBRE 2015

Obéissant aux dispositions légales et réglementaires applicables et se fondant sur les registres de la société et les informations reçues, TEIXEIRA DUARTE, S.A. porte ici à la connaissance du public la liste des détenteurs de participations qualifiées de son capital social au 31 décembre 2015, en indiquant le nombre de titres détenus et le pourcentage des droits de vote correspondant, calculé conformément à l'article 20 du Code des valeurs mobilières.

TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	203 520 000	48,46%
Par le biais des membres du Conseil d'administration de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	8 337 135	1,99%
TOTAL IMPUTABLE	211 857 135	50,45%

M. Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	33 000	0,01%
Par le biais de la société qu'il contrôle directement MIDINVEST, S.G.P.S., Sociedade Unipessoal, Lda.	42 873 620	10,21%
TOTAL IMPUTABLE	42 906 620	10,22%

Banco Comercial Português, S.A.	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	0	0,00%
Par le biais du Fonds de Pensions du Groupe Banco Comercial Português qu'il contrôle	41 225 838	9,8157%
TOTAL IMPUTABLE	41 225 838	9,8157%

M. Pedro Pereira Coutinho Teixeira Duarte	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	9 100 000	2,17%
TOTAL IMPUTABLE	9 100 000	2,17%

Rapport sur le gouvernement d'entreprise **2015**



PARTIE I - INFORMATION SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT, L'ORGANISATION ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

A. LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

I. Structure du capital

1. Structure du capital (capital social, nombre d'actions, distribution du capital aux actionnaires, etc.) avec l'indication des actions non admises à la négociation, les différentes catégories d'actions, les droits et devoirs qui y sont rattachés et le pourcentage de capital représenté par chaque catégorie (Art. 245-A, § 1, al. a).

Le capital social de Teixeira Duarte, S.A. (TD,SA) est de 210 000 000,00€ (deux cent dix millions d'euros) et est représenté par 420 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,50€ (cinquante centimes) chaque.

Les actions sont toutes ordinaires, dématérialisées, nominatives et admises à la négociation sur le marché réglementé (EURONEXT LISBON). Les actions appartiennent à une seule catégorie, qui correspondent chacune à une voix et il n'existe pas d'actions ayant des droits ou des devoirs spéciaux.

Selon les éléments obtenus, les actions qui représentent le capital de TD,SA étaient réparties à la fin de l'exercice 2015 sur 5 461 actionnaires de la façon suivante :

Actionnaires possédant au plus 42 000 actions :	5 268
Actionnaires possédant entre 42 001 et 420 000 actions :	152
Actionnaires possédant entre 420 001 et 4 200 000 actions :	31
Actionnaires possédant entre 42 001 et 42 000 000 actions :	8
Actionnaires possédant plus de 42 000 000 actions :	2

2. Restrictions à la transmission des actions, telles que des clauses d'agrément de cession, ou limitations du nombre d'actions détenues (Art. 245-A, § 1, al. b).

Il n'existe aucune restriction à la transmission des actions, notamment de clauses d'agrément de cession d'actions, ou de limitations du nombre d'actions détenues.

3. Nombre d'actions propres, pourcentage du capital correspondant et pourcentage des droits de vote auquel correspondraient les actions propres (Art. 245-A, § 1, al. a).

Il n'existe pas d'actions propres.

4. Accords importants auxquels la société est partie et qui entreraient en vigueur, seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société en conséquence d'une offre publique d'achat, ainsi que leurs effets, sauf si, de par leur nature, leur divulgation porterait un préjudice sérieux à la société, sous réserve que la société ne soit spécifiquement tenue de divulguer ces informations en raison d'autres impératifs légaux (Art. 245-A, § 1, al. j).

Il n'existe aucun accord ayant ces caractéristiques.

5. Régime auquel est assujéti le renouvellement ou l'annulation de mesures défensives, en particulier celles qui prévoient la limitation du nombre de voix pouvant être détenues ou exercées par un seul actionnaire, de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires.

Il n'existe aucune disposition statutaire prévoyant des mesures défensives qui prévoient la limitation du nombre de voix pouvant être détenues ou exercées par un seul actionnaire, de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires, et aucune de ces mesures n'a été adoptée.

Par conséquent, les dispositions de cette norme et de la recommandation n° 1.4 ne s'appliquent pas à TD,SA.

6. Pactes d'actionnaires qui seraient connus de la société et qui pourraient conduire à des restrictions en matière de transmission de valeurs mobilières ou de droits de vote (art. 245-A, § 1, al. g).

La société n'a pas connaissance de pactes d'actionnaires, notamment de ceux qui pourraient conduire à des restrictions en matière de cession de valeurs mobilières ou de droits de vote.

En application de la recommandation n° 1.5 du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés de la CMVM (Commission du marché des valeurs mobilières), nous informons qu'aucune mesure qui aurait pour effet d'exiger que TD,SA ait à payer ou à assumer des charges en cas de transfert de contrôle ou de changement de la composition de l'organe d'administration n'a été adoptée, et aucune mesure non plus qui pourrait porter atteinte à la liberté de cession des actions et à la libre appréciation par les actionnaires de la performance des membres de l'organe de direction.

II. Titres de participation et obligations détenues

7. Identification des personnes physiques ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, des participations qualifiées (art. 245-A, n° 1, al. c) et d) et art. 16), avec l'indication détaillée du pourcentage du capital et du droit de vote et de la source et des raisons de ce droit.

Nous informons qu'au 31 décembre 2015, les participations qualifiées, calculées en vertu de l'article 20 du Code des valeurs mobilières, étaient les suivantes :

Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	203 520 000	48,46%
Par le biais des membres du Conseil d'administration de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	8 337.135	1,99%
TOTAL IMPUTABLE	211 857.135	50,45%

M. Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	33 000	0,01%
Par le biais de la société qu'il contrôle directement MIDINVEST, S.G.P.S., Sociedade Unipessoal, Lda.	42 873 620	10,21%
TOTAL IMPUTABLE	42 906 620	10,22%

Banco Comercial Português, S.A.	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	0	0,00%
Par le biais du Fonds de Pensions du Groupe Banco Comercial Português qu'il contrôle	41 225 838	9,8157%
TOTAL IMPUTABLE	41 225 838	9,8157%

M. Pedro Pereira Coutinho Teixeira Duarte	Nb d'actions	% Capital Social avec droit de vote
Directement	9 100 000	2,17%
TOTAL IMPUTABLE	9 100 000	2,17%

8. Indiquer le nombre d'actions et d'obligations détenues par les membres des organes de direction et de surveillance.

[NOTE : l'information doit être fournie en application des dispositions de l'art. 447, §5 du CSC]

TD, S.A. présente plus bas la liste des valeurs mobilières émises par la société et par les sociétés qu'elle contrôle ou qui font partie du groupe, qui sont détenues par des membres des organes sociaux, ainsi que toutes les acquisitions, les nantissements ou transmissions qui eurent lieu au cours de l'exercice 2015, en spécifiant le montant, la date du fait et la contrepartie payée ou perçue.

I - Nombre d'actions détenues le 31 décembre 2014 par les membres des organes sociaux :

	Nom	Société	Qualité	Nb d'actions
(a) 42 000 actions détenues directement par lui et 1 170 550 actions détenues par la société qu'il contrôle PACIM - Gestão e Investimentos, S.A.	Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	0
	José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Costenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	0
	José Pedro Poiars Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	0
	Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'Administration	(a) 1 212 550
(b) Détenues en régime de copropriété avec son épouse	Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5 149 575
	Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433 862
(c) Seulement élu à ce poste le 30 mai 2015	Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62 671
	Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31 160
(c) Seulement élu à ce poste le 30 mai 2015	Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	180 000
	Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	0
(e) A conservé le poste jusqu'aux élections réalisées le 30 mai 2015	Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	0
	Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(b) 10 000
	Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance (c)	0
	Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes (d)	0
	Mariquito, Correia & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes (e)	0

II. Opérations avec des actions détenues, directement ou indirectement, par les membres des organes sociaux pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2015 :

Nom	Opération	Société	Date	Nb d'actions	Prix par action
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Cession	Teixeira Duarte, S.A.	03-fév-2015	180 000	(a) Echange d'actions avec celles de TD-SGPS
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Cession	Teixeira Duarte, S.A.	13-mars-2015	990 550	(a) Echange d'actions avec celles de TD-SGPS

(a) Ces opérations ont été réalisées par la société qu'il contrôle PACIM - Gestão e Investimentos, S.A. Pour toutes les 30 actions de Teixeira Duarte, S.A. vendues, il a reçu 1 action représentative du capital de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.

III. Nombre d'actions détenues le 31 décembre 2015 par les membres des organes sociaux :

Nom	Société	Qualité	Nb d'actions
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	0
José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Costenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	0
José Pedro Poiães Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	0
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'Administration	42 000
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5 149 575
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433 862
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62 671
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31 160
Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	180 000
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	0
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	0
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(a) 10 000
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance (b)	0
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes (c)	0

(a) Détenues en régime de copropriété avec son épouse

(b) Seulement élu à ce poste le 30 mai 2015

(c) Seulement élu à ce poste le 30 mai 2015

9. Pouvoirs spéciaux de l'organe de direction, notamment en ce qui concerne les délibérations sur l'augmentation du capital (art. 245°-A, § 1, al. i), en indiquant la date où ces pouvoirs lui ont été conférés, la date butoir où cette compétence peut être exercée, le plafond de l'augmentation du capital, le montant déjà émis au titre de l'attribution des pouvoirs et le mode de concrétisation des pouvoirs attribués.

Au-delà d'autres attributions et compétences qui lui sont conférées par la loi, par les statuts, ou par délégation de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration doit notamment :

- exercer les plus larges pouvoirs d'administration de la société et pratiquer tous les actes et toutes les opérations nécessaires à la poursuite de son objet social ;
- négocier et signer tous les contrats, quelle que soit leur portée, leur forme et leur nature, où la société est partie ;
- représenter la société, devant et en dehors des tribunaux, de façon active et passive, agir en justice, répliquer, transiger ou abandonner les poursuites dans tout procès et se soumettre à tout type d'arbitrage ;
- élaborer son règlement intérieur, s'il le juge utile, et définir les règles et procédures de son fonctionnement ;

- procéder à la répartition des portefeuilles entre ses membres et les charger de s'occuper particulièrement de certaines matières de sa compétence ;
- déléguer à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour, individuellement ou collectivement, remplir certaines tâches ou missions particulières ;
- nommer les mandataires de la société pour effectuer des actes ou des catégories d'actes déterminés, avec les pouvoirs et les attributions qui figurent dans les procurations établies à cet effet ;
- désigner le secrétaire de la société et son suppléant ;
- déplacer le siège social dans un autre lieu, sur le territoire portugais, créer, transférer ou fermer les bureaux de représentation, agences, succursales, ou toute autre forme de représentation de la société, au Portugal ou à l'étranger, où et quand il le juge utile ;
- délibérer que la société acquiert, aliène et grève tout bien immobilier et tous droits de propriété industrielle, licences et agréments, ainsi que toutes parts sociales, actions, obligations ou d'autres titres ;
- délibérer que la société participe à la constitution d'autres sociétés, entreprises, groupements complémentaires ou partenariat de toute espèce, qu'elle en souscrit le capital, y prend des intérêts ou y prend part, et coopère, collabore ou crée un consortium avec toute autre entité, et fournit des services techniques d'administration et de gestion ou d'assistance en ressources humaines et financières à des sociétés filiales ou à toute société avec qui elle a signé un contrat de subordination ; et
- fournir des cautions ou des garanties personnelles ou réelles pour la société, notamment des avals ou d'autres modes de garantie.

Les statuts de la société ne confèrent aucun pouvoir au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital social.

10. Information sur l'existence de relations importantes de nature commerciale entre les détenteurs de participations qualifiées et la société.

Bien que l'actionnaire ayant une participation qualifiée dans le capital de TD,SA soit le fonds de pension du groupe Banco Comercial Português, cette participation a été de fait attribuée à la Banco Comercial Português, S.A..

Depuis 1985, les sociétés qui intègrent le Groupe Teixeira Duarte entretiennent des relations commerciales courantes avec la Banco Comercial Português, S.A. et ses filiales, dans les conditions normales du marché. Au 31 décembre 2015, le montant total de financements souscrits auprès de cet établissement s'élevait à près de 337 millions d'euros, soit 24,1% du passif bancaire du Groupe.

Les garanties souscrites auprès de la Banco Comercial Português, S.A. et de ses filiales totalisaient 17 millions d'euros, ce qui représente 2,5% du montant global des garanties souscrites par le Groupe.

Pour terminer, le Groupe a également conclu des contrats de location financement avec la Banco Comercial Português, S.A. et ses filiales, pour un montant total de 143 millions d'euros, soit 77,5% du montant total de ce type de contrats.

Il n'existe aucune autre relation importante de nature commerciale entre les détenteurs de participations qualifiées et la société.

Étant donné la nature des relations indiquées ci-dessus et qu'elles sont circonscrites dans un domaine qui est déjà très réglementé et supervisé par plusieurs entités, il n'existe, quant à nous, aucune raison qui justifie que l'organe de surveillance établisse des procédures et des critères pour déterminer le niveau d'importance des conventions établies avec des actionnaires détenteurs de participation qualifiée – ou avec des entités qui auraient avec eux une quelconque relation, dans le sens de l'article 20, paragraphe 1, du Code des valeurs mobilières –, et encore moins que les conventions revêtant une importance significative soient soumises à l'avis préalable de l'organe de surveillance, comme cela figure dans la recommandation n° V2.

B. LES ORGANES DE LA SOCIÉTÉ ET LES COMITÉS

I. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a) Composition du bureau de l'Assemblée générale

11. Identité des membres du bureau de l'Assemblée générale, leur fonction et mandat (début et fin)

Actuellement, le bureau de l'Assemblée générale est constitué des membres suivants :

Président : M. Rogério Paulo Castanho Alves, avocat, ayant domicile professionnel à Avenida Álvares Cabral, 61 - 4º, 1250-017 Lisbonne, Portugal ;

Vice-président : M. José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Costenla, avocat, ayant domicile professionnel à Avenida Álvares Cabral, 61 - 4º, 1250-017 Lisbonne, Portugal ; et

Secrétaire : M. José Pedro Poiares Cobra Ferreira, avocat, ayant domicile professionnel à Lagoas Park, Edifício 2, 2740-265 Porto Salvo, Oeiras, Portugal.

Tous les membres du bureau de l'Assemblée générale identifiés ci-dessus ont été élus en Assemblée générale annuelle, le 30 mai 2015, pour exercer leurs fonctions au sein de cet organe pour la période quadriennale 2015/2018.

b) Exercice du droit de vote

12. Éventuelles restrictions en matière de droit de vote, notamment de limitations de l'exercice du vote selon un nombre ou un pourcentage d'actions détenues, de délais imposés pour l'exercice du droit de vote ou de systèmes fondés sur des droits à caractère patrimonial (Art. 245-A, § 1, al. f).

Il n'existe aucune restriction en matière de droit de vote, notamment de limitations de l'exercice du vote, en fonction du nombre ou du pourcentage d'actions détenues. Quant aux délais imposés pour l'exercice du droit de vote, les seules limitations sont celles indiquées plus bas relatives au cas du vote par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, quiconque disposera des actions lui conférant une voix au moins, à la date de l'enregistrement, soit à 0 heure (GMT) du 5ème jour de négociation précédant le jour de l'Assemblée, pourra participer à l'Assemblée générale, prendre part aux débats et aux votes.

Chaque action, obéissant aux conditions ci-dessus, équivaut à une voix. Bien que les statuts prévoient à leur article 7 l'existence d'actions sans droit de vote, ce type d'actions n'existe pas et n'a en fait jamais existé.

Afin qu'il soit possible d'exercer le droit de vote par correspondance et de procéder aux autres procédures figurant dans les statuts, la société a pris les dispositions nécessaires à cet effet, en particulier sur son site Internet et au siège social, en mettant à disposition tous les formulaires, notamment des modèles de lettres et du bulletin de vote, ainsi que des instructions pour les remplir.

TD,SA considère que les exigences spécifiques de sécurité inhérentes au processus de vote par des moyens électroniques sont très élevées, notamment en ce qui concerne les moyens techniques nécessaires pour vérifier l'authenticité des déclarations de vote ainsi que pour garantir l'intégrité et la confidentialité de leurs contenus. Elle reconnaît également qu'il faut un haut niveau de sécurité et de fiabilité opérationnelle pour la réception de ces déclarations.

En outre, TD,SA considère que la participation des actionnaires aux Assemblées Générales a été pleinement garantie, même lorsqu'ils ne peuvent être présents, que ce soit au moyen du vote par correspondance, ou par des mécanismes de représentation existants. Elle n'a jamais reçu de demande visant à adopter ce système ni de remarque sur l'éventuelle difficulté à participer aux Assemblées Générales et à exercer les droits de vote.

Ces considérations et le fait que les Assemblées générales de TD,SA, en tant que société cotée tête du groupe Teixeira Duarte donnent généralement lieu à une très forte représentation du capital social sont les raisons pour lesquelles l'Entreprise n'a pas envisagé la possibilité d'exercer le droit de vote par des moyens électroniques.

En outre, TD,SA n'a établi aucun système fondé sur des droits à caractère patrimonial ni aucun mécanisme qui aurait pour effet de provoquer le décalage entre le droit à percevoir des dividendes ou le droit à souscrire de nouvelles valeurs mobilière et le droit de vote de chaque action ordinaire.

13. Indication du pourcentage maximum des droits de vote qui peuvent être exercés par un seul actionnaire ou par des actionnaires qui ont avec lui une des relations visées au paragraphe 1 de l'art. 20.

Les statuts de TD,SA ne fixent aucun pourcentage maximum ou nombre de droits de vote maximum qui peuvent être détenus ou exercés par un seul actionnaire (de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires) ou par des actionnaires qui ont avec lui une des relations visées au paragraphe 1 de l'article 20 du Code des valeurs mobilières.

14. Identification des délibérations des actionnaires qui ne peuvent, par imposition statutaire, être prises qu'à la majorité qualifiée, au-delà des dispositions légales, et indication de ces majorités.

Au-delà des règles prévues légalement, il n'existe pas de dispositions statutaires qui imposeraient des quorums de majorités qualifiées autorisant les actionnaires à délibérer sur des thèmes donnés.

En effet, l'article 16 des statuts dispose en effet que "les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des voix, sous réserve des dispositions légales qui, dans certains cas, peuvent exiger des majorités qualifiées ou fixer d'autres formes d'adoption des propositions".

II. L'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE

(Conseil d'Administration, Conseil d'Administration exécutif et Conseil général de surveillance)

a) Composition

15. Indiquer le modèle de gouvernement adopté.

Depuis sa constitution, le 30 novembre 2009, TD,SA a adopté un modèle de gouvernement d'entreprise connu sous le terme de moniste unifié, en vertu duquel elle est dotée, en plus de l'Assemblée générale et de son bureau, d'un Conseil d'Administration et de deux organes de surveillance autonomes : le Conseil de surveillance et le cabinet d'audit.

Il nous semble important de mettre ici l'accent sur la collaboration existante entre toutes ces structures du Groupe et sur les avantages qui découlent de ces synergies, car c'est le moyen le plus sûr et le plus efficace d'atteindre des objectifs considérés par tous comme collectifs.

Le modèle de gouvernance adopté remplit intégralement les objectifs poursuivis, c'est-à-dire, faire en sorte que TD,SA dispose d'organes sociaux qui exercent leurs fonctions avec de bons niveaux de fonctionnement et d'efficacité, de façon autonome et en collaborant les uns avec les autres. Il s'avère être adapté au *modus operandi* de TD,SA, de ses structures et des membres qui composent les organes sociaux, notamment ceux du Conseil d'Administration.

16. Règles statutaires sur les exigences procédurales et les conditions matérielles qui s'appliquent à la nomination et au remplacement des membres, selon le cas, du Conseil d'Administration, du Conseil d'Administration exécutif et du conseil général et de supervision (art. 245-A, § 1, al. h).

En ce qui concerne les règles applicables à la désignation et au remplacement des membres de l'organe de direction, rappelons qu'ils sont élus par l'Assemblée générale selon le scrutin de liste, pour une durée de quatre ans qui coïncide avec les exercices comptables. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions une fois ou plus, dans les conditions et les limites fixées par la loi. Ils prennent leurs fonctions dès leur élection, sans autres formalités.

Conformément aux règles particulières sur l'élection prévues par la loi, TD,SA a adopté le système qui permet qu'un des administrateurs puisse être élu parmi les personnes proposées sur des listes souscrites et présentées par des groupes d'actionnaires, dès lors qu'aucun de ces groupes ne possède des actions représentant plus de vingt pour cent et moins de dix pour cent du capital social. L'administrateur élu dans le cadre de cette option remplace automatiquement celui qui figure en dernière place sur la liste gagnante à l'élection des administrateurs.

Les statuts ne prévoient aucun administrateur suppléant, mais ils fixent à cinq par mandat le nombre d'absences aux réunions, consécutives ou espacées dans le temps, sans justification acceptée par le Conseil, qui conduit à la situation d'absence définitive d'un administrateur, avec les conséquences prévues par la loi.

En dehors de ces cas, les statuts ne prévoient aucune règle spécifique pour le remplacement des membres du Conseil d'Administration. Aussi est-il fait application du régime général prévu en la matière par le Code des sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration peut ainsi procéder au remplacement de l'administrateur qui cesse d'exercer ses fonctions pour une des causes prévues par la loi, notamment la renonciation ou l'accumulation d'absences, et recourir s'il le souhaite à la cooptation dans les conditions applicables. Celle-ci doit être ratifiée au cours de la première Assemblée générale suivante.

17. Composition, selon le cas, du Conseil d'Administration, du Conseil d'Administration exécutif e du conseil général et de supervision, en indiquant le nombre minimum et maximum de membres et la durée de leur mandat établis par les statuts, le nombre des membres titulaires, la date de leur première désignation et la date de la fin du mandat de chaque membre.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, le Conseil d'Administration est composé de cinq membres au moins et de onze membres au plus. Lorsque l'Assemblée générale élit ce Conseil, elle définit le nombre d'administrateurs qui le composera dans les limites imposées. À chaque mandat, le nombre doit être complet et les administrateurs désigneront, parmi eux, le membre qui exercera les fonctions de Président. Les statuts ne prévoient pas l'existence de membres suppléants.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 10 des statuts, les membres des organes sociaux sont élus pour une durée de quatre ans, comme mentionné plus haut.

Au 31 décembre 2015, le Conseil d'Administration était composé des membres suivants, tous titulaires :

Président :

Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte

Administrateurs :

Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte

Joel Vaz Viana de Lemos

Carlos Gomes Baptista

Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo

Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino

Le président du Conseil d'Administration, **Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte** et les administrateurs **Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte**, **Joel Vaz Viana de Lemos** et **Carlos Gomes Baptista** ont été désignés pour la première fois lors de la constitution de la société, le 30 novembre 2009, afin qu'ils exercent leurs fonctions pendant le mandat 2009/2010. Ils ont ensuite été réélus pour le mandat 2011/2014 et en Assemblée générale du 30 mai 2015, ils ont encore été réélus pour exercer leurs fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours 2015/2018.

L'administrateur, Monsieur **Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo** a été élu pour la première fois en Assemblée générale du 20 mai 2011, pour exercer ses fonctions avec pendant le mandat 2011/2014. Puis, il a été réélu en Assemblée générale du 30 mai 2015 pour exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours 2015/2018.

L'administrateur, Monsieur **Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino** a été désigné pour la première fois lors de la constitution de la société, le 30 novembre 2009, pour exercer ses fonctions pendant le mandat 2009/2010. Il n'a pas été réélu en 2011, car il a continué d'exercer des fonctions au Conseil d'Administration d'autres sociétés du Groupe. Lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2013, il fut de nouveau élu pour exercer les fonctions d'administrateur de TD,SA jusqu'à la fin du mandat 2011/2014. Puis il a été réélu pour exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours 2015/2018.

18. Indiquer les membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'Administration et, en ce qui concerne les membres non exécutifs, identifier les membres qui peuvent être considérés comme indépendants, ou, le cas échéant, identifier les membres indépendants du Conseil général et de supervision.

18.1. L'indépendance des membres du Conseil général et de supervision et des membres du comité d'audit est déterminée par la législation en vigueur. Quant aux autres membres du Conseil d'Administration, quiconque n'est associé à aucun groupe d'intérêts particuliers dans la société ni se trouve dans aucune situation susceptible de porter atteinte à la probité de son analyse ou de sa décision, est considéré comme indépendant, notamment :

a. Avoir été collaborateur de la société ou d'une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe depuis ces trois dernières années ;

b. Avoir, les trois dernières années, fourni des services ou établi une relation commerciale importante avec la société ou avec une société qui est contrôlée par elle ou qui fait partie du groupe, que ce soit directement ou en tant qu'associé, administrateur, gérant ou dirigeant d'une personne morale ;

c. Bénéficier d'une rémunération payée par la société ou par une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe, en plus de la rémunération perçue pour l'exercice des fonctions d'administrateur ;

d. Vivre en union de fait ou être conjoint, parent ou similaire en ligne directe jusqu'au 3e degré, et même en ligne collatérale, d'administrateurs ou de personnes physiques détentrices directement ou indirectement d'une participation qualifiée ;

e. Être détenteur d'une participation qualifiée ou représenter un actionnaire détenteur de participation qualifiée.

Le Conseil d'Administration est composé exclusivement de membres exécutifs, ce qui garantit leur parfaite connaissance des matières qui leurs sont confiées et leur efficacité opérationnelle.

TD,SA a décidé de continuer à confier des fonctions exécutives à tous ses administrateurs, car les fonctions qui seraient attribuées à d'éventuels administrateurs non exécutifs – notamment la supervision, la surveillance et l'évaluation de l'activité des membres exécutifs – sont exercées par le Conseil de surveillance, le comité des rémunérations et l'Assemblée générale.

Dans le même temps, la totale indépendance des membres du Conseil de surveillance et l'absence d'incompatibilité leur permettent d'intervenir de façon indépendante et utile dans la surveillance de l'activité de la société, non seulement dans le domaine comptable – dans lequel intervient régulièrement le cabinet d'audit – mais aussi dans une perspective politique, dans ce cas dans les limites et les conditions adaptées à la mission essentielle que constitue le respect des normes légales et réglementaires en vigueur. Tout ceci vise à parvenir à une transparence permanente et à atteindre les niveaux requis de publicité de l'information en direction du marché dans son ensemble et des actionnaires, et en particulier au sein de l'Assemblée générale.

Compte tenu du modèle de gouvernance adopté par la société et du mode de fonctionnement de ses organes sociaux, notamment du caractère exécutif du Conseil d'Administration et de l'indépendance du Conseil de surveillance et du cabinet d'audit, sans délégation de compétences entre eux ou pour d'autres comités, TD,SA considère que la désignation de membres non exécutifs pour exercer des fonctions au sein du Conseil d'Administration n'apporterait aucun avantage significatif pour le bon fonctionnement du modèle adopté, qui s'est avéré adéquat et efficace.

Ainsi donc, le choix de TD,SA de ne pas avoir au sein du Conseil d'Administration de membres non exécutifs dont les fonctions seraient de suivre, surveiller et évaluer l'activité des autres membres de cet organe social, conformément à ce qui figure dans la recommandation n° II.1.6, est justifié. Par conséquent, étant donné que tous les membres du Conseil d'Administration exercent des fonctions exécutives, cette norme réglementaire ne s'applique pas à la réalité de TD,SA.

Mais, il convient d'indiquer qu'en ce qui concerne l'indépendance de ses membres, le Conseil d'Administration considère qu'aucun d'entre eux ne se trouve dans une situation susceptible de remettre en cause la probité de son analyse ou de sa décision.

Il faut souligner également la bonne collaboration qui existe entre tous les organes sociaux, non seulement entre le cabinet d'audit et le Conseil de surveillance, qui tiennent des réunions périodiques, mais aussi entre ces derniers et le Conseil d'Administration. Tous les administrateurs ont fourni en temps utile et de façon appropriée toutes les informations demandées par les autres membres des organes sociaux, conformément à ce qui est stipulé dans la recommandation n° II.1.8.

En application des dispositions de la recommandation n° II.1.9. portant sur le principe de l'étroite collaboration entre les organes sociaux, le président du Conseil de surveillance est convoqué à toutes les réunions périodiques et d'approbation des pièces comptables du Conseil d'Administration, dont il reçoit des copies des convocations et des procès-verbaux de toutes les réunions de cet organe.

Ces pièces ne sont toutefois pas remises directement par le président du Conseil d'Administration, comme l'indique cette recommandation. Sur indication du président du Conseil d'Administration, ces tâches sont accomplies par le secrétaire de la société, qui remet au président du Conseil de surveillance les copies des convocations et des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, une fois signés en bonne et due forme.

En outre, bien que le président de l'organe de direction exerce des fonctions exécutives, étant donné qu'il n'y a aucun administrateur non exécutif, les dispositions de la recommandation n° II.1.10 ne s'applique pas à TD,SA., recommandation qui prévoit que, vu que le président de l'organe de direction exerce des fonctions exécutives, cet organe doit indiquer parmi ses membres un administrateur indépendant qui assurerait la coordination des travaux des autres membres non exécutifs ainsi que les conditions pour que ces derniers puissent décider de façon indépendante et informée ou trouver un autre mécanisme équivalant qui assure cette coordination.

19. Qualifications professionnelles et autres formations et expérience significatives de chacun des membres ou du Conseil d'Administration ou du Conseil général et de supervision et du Conseil d'Administration exécutif, le cas échéant :

Président du Conseil d'Administration : Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte

Diplômé en gestion d'entreprises, Universidade Católica Portuguesa, 1977.

Désigné à ce poste pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, son mandat actuel prend fin en 2018.

Ajoutons qu'il est administrateur depuis 1987 de la société tête du Groupe (qui était Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. jusqu'en 2010).

En tant que président du Conseil d'Administration, il était tenu d'exercer au 31 décembre 2015, entre autres, les fonctions suivantes :

- il assure le fonctionnement de ce Conseil, notamment la coordination de la performance de ses membres et la réalisation des réunions ;
- il suit les affaires courantes de la société ;
- il coordonne l'activité des membres du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte, S.A. et des membres du Conseil d'Administration de la filiale détenue à 100%, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ;

- il coordonne et suit l'activité des fondés de pouvoir du Groupe dans les différents pays.

Il a intégré les effectifs de Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A. en 1978. En 1987, il est devenu administrateur délégué de la société qui était alors tête du Groupe. Puis, en 2008, il a exercé les fonctions de président du Conseil d'Administration, poste qu'il occupe toujours.

Parallèlement, en 2009, dès la constitution de Teixeira Duarte, S.A., qui est devenue à partir de 2010 la société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte, il y a exercé les fonctions de président du Conseil d'Administration, poste qu'il cumule actuellement avec la même position chez Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A..

Hors du Groupe Teixeira Duarte, mais dans le contexte de la structure de son actionnariat, il est président du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. Celle-ci, détenue par des membres de la famille Teixeira Duarte, contrôle cette société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte, S.A., avec plus de 50%.

Tout au long des années, il a occupé des postes dans de nombreuses autres filiales du Groupe Teixeira Duarte. Parmi elles, indiquons en particulier :

- CIMPOR – Cimentos de Portugal, S.G.P.S., S.A., dont il a été membre du Conseil d'Administration de 2001 à août 2009 ; et
- La banque Banco Comercial Português, S.A. où de 1985 à 2013, il a exercé plusieurs fonctions au sein des organes sociaux, en particulier de vice-président du Conseil supérieur, vice-président du Conseil général et de supervision et de vice-président du Conseil d'Administration.

Administrateur : Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte

Diplômé en Droit, faculté de Droit de l'université de Lisbonne, 1989.

Désigné à ce poste pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, son mandat actuel prend fin en 2018.

Ajoutons que depuis 2005, il est administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A. jusqu'en 2010).

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial de cet organe ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2015 cet administrateur était chargé de superviser les activités de la direction centrale Finances et Comptabilité, ainsi que celles des services du secrétariat de la Direction Générale, de la consolidation des comptes et de l'audit interne, et de superviser également les activités des secteurs de l'Hôtellerie, de suivre l'activité mise en œuvre dans le secteur de l'Énergie et de suivre la gestion des participations financières détenues dans les sociétés.

De 1989 à 1996, il avait son propre bureau d'avocat/conseil juridique.

Du 30.06.1992 au 22.04.2005, il fut administrateur de TDF – Sociedade Gestora de Fundos de Investimento Imobiliário, S.A., où il exerçait les fonctions de surveillance et contrôle, de décisions d'investissement, dans le cadre des compétences qui sont attribuées aux membres du Conseil d'Administration par le Code portugais des sociétés commerciales et par les statuts de la société. Il était également en charge des relations avec la Commission du marché des valeurs mobilières.

En 1993, il a intégré les effectifs du Groupe Teixeira Duarte, en tant que consultant juridique et chargé de la gestion de plusieurs entreprises, notamment du secteur immobilier.

Il a fait partie des organes sociaux de nombreuses sociétés du Groupe Teixeira Duarte, puis en avril 2005, il est devenu membre du Conseil d'Administration de la société cotée tête du Groupe, qui était alors Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. et désormais TD,SA, fonctions qu'il continue d'exercer.

Hors du Groupe Teixeira Duarte, mais dans le contexte de sa structure d'actionnariat, il est également administrateur de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A., poste qu'il a occupé pour la première fois le 28 février 1991.

Administrateur : Joel Vaz Viana de Lemos

Diplômé en génie civil, faculté d'ingénierie de l'université de Porto, 1977.

Désigné à ce poste pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, son mandat actuel prend fin en 2018.

Ajoutons que depuis 2005, il est administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. jusqu'en 2010).

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial de cet organe ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2015 cet administrateur était chargé de superviser les activités des directions centrales des Ressources Humaines et des services administratifs et d'Informatique, ainsi que celles des directions centrales de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. traitant des systèmes de Management et de Technologie et des Achats et Approvisionnements. En outre, il suit la participation des sociétés du Groupe qui opèrent dans le secteur de la construction auprès des associations auxquelles elles sont liées, notamment en les représentant et en assurant leur représentation.

Parmi les portefeuilles du Conseil d'Administration de TD,SA qui ont été distribués, il est chargé de présider le comité exécutif d'exploitation du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. - qui doit coordonner l'activité de ses centres d'exploitation et de ses filiales du secteur de la construction - ; de superviser les activités mises en œuvre par Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. relatives aux centres d'exploitation suivants : géotechnique et réhabilitation, construction métallique et centre opérationnel coffrages et précontrainte (COC) et celles de la direction du Matériel et Équipements. Il doit de plus superviser les activités des filiales E.P.O.S. - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A., SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A., OFM - Obras Fluviais e Marítimas, S.A., RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente, S.A., RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente (Porto), S.A. et RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A., Sociedad Unipersonal et EDUCARE - Actividades Educativas e Culturais, Lda..

Dès qu'il eut terminé en 1978 le cours de spécialisation en mécanique des sols/géotechnique de l'Universidade Nova de Lisboa, il a débuté sa carrière professionnelle chez Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., où il fut directeur de travaux et concepteur-projeteur dans le secteur de la géotechnique et des fondations jusqu'en 1983.

De 1983 à 1984, il a fait partie du département technico-commercial où il a élaboré de nombreuses études et soumissions, portant surtout sur les ponts, barrages et agrandissements d'infrastructures aéroportuaires.

De 1984 à 1992, il a été détaché par Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. dans l'important groupement complémentaire d'entreprises FERDOURO, ACE, qui avait été constitué pour la construction du pont São João, sur le Douro. Il a successivement occupé les fonctions

de chef du bureau technique (1984/88), directeur technique/directeur de production (1988/89) et directeur général adjoint avec la direction technique et de production (1989/92).

De 1992 à 1997, chez Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., il a exercé les fonctions de directeur de centre de production du secteur intitulé alors Travaux Publics, où il coordonnait plusieurs marchés de projets hydrauliques (barrages, STEP, stations de relevage), d'hôpitaux, de routes et d'infrastructures générales.

À partir de 1997, il est devenu directeur du centre d'exploitation dans ce même secteur des Travaux Publics.

Depuis lors, il a commencé à occuper des fonctions dans les organes sociaux de plusieurs entreprises, groupements, consortiums et partenariats auxquels participe le Groupe Teixeira Duarte, dont il conserve encore quelques-unes même après son élection en 2005 comme administrateur de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

Administrateur : Carlos Gomes Baptista

Diplômé en génie civil, Instituto Industrial de Lisboa, 1973.

Désigné à ce poste pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, son mandat actuel prend fin en 2018.

Ajoutons que depuis 2005, il était administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. jusqu'en 2010).

En novembre 2013, il a cessé d'être membre du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial de cet organe ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2015 cet administrateur était chargé de suivre l'activité des centres d'exploitation du secteur du Bâtiment, et celle de la direction centrale de Planification et Études de la filiale Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. et superviser l'activité de la filiale TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A..

Une référence de sa carrière professionnelle fut son passage chez M.S.F., S.A. de 1975 à 1979 où, en tant que chef de services, il a collaboré à plusieurs ouvrages, notamment de nature hydraulique (conduite et barrage).

En février 1980, il est admis chez Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., en tant que directeur de travaux du secteur du bâtiment, désigné alors construction civile.

De 1982 à 1983, il a été détaché au Venezuela où il a suivi plusieurs marchés d'immeubles résidentiels et de bureaux.

En 1984, de nouveau au Portugal, il a occupé les fonctions de directeur de zone. Il avait des responsabilités dans plusieurs projets des secteurs suivants : tourisme, routes, habitation, bâtiments, en particulier pour les établissements bancaires.

En 1989, il devient directeur de centre de production et en 1992 directeur de centre d'exploitation du secteur du bâtiment, dont il était le coordinateur de 1998 à 2005, année où il devient administrateur de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. jusqu'en novembre 2013.

Depuis 2000, il suit l'activité de la société du Groupe Teixeira Duarte qui opère dans le secteur de la gestion des biens immobiliers (*Facilities Management*), nommée TDGI - Tecnologias e Gestão de Imóveis, S.A., dont il est le président du Conseil d'Administration.

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

Administrateur : Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo

Diplômé en génie civil, Instituto Superior Técnico de Lisbonne, 1992.

Désigné à ce poste pour la première fois en 2011, par délibération de l'Assemblée générale, son mandat actuel prend fin en 2018.

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial de cet organe ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2015 cet administrateur était chargé de superviser l'activité des secteurs de l'immobilier, de la grande distribution et du commerce automobile sur tous les marchés où opère le Groupe Teixeira Duarte, notamment au Portugal, Brésil, Mozambique et en Angola. Dans ce contexte, il est administrateur de nombreuses autres sociétés du Groupe et il supervise l'activité de TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A..

Il a travaillé chez PROFABRIL, S.A. en tant qu'ingénieur concepteur du département des bâtiments, où il a participé à des études sur les structures en béton armé - octobre 1992 à mai 1993.

Dans le Groupe Teixeira Duarte :

D'octobre 1993 à novembre 1999, il faisait partie des équipes de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. du centre d'exploitation Bâtiment - désigné alors construction civile. Il a exercé les fonctions de directeur de travaux adjoint, puis directeur de travaux de plusieurs projets au Portugal.

De novembre 1999 à mai 2011, il a fait partie des équipes du secteur immobilier du Groupe Teixeira Duarte, où il était responsable du secteur technique dans la mise en œuvre d'études de projets immobiliers, notamment étude de viabilité, conception de solutions immobilières, coordination des études, obtention d'autorisations, coordination des chantiers, définition des produits de marketing associés, gestion du patrimoine en location, coordination des équipes de ventes.

Il était responsable de tous les segments du secteur : résidentiel, bureaux, espaces commerciaux, hôtellerie, santé et loisir, industrie/logistique et parkings. Il se consacrait également à l'expansion d'espaces affectés à d'autres activités du Groupe, notamment à la construction, l'hôtellerie, la grande distribution et le secteur automobile.

En 2010, il a commencé de coordonner l'activité du Groupe dans les secteurs de la grande distribution et du commerce automobile. En mai 2011, il a été élu comme administrateur de la société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte, TD,SA.

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

Administrateur : Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino

Diplômé en génie civil, Faculdade de Engenharia da Universidade do Porto, 1974.

Il a été désigné pour la première fois lors de la constitution de la société, le 30 novembre 2009, pour exercer ses fonctions pendant le mandat 2009/2010. Il a cessé ses fonctions en tant qu'administrateur de TD,SA en 2011, car il a continué d'exercer des fonctions au Conseil d'Administration d'autres sociétés du Groupe. Lors de l'Assemblée générale du 25 mai 2013, il fut élu pour exercer les fonctions d'administrateur de TD,SA jusqu'à la fin du mandat 2011/2014. Puis, le 30 mai 2015, il fut réélu pour exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours (2015/2018).

Ajoutons que depuis 2005, il était administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. jusqu'en 2010).

En novembre 2013, il a cessé d'être membre du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial de cet organe ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2015 cet administrateur était chargé de suivre l'activité des centres d'exploitation des Infrastructures, de suivre l'activité de la direction centrale des Études d'infrastructures de la filiale TD-EC et de suivre l'activité des filiales MTS - Metro, Transportes do Sul, S.A., AEDL - Auto-estradas do Douro Litoral, S.A. et AEBT - Auto Estradas do Baixo Tejo, S.A..

Il a débuté sa carrière en tant que professionnel libéral, où il s'occupait des études et de la direction de construction de plusieurs immeubles résidentiels et bâtiments industriels.

De 1977 à 1981, il était directeur de travaux chez CONDURIL S.A.R.L. où il a collaboré à plusieurs projets, notamment à la construction des barrages de Penha Garcia, Cimeira et Fundeira à Alvão, respectivement pour la Direction générale de l'Hydraulique et pour la ville de Vila Real ; plusieurs travaux de consolidation de flancs de colline de la ligne ferroviaire de Douro adjacents aux aménagements de Régua et de Valeira, pour l'EDP, suite aux dommages causés par les grandes crues de 1979 et par le phénomène de la micro-turbulence ; plusieurs types de routes pour la "Junta Autónoma das Estradas" (direction des routes).

Il est admis chez Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A en 1981 en tant que directeur de travaux du secteur du bâtiment, désigné alors construction civile. Il a notamment dirigé la construction du siège de la Caixa Geral de Depósitos à Porto, entre autres bâtiments d'envergure, et la construction d'une maison de repos, sur l'île Terceira, aux Açores.

De 1984 à 1991, il a été muté au Venezuela, où il a exercé les fonctions de directeur de production et de gérant de la filiale TEGAVEN, S.A. Il a suivi plusieurs marchés de construction d'immeubles résidentiels et de bureaux, ainsi que le parc de maintenance et autres pour le métro de Caracas et la construction d'autoroutes.

En 1992, de nouveau au Portugal, il devient directeur du centre d'exploitation du secteur désigné alors Travaux Publics, dont il était le coordinateur jusqu'en 2005, année où il devient administrateur de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.. Pendant cette période, il a coordonné la mise en œuvre de grands projets dans le secteur des routes et chemins de fer, stockage, traitement et adduction d'eau, aménagements hydroélectriques, hôpitaux et autres.

En 2003, il a supervisé l'entrée de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. en Algérie, où il occupe, encore de nos jours, plusieurs postes d'administrateur dans plusieurs filiales du Groupe Teixeira Duarte dans ce pays.

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

20. Relations familiales, professionnelles ou commerciales, habituelles et significatives, si applicable, des membres du Conseil d'Administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'Administration exécutif avec des actionnaires qui détiendraient une participation qualifiée supérieure à 2% des droits de vote.

Le président du Conseil d'Administration, **Monsieur Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte**, est actionnaire et président du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A., mais ne perçoit aucune rémunération à ce titre. Nous informons en outre qu'il est le fils de Monsieur Pedro Pereira Coutinho Teixeira Duarte et le frère de Monsieur Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte. Les relations commerciales qu'il entretient avec la Banco Comercial Português, S.A. ne sont pas significatives.

L'administrateur, **Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte**, est actionnaire et administrateur de Teixeira Duarte – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A., mais ne perçoit aucune rémunération à ce titre. Nous informons en outre qu'il est le neveu de Monsieur Pedro Pereira Coutinho Teixeira Duarte et le cousin de Monsieur Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte. Les relations commerciales qu'il entretient avec la Banco Comercial Português, S.A. ne sont pas significatives.

Quant aux **autres membres du Conseil d'Administration**, aucun d'entre eux n'a de relations familiales, professionnelles ou commerciales, habituelles et significatives avec des actionnaires qui détiendraient une participation qualifiée supérieure à 2% des droits de vote.

21. Organigrammes ou tableaux fonctionnels sur la répartition des compétences entre les divers organes sociaux, comités et/ou départements de la société, indiquant les délégations de compétences, en particulier en ce qui concerne la gestion courante de la société.

Les statuts de la société définissent les compétences de chacun des organes sociaux, notamment aux articles 12 (Assemblée générale), 19 (Conseil d'Administration) et 23 (Conseil de surveillance et cabinet d'audit).

Aucun des organes sociaux, notamment le Conseil d'Administration, ne répartit ni délègue ses compétences à un quelconque comité spécialisé, en particulier à un comité exécutif.

Ceci résulte essentiellement du fait que le Conseil d'Administration est exclusivement composé de membres exécutifs, ce qui se traduit par une efficacité de leur activité et parfaite connaissance des matières qui leur sont confiées, et rend superfétatoire et contre-productive toute délégation dans ce domaine.

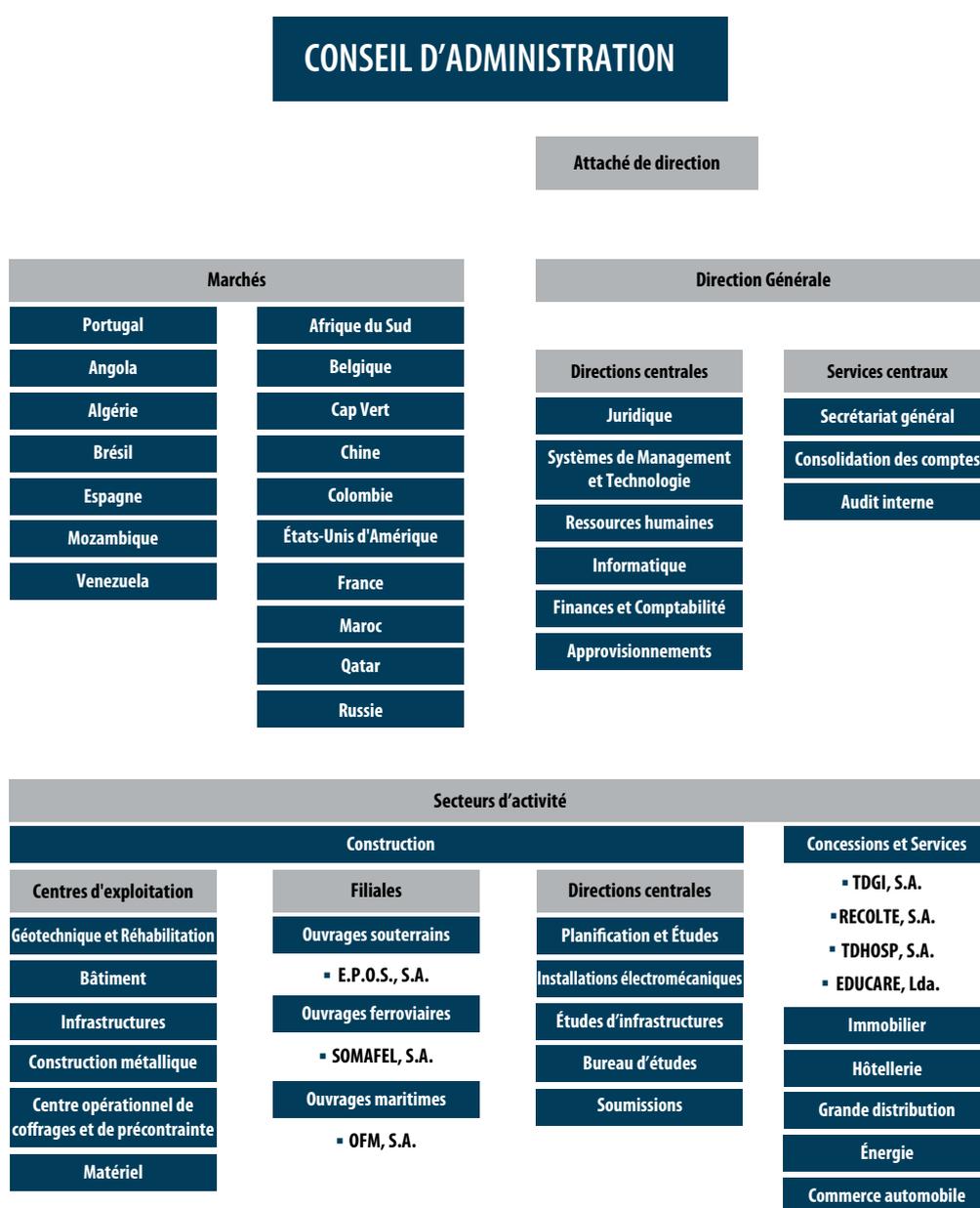
Sous réserve de ce qui a été mentionné plus haut, les grandes lignes définies le 31 décembre 2015 par le Conseil d'Administration en matière d'organisation du Groupe sont les suivantes :

- a) Conserver plusieurs directions centrales ayant des responsabilités particulières en matière d'aide transversale aux activités déployées dans les différents secteurs d'activité du Groupe, qui sont intégrées dans ce que nous appelons la Direction Générale. Celle-ci est chargée d'uniformiser les procédures et d'apporter une aide aux structures du Groupe qui opèrent à l'étranger dans tous les domaines qui sont communs aux diverses activités, quelques-unes relevant de TD,SA et d'autres de sa filiale Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A. ;
- b) Organiser les structures opérationnelles du Groupe par secteurs d'activité qui tendront à être responsables de toutes les équipes et opérations relevant de ces métiers, indépendamment du marché géographique où elles opèrent, ce qui rapproche les moyens techniques et humains qui travaillent centralement au sein du Groupe de ceux qui opèrent sur les différents marchés de TD,SA ;

- c) Mettre en relief la marque de certaines opérations intégrées dans le Groupe. Étant donné la particularité de leur activité, elles devront conserver leur individualité, en particulier dans les secteurs de la construction et des concessions et services ;
- d) Consolider Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. en tant que société du Groupe qui opère dans le secteur de la construction :
 - d.1) Par des centres d'exploitation qui concourront au développement de son activité, en se répartissant les spécialités de production et qui sont essentiels pour la formation des cadres dirigeants et le suivi de leur carrière ;
 - d.2) Par des directions centrales qui apporteront leur aide aux centres d'exploitation dans des domaines très spécialisés, notamment en matière de bureaux d'études et d'élaboration de soumissions ;
 - d.3) Par la coordination de l'activité des filiales opérant dans le secteur de la construction à travers le Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ;
- e) Avoir, au sein du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., d'un point de vue opérationnel, un comité exécutif d'exploitation qui est chargé de la coordination de l'activité des centres d'exploitation et des filiales dans ce secteur de la construction ;
- f) Entretenir des liens étroits entre le Conseil d'Administration de TD,SA et celui de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ;
- g) Faire en sorte que les liens d'unité au sein du Groupe Teixeira Duarte soient plus solides et efficaces par un contact direct du Conseil d'Administration avec les fondés de pouvoirs qui se trouvent dans les différents pays où ils représentent l'organe de direction, en assumant la représentation institutionnelle du Groupe. Mais également les liens qui sont établis entre la Direction Générale avec les structures des différents secteurs qui opèrent dans ces marchés et la mise en œuvre de pratiques d'optimisation du fonctionnement des sociétés du Groupe, en tenant compte des particularités de chaque pays.

L'organigramme ci-dessous du Groupe Teixeira Duarte, qui était en vigueur au 31 décembre 2015 illustre bien ces lignes générales :

ORGANIGRAMME TEIXEIRA DUARTE 2015



b) Fonctionnement

22. Existence de règlements de fonctionnement, selon le cas, du Conseil d'Administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'Administration exécutif et lieu où ils peuvent être consultés.

Il n'existe aucun règlement de fonctionnement.

Étant donné le modèle de gouvernance adopté, la composition du Conseil d'Administration (dont tous les membres sont exécutifs) et que les compétences et les responsabilités de cet organe ne peuvent être déléguées à aucun autre organe, ni à aucun comité spécialisé ou département, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration est très simplifié. En outre, le nombre des membres faisant partie de cet organe n'est pas suffisamment large pour justifier que des règles supplémentaires de fonctionnement soient stipulées par un règlement.

Les compétences individuelles de chacun de ses membres sont fixées et décidées par le Conseil d'Administration lui-même. Par ailleurs, ses membres sont régulièrement en contact, conformément à ce qui est stipulé légalement, ce que nous considérons comme suffisant à cet effet.

Sans porter atteinte à ce qui est mentionné ci-dessus, nous informons que par délibération du Conseil d'Administration de TD,SA du 24 avril 2015, le Code d'éthique et de conduite de Teixeira Duarte a été approuvé et est appliqué par toutes les sociétés intégrées dans son périmètre de consolidation et sous sa gestion et par tous leurs collaborateurs, y compris les membres des organes sociaux.

Dans une nouvelle expression, il consacre les principes transversaux du comportement de tous les collaborateurs du Groupe Teixeira Duarte et, par conséquent, du rapport qu'établit TD,SA avec les parties liées. La Mission et les Valeurs de Teixeira Duarte se consolident grâce à ce code, mais il ne contient aucune disposition réglementaire concernant le fonctionnement des organes sociaux ou tout autre importante dans ce domaine.

23. Nombre de réunions réalisés et degré d'assiduité de chaque membre, selon le cas, du Conseil d'Administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'Administration exécutif.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'Administration de TD,SA s'est réuni 29 fois.

Nous informons que l'assiduité de chacun des membres de cet organe a été la suivante :

Le président du Conseil d'Administration, **Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte** était présent à toutes les réunions.

L'administrateur **Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte** était présent à 26 réunions du Conseil d'Administration. Il s'est fait représenter par le président du Conseil d'Administration aux trois réunions où il n'a pu être présent. Ses absences ont été annoncées et gérées par les autres administrateurs.

L'administrateur **Joel Vaz Viana de Lemos** était présent à 28 réunions du Conseil d'Administration. Il avait auparavant prévenu et justifié son absence pour des raisons professionnelles connues des autres administrateurs.

L'administrateur **Carlos Gomes Baptista** était présent à 24 réunions du Conseil d'Administration. Il s'est fait représenter par le président du Conseil d'Administration à l'une des quatre réunions où il n'a pu être présent. Il avait auparavant prévenu et justifié ses absences pour des raisons professionnelles connues des autres administrateurs.

L'administrateur **Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo** était présent à 26 réunions du Conseil d'Administration. Il s'est fait représenter par le président du Conseil d'Administration à l'une des quatre réunions où il n'a pu être présent. Il avait auparavant prévenu et justifié ses absences pour des raisons professionnelles connues des autres administrateurs.

L'administrateur **Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino** était présent à 25 réunions du Conseil d'Administration. Il avait auparavant prévenu et justifié ses absences pour des raisons professionnelles connues des autres administrateurs.

24. Indiquer les organes de la société compétents pour évaluer la performance des administrateurs exécutifs.

L'organe compétent pour évaluer la performance des administrateurs de la société, tous exécutifs, est l'Assemblée générale. En vertu des dispositions de l'article 376, paragraphe 1er du Code des sociétés commerciales, elle procède annuellement à l'appréciation générale de la direction et de la surveillance de la société.

Conformément à ce qui est prévu et décrit dans ce document, le Conseil de surveillance suit l'activité du Conseil d'Administration, en veillant à la bonne application de plusieurs matières. Puis, il établit un avis annuel sur le rapport annuel qu'il soumet en Assemblée générale à l'appréciation de Messieurs les actionnaires.

De plus, le comité des rémunérations, s'étayant sur la politique de rémunérations approuvée en Assemblée générale, procède à l'évaluation de l'activité de chacun des administrateurs, en vue de fixer leur rémunération.

Par ailleurs, étant donné le modèle organisationnel et fonctionnel pratiqué entre les différents organes sociaux, nous pensons que rien ne justifie de créer les comités mentionnés dans la recommandation n°II.1.4 a) dont le but serait de garantir une évaluation compétente et indépendante de la performance des administrateurs exécutifs et de l'ensemble de leur performance (de comités qui, comme indiqué, n'existent pas).

En effet, compte tenu du modèle adopté et de l'organisation et composition des organes sociaux, ces fonctions sont expressément attribuées à l'Assemblée générale, au Conseil de surveillance et au comité des rémunérations, conformément à ce qui est indiqué plus haut.

Ainsi et pour les mêmes raisons, nous pensons que rien ne justifie de créer les comités visés par la recommandation II.1.4 b) pour réfléchir sur le système, l'organisation et les pratiques de gouvernance adopté, vérifier son efficacité et proposer aux organes compétents les mesures à prendre en vue de l'améliorer.

Ces attributions sont exercées par chacun des organes sociaux qui, mieux que tout autre organisme créé uniquement à cet effet, parviennent à identifier les éventuels obstacles et difficultés rencontrés, et collaborent entre eux pour évaluer le modèle de gouvernance d'entreprise adopté, en rapportant et surmontant les éventuelles difficultés de fonctionnement et de coordination.

En dernière analyse, l'évaluation globale de l'activité des organes sociaux reviendra toujours à Messieurs les actionnaires en Assemblée générale.

25. Indication des critères prédéterminés servant à l'évaluation de la performance des administrateurs exécutifs.

Il n'existe pas de critères prédéterminés pour l'évaluation de la performance des administrateurs exécutifs. En effet, tous les administrateurs sont évalués en fonction de leur prestation au cours de l'exercice, à partir des objectifs fixés et atteints, des résultats de l'entreprise et de divers paramètres lesquels, en raison de leur diversité et variation au cours des années, ne devraient pas, quant à nous, être limitatifs mais plutôt adaptables aux circonstances de chaque période et de chaque situation concrète, en prenant pour base la politique des rémunérations qui est approuvée tous les ans par l'Assemblée générale.

À ce propos, nous renvoyons à la politique des rémunérations des organes sociaux visée au paragraphe 69 ci-dessous.

26. Mentionner la disponibilité de chacun des membres, selon le cas, du Conseil d'Administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'Administration exécutif, en indiquant les fonctions exercées en simultanément avec d'autres entreprises, au sein et hors du Groupe, et autres activités significatives exercées par les membres de ces organes au cours de l'exercice.

Tous les membres du Conseil d'Administration de TD,SA sont de la maison depuis des dizaines d'années. Leurs parcours professionnels ont été faits quasi exclusivement au sein du Groupe Teixeira Duarte. C'est donc en fonction des secteurs d'activité du Groupe qu'ils supervisent ou suivent qu'ils ont été désignés à d'autres postes, ce qui leur permet même d'informer TD,SA sur les activités de ces mêmes sociétés et si elles appliquent les orientations définies pour le Groupe Teixeira Duarte.

Il existe toutefois quelques situations ponctuelles de postes occupés dans des sociétés ne faisant pas partie du Groupe Teixeira Duarte. Le fait est qu'aucun administrateur ne perçoit de ces sociétés une quelconque rémunération ou n'entretient un lien professionnel, ou n'est soumis à une situation qui empêcherait sa disponibilité totale pour exercer la fonction de membre du Conseil d'Administration de TD,SA.

Président du Conseil d'Administration : Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions ci-dessous **dans d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte** :

Président du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A..

Dans des sociétés extérieures au Groupe Teixeira Duarte :

Président du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de PACIM – Gestão e Investimentos, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de PASIM – Sociedade Imobiliária, S.A. ;

Gérant de Terras da Mourinha, Lda. ;

Gérant de Foros dos Olivais, Lda. ; et

Gérant de PACIM – CAXALP, Gestão e Investimentos, Lda..

Administrateur : Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions ci-dessous **dans d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte :**

Administrateur de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de C+P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de ESTA - Gestão de Hotéis, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de IMOTD - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de Lagoas Hotel, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de Lagoasfut - Equipamento Recreativo e Desportivo, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TDH - Sociedade Gestora de Participações, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TDHC - Instalações para Desporto e Saúde, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TDO - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Président de Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. ;

Administrateur de CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A. ;

Membre du Conseil d'Administration d'EMPA, S.A. - Serviços de Engenharia ;

Administrateur de TDARCOL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Administrateur de TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. ;

Administrateur de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções (Macau), Limitada ;

Administrateur de Votorantim Macau Investimentos S.A..

Dans des sociétés extérieures au Groupe Teixeira Duarte :

Administrateur de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A. ;

Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale de HAB - Cooperativa de Construção e Habitação, C.R.L..

Administrateur : Joel Vaz Viana de Lemos

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions ci-dessous dans d'autres sociétés, **toutes au sein du Groupe Teixeira Duarte :**

Administrateur de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de OFM - Obras Fluviais e Marítimas, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente (Porto), S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de GMP - Grupo Marítimo Português, ACE ;

Président du Conseil d'Administration de GMP MEK - Grupo Marítimo Português Mers El Kebir, ACE ;

Président du Conseil d'Administration de MARINERTES, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration du Groupement Maritime Portugais GMP - ORAN ;

Vice-président du Conseil d'Administration de Novaponte - Agrupamento para a Construção da Segunda Travessia do Tejo, ACE ;

Administrateur suppléant d'AVIAS - Grupo Ferroviário para a Alta Velocidade, ACE ;

Administrateur d'E.P.O.S. - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A. ;

Membre du Conseil d'Administration d'EMPA, S.A. - Serviços de Engenharia ;

Administrateur de Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. ;

Administrateur de TDARCOL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ; et

Administrateur de Somafel e Ferrovias, ACE.

Administrateur : Carlos Gomes Baptista

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions ci-dessous **dans une autre société du Groupe Teixeira Duarte :**

Président du Conseil d'Administration de TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A..

Administrateur : Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions ci-dessous **dans d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte :**

Président du Conseil d'Administration de TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TDO - Investimento e Gestão, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de Teixeira Duarte - Distribuição, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TRANSBRITAL - Britas e Empreendimentos Imobiliários, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de Quinta de Cravel Imobiliária, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de IMOPEDROUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de TDE - Empreendimentos Imobiliários, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A. ;

Président du Conseil d'Administration de V8 - Gestão Imobiliária, S.A. ;

Administrateur de IMOTD - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ;

Administrateur de TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A. ;

Administrateur de Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. ; et

Gérant de BONAPAPEL - Artigos de Papelaria e Equipamentos Informáticos - Unipessoal, Lda..

Dans des sociétés extérieures au Groupe Teixeira Duarte :

Administrateur d'ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A..

Administrateur : Jorge Ricardo de Figueiredo Catarino

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions ci-dessous dans d'autres sociétés, **toutes au sein du Groupe Teixeira Duarte :**

Président du Conseil d'Administration de CONBATE, A.C.E. ;

Administrateur de Douro Litoral, A.C.E. ;

Administrateur de Groupe ETRHB Haddad - Teixeira Duarte - El Harrach Douera ;

Administrateur du Groupement Métro d'Alger Centre (GMAC) ;

Administrateur du Groupement Teixeira Duarte / Groupe ETRHB Haddad ;

Administrateur du Groupement Teixeira Duarte, S.A. / KANAGHAZ, Spa - Lagunes de Souf ; et

Administrateur de Teixeira Duarte Algérie, SPA.

c) Comités au sein de l'organe d'administration ou de supervision et administrateurs délégués

27. Mentionner les comités créés au sein, selon le cas, du Conseil d'Administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'Administration exécutif et le lieu où peuvent être consultés leurs règlements de fonctionnement.

Actuellement, il n'existe aucun comité particulier en charge de l'administration ou de la surveillance et, en vertu de l'article 20 des statuts, le comité exécutif prévu ne peut même pas être constitué.

28. Indiquer la composition, le cas échéant, du comité exécutif et/ou identifier l'(les) administrateur(s) délégué(s).

Étant donné qu'il n'existe pas de comité exécutif ni d'administrateur délégué, cette règle ne s'applique pas à TD,SA.

29. Indiquer les compétences de chacun des comités créés et présenter la synthèse de leurs activités dans l'exercice de ces compétences.

Étant donné qu'il n'existe pas de comité créé au sein du Conseil d'Administration, comme indiqué au paragraphe 27 ci-dessus, cette règle ne s'applique pas à TD,SA.

III. LA SURVEILLANCE

(Conseil de surveillance, comité d'audit ou Conseil général et de supervision)

a) Composition

30. Identifier l'organe de surveillance (Conseil de surveillance, comité d'audit ou Conseil général et de supervision) correspondant au modèle adopté.

Le modèle de gouvernance adopté est connu sous le terme de moniste unifié. Par conséquent, le choix a été porté sur un Conseil de surveillance, comme organe de surveillance.

31. Indiquer la composition, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, en mentionnant le nombre minimum et maximum de membres et la durée de leur mandat établis par les statuts, le nombre des membres titulaires, la date de leur première désignation et la date de la fin du mandat de chaque membre. Au titre des dispositions du paragraphe 18, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

En vertu des dispositions de l'article 24 des statuts de TD,SA, le Conseil de surveillance est obligatoirement constitué de trois membres titulaires et d'un suppléant, qui devront obéir aux exigences établies par la loi et disposeront des pouvoirs qu'elle leur confère. Lors de l'élection des membres de ce Conseil, l'Assemblée Générale désignera obligatoirement parmi eux celui qui exercera les fonctions de président.

À l'instar des membres des autres organes sociaux et au titre du §2 de l'article 10 des statuts, les membres de ce Conseil de surveillance sont élus par l'Assemblée Générale, selon le scrutin de liste, pour une durée de quatre ans, qui coïncide avec les exercices comptables. Ils pourront être reconduits une fois ou plus, suivant les dispositions et les limites établis légalement.

Le Conseil de surveillance est constitué actuellement des membres suivants :

Président : Óscar Manuel Machado de Figueiredo

Mateus Moreira

Miguel Carmo Pereira Coutinho

Suppléant : Rui Pedro Ferreira de Almeida

Monsieur le président du conseil de surveillance a été élu par Messieurs les actionnaires le 31 mai 2014, en tant que membre suppléant de cet organe. Suite à la renonciation présentée par le président précédent, il a occupé le poste de membre titulaire le 7 novembre 2014, puis désigné comme président du conseil de surveillance lors de la réunion de cet organe du 5 décembre 2014. Il a été élu président du conseil de surveillance lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2015, pour exercer ses fonctions pendant le mandat en cours 2015/2018.

Les membres du conseil de surveillance, Messieurs Mateus Moreira et Miguel Carmo Pereira Coutinho, ont été désignés pour la première fois lors de la constitution de la société, qui eut lieu le 30 novembre 2009, pour exercer leurs fonctions pendant le mandat 2009/2010. Lors de l'Assemblée Générale annuelle du 30 mai 2015, ils ont été reconduits dans leurs fonctions pour le mandat 2015/2018.

Le membre suppléant du Conseil de surveillance, Monsieur Rui Pedro Ferreira de Almeida, a été lui aussi élu par l'Assemblée générale du 30 mai 2015 pour le mandat 2015/2018.

Ils possèdent tous les compétences exigées pour l'exercice de leurs fonctions, comme mentionné au paragraphe 33.

32. Identifier les membres, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, considérés comme indépendants, dans le sens de l'art. 414, § 5 CSC. Au titre des dispositions du paragraphe 19, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

Tous les membres actuels du Conseil de surveillance obéissent intégralement à toutes les exigences d'indépendance et de non incompatibilité prévues dans le Code des sociétés commerciales pour exercer leurs fonctions.

Les faits mentionnés dans le paragraphe précédent font l'objet d'une évaluation périodique pour chaque membre du Conseil de surveillance.

33. Indiquer les qualifications professionnelles de chacun des membres, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, et autres formations complémentaires et expérience professionnelle significatives. Au titre des dispositions du paragraphe 21, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

Les qualifications professionnelles et autres formations et expérience professionnelle significatives des membres du Conseil de surveillance sont les suivantes :

Oscar Manuel Machado de Figueiredo (président du Conseil de surveillance)

Diplômé en Comptabilité et Administration, Instituto Superior de Contabilidade e Administração de Coimbra.

Cours post-universitaire en Sciences économiques et commerciales de l'Université Catholique portugaise.

Il est membre du comité directeur de l'Ordre des commissaires aux comptes.

Il est membre du Comité exécutif de la commission de normalisation comptable portugaise et coordinateur du comité de normalisation comptable publique.

Il fut consultant en matière comptabilité et d'audit pour plusieurs projets réalisés en Angola et au Mozambique et formateur dans les mêmes domaines au Portugal et dans les PALOP (Pays africains de langue officielle portugaise).

Il a été recruté chez Ernst & Young en janvier 1979, dont il a été associé de 1992 à 2006.

Mateus Moreira (membre du Conseil de surveillance)

Diplômé en Finances, Institut Supérieur des Sciences Économiques et Financières, 1972.

Retraité depuis le 30 septembre 2003 de Millennium BCP, où il occupait le poste de directeur central adjoint.

Il fut membre du Conseil de surveillance de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. du 2 mai 2007 au 20 mai 2011.

Miguel Carmo Pereira Coutinho (membre du Conseil de surveillance)

2ème année de l'Institut Supérieur d'Agronomie, 1952.

Il fut chef d'entreprise.

Actuellement, il est retraité.

Il fut membre du Conseil de surveillance de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. du 2 mai 2007 au 20 mai 2011.

Rui Pedro Ferreira de Almeida (suppléant du Conseil de surveillance)

Diplômé en gestion, Instituto Superior de Economia e Gestão, 1997.

A fréquenté le cours avancé en "Human Behaviour in Organisations" (AESE), 2007.

Il a fréquenté le cours de doctorat en Fusions et Acquisitions (EGP-UPBS), 2009.

Il est président du comité exécutif et membre du Conseil d'Administration de MONERIS, SGPS, S.A..

Il est président du Conseil de surveillance de la Chambre de Commerce luso-britannique.

b) Fonctionnement

34. Indiquer les règlements de fonctionnement, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, et lieu où ils peuvent être consultés. Au titre des dispositions du paragraphe 24, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

Comme mentionné plus haut au paragraphe 22 de ce rapport, il n'existe aucun règlement de fonctionnement des organes sociaux.

Sans porter atteinte à ce qui est mentionné ci-dessus, nous informons que par délibération du Conseil d'Administration de TD,SA du 24 avril 2015, le Code d'éthique et de conduite de Teixeira Duarte a été approuvé et est appliqué par toutes les sociétés intégrées dans son périmètre de consolidation et sous sa gestion et par tous leurs collaborateurs, y compris les membres des organes sociaux.

Dans une nouvelle expression, il consacre les principes transversaux du comportement de tous les collaborateurs du Groupe Teixeira Duarte et, par conséquent, du rapport qu'établit TD,SA avec les parties liées. La Mission et les Valeurs de Teixeira Duarte se consolident grâce à ce code, mais il ne contient aucune disposition réglementaire concernant le fonctionnement des organes sociaux ou tout autre importante dans ce domaine.

35. Indiquer le nombre de réunions réalisées et le degré d'assiduité de chaque membre, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières. Au titre des dispositions du paragraphe 25, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil de surveillance a tenu 6 réunions qui ont compté avec la participation de tous ses membres titulaires.

36. Mentionner la disponibilité de chacun des membres, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, en indiquant les fonctions exercées en simultanément avec d'autres entreprises, au sein et à l'extérieur du Groupe, et autres activités significatives exercées par les membres de ces organes au cours de l'exercice. Au titre des dispositions du paragraphe 26, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

Tous les membres du Conseil de surveillance ont la disponibilité nécessaire pour exercer leurs fonctions chez TD,SA, notamment pour participer aux réunions périodiques du Conseil d'Administration et du Conseil de surveillance, pour suivre l'activité de la société et élaborer et publier les documents de reddition des comptes, en coordination avec l'activité du cabinet d'audit (Sociedade de commissaires aux comptes).

Les fonctions exercées par chacun des membres du Conseil de surveillance dans des sociétés au sein et à l'extérieur du Groupe sont indiquées ci-dessous :

Oscar Manuel Machado de Figueiredo (président du Conseil de surveillance)

Au 31 décembre 2015, il exerçait les fonctions de membre titulaire du conseil de surveillance des sociétés et organismes suivants : Real Vida Seguros, S.A., et Sporting Clube de Portugal.

Mateus Moreira (membre du Conseil de surveillance)

Au 31 décembre 2015, il n'exerçait aucune fonction dans aucune autre société.

Miguel Carmo Pereira Coutinho (membre du Conseil de surveillance)

Au 31 décembre 2015, il n'exerçait aucune fonction dans aucune autre société.

Rui Pedro Ferreira de Almeida (suppléant du Conseil de surveillance)

Au 31 décembre 2015, il était président du comité exécutif et membre du Conseil d'Administration de MONERIS, SGPS, S.A. et président du Conseil de surveillance de la Chambre de Commerce luso-britannique.

c) Compétences et fonctions

37. Décrire les procédures et les critères adoptés par l'organe de surveillance en vue d'acquiescer des services supplémentaires de l'auditeur externe.

Les seuls services fournis par l'audit externe sont ceux de la révision légale des comptes et d'audit. Par conséquent, cette norme ne s'applique pas à la réalité de TD,SA.

38. Indiquer les autres fonctions des organes de surveillance et, le cas échéant, du comité chargé des affaires financières.

Les organes de surveillance n'exercent que les fonctions qui sont décrites plus haut et définies par la législation.

IV. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

39. Identifier le commissaire aux comptes et l'associé commissaire aux comptes qui le représente.

Les fonctions de commissaire aux comptes sont exercées par le cabinet d'audit Moore Stephens & Associados - SROC, représenté par Monsieur António Gonçalves Monteiro.

40. Indiquer depuis combien d'années le commissaire aux comptes exerce ses fonctions de façon successive auprès de la société et/ou du groupe.

Le commissaire aux comptes a été désigné pour la première fois par l'Assemblée générale du 30 mai 2015, pour exercer ses fonctions pendant la durée quadriennale 2015/2018.

41. Décrire les autres services fournis à la société par le CAC

Les seuls services fournis à TD,SA par le commissaire aux comptes sont ceux de la révision légale des comptes et d'audit.

V. L'AUDITEUR EXTERNE

42. Identifier l'auditeur externe désigné au titre de l'art. 8 et l'associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions, ainsi que son numéro d'inscription à la Commission du marché des valeurs mobilières (CMVM).

Au titre de l'article 8 du Code des Valeurs Mobilières, l'auditeur externe désigné est le cabinet d'audit Moore Stephens & Associados - SROC, représenté par Monsieur António Gonçalves Monteiro, qui est inscrit à la CMVM sous le numéro 173.

43. Indiquer depuis combien d'années l'auditeur externe et son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions exercent des fonctions de façon successive auprès de la société et/ou du groupe.

L'auditeur externe et son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions occupe ce poste chez TD,SA depuis qu'il a été élu par l'Assemblée générale du 30 mai 2015, c'est-à-dire, depuis 1 an environ.

44. Indication de la fréquence d'alternance de l'auditeur externe et de son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions.

Il n'existe pas de politique définie concernant l'alternance de l'auditeur externe et de son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions.

Toutefois, la question prévue dans la recommandation n° IV. 3, selon laquelle *les sociétés doivent procéder à l'alternance de l'auditeur au terme de deux ou trois mandats, selon qu'ils sont respectivement de quatre ou de trois ans*, ne se pose pas, puisqu'il en est à son premier mandat.

45. Indication de l'organe chargé d'évaluer l'auditeur externe et la fréquence de cette évaluation.

L'activité de l'auditeur externe a été évaluée tous les ans par le Conseil de surveillance et par tous les autres organes sociaux de TD,SA et aucune

circonstance n'a justifié sa révocation ou la résiliation du contrat de prestation de ses services pour juste motif.

À ce sujet, étant donné que le Conseil d'Administration et les services sous sa dépendance sont intégrés directement dans la structure opérationnelle de TD,SA et qu'ils disposent des moyens matériel, de l'information et de la documentation, le Conseil d'Administration et les services en relevant ont pris l'engagement de les procurer à l'auditeur externe afin qu'il ait toutes les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions au sein de l'entreprise.

C'est le Conseil d'Administration, et non pas le conseil de surveillance, qui est le principal interlocuteur et le premier destinataire des rapports de l'auditeur externe, conformément à ce qui est stipulé dans la recommandation n° II.2.2, puisque, comme indiqué ci-dessus, c'est également cet organe qui est directement intégré dans la structure opérationnelle de l'entreprise, ce qui facilite les communications et la circulation de l'information entre les différents organes et entités, sans toutefois jamais porter atteinte à l'indépendance de l'auditeur.

Ces procédures sont toutefois mises au point et établies en coordination avec le Conseil de surveillance qui, sans porter atteinte à cette situation, obtient toujours de l'auditeur externe et de son équipe les informations et les éléments qu'il considère nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La rémunération de l'auditeur externe est fixée par le comité des rémunérations de l'entreprise, dans les conditions prévues dans les statuts, de la même façon que pour les autres organes sociaux, et il n'existe à l'heure actuelle aucun motif justifiant l'interférence du Conseil de surveillance dans cette matière.

Ce modèle, mis en place depuis déjà un certain nombre d'années au sein du Groupe Teixeira Duarte, s'est avéré adapté au bon fonctionnement des organes sociaux et constitue une garantie de transparence.

46. Description des travaux, distincts de ceux d'audit, réalisés par l'auditeur externe pour la société et/pour les sociétés qui sont contrôlées par elle, indication des procédures internes visant à approuver l'acquisition de ces services et indications des raisons de leur acquisition.

Ni l'auditeur externe, ni aucune autre société qui lui serait apparentée ou qui appartiendrait au même réseau, ne fournit à TD,SA des services autres que l'audit.

47. Indication du montant de la rémunération annuelle payée par la société et/ou par des sociétés contrôlées ou en relation de groupe à l'auditeur et à d'autres personnes physiques ou morales appartenant au même réseau et détail du pourcentage concernant les services suivants (pour cette information, le concept de réseau découle de la recommandation de la Commission européenne n° C (2002) 1873, du 16 mai 2002).

La rétribution payée par la société et/ou par des sociétés en relation de dominance ou de groupe à l'auditeur et à d'autres personnes physiques ou morales appartenant au même réseau est déterminée en fonction du volume et de la qualité des services fournis dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre de la législation et des statuts.

Par la société		
Montant des services de contrôle légal des comptes	61 000,00	100,00%
Montant des services de garantie de fiabilité	-	-
Montant des services de conseil fiscal	-	-
Services autres que le contrôle légal des comptes	-	-
Par des sociétés comprises dans le Groupe		
Montant des services de contrôle légal des comptes	215 300,00	100,00%
Montant des services de garantie de fiabilité	-	-
Montant des services de conseil fiscal	-	-
Services autres que le contrôle légal des comptes	-	-

C. L'ORGANISATION INTERNE

I. LES STATUTS

48. Règles applicables à la modification des statuts de la société. (art. 245-A, §1, al. h).

Il n'existe aucune règle particulière concernant d'éventuelles modifications des statuts de la société. C'est le régime général prévu dans le Code des sociétés commerciales qui est appliqué, notamment les dispositions de ses articles 85, 383, paragraphes 2 et 386.

II. L'INFORMATION D'IRRÉGULARITÉS

49. Indiquer les moyens et les méthodes d'informations sur les irrégularités commises au sein de la société.

En ce qui concerne l'information sur de présumées irrégularités commises, la société incite ses collaborateurs à communiquer à leur hiérarchie toutes irrégularités détectées, par les moyens qu'ils jugeront utiles : par contact direct, pièce écrite, courriel ou par téléphone. Les personnes ayant légitimité pour recevoir ces informations sont les supérieurs hiérarchiques.

Lorsque que cela s'avère nécessaire à l'établissement des faits et à la détermination des responsabilités, des procédures ou des enquêtes sont ouvertes. La nécessaire confidentialité de l'information est assurée si elle est demandée par le déclarant ou si elle est jugée utile par la personne qui reçoit ses déclarations.

Les procédures sont suivies par le responsable du département où une irrégularité aurait eu lieu, avec le concours de personnes non impliquées dans la situation en cause et, si cela s'avère utile, avec le suivi d'avocats et de la direction centrale des Ressources humaines.

Les procédures font l'objet d'une décision des supérieurs hiérarchiques concernés, qui est communiquée au Conseil d'Administration et à toute autre entité qui doit en prendre impérativement connaissance.

En plus des règles mentionnées, en particulier du point de vue des autres parties prenantes (*stakeholders*), il existe un bureau d'aide à l'investisseur qui est lui aussi disponible pour recevoir des informations sur d'éventuelles irrégularités. Il est également possible de s'adresser aux organes de surveillance de la société, à savoir, au conseil de surveillance et au cabinet d'audit.

En outre, depuis 2014, il existe un nouveau canal de communication pour reporter directement au Conseil de surveillance toutes irrégularités en utilisant l'adresse courriel suivante : irregularidades@teixeiraduarte.pt. Les collaborateurs ainsi que les actionnaires pourront y avoir accès, respectivement sur le portail du Groupe et sur le site officiel de TD,SA www.teixeiraduarte.pt, et donner des informations sur d'éventuelles irrégularités.

À propos du Code d'éthique et de conduite de Teixeira Duarte et de son application, il y est dit que "*c'est aux collaborateurs, aux clients, aux fournisseurs et aux parties liées de veiller à ce que ce Code d'éthique soit respecté, en le faisant connaître, en l'invoquant pour leur défense et en réclamant son application auprès des hiérarchies, y compris par elles-mêmes, et de reporter d'éventuelles irrégularités directement au Conseil d'Administration qui sera disponible pour fournir tous éclaircissements sur son application*".

III. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

50. Indiquer les personnes, organes ou comités chargés de l'audit interne et/ou de mettre en place des systèmes de contrôle interne.

Les services d'audit interne du Groupe Teixeira Duarte ont joué un rôle fondamental pour la mise en place de systèmes de contrôle interne.

Au 31 décembre 2015, ces services comptaient avec 6 collaborateurs qui relevaient, au plan hiérarchique et fonctionnel, de l'administrateur Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte. Ces travaux ont été coordonnés en réunions auxquelles ont participé les membres des organes de surveillance.

Toutefois, il convient de souligner le rôle important joué en la matière par les services de la Direction Générale chargés de la consolidation des comptes et du secrétariat général en matière de publicité de l'information financière.

51. Exposer, même par un organigramme, les relations de dépendance hiérarchique et/ou fonctionnelle par rapport à d'autres organes ou comités de la société.

Comme mentionné plus haut, au 31 décembre 2015, les services d'audit interne relevaient, aux plans hiérarchique et fonctionnel, de l'administrateur Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte, qui n'était pas considéré comme indépendant au regard des dispositions normatives applicables.

On peut cependant considérer que cet administrateur ne se trouve pas dans une situation susceptible de remettre en cause la probité de son analyse ou de sa décision.

Ajoutons que depuis leur création au sein du Groupe Teixeira Duarte, les services d'audit interne ont non seulement toujours été placés sous la dépendance hiérarchique du Conseil d'Administration, mais ont toujours rendu compte, d'un point de vue fonctionnel, à l'administrateur chargé des affaires financières. Ce modèle s'est avéré adéquat, car il facilite la communication, la collaboration et l'échange d'informations entre ces services qui sont encadrés dans la structure organisationnelle de l'entreprise et par l'administrateur en charge, sans que, nous le réitérons, la probité d'aucun d'entre eux ne soit jamais remise en cause.

Dans ce contexte, c'est le Conseil d'Administration - et non pas le conseil de surveillance, comme figure dans la recommandation n° II.2.5 - qui se prononce sur les plannings du service d'audit interne et sur les moyens qui lui sont alloués. C'est lui qui reçoit tous les rapports effectués

par ce service, même quand il s'agit de matières ayant trait à la reddition des comptes, à des conflits d'intérêts qui ont été décelés ou à leur résolution et à de potentielles illégalités détectées.

En ce qui concerne les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, le Conseil d'Administration est tenu en premier lieu de connaître les risques les plus significatifs encourus par la société, de les évaluer, puis de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir.

Dans ce contexte, il appartient au Conseil d'Administration de concevoir et d'élaborer les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques qui s'avèrent nécessaires et adaptés aux différentes situations identifiées, d'en contrôler la mise en œuvre et de suivre et d'évaluer leur fonctionnement.

En outre, c'est au Conseil d'Administration – et non pas aux organes de surveillance, comme mentionné dans la recommandation n° II.2.4 – qu'il appartient d'évaluer le fonctionnement de ces systèmes et de proposer les ajustements à apporter pour répondre aux besoins de TD,SA. En effet, il s'agit d'une matière qui, de par sa nature et les spécificités décrites plus haut, entre dans le champ d'action du Conseil d'Administration et qui s'inscrit dans le contrôle et la supervision de ce Conseil sur les différentes directions des sociétés du Groupe. C'est ce système qui s'est avéré adapté aux objectifs poursuivis.

Cette réalité est toutefois suivie de près par les membres des organes de surveillance qui, au-delà de suivre régulièrement l'activité du Groupe, se font représenter dans les réunions mensuelles du Conseil d'Administration où sont rapportés plusieurs éléments de différentes natures avec des rapports d'information et de prévision de l'activité du groupe dans les différents marchés et secteurs.

52. Informer s'il existe d'autres secteurs fonctionnels ayant des compétences en matière de contrôle des risques.

Il n'existe aucun autre secteur ayant des compétences exclusives en matière de contrôle des risques. Étant donné le modèle en vigueur dans le Groupe dans ce domaine, tous les secteurs ont leur quote-part de responsabilité conformément à ce qui vient d'être exposé.

53. Identifier et décrire les principaux risques (économiques, financiers et juridiques) auxquels est exposée la société dans l'exercice de son activité.

Les principaux risques économiques, financiers et juridiques auxquels est exposée la société dans l'exercice de son activité sont les suivants :

- changement des conditions économiques et du climat des affaires au Portugal et à l'étranger dans les pays où le Groupe est présent, notamment en Angola, en Algérie, au Brésil, au Mozambique et au Venezuela ;
- fluctuations et volatilité des taux d'intérêt, des spreads de crédit et des taux de change, ainsi que la disponibilité de devises convertibles dans les marchés où opère le Groupe ;
- modifications des politiques gouvernementales ;
- encadrement réglementaire et financier de l'activité bancaire ;
- changements de l'environnement concurrentiel des secteurs d'activité où le Groupe Teixeira Duarte opère ; et
- fluctuations des marchés boursiers en général et du cours de BCP en particulier.

Ajoutons que l'activité du Groupe Teixeira Duarte dépend du contexte économique et des effets d'une situation macro-économique donnée sur les niveaux de confiance des différents agents économiques, sur les volumes d'investissement, sur les exportations et sur l'ensemble du commerce, ainsi que sur le niveau de l'emploi et de la consommation.

Historiquement, les secteurs d'activité du Groupe, notamment celui de la construction, évoluent en corrélation, plus ou moins directement, avec la performance macro-économique des pays ou des marchés où le Groupe Teixeira Duarte opère, en particulier avec l'évolution du produit intérieur brut (PIB) et des prix de marché respectifs. L'activité du Groupe, et par conséquent ses résultats, peuvent donc être affectés de façon significative par la performance des économies où opère le Groupe Teixeira Duarte, en particulier sous l'effet de la croissance ou de la contraction du marché de la construction, secteur d'activité représentant la plus grande part des produits opérationnels du Groupe (45,7% en 2015).

Le principal secteur d'activité du Groupe Teixeira Duarte étant la construction, notamment les branches de la géotechnique et de la réhabilitation, du bâtiment, des infrastructures et de la construction métallique, des ouvrages souterrains, ferroviaires et maritimes, les principaux risques inhérents à ce secteur sont décrits ci-dessous.

Le secteur de la **construction** à grande échelle implique des moyens considérables, tant humains que matériels, et des coûts fixes élevés, non seulement pour créer les équipes nécessaires et leur donner formation, mais aussi pour investir de façon significative dans l'achat, la maintenance et l'adaptation du matériel.

Les sommes engagées pour répondre à de nombreux appels d'offres, aussi bien pour l'élaboration des soumissions que pour les assurances et les garanties et cautions qui doivent quelquefois être fournies, constituent un autre facteur de risque inhérent à cette activité, surtout si l'on tient compte des pénalités prévues dans les grands marchés publics auxquels participe le Groupe Teixeira Duarte.

En outre, la contraction de l'investissement public et des grands investissements privés s'est répercuté sur les rentrées de fonds, qui sont également souvent pénalisés par les délais et retards de paiement.

Par ailleurs, la nature du service fourni entraîne très souvent des changements des situations qui avaient été négociées au départ, fruit des vicissitudes des marchés en cause (changements climatiques, découverte de caractéristiques naturelles défavorables et différentes de celles qui étaient prévues, phénomènes naturels, sociaux et économiques résultant de l'impact de l'ouvrage) et des modifications des études de projets, souvent sur décision des maîtres d'ouvrage, ce qui oblige à une grande flexibilité pour réaliser correctement les ouvrages.

Un autre aspect important découle du grand nombre de fournisseurs de biens et d'équipements et de prestataires de services travaillant avec l'entreprise qui peuvent entraîner des risques, par des actions ou des omissions dont ils seraient responsables, qui comprennent des interruptions ou des retards des services fournis ou de la fourniture de biens.

Du point de vue commercial, la globalisation a permis à d'autres grands groupes de réalisation d'entrer sur les principaux marchés où opère depuis plus longtemps Teixeira Duarte - notamment, au Portugal et en Angola - ce qui oblige à déployer plus d'efforts pour présenter des solutions et des offres et pour optimiser les coûts, de façon à accompagner la compétitivité de ces sociétés.

Les **concessions** sont généralement des projets à long terme qui comprennent toujours plus de composantes ayant trait aux études, à la conception, à la réalisation, au financement et à l'exploitation. En raison de leur complexité, qui oblige à établir des partenariats, et de la durée des processus, elles représentent un risque important lors de l'évaluation des actifs et des projets à long terme, dans un monde chaque fois plus dynamique et aux changements inattendus.

L'activité de l'**immobilier** est atteinte par les exigences des nouveaux projets qui augmentent à tous les niveaux (administratif, économique, social, environnemental, entre autres), par les oscillations de la demande causées par l'actualisation des taux d'intérêt et par les difficultés à recourir au crédit.

L'**hôtellerie** a connu au Portugal de petites oscillations. En Afrique, les hôtels sont évidemment exposés aux caractéristiques des pays où ils se trouvent et à la concurrence qui prend une dimension jamais connue auparavant. En outre, étant donné les niveaux d'endettement de quelques-unes des filiales qui opèrent dans ce secteur, l'évolution défavorable des taux d'intérêt pourra se répercuter sur leurs résultats, et par conséquent sur leur situation patrimoniale.

En Angola, le secteur de la **grande distribution** est très exposé aux caractéristiques propres au pays et aux difficultés logistiques de ravitaillement, de transport et de déplacement.

Le secteur du **commerce automobile** doit faire face actuellement à une forte concurrence, en particulier sur le marché angolais, où la compétitivité est de plus en plus féroce et l'investissement effectué par le Groupe oblige à optimiser fortement les activités et les coûts, dans un marché toujours plus exigeant.

En ce qui concerne le secteur de l'**énergie**, il faut indiquer qu'en 2015 déjà, le Groupe a vendu la participation qu'il détenait chez PETRIN – Petróleos e Investimentos, S.A., société par laquelle il opérait dans le secteur des carburants. Par conséquent, les risques auxquels son activité est le plus exposée dans ce secteur se limitent à la volatilité des prix du gaz sur les marchés internationaux.

Quant aux **participations financières**, notamment la participation qualifiée détenue dans la Banco Comercial Português, S.A, le risque résulte de l'actuelle volatilité des marchés financiers et du possible impact des cours sur les comptes du Groupe Teixeira Duarte, ce qui pourrait dans certaines circonstances affecter les résultats.

Les risques décrits, s'ils surviennent, pourront avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe Teixeira Duarte et sur sa situation financière.

TD,SA est exposée à des risques de stratégie : des prises de décisions stratégiques qui pourraient être inappropriées, une mise en œuvre défectueuse des décisions prises ou l'incapacité de répondre à l'évolution des conditions du marché.

L'activité internationale du Groupe Teixeira Duarte représente une part significative du chiffre d'affaires du Groupe (82,9% en 2015). Il n'est pas possible de garantir que les opérations réalisées sur les marchés extérieurs où opère le Groupe soient couronnées de succès. De plus, ces opérations sont exposées aux risques de change découlant d'éventuelles évolutions défavorables dans l'économie des pays où elles sont réalisées. Ces facteurs pourront affecter l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe Teixeira Duarte.

Le Groupe Teixeira Duarte opère dans différents secteurs d'activité. En raison de leur apport aux produits opérationnels du Groupe, il faut relever celui de la construction, mais aussi la grande distribution, l'énergie et le commerce automobile, qui peuvent être considérés comme des secteurs compétitifs. Ce contexte concurrentiel, en cas de cycles défavorables dans les secteurs d'activité où opère le Groupe, peut avoir un effet négatif sur les marges commerciales de l'entreprise et sur ses résultats, et par conséquent sur sa situation financière.

La capacité du Groupe Teixeira Duarte de mettre en œuvre avec succès sa stratégie définie dépend de sa capacité à recruter et à retenir les collaborateurs les plus qualifiés et compétents pour chaque fonction. Bien que la politique des ressources humaines du Groupe Teixeira Duarte soit orientée de façon à atteindre ces objectifs, il n'est pas possible de garantir qu'à l'avenir il n'existera pas de limitations dans ce domaine. Cette circonstance pourra limiter ou retarder cette stratégie, ce qui pourra avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Une aggravation des conditions économiques globales ou des difficultés économiques au niveau local peuvent mettre les clients du Groupe Teixeira Duarte dans l'incapacité d'honorer leurs engagements ou conduire à des retards importants, entraînant un dépassement des lignes de crédit. Ce scénario provoquerait des pertes qui affecteraient l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe Teixeira Duarte.

Le Groupe Teixeira Duarte pourra, à l'avenir, être partie dans plusieurs litiges se rapportant à son activité, y compris ceux dont la décision

lui aura été, totalement ou partiellement, favorable. Ils pourront faire l'objet d'appel ou d'une action en annulation par les parties adverses, conformément aux règles de procédure applicables, jusqu'à ce que ces jugements aient force de chose jugée. Le Groupe Teixeira Duarte ne peut pas garantir qu'il gagnera les actions concernant ses activités et une décision négative pourra avoir un effet néfaste important sur l'activité, sur la situation financière et sur les résultats du Groupe Teixeira Duarte.

Les activités de TD,SA exigent des investissements. Le Groupe finance une partie de ces investissements en utilisant les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles. Toutefois, TD,SA et ses filiales financent la plus grande part de leurs investissements en ayant recours à des sources extérieures, tels que les emprunts bancaires et les offres sur les marchés de capitaux.

Le Groupe Teixeira Duarte est exposé à un ensemble de risques, tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêt ou de taux de change, entre autres. En cas de scénario exceptionnellement adverses, les politiques et les procédures utilisées par TD,SA pour identifier, suivre et gérer les risques pourront ne pas s'avérer totalement efficaces.

Comme tout autre groupe économique intégré dans un environnement concurrentiel, le Groupe Teixeira Duarte est également soumis à des risques liés à la liquidité. Le Groupe considère qu'il est doté des moyens nécessaires pour contrôler efficacement le risque de son activité, compte tenu de l'efficacité de l'action de la direction selon les éléments fournis par les services de consolidation des comptes et d'audit interne, et de l'action de la direction centrale des Finances et de la Comptabilité, à qui il appartient de contrôler la liquidité du Groupe Teixeira Duarte, sous la supervision directe de l'administrateur chargé des affaires financières.

TD,SA gère le risque de liquidité du Groupe par deux moyens : d'une part, en s'assurant que la dette financière du Groupe a une composante importante de moyen et long terme avec des dates d'échéance adaptées à la capacité attendue de générer des fonds et le refinancement de ces lignes, et d'autre part, en disposant de facilités de crédits, disponibles dans plusieurs cas sous forme de lignes en compte courant.

Dans le cours normal de son activité, le Groupe est soumis à des risques opérationnels déterminés, à savoir interruptions du service fourni ou retards de la prestation de services, fraudes, omissions, erreurs et retards dans la mise en place des instruments nécessaires à la gestion des risques. Ces risques sont suivis en permanence par le Groupe, à l'aide de systèmes administratifs et d'information, entre autres. Quelques-uns de ces risques opérationnels sont couverts par des polices d'assurance.

Les opérations du Groupe Teixeira Duarte dépendent du traitement informatique. Le traitement informatique comprend la maintenance des registres, l'information financière et d'autres systèmes, comme des systèmes de surveillance et de contrôle des différentes opérations du Groupe, notamment pour la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et aussi logistique, administrative et des stocks. Bien que l'évaluation des systèmes informatiques nous conduise à penser qu'ils ont une capacité suffisante, il n'est pas possible de garantir aux potentiels investisseurs que tous les problèmes ayant trait aux systèmes de technologie de l'information seront totalement identifiés et corrigés en temps voulu par les systèmes des technologies de l'information, ni que les améliorations technologiques introduites seront systématiquement couronnées de succès.

Le coût de la plus grande partie de la dette financière contractée par le Groupe Teixeira Duarte est indexé à des taux de référence variables et TD,SA est pour cela même exposée au risque de taux d'intérêt.

Toutefois, afin de gérer ces variations, le secteur financier du Groupe Teixeira Duarte suit en permanence le développement du marché et il est à même d'utiliser des instruments financiers qui permettent d'amoinrir les effets de la volatilité des taux d'intérêt. Ce type d'instruments est souscrit en fonction des risques qui affectent les actifs et les passifs et après avoir étudié les instruments existant sur le marché qui sont les plus appropriés pour les couvrir. Ces opérations sont surveillées en permanence, notamment par l'analyse de plusieurs indicateurs relatifs à ces instruments, en particulier l'évolution de leur valeur de marché et la sensibilité des cash-flows prévisionnels, et de la propre valeur de marché, aux changements des variables clés qui conditionnent les structures, dans le but d'évaluer leurs effets financiers. Les instruments financiers dérivés sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 39, et sont mesurés à leur juste valeur, laquelle est basée

sur les évaluations effectuées par les établissements financiers. Ils sont qualifiés comme instruments de couverture ou comme instruments détenus aux fins de négociation, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

La variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres monnaies, notamment, au dollar américain, au kwanza angolais, au dinar algérien, au real brésilien, au metical mozambicain et au bolivar vénézuélien, peut avoir un impact sur la situation financière de TD,SA. Le Groupe Teixeira Duarte opère sur différents marchés et enregistre des produits en monnaie étrangère. Il a également des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de l'euro. Aussi est-il exposé aux variations de ces devises.

Le Groupe Teixeira Duarte achète des biens divers, surtout dans les secteurs de la construction, du commerce alimentaire et du commerce automobile, dans des monnaies différentes de celle dans laquelle ils sont vendus ultérieurement, notamment en Angola, ce qui peut, indirectement, avoir une influence sur les résultats obtenus par le Groupe dans ces secteurs.

Il est important de mentionner l'importation et l'exportation de matériaux de construction et de produits essentiellement de consommation pour les sociétés de droit angolais qui opèrent dans le secteur de la grande distribution, et celles de véhicules automobiles, de pièces et de matériel, pour les différentes filiales locales qui opèrent dans le secteur du commerce automobile en Angola avec, entre autres, les marques Chevrolet, Honda, JMC, Mahindra, Nissan, Peugeot, Renault, e SsangYong.

Des variations défavorables du prix du pétrole et des matières premières pourront affecter de façon significative les résultats et la situation financière du Groupe Teixeira Duarte.

La volatilité du prix des matières premières constitue un risque pour le Groupe Teixeira Duarte, car elle affecte l'activité opérationnelle du secteur de la construction, bien qu'elle soit ponctuellement atténuée par des contrats signés avec des fournisseurs qui pratiquent des prix fixes et par des contrats avec des clients qui permettent de répercuter ces variations dans les prix.

Le Groupe Teixeira Duarte est particulièrement exposé de façon indirecte au prix du pétrole. La capacité du Groupe à répercuter les augmentations du prix du pétrole sur les prix des biens de consommation finale et des services qu'il fournit est réduite. Par conséquent, elles pourront avoir des effets négatifs sur les marges directes des biens de consommation finale vendus et sur la contribution nette des services fournis. De plus, comme l'augmentation du prix du pétrole a un impact direct sur les frais de transport associés aux activités du Groupe, les variations défavorables des prix du pétrole pourront avoir un effet négatif tangible sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Plus concrètement, l'évolution du prix du pétrole pourra affecter de manière significative les résultats du Groupe Teixeira Duarte, et ce pour trois raisons :

- directement, à travers la marge générée dans l'énergie, secteur d'activité qui, en 2015, a représenté 1,2% des produits opérationnels du Groupe Teixeira Duarte ;
- les frais de transport sont l'un des postes de charges les plus importants des comptes d'exploitation du Groupe ;
- les coûts énergétiques ont également une certaine importance dans le prix des fournitures et des services extérieurs ;
- l'évolution du prix du pétrole a des répercussions sur le développement de l'économie même des marchés où opère le Groupe Teixeira Duarte, dont pour quelques-uns d'entre eux de façon assez significative, en raison de la force que représente ce produit dans le PIB de ces pays.

L'augmentation des impôts ou la réduction des avantages fiscaux pourront avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe Teixeira Duarte.

Le Groupe Teixeira Duarte pourra être affecté par des modifications introduites dans la législation et autre réglementation fiscale applicable au Portugal, dans l'Union européenne et dans les différents pays où il exerce.

Les états financiers du Groupe Teixeira Duarte peuvent être influencés par la valorisation des participations financières détenues.

La situation nette, les capitaux propres et même, dans certaines situations de dépréciation, les résultats du Groupe Teixeira Duarte peuvent être influencés par la valorisation/dévalorisation des participations financières détenues, ce qui, dans le cas des participations détenues dans des sociétés admises à la négociation sur le marché réglementé, dépend directement du cours des actions concernées.

Les sociétés du Groupe Teixeira Duarte sont assujetties aux risques inhérents à toute activité économique, tels que les accidents, les dommages ou les catastrophes naturelles qui peuvent donner origine à des pertes sur les actifs du Groupe ou bien à des interruptions temporaires de l'activité. Ces risques peuvent également affecter les principaux clients et fournisseurs du Groupe Teixeira Duarte, avec un impact significatif sur les niveaux de rentabilité dans le cas où il ne serait pas possible de trouver des clients de substitution pour maintenir le chiffre d'affaires, ou des fournisseurs qui permettraient de conserver la même structure de coûts.

54. Description de la procédure d'identification, d'évaluation, de suivi, de contrôle et de gestion des risques.

Les procédures internes mises en œuvre au niveau du contrôle interne et de la gestion des risques se caractérisent par l'autonomie conférée aux cadres de la société dans le pilotage et le suivi des affaires, en développant leur sens des responsabilités et en stimulant leur esprit d'entreprise.

Cette relation constante entre autonomie et sens des responsabilités exige de chacun de nos collaborateurs de faire preuve de réalisme et d'accomplir les tâches qui leur sont confiées avec rigueur et jugement. Ceci constitue un système de contrôle des risques solide, durable et efficace, dont les résultats pratiques sont jugés satisfaisants.

Il est important d'avoir toujours à l'esprit que les coûts du contrôle doivent être à la mesure des matières qu'on souhaite contrôler. Selon l'évaluation que nous faisons de notre société, de la façon dont elle est gérée, vu la composition des cadres et des directeurs des sociétés qui intègrent le Groupe Teixeira Duarte et les principes et les concepts fondamentaux qui sont appliqués, nous sommes arrivés à la conclusion que les coûts entraînés par la création d'éventuels comités en vue de l'efficacité et du contrôle seraient largement supérieurs aux avantages qui pourraient découler d'un contrôle réalisé par de tels comités. Le simple fait de créer des comités à cet effet finit, du point de vue formel, par entraîner de nouveaux obstacles d'ordre bureaucratique et sans aucun effet dans leur mise en pratique.

Bien que le système de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre dans notre société n'obéisse pas intégralement aux exigences énumérées dans la recommandation n° II.1.5, TD,SA est convaincue du bien-fondé du modèle décrit plus haut, car elle considère que les principales lignes de cette recommandation sont inadaptées au fonctionnement normal de l'entreprise. Elle pourrait créer plusieurs obstacles d'ordre formel et bureaucratique, qui ne sont compatibles ni avec l'exécution des procédures déjà mises sur pied ni avec la responsabilisation des structures organisationnelles du Groupe.

55. Indiquer les principaux éléments des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque mis sur pied dans la société, notamment quant au processus de publicité de l'information financière (art. 245-A, § 1, al. m).

Le processus de publicité de l'information financière est coordonné par le Conseil d'Administration et est toujours suivi par les organes de surveillance. L'équipe des services de consolidation des comptes et celle du secrétariat général y travaillent. La première élabore et établit les comptes et les autres documents comptables et financiers, tandis que la deuxième se charge de préparer le document final et de le diffuser.

Ces deux services suivent l'évolution des textes réglementaires applicables, portant aussi bien sur les matières financières que juridiques et sont en contact avec la commission du marché des valeurs mobilières afin de mettre à jour les informations et les règlements complémentaires sur ces sujets, dont le Conseil d'Administration est directement tenu informé.

Tous les collaborateurs qui travaillent dans les services de consolidation des comptes et ceux qui, dans les services du secrétariat général participent à la préparation et à la diffusion du document final, sont inscrits sur la liste prévue à l'article 248 du Code des valeurs mobilières. C'est-à-dire que ce sont des collaborateurs qui ont accès à l'information privilégiée. Ils sont tous informés par une lettre remise en main propre qu'ils font partie de cette liste et des conséquences légales qu'ils encourent en cas de divulgation ou d'utilisation abusive de cette information privilégiée.

IV. LAIDE À L'INVESTISSEUR

56. Indiquer le service chargé de l'aide à l'investisseur, sa composition, ses fonctions, l'information mise à disposition par ces services et coordonnées de contact.

En vue de renforcer la politique de publicité de l'information mentionnée plus haut, de favoriser le contact permanent avec le marché et de répondre aux demandes des investisseurs en temps utile, dans le respect rigoureux du principe de l'égalité entre les actionnaires et dans le but de prévenir d'éventuels asymétries dans l'accès à l'information des investisseurs, la société dispose d'un bureau d'aide à l'investisseur. Il fonctionne sous la responsabilité de l'administrateur Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte, et sous la coordination de Me José Pedro Poiars Cobra Ferreira, représentant chargé des relations avec le marché dûment enregistré auprès de la CMVM.

Toute l'information dont les investisseurs entendent avoir besoin et qui est disponible au titre des normes, des règlements et autres directives applicables, est fournie par ce bureau qui peut être contacté par les différents moyens ci-dessous :

Adresse : Lagoas Park, Edifício Dois, 2740-265, Porto Salvo, Oeiras

Téléphone : (+ 351) 217 912 415

Télécopie : + 351 217 941 108

Courriel : representantemercado@teixeiraduarte.pt

Le bureau d'aide à l'investisseur se charge également de tenir un registre des demandes faites par les différentes parties prenantes et du traitement donné.

57. Représentant chargé des relations avec le marché

Comme mentionné au § 56, les fonctions de représentant chargé des relations avec le marché sont exercées par Monsieur José Pedro Poiars Cobra Ferreira.

58. Dire quelle est la proportion des demandes d'information reçues au cours de l'année ou pendant des années précédentes et le délai de réponse.

En 2015, le délai de réponse moyen fut de 2 jours.

V. LE SITE INTERNET

59. Indiquer les adresse(s) web

L'adresse du site internet de TD,SA est le suivant : www.teixeiraduarte.pt. Sur ce site, la société donne, en portugais et en anglais, les informations considérées comme importantes qui font connaître son évolution et sa réalité actuelle aux plans économique, financier et de gouvernance.

60. Lieu où se trouve l'information sur la dénomination sociale, la qualité de société à capital ouvert, le siège et les autres éléments mentionnés à l'article 171 du Code des sociétés commerciales.

Ces informations peuvent être consultées sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/identification-de-la-societe>.

61. Lieu où se trouvent les statuts et les règlements de fonctionnement des organes et/ou des comités.

Les statuts de la société peuvent être consultés sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/status>.

Comme mentionné précédemment, il n'existe pas de règlement de fonctionnement des organes sociaux et/ou des comités.

62. Lieu où se trouve l'information sur l'identité des membres des organes sociaux, du représentant chargé des relations avec le marché, du bureau d'aide à l'investisseur ou de la structure équivalente, leurs fonctions et les moyens de prendre contact avec eux.

L'information sur l'identité des membres des organes sociaux peut être consultée sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/organes-sociaux>.

L'information sur le représentant chargé des relations avec le marché et sur le bureau d'aide à l'investisseur peut être consultée sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/bureau-daide-a-linvestisseur>.

63. Lieu où se trouvent les documents relatifs à l'information financière, qui doivent être disponibles au moins pendant cinq ans, ainsi que le calendrier semestriel des événements de la société, publié au début de chaque semestre, comprenant, entre autres, les réunions de l'Assemblée générale, la publication des comptes annuels, semestriels e, le cas échéant, trimestriels.

Dès 2009, année de constitution de la société, l'information financière peut être consultée sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investors-category/informes-anales-fr>.

Le calendrier semestriel des événements de la vie de la société peut être consulté sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investors-category/calendario-del-inversor>.

64. Lieu où se trouve la convocation à la réunion de l'Assemblée générale et toute l'information préparatoire et suivante la concernant.

Toutes les informations concernant les Assemblées générales de TD,SA peuvent être consultés sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investors-category/assemblees-generales>.

65. Lieu où se trouve l'historique comportant les délibérations prises lors des réunions des Assemblées générales de la société, le capital social représenté et les résultats des suffrages, pour les 3 dernières années.

Ces informations peuvent être consultées sur :

<http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investors-category/assemblees-generales>.

D. LES RÉMUNÉRATIONS

I. QUI A COMPÉTENCE POUR LES DÉTERMINER

66. Indiquer qui a la compétence pour déterminer la rémunération des organes sociaux, des membres du comité exécutif ou de l'administrateur délégué et des dirigeants de la société.

Au titre des dispositions de l'article 11 des statuts de TD,SA et en vertu de la politique de rémunération définie pour les organes d'administration et de surveillance de la société, c'est au comité des rémunérations qu'il incombe de déterminer la rémunération des organes sociaux.

En outre, comme indiqué plus haut, étant donné qu'il n'existe pas de comité exécutif ou d'administrateur délégué, cette question, sur cette partie, n'est pas applicable à TD,SA.

Toutefois, en prenant pour base le critère fixé à l'article 248-B, § 3 du Code des valeurs mobilières, les seuls dirigeants de TD,SA qui ne font pas partie de son Conseil d'Administration sont membres du Conseil d'Administration de sa filiale Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A..

Par conséquent, la rémunération de ces dirigeants est déterminée par le comité des rémunérations de Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A., qui est composé des mêmes membres du comité des rémunérations de TD,SA.

II. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

67. Indiquer la composition du comité des rémunérations, notamment l'identité des personnes physiques ou morales qui apportent leur aide, ainsi que l'indépendance de chacun des membres et des assistants.

Actuellement, le comité des rémunérations est composé des personnes ci-dessous, élues en Assemblée générale tenue le 30 mai 2015 pour exercer leurs fonctions pendant le mandat 2015/2018 :

- Monsieur Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte
- Monsieur António Carlos Calainho de Azevedo Teixeira Duarte
- Madame Maria da Conceição Maia Teixeira Duarte

M. Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte n'est pas considéré comme indépendant par rapport aux membres du Conseil d'Administration, car il est également Président de cet organe de direction.

TD,SA étant contrôlée par des sociétés détenues par des membres de la famille Teixeira Duarte, il est normal que ces personnes fassent partie du comité des rémunérations respectif. Telle a été la pratique courante, depuis des décennies, toujours dans le respect des règles et des recommandations sur les rémunérations des membres de l'organe d'administration fixées à chaque moment par la CMVM. Par conséquent, nous ne voyons aucune raison de la modifier.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une société qui, suivant l'exemple de l'ancienne *holding* du Groupe (Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A.), a sa façon d'agir très singulière et a imprimé aux affaires sa propre empreinte. Elle a adopté une façon d'être qui lui est propre et suit une politique de gestion saine qui est reconnue comme telle par le public et le marché.

En outre, aucune personne physique ou morale n'a été recrutée pour apporter son aide au comité des rémunérations dans l'exercice de ses fonctions.

Nous informons encore que, dans le cadre de ses compétences, c'est à l'auditeur externe qu'il revient de vérifier si les politiques et les systèmes des rémunérations des organes sociaux sont appliqués, conformément à la recommandation n° IV.1.

68. Indiquer quelles sont les connaissances et l'expérience des membres du comité des rémunérations en matière de politique des rémunérations.

Messieurs Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte et António Carlos Calainho de Azevedo Teixeira Duarte ont les connaissances et l'expérience nécessaires en matière de politique de rémunération, dès lors qu'ils ont exercé ces fonctions pendant plusieurs années dans d'autres sociétés.

III. LA STRUCTURE DES RÉMUNÉRATIONS

69. Décrire la politique de rémunération des organes d'administration et de surveillance visée par l'article 2 de la loi 28/2009, du 19 juin 2009.

Le comité des rémunérations de TD,SA a fait sa déclaration sur la politique de rémunération des membres des organes d'administration et de surveillance, laquelle a été approuvée lors de l'Assemblée générale de la société, le 30 mai 2015, dont l'intégralité est reproduite ci-dessous :

"CADRE NORMATIF

En application de la loi n° 28/2009 du 19 juin 2009 et de l'article onze des statuts de la société, le comité des rémunérations est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée Générale une déclaration sur la politique des rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance de cette société. Pour ce faire, il doit tenir compte, au-delà de ce texte de loi, de l'article 399 du Code des sociétés commerciales et du Code sur la gouvernance des sociétés de 2013 de la Commission du marché des valeurs mobilières cotées (recommandations).

I. CHAMP D'APPLICATION DE LA DÉCLARATION

Tenant compte du modèle de gouvernance adopté par Teixeira Duarte, S.A., cette déclaration concerne tous les membres du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance et du cabinet d'audit.

II. INTRODUCTION

En raison du processus de restructuration du Groupe Teixeira Duarte réalisée en 2010, Teixeira Duarte, S.A. a succédé à Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. en tant que société cotée tête du Groupe. Par conséquent, la politique des rémunérations est définie en tenant compte de la réalité historique et de la façon dont le thème abordé a été traité tout au long des années dans le cadre de cette dernière société.

III. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, le comité des rémunérations doit définir le montant de la composante fixe et celui de la variable de la rémunération de ses membres, selon des orientations qui les lient à la performance et aux résultats de l'entreprise dans son ensemble, ainsi qu'à l'activité de l'organe de direction dans sa globalité, en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération des autres collaborateurs de Teixeira Duarte, S.A. et de la société qu'elle contrôle à 100% Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

La politique des rémunérations et sa concrétisation dans les conditions décrites ici doit tenir compte de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et la connaissance du marché.

La somme variable est attribuée à chacun des membres du Conseil d'Administration à titre de rémunération complémentaire et de prime de performance. Cette composante n'est absolument pas liée à l'évolution du cours des actions de la société, mais dépend plutôt de l'évolution des affaires de la société, des indicateurs financiers tels que l'endettement net et l'autonomie financière, du travail inlassable démontré par chacun des membres pour accomplir les tâches et atteindre les objectifs inhérents à leurs fonctions. Elle dépend également des résultats de l'exercice et de la politique de leur affectation qui privilégie l'augmentation des fonds propres de la Société et assure la distribution de dividendes aux actionnaires de façon continue et équilibrée.

Aucun administrateur n'a droit à une composante variable de sa rémunération avant qu'elle n'ait été attribuée concrètement par le comité des rémunérations. Il n'est pas non plus prévu que le tout ou une partie de la composante variable soit payées après l'apurement des comptes des exercices correspondant à tout le mandat. Il n'existe pas non plus de mécanisme destiné à limiter la rémunération variable si les résultats du dernier exercice montrent une détérioration importante de la performance de l'entreprise ou quand une telle détérioration est prévisible pour l'exercice en cours.

Le comité doit toutefois peser si une partie significative de la rémunération variable doit être différée pendant une période de trois ans au moins et si elle doit être payée seulement si la performance de la société demeure positive au cours de cette période, situation entendue comme telle si au moins un des faits ci-dessous est avéré :

- Augmentation des fonds propres ;*
- Moyenne de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des exercices 2015 à 2017 supérieure à l'EBE enregistré en 2014 ;*
- Moyenne des résultats nets consolidés des exercices 2015 à 2017 supérieure aux résultats nets consolidés de l'exercice 2014.*

Il n'existe aucun système d'attribution d'actions et/ou de droits d'achat d'options sur des actions, ni aucun autre système d'encouragement avec les actions.

Pour la totalité de la rémunération des membres du Conseil d'Administration, aucune somme n'est payée sous forme de participation aux bénéfices.

Les administrateurs de Teixeira Duarte, S.A. ne doivent recevoir aucune rémunération, à quelque titre que ce soit, de la part des sociétés qu'elle contrôle ou qui font partie du groupe.

Il n'existe pas d'avantages non pécuniaires significatifs autres que ceux fixés par ce comité.

Les membres du Conseil d'Administration percevront des indemnités journalières dont les conditions et les montants seront ceux définis pour les collaborateurs de Teixeira Duarte, S.A. et de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., notamment pour les déplacements effectués au service de l'Entreprise.

Aucune somme relative à la révocation d'un administrateur ou à la cessation de ses fonctions n'a été payée et n'est prévue d'être payée.

IV. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE :

En vertu du régime actuel fixé dans le Code des sociétés commerciales, tous les membres du conseil de surveillance devront percevoir une rémunération fixe pour l'exercice des fonctions inhérentes à leur poste. Celle-ci est déterminée par ce comité des rémunérations et aucun d'eux ne devra percevoir aucune autre rémunération de la part de Teixeira Duarte, S.A. ou d'une autre société qu'elle contrôle ou qui fait partie du groupe, en particulier pour tout autre service fourni à ces sociétés.

De la même façon et à l'instar de ce qui a été mentionné plus haut concernant l'organe d'administration, il ne doit exister aucun régime d'attribution d'actions et/ou de droits d'achat d'options sur des actions et/ou tout autre système d'encouragement fondé sur les actions, ni aucune somme versée sous la forme de participation aux bénéfices, et encore moins d'autres avantages significatifs non pécuniaires.

V. LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :

La rémunération du cabinet d'audit est déterminée en fonction du volume et de la qualité des services fournis dans le cadre des attributions qui lui sont conférées conformément à la loi et aux statuts.

Dans le cas de Teixeira Duarte, S.A., il appartient à cet organe de surveillance de procéder à tous les examens et à toutes les vérifications nécessaires à la révision et à la certification légale des comptes de la société, tâche pour laquelle est fixée une somme globale annuelle qui sera versée dans les conditions et dans les délais fixés avec le Conseil d'Administration en fonction du jugement qu'il porte sur l'activité de cet organe de surveillance qu'il suit attentivement.

Ce même cabinet d'audit fournit également des services exclusivement de même nature de contrôle légal des comptes et d'audit à d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte. Il reçoit à cet effet des rémunérations, dont la somme globale est indiquée dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions législatives.

Étant donné que le Conseil de surveillance joue un rôle de plus en plus actif pour le suivi du travail du cabinet d'audit, il doit être consulté pour qu'il se prononce sur la fixation des rémunérations de ce dernier.

VI. CONCLUSION

C'est donc à partir de la politique de rémunérations exposée plus haut que ce comité doit fixer le montant exact des rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance de la société, en fonction du jugement personnel des membres qui le composent, décision consignée dans un procès-verbal qui est communiqué au Conseil d'Administration afin qu'elle soit mise en œuvre dans les conditions définies.

Lorsque la loi l'exige, ces sommes sont portées à la connaissance du public tous les ans, en particulier dans les rapports sur le gouvernement d'entreprise.

Pour terminer, nous mettons en exergue que de nombreux aspects fixés plus haut visent à obéir aux textes réglementaires mentionnés au début et qu'ils pourront subir les éventuelles modifications qui seraient introduites dans ces règles."

Selon TD,SA, la déclaration sur la politique de rémunérations des membres des organes d'administration et de surveillance transcrite plus haut est très claire et complète. Elle permet de comprendre correctement la façon dont les rémunérations des organes d'administration et de surveillance sont fixées.

En effet, cette déclaration contient globalement toute l'information qui est indiquée dans la recommandation n° II.3.3. Elle ne se limite pas à informer sur les potentiels plafonds visés à l'alinéa b) de cette recommandation, puisque ces plafonds n'ont jamais été établis.

70. Indiquer la façon dont la rémunération est structurée en vue de l'alignement des intérêts des membres de l'organe d'administration sur les intérêts à long terme de la société, et comment elle est étayée sur l'évaluation de la performance et comment elle décourage la prise excessive de risques.

En plus de constituer la contrepartie de l'exercice de leurs fonctions, la rémunération des administrateurs vise également à aligner leurs intérêts sur ceux de la société. En effet, la rémunération est déterminée par un comité élu en Assemblée générale, lequel fixe ces montants selon des orientations ayant trait à la performance et aux résultats de l'entreprise dans son ensemble, ainsi qu'à l'activité de l'organe de gestion dans sa globalité, en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération des autres collaborateurs de la société qu'elle détient à 100%, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Les rémunérations sont de plus fixées en fonction de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et de la connaissance du marché.

71. Mentionner, le cas échéant, s'il existe une composante variable de la rémunération et si l'évaluation de la performance a un éventuel impact sur cette composante.

La rémunération des administrateurs comprend une composante variable, qui n'est absolument pas liée à l'évolution du cours des actions de la société, mais dépend plutôt de l'évolution des affaires de la société, des indicateurs financiers tels que l'endettement net et l'autonomie financière, du travail inlassable démontré par chacun des membres pour accomplir ses tâches et atteindre les objectifs inhérents à leurs fonctions. Elle dépend également des résultats de l'exercice et de la politique de leur affectation qui privilégie l'augmentation des fonds propres de la Société et assure la distribution de dividendes aux actionnaires de façon continue et équilibrée.

Par conséquent, il n'existe pas de plafond pour chaque composante, comme le suggère la recommandation n° III.3, mais plutôt une attribution en fonction des paramètres indiqués plus haut, de la politique des rémunérations définie par la société et de l'évaluation de la performance et de l'exercice des fonctions de chacun. La composante variable de la rémunération a toujours été globalement raisonnable par rapport à la composante fixe, conformément aux indications de la recommandation n° III.3.

Malgré le règlement différé d'une partie de la composante variable attribuée par le comité des rémunérations, il faut mentionner qu'aucun administrateur n'a droit à une composante variable de sa rémunération avant son attribution concrète par le comité des rémunérations, dans les conditions et sur les fondements fixée par lui.

En application des dispositions de la Recommandation n° III.5, les membres de l'organe d'administration n'ont pas signé de contrats, ni avec la société, ni avec des tiers, dont l'effet serait d'atténuer le risque inhérent à la variabilité de la rémunération qui a été fixée pour eux par la société.

72. Informer sur le règlement différé de la composante variable de la rémunération, avec mention de la période du différé.

Le paiement d'une partie de la composante variable a été différé jusqu'en 2018 et dépend de la poursuite de performance positive de la société au cours des exercices économiques 2016 à 2018.

Le paiement de la composante variable de la rémunération des membres du Conseil d'Administration a toujours été intrinsèquement dépendant des résultats de l'exercice et de l'évolution des activités de la société. Rappelons que les administrateurs de TD,SA sont "de la maison" depuis des dizaines d'années et que leurs rémunérations sont englobées dans un plan général qui s'étend à tous nos collaborateurs.

73. Mentionner les critères sur lesquels se fonde l'attribution de la rémunération variable en actions ainsi que sur la conservation par les administrateurs exécutifs de ces actions, sur l'éventuelle signature de contrats relatifs à ces actions, notamment des contrats de couverture (hedging) ou de transfert de risque, leur plafond, et leur rapport au montant de la rémunération totale annuelle.

Non applicable. La rémunération variable n'est pas attribuée en actions et aucun contrat aux caractéristiques décrites ci-dessus n'a été signé.

74. Mentionner les critères sur lesquels se fonde l'attribution de la rémunération variable en options et indiquer la période de différé et du prix de l'exercice.

Non applicable. La rémunération variable n'est pas accordée en options.

75. Indiquer les principaux paramètres et fondements de tout système de primes annuelles et de tout autre avantage non pécuniaire.

En ce qui concerne l'attribution de primes annuelles, le comité des rémunérations tient compte de la performance et des résultats de l'entreprise dans son ensemble, et de l'activité de l'organe de gestion dans sa globalité, en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération de ses collaborateurs et de ceux de la société détenue par elle à 100%, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Les primes annuelles ont été fixées en fonction de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et de la connaissance du marché, comme mentionné plus haut.

Ajoutons qu'aucun avantage significatif non pécuniaire n'a été accordé aux administrateurs de la société.

76. Décrire les principales caractéristiques des régimes complémentaires de pensions ou de retraite anticipée des administrateurs, en indiquant s'ils ont été ou non, soumis à l'appréciation de l'Assemblée générale, au plan individuel.

En ce qui concerne les ex-administrateurs à la retraite, c'est au comité des rémunérations de fixer tous les montants à payer, à quelque titre que ce soit.

En matière d'attribution de régimes complémentaires de retraite, c'est l'article 22 des statuts de la Société qui établit les conditions et les critères qui doivent orienter le comité des rémunérations pour fixer ces montants. En voici la transcription :

"ARTICLE VINGT-DEUX

PREMIER - Lorsque les personnes ayant exercé les fonctions d'administrateur cessent leurs activités, la société pourra leur attribuer une pension de retraite à vie, dès lors qu'elles réunissent l'une des conditions suivantes :

- a) Avoir exercé des fonctions dans la société pendant plus de dix ans, en comptant à cet effet les années pendant lesquelles ces mêmes fonctions ont été exercées au sein de TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. ;*
- b) Même avec moins d'années d'exercice, avoir plus de vingt-cinq ans d'ancienneté dans la société, en comptant à cet effet les années de service chez TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A..*

DEUX - Le montant d'une telle pension sera déterminé selon la durée et l'importance des services fournis et la situation du bénéficiaire, et devra être révisé chaque année. Il ne pourra en aucun cas être supérieur à la rémunération la plus élevée jamais perçue par les administrateurs effectifs.

TROIS - Sur délégation de l'Assemblée générale, d'ores et déjà établie, le comité des rémunérations visé à l'article onze sera tenu, quand sollicité à cette fin, de statuer sur les cas qui lui sont soumis et de fixer le montant des pensions et les procédures d'attribution des pensions."

L'Assemblée générale se réserve l'attribution de procéder à l'élection des membres du comité des rémunérations, qui ont seuls le pouvoir de décision sur ces questions.

Cette stipulation des statuts n'empêche pas que le comité des rémunérations puisse soumettre cette matière à la décision de l'Assemblée générale, ce qui n'a pas été fait, car cela ne s'est jamais avéré être nécessaire ou approprié au regard de la norme statutaire établie.

Depuis la constitution de la société en 2009 jusqu'à ce jour, aucun système d'avantages de retraite au profit des membres des organes sociaux n'a été approuvé en Assemblée générale. De même qu'aucun avantage n'a été attribué, en particulier par le comité des rémunérations, pour cessation de fonctions, notamment pour la retraite.

IV. LA DIVULGATION DES RÉMUNÉRATIONS

77. Indiquer le montant annuel de la rémunération perçue, sous forme agrégée et individuelle, par les membres des organes d'administration de la société, provenant de la société, comprenant la rémunération fixe et variable et, par rapport à cette dernière, mentionner les différentes composantes qui lui ont donné origine.

Pendant l'exercice 2015, les rémunérations, au sens large du terme, perçues par chacun des membres du Conseil d'Administration ont été les suivantes :

Conseil d'Administration	Rémunération fixe	Rémunération variable		Sous-total	Indemnités de déplacements	Total
		Attribuée en 2015	Attribuée en 2012			
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	140 000,00	25 000,00	25 000,00	190 000,00	0,00	190 000,00
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	137.200,00	10 000,00	90 000,00	237.200,00	19 729,55	256 929,55
Joel Viana de Lemos	137.200,00	20 000,00	90 000,00	247.200,00	2 785,95	249 985,95
Carlos Gomes Baptista	137.200,00	10 000,00	90 000,00	237.200,00	31 285,25	268 485,25
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	137.200,00	10 000,00	90 000,00	237.200,00	37.779,70	274 979,70
Jorge Ricardo Figueiredo Catarino	137.200,00	5 000,00	90 000,00	232 200,00	36 643,35	271 843,35
TOTAL	826 000,00	80 000,00	475 000,00	1 381 000,00	131 223,80	1 512 223,80

En 2015, le montant global des rémunérations variables payées par TD,SA représentait 36,7% du montant total perçu.

Au cours de l'exercice 2015, aucun droit de pension n'a été acheté.

En plus de l'information indiquée ci-dessus sur les sommes payées, nous informons qu'en 2015, le comité des rémunérations a décidé d'attribuer aux membres du Conseil d'Administration des montants de la rémunération variable, dont une partie a été payée cette même année - indiquée dans le tableau ci-dessus - et une autre partie a été différée jusqu'en 2017, en fonction de la continuation de la performance positive de la société au cours des exercices économiques allant de 2015 à 2017.

Conseil d'Administration	Rémunération variable attribuée en 2015		
	Pour 2015	Pour 2018	Total
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	25 000,00	30 000,00	55 000,00
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	10 000,00	25 000,00	35 000,00
Joel Viana de Lemos	20 000,00	22 000,00	42 000,00
Carlos Gomes Baptista	10 000,00	15 000,00	25 000,00
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	10 000,00	25 000,00	35 000,00
Jorge Ricardo Figueiredo Catarino	5 000,00	10 000,00	15 000,00
TOTAL	80 000,00	127.000,00	207.000,00

78. Indiquer les sommes payées à quelque titre que ce soit par d'autres sociétés contrôlées ou faisant partie du groupe ou étant soumises à un contrôle commun.

Au cours de 2015, les membres du Conseil d'Administration n'ont reçu aucune rémunération, à quelque titre que ce soit, de la part d'autres sociétés qui seraient contrôlées par TD,SA ou feraient partie du groupe.

79. Rémunération payée sous forme de participation aux bénéfices et/ou de primes et raisons pour lesquelles de telles primes ou participations aux bénéfices ont été attribuées.

Pour la totalité de la rémunération des membres du Conseil d'Administration, aucune somme n'est payée sous forme de participation aux bénéfices.

En effet, les membres du Conseil d'Administration perçoivent une certaine somme à titre de prime de performance et de distribution des bénéfices, qui fait l'objet d'une délibération du comité des rémunérations.

Conformément à ce qui a été exposé plus haut, les primes payées ont été fixées en tenant compte de la performance et des résultats de l'entreprise dans son ensemble, et de l'activité de l'organe de gestion dans sa globalité en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération de ses collaborateurs et de ceux de la société détenue par elle à 100%, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Les primes sont de plus fixées en fonction de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et de la connaissance du marché.

80. Indiquer les indemnités payées ou dues à des ex-administrateurs exécutifs en raison de la cessation de leurs fonctions pendant l'exercice.

Aucune indemnité n'a été payée ou n'est due à d'ex-administrateurs exécutifs en raison de la cessation de leurs fonctions pendant l'exercice. En outre, en 2015, aucun administrateur n'a cessé ses fonctions.

81. Indiquer le montant annuel de la rémunération perçue, sous forme agrégée et individuelle, par les membres des organes de surveillance de la société, en application de la loi n° 28/2009, du 19 juin 2009.

En vertu du régime actuellement applicable fixé dans le Code des sociétés commerciales, et comme déterminé par le comité des rémunérations, tous les membres du Conseil de surveillance perçoivent des rémunérations fixes pour l'exercice des fonctions inhérentes à leur poste.

Ainsi, en 2015, les rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance de TD,SA se répartissaient de la façon suivante :

Conseil de surveillance	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale
Óscar Manuel Machado Figueiredo	30 000,00	-	30 000,00
Mateus Moreira	18 000,00	-	18 000,00
Miguel Carmo Pereira Coutinho	18 000,00	-	18 000,00
TOTAL	66 000,00	-	66 000,00

La somme totale payée au cabinet d'audit MOORE STEPHENS & ASSOCIADOS, SROC, S.A. et aux autres personnes physiques ou morales appartenant au même réseau supporté par la société et/ou par des sociétés contrôlées ou faisant partie du groupe, pour les seuls services fournis par eux, à savoir le contrôle légal des comptes et l'audit, a été comme suit :

Cabinet d'audit	Rémunération
Services de contrôle légal des comptes du Groupe	276 300,00
Autres services de garantie de fiabilité	-
Services de conseil fiscal	-
Services autres que le contrôle légal des comptes	-
TOTAL	276 300,00

Étant donné que les sommes énumérées ci-dessus, relatives à la rémunération des membres du Conseil de surveillance et du cabinet d'audit, ont été payées au cours de l'exercice 2015, il n'existe aucune parcelle restante à payer.

En outre, conformément à ce qui est prévu dans la politique des rémunérations des organes d'administration et de surveillance de la société, et dans le même temps, en application des dispositions de la Recommandation n° III.2, la rémunération des membres des organes de surveillance ne comprend aucune composante dont le montant serait fonction de la performance de la société ou de sa valeur.

82. Indiquer la rémunération du président du bureau de l'Assemblée générale de l'exercice.

Conformément au régime actuel fixé par le Code des sociétés commerciales, notamment les dispositions de l'article 422 -A, par renvoi du paragraphe 3 de l'article 374 -A, les membres du bureau de l'Assemblée, à l'exception du secrétaire du bureau mentionné ci-dessus, perçoivent une rémunération fixe pour l'exercice des fonctions inhérentes à leur poste, qui est déterminée par le comité des rémunérations prévu à l'article 11 des statuts.

Par conséquent, la rémunération du président du bureau de l'Assemblée générale durant l'exercice 2015 s'est élevée à 10 000,00€ (dix mille euros).

V. LES ACCORDS AYANT DES IMPLICATIONS RÉMUNÉRATOIRES

83. Faire référence à la limitation contractuelle prévue de l'indemnité à payer pour révocation sans juste motif d'un administrateur et sa relation avec la composante variable de la rémunération.

Il n'existe aucune limitation contractuelle prévue de l'indemnité à payer pour révocation sans juste motif d'un membre du Conseil d'Administration, dès lors qu'aucun contrat n'est signé pour l'exercice des fonctions d'administrateurs, et qu'il n'existe pas non plus d'accord sur une éventuelle indemnité à payer pour révocation avec ou sans juste motif. L'existence d'une limitation contractuelle conformément à ce qui est mentionné plus haut serait incohérente, compte tenu des caractéristiques de la relation existante entre la société et les membres de son organe d'administration.

En application des dispositions de la Recommandation n° III.8, aucun mécanisme juridique, au-delà de ceux établis légalement, n'est fixé en vue d'attribuer des indemnités autres que celle établie par les textes législatifs quand la révocation d'un administrateur ne découle pas d'une violation grave de ses devoirs, ni de son inaptitude à exercer normalement ses fonctions, mais qu'il soit reconduit, même ainsi, à les exercer de façon inappropriée.

Nous rappelons que les administrateurs de la société tête du Groupe Teixeira Duarte – auparavant Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A. et désormais TD,SA – ont toujours été "de la maison", qu'ils ont suivi leur parcours professionnel au sein du Groupe Teixeira Duarte et que ce ne sont pas des gestionnaires venus d'autres sociétés ou groupes. Depuis la constitution de la société, il n'y a eu aucune situation de révocation d'un administrateur, et encore moins de paiement d'une quelconque indemnité pour cessation de contrat. Par conséquent, fixer des mécanismes juridiques dans le sens décrit plus haut et hors de contexte.

84. Indiquer s'il existe, en mentionnant les montants impliqués, des accords entre la société et les membres de l'organe d'administration et les dirigeants, dans le sens du paragraphe 3 de l'article 248-B du Code des valeurs mobilières, qui prévoient des indemnités en cas de démission, de licenciement sans juste motif ou de cessation de la relation de travail à la suite d'un changement de contrôle de la société. (art. 245-A, § 1, al. I)).

Il n'existe aucun accord ayant ces caractéristiques. La politique de la société consiste à n'effectuer aucun paiement en cas de cessation anticipée des fonctions des administrateurs ou des autres dirigeants, et de ne signer aucun accord en la matière.

VI. LES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS OU D'OPTIONS SUR ACTIONS ("STOCK OPTIONS")

85. Décrire le plan et ses destinataires.

Il n'existe aucun plan d'attribution d'actions ou d'attribution d'options d'achat d'actions.

86. Caractériser le plan (conditions d'attribution, clauses d'inaliénabilité des actions, critères relatifs au prix des actions et prix de l'exercice des options, période pendant laquelle les options peuvent être exercées, caractéristiques des actions ou des options à attribuer, existence d'incitations à l'achat d'actions et/ou à l'exercice d'options).

Conformément à ce qui est mentionné au § 85 ci-dessus, étant donné qu'il n'existe aucun plan d'attribution d'actions ou d'options d'achat d'actions, cette disposition n'est pas applicable.

87. Indiquer les droits d'option attribués pour l'achat d'actions (*stock options*) dont serait bénéficiaire le personnel de l'entreprise.

Conformément à ce qui est mentionné au § 85 ci-dessus, étant donné qu'il n'existe aucun plan d'attribution d'actions ou d'options d'achat d'actions, cette disposition n'est pas applicable.

88. Indiquer les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système de participation du personnel au capital dans la mesure où les droits de vote ne seraient pas exercés directement par lui. (art. 245-A, § 1, al. e)).

Il n'existe aucun système de participation du personnel au capital, et par conséquent des mécanismes de contrôle ne se justifient pas, dans la mesure où les droits de vote ne sont pas exercés directement par lui.

E. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

I. MÉCANISMES ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE

89. Indiquer les mécanismes mis en œuvre par la société aux fins de contrôle des transactions avec des parties liées (à cet effet, se référer au concept résultant d'IAS 24).

Toutes les transactions entre les sociétés du Groupe Teixeira Duarte avec des parties liées sont effectuées aux prix du marché. Le concept est clair et assumé par les chargés des affaires des différents secteurs du Groupe qui sont en relation avec des parties liées.

Cette posture est transversale à toutes les transactions de cette nature, à savoir, dans n'importe quel transfert de moyens, de services ou d'obligations entre les parties liées, indépendamment qu'il y ait un débit de prix.

En plus de ces orientations généralisées, toutes les transactions entre des parties liées sont saisies sur un support informatique global du Groupe auquel, en plus des chargés d'affaires eux-mêmes, ont également accès les équipes des finances et comptabilité, des consolidations des comptes et d'audit, ainsi que la direction, et en complément, les organes de surveillance de la société et du Groupe.

À ce propos, le Conseil d'Administration de TD,SA a approuvé le 24 avril 2015 le Code d'éthique et de conduite de Teixeira Duarte. Il concerne toutes les sociétés intégrées dans son périmètre de consolidation et sous sa gestion et tous leurs collaborateurs, y compris les membres des organes sociaux.

Dans une nouvelle expression, il consacre les principes transversaux du comportement de tous les collaborateurs du Groupe Teixeira Duarte et, par conséquent, du rapport qu'établit TD,SA avec les parties liées. La Mission et les Valeurs de Teixeira Duarte se consolident grâce à ce code. Sa mise en pratique est obligatoire pour tous les membres du personnel et des organes sociaux, faute de quoi ils encourent une procédure disciplinaire.

Citons un extrait de ce texte portant sur "Les clients et les fournisseurs" :

- Critères de sélection

Cette vérité suppose que Teixeira Duarte et ses collaborateurs doivent agir de façon à ce que les décisions prises par les clients et à prendre à l'égard des fournisseurs suivent des critères de sélection objectifs, techniques et professionnels, qui visent à l'efficacité de la décision et la défense des intérêts de l'Entreprise, et ce dans le respect total de ces sociétés, indépendamment de leur position envers l'Entreprise, c'est-à-dire, en rejetant tout éventuel abus de pouvoir ou de position, que ce soit entre sociétés ou entre collaborateurs.

- Conflits d'intérêts et corruption

Dans ce contexte de relations avec clients et fournisseurs, il faut évaluer sans cesse d'éventuels conflits d'intérêt, et interdire tous comportements corruptifs, de mode actif ou passif, qui comprendraient des versements ou des encaissements de facilitation ou création, continuité ou promesse de situations irrégulières ou de faveur.

90. Indiquer les transactions qui ont été soumises au contrôle pendant l'année.

Dans ce contexte, tenant compte des mécanismes indiqués ci-dessus, toutes les transactions avec des parties liées ont été soumises au contrôle, tel que mentionné. Ces transactions, leurs soldes et les informations complémentaires peuvent être consultés à la note 29 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

91. Décrire les procédures et les critères applicables à l'intervention de l'organe de surveillance aux fins de l'examen préalable des conventions devant être conclues entre la société et des détenteurs de participation qualifiée, ou des sociétés ou personnes physiques liées à eux, au titre de l'art. 20 du Code des valeurs mobilières.

Il n'existe pas de procédures ni de critères présentant les caractéristiques mentionnées ci-dessus, car les opérations entre la société et des détenteurs de participation qualifiée ont un caractère courant et sont réalisées en vue de l'exercice de l'activité, comme les financements auprès de la Banco Comercial Português, S.A. Nous considérons que cette matière est de l'exclusive responsabilité et compétence du Conseil d'Administration. Ces opérations sont bien évidemment réalisées dans les conditions normales du marché et il ne nous paraît pas justifié de soumettre ces conventions à l'avis préalable des organes de surveillance.

II. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS

92. Indiquer le lieu où est disponible l'information financière sur les transactions avec des parties liées, dans le sens d'IAS 24, ou, en alternative, la reproduction de cette information.

L'information sur les transactions avec des parties liées, dans le sens d'IAS 24 se trouve à la note 29 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2015.

PARTIE II - ÉVALUATION DU MODE DE GOUVERNANCE

1. Indiquer le code de gouvernement d'entreprise adopté.

Le Code de gouvernement d'entreprise auquel est assujettie la société ou à laquelle elle aurait choisi de s'assujettir volontairement doit être identifié, en vertu de l'art. 2 du présent règlement.

Outre les textes de loi et les textes réglementaires applicables, notamment le code des sociétés commerciales, le code des valeurs mobilières et les règlements de la CMVM, en particulier le règlement n°4/2013, TD,SA a choisi de ne se soumettre à aucun code de gouvernance d'entreprises autre que celui établi par la CMVM en 2013.

Il faudra en outre indiquer le lieu où sont tenus à la disposition du public les textes des codes de gouvernement d'entreprise auxquels la société émettrice est assujettie (art. 245-A, § 1, al. p)).

Le Code de gouvernement d'entreprise de la Commission du marché des valeurs mobilières peut être consulté sur www.cmvm.pt.

2. Analyser si le code de gouvernement d'entreprise adopté est respecté.

Conformément à l'art. 245-A § 1, al. o), la société émettrice devra déclarer à quel code de gouvernement d'entreprise elle s'assujettit, en spécifiant les parties éventuelles de ce code avec lesquelles elle diverge et les raisons de sa divergence.

Pour chaque recommandation, l'information devra porter sur ce qui suit :

a) Donner l'information qui permette d'évaluer si la recommandation est suivie ou renvoyer au paragraphe du rapport où la question est traitée de façon détaillée (chapitre, titre, paragraphe, page) ;

b) Justifier l'éventuelle non application ou l'application partielle ;

c) En cas de non application ou d'application partielle, identifier l'éventuel mécanisme alternatif adopté par la société allant dans le même sens que l'objectif de la recommandation.

3. Autres informations

La société devra fournir des éléments ou des informations supplémentaires, qui n'ont pas abordés dans les paragraphes précédents mais qui sont significatifs pour comprendre le modèle et les pratiques de gouvernance adoptés.

Les points compris dans le n° 2 sont traités simultanément en raison de leur interdépendance.

Parmi les 41 recommandations qui composent le Code de gouvernement d'entreprise de la CMVM, il y en 11 qui ne sont pas adoptées par notre société et 6 qui sont adoptées partiellement.

Le tableau ci-dessous reproduit intégralement le texte de ces recommandations avec la numérotation utilisée dans ce code de gouvernement d'entreprise. Il indique leur adoption ou leur non adoption, et il renvoie au point du présent rapport qui traite de cette matière ou bien, en application du principe *comply or explain*, qui justifie leur éventuelle non adoption.

	Recommandation	Adoption	Renvoi
I.1	Les sociétés doivent inciter leurs actionnaires à participer et à voter dans les assemblées générales, notamment en ne fixant pas un nombre excessivement élevé d'actions nécessaires pour avoir droit à une voix et en mettant en œuvre les moyens indispensables à l'exercice du droit de vote par correspondance et par voie électronique.	Partiel	12
I.2	Les sociétés ne doivent pas adopter des mécanismes qui rendraient difficile la prise de décision par leurs actionnaires, notamment en fixant un quorum de délibération supérieur à celui prévu par la loi.	Oui	14
I.3	Les sociétés ne doivent pas établir des mécanismes qui auraient pour effet de provoquer le décalage entre le droit à percevoir des dividendes ou le droit à souscrire de nouvelles valeurs mobilière et le droit de vote de chaque action ordinaire, excepté s'ils sont bien motivés en fonction des intérêts à long terme des actionnaires.	Oui	12
I.4	Les statuts des sociétés qui prévoient de limiter le nombre de voix qui peuvent être détenues ou exercées par un seul actionnaire, de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires, doivent prévoir également de soumettre à la délibération de l'Assemblée générale, au moins tous les cinq ans, le maintien ou non de cette disposition statutaire - sans conditions de quorum plus exigeantes que les conditions légales - et que, dans cette délibération, tous les votes émis seront comptés sans tenir compte de cette limitation.	Non applicable	5
I.5	Des mesures qui auraient pour effet d'exiger à la société de payer ou d'assumer des charges en cas de transfert de contrôle ou de changement de la composition de l'organe d'administration et qui pourrait porter atteinte à la liberté de cession des actions et à la libre appréciation par les actionnaires de la performance des membres de l'organe d'administration ne doivent pas être adoptées.	Oui	6
II	SUPERVISION, ADMINISTRATION ET SURVEILLANCE		
II.1	SUPERVISION ET ADMINISTRATION		
II.1.1	Dans les limites établies par la loi, sauf en cas de dimension réduite de la société, le Conseil d'Administration doit déléguer l'administration quotidienne de la société. Les compétences déléguées doivent être identifiées dans le rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise.	Non	21

	Recommandation	Adoption	Renvoi
II.1.2	Le Conseil d'Administration doit faire en sorte que la société agit de façon concordante avec ses objectifs et ne doit déléguer ses compétences, en ce qui concerne : i) la définition de la stratégie et des politiques générales de la société ; ii) la définition de la structure d'entreprises du Groupe ; iii) les décisions à prendre devant être considérées comme stratégiques en raison de leur montant, de leur risque et de leurs caractéristiques particulières.	Oui	21
II.1.3	Au-delà des compétences qui lui incombent, le Conseil général et de supervision doit prendre pleinement ses responsabilités au niveau du gouvernement d'entreprise. Par conséquent, les statuts, ou un moyen équivalent, doivent prévoir l'obligation pour cet organe de se prononcer sur la stratégie et les principales politiques de la société, sur la définition de la structure d'entreprise du Groupe et sur les décisions qui doivent être considérées comme stratégiques en raison de leur montant ou de leur risque. Cet organe devra en outre évaluer si le plan stratégique est respecté et si les principales politiques de la société sont Exécutées.	Non applicable	15
II.1.4	Sauf dans le cas d'une société à dimension réduite, le Conseil d'Administration et le conseil général et de supervision, selon le modèle adopté, doivent créer les comités qui s'avèrent nécessaires :		
a)	Pour assurer une évaluation correcte et indépendante de la performance des administrateurs exécutifs, pour l'évaluation de leur propre performance globale et celles des divers comités existants ;	Non	24
b)	Pour réfléchir sur le système structure et les pratiques de gouvernance adopté, vérifier son efficacité et proposer aux organes compétents les mesures à prendre en vue de l'améliorer.	Non	24
II.1.5	Le Conseil d'Administration ou le Conseil général et de supervision, selon le modèle applicable, doivent fixer les objectifs en matière de prise de risques et créer des mécanismes pour les maîtriser, afin de garantir que les risques effectivement encourus sont consistants avec ces objectifs.	Partiel	54
II.1.6	Le Conseil d'Administration doit comprendre un certain nombre de membres non exécutifs afin que le suivi, la supervision et l'évaluation de l'activité des autres membres de l'organe d'administration soient effectivement garantis.	Non	18

	Recommandation	Adoption	Renvoi
II.1.7	<p>Une proportion adéquate d'indépendants doit se compter parmi les administrateurs non exécutifs, en tenant compte du modèle de gouvernance adopté, la dimension de la société et sa structure d'actionnariat et son <i>free float</i>. L'indépendance des membres du Conseil général et de supervision et des membres du comité d'audit est déterminée par la législation en vigueur. Quant aux autres membres du Conseil d'Administration, quiconque n'est associé à aucun groupe d'intérêts particuliers dans la société ni se trouve dans aucune situation susceptible de porter atteinte à la probité de son analyse ou de sa décision, est considéré comme indépendant, notamment :</p> <p>a. Avoir été collaborateur de la société ou d'une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe depuis ces trois dernières années ;</p> <p>b. Avoir, les trois dernières années, fourni des services ou établi une relation commerciale importante avec la société ou avec une société qui est contrôlée par elle ou qui fait partie du groupe, que ce soit directement ou en tant qu'associé, administrateur, gérant ou dirigeant d'une personne morale ;</p> <p>c. Bénéficier d'une rémunération payée par la société ou par une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe, en plus de la rémunération perçue pour l'exercice des fonctions d'administrateur ;</p> <p>d. Vivre en union de fait ou être conjoint, parent ou similaire en ligne directe jusqu'au 3e degré, et même en ligne collatérale, d'administrateurs ou de personnes physiques détentrices directement ou indirectement d'une participation qualifiée ;</p> <p>e. Être détenteur d'une participation qualifiée ou représenter un actionnaire détenteur de participations qualifiées.</p>	Non	18
II.1.8	Lorsqu'ils sont sollicités par d'autres membres des organes de la société, les administrateurs qui exercent des fonctions exécutives doivent leur fournir en temps utile les informations demandées, et de façon à répondre valablement à leur demande.	Oui	18
II.1.9	Le président de l'organe d'Administration exécutif ou du comité exécutif doit remettre, selon le cas, au président du Conseil d'Administration, au président du Conseil de surveillance, au président du comité d'audit, au président du conseil général et de supervision et au président du comité chargé des affaires financières, les convocations et les procès-verbaux concernant leurs réunions.	Oui	18
II.1.10	Au cas où le président de l'organe d'administration exercerait des fonctions exécutives, cet organe doit indiquer parmi ses membres un administrateur indépendant qui assurerait la coordination des travaux des autres membres non exécutifs ainsi que les conditions pour que ces derniers puissent décider de façon indépendante et informée ou trouver un autre mécanisme équivalent qui assure cette coordination.	Non applicable	18

	Recommandation	Adoption	Renvoi
II.2	LA SURVEILLANCE		
II.2.1	Selon le modèle applicable, le président du Conseil de surveillance, du comité d'audit ou du comité des affaires financières doit être indépendant, conformément au critère légal applicable, et posséder les compétences adéquates à l'exercice de ses fonctions.	Oui	32
II.2.2	L'organe de surveillance doit être le principal interlocuteur de l'auditeur externe et le premier destinataire de ses rapports. Il lui appartient notamment de proposer sa rémunération et de veiller à ce que les conditions appropriées à la prestation de services soient assurées.	Non	45
II.2.3	L'organe de surveillance doit évaluer tous les ans l'auditeur externe et propose à l'organe compétent sa révocation ou la résiliation du contrat de prestation de ses services en cas de justes motifs à cet effet.	Oui	45
II.2.4	L'organe de surveillance doit évaluer le fonctionnement des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et proposer les ajustements qui s'avèrent nécessaires.	Non	51
II.2.5	Le comité d'audit, le Conseil général et de supervision et le Conseil de surveillance doivent se prononcer sur les plannings et les moyens affectés aux services d'audit interne et aux services qui veillent au respect des normes appliquées à la société (service de <i>compliance</i>) et doivent être destinataires des rapports réalisés par ces services, au moins quand sont en cause des matières relevant de l'information sur la situation financière, de l'identification ou de la résolution de conflits d'intérêts et la détection de potentielles illégalités.	Non	51
II.3	FIXATION DES RÉMUNÉRATIONS		
II.3.1	Tous les membres du comité des rémunérations ou de son équivalent doivent être indépendants par rapport aux membres exécutifs de l'organe d'administration et compter parmi eux au moins un membre possédant les connaissances et l'expérience en matière de politique de rémunération.	Partiel	67 et 68
II.3.2	Pour aider le comité des rémunérations dans l'exercice de ses fonctions, il ne peut être fait appel à aucune personne physique ou morale qui prêterait, ou aurait prêté des services au cours des trois dernières années, à une structure dépendante du Conseil d'Administration, au Conseil d'Administration lui-même ou qui aurait actuellement une relation avec la société ou avec une société conseil de la société. Cette recommandation s'applique également à toute personne physique ou morale qui leur serait liée par un contrat de travail ou de prestation de services.	Oui	67

	Recommandation	Adoption	Renvoi
II.3.3	La déclaration sur la politique de rémunération des organes d'administration et de surveillance visée dans l'article 2 de la loi n° 28/2009, du 19 juin 2009, doit comporter en plus : a) l'identification et l'explication des critères de détermination de la rémunération à attribuer aux membres des organes sociaux ; b) L'information quant au plafond potentiel, au plan individuel, et au plafond potentiel, au plan agrégé, à payer aux membres des organes sociaux, et l'identification des circonstances où ces plafonds peuvent être dus ; d) L'information quant à l'exigibilité ou l'inexigibilité de paiements relatifs à la révocation ou la cessation de fonctions d'administrateurs.	Partiel	69
II.3.4	La proposition relative à l'approbation des plans d'attribution d'actions et/ou d'options d'achat d'actions, ou sur la base des variations de prix des actions, à des membres des organes sociaux doit être soumise à l'Assemblée générale. La proposition doit contenir tous les éléments nécessaires à une évaluation correcte du plan.	Non applicable	85
II.3.5	La proposition relative à l'approbation d'un système d'avantages de retraite établi au profit des membres des organes sociaux doit être soumise à l'Assemblée générale. La proposition doit contenir tous les éléments nécessaires à une évaluation correcte du système.	Non	76
III	RÉMUNÉRATIONS		
III.1	La rémunération des membres exécutifs de l'organe d'administration doit se fonder sur la performance effective et décourager la prise excessive de risques.	Oui	70
III.2	La rémunération des membres non exécutifs de l'organe d'administration et la rémunération des membres de l'organe de surveillance ne devra comprendre aucune composante dont le montant dépendrait de la performance ou de la valeur de la société.	Oui	18 et 81
III.3	La composante variable de la rémunération doit être globalement raisonnable par rapport à la composante fixe de la rémunération, et des plafonds doivent être fixés pour toutes les composantes.	Partiel	71
III.4	Une partie significative de la rémunération variable doit être différée pendant une période de trois ans au moins et elle doit être payée seulement si la performance de la société demeure positive au cours de cette période.	Oui	72
III.5	Les membres de l'organe d'administration ne doivent pas signer de contrats, ni avec la société, ni avec des tiers, dont l'effet serait d'atténuer le risque inhérent à la variabilité de la rémunération qui aura été fixée pour eux par la société.	Oui	71

	Recommandation	Adoption	Renvoi
III.6	Les administrateurs exécutifs doivent, jusqu'au terme de leur mandat, conserver les actions de la société acquises au titre de schémas de rémunération variable, dont la valeur équivaut au double de la rémunération totale annuelle, à l'exception de celles qui doivent être cédées en vue de régler les impôts découlant du bénéfice de ces mêmes actions.	Non applicable	73
III.7	Quand la rémunération variable prévoit l'attribution d'options, le début de la période d'exercice doit être différé pendant une durée de trois ans au moins.	Non applicable	74
III.8	Quand la révocation d'un administrateur ne découle pas d'une violation grave de ses devoirs ni de son inaptitude à exercer normalement ses fonctions, mais qu'il soit reconduit, même ainsi, à les exercer de façon inappropriée, la société devra être dotée des instruments juridiques appropriés et nécessaires pour qu'aucune indemnité, au-delà de celle due légalement, ne soit exigible.	Non	83
IV	AUDIT		
IV.1	Dans le cadre de ses compétences, l'auditeur externe doit vérifier l'application des politiques et des systèmes de rémunération des organes sociaux, l'efficacité et le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et rapporter à l'organe de surveillance de la société toute anomalie.	Partiel	51 et 67
IV.2	La société ou toute autre société qu'elle contrôle ne doit pas faire appel à l'auditeur externe, ni à aucune société filiale ou du même réseau, pour des services autres que l'audit. Au cas où de tels services s'avèreraient nécessaires, ils doivent être approuvés par l'organe de surveillance et expliqués dans son rapport annuel sur le gouvernement d'entreprise. Ils ne doivent pas représenter plus de 30% du montant total des services fournis à la société.	Oui	37, 41 et 46
IV.3	Les sociétés doivent procéder au remplacement de l'auditeur au terme de deux ou trois mandats, selon qu'ils sont respectivement de quatre ou de trois ans. Son maintien en poste au-delà de cette période devra faire l'objet d'un avis motivé de l'organe de surveillance qui évalue précisément les conditions d'indépendance de l'auditeur et les avantages et les coûts de son remplacement.	Oui	44
V	CONFLITS D'INTÉRÊTS ET TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES		
V.I	Les conventions entre la société et les actionnaires détenteurs de participation qualifiée, ou des entités qui auraient avec eux une quelconque relation, dans le sens de l'art. 20 du Code des valeurs mobilières, doivent être conclues dans les conditions normales du marché.	Oui	10

	Recommandation	Adoption	Renvoi
V.2	L'organe de supervision ou de surveillance doit établir les procédures et les critères permettant de déterminer l'importance des conventions établies avec des actionnaires détenteurs de participation qualifiée - ou avec des entités qui auraient avec eux une quelconque relation, dans le sens de l'article 20, paragraphe 1, du Code des valeurs mobilières. Les conventions revêtant une importance significative doivent être soumises à l'avis préalable de cet organe.	Non	10
VI.	INFORMATION		
VI.1	Sur leur site internet, les sociétés doivent donner, en portugais et en anglais, les informations qui font connaître leur évolution et leur réalité actuelle en matière économique, financière et de gouvernance.	Oui	59
VI.2	Les sociétés doivent assurer l'existence d'un bureau d'aide à l'investisseur et de contact permanent avec le marché, qui réponde aux demandes des investisseurs en temps utile et qui tienne un registre des demandes faites et du traitement qui leur ai donné.	Oui	56 et 58

États financiers individuels **2015**



(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du bilan des exercices 2015 et 2014

Postes	Notes	2015	2014
Actif			
Actif non courant :			
Immobilisations corporelles	7	28	31
Goodwill	8	32 504	-
Immobilisations incorporelles	6	90	81
Titres de participation - méthode de la mise en équivalence	8	1 135 429	507 552
Divers actifs financiers	8	-	70 000
Actifs par impôts différés	10	3 004	-
Autres créances	11.1	-	52 955
		1 171 055	630 619
Actif courant :			
Clients	5 et 11.1	8 586	2 527
État et autres collectivités publiques	11.1	5 927	21 426
Autres créances	11.1	25 925	16 256
Différés		10	-
Trésorerie et dépôts bancaires	4	134	122
		40 582	40 331
Total actif		1 211 637	670 950
Capitaux propres et passif			
Capitaux propres :			
Capital libéré	19	210 000	210 000
Réserves légales	19	31 500	21 000
Diverses réserves	19	224 610	175 390
Résultats reportés :			
Bénéfices non attribués - méthode de mise en équivalence		(191 427)	(135 964)
Ajustements sur actifs financiers :			
Bénéfices non attribués - méthode de mise en équivalence		191 427	135 964
Divers ajustements sur actifs financiers		68 501	63 009
		534 611	469 399
Résultat net de l'exercice		24 978	65 390
Total capitaux propres		559 589	534 789
Passif			
Passif non courant :			
Fonds obtenus	11.2 et 18	13 050	5 651
Autres Dettes	11.2 et 18	387 275	1 739
		400 325	7 390
Passif courant :			
Fournisseurs	11.2 et 18	542	606
État et autres collectivités publiques	11.2 et 18	787	546
Fonds obtenus	11.2 et 18	180 626	97 641
Autres Dettes	11.2 et 18	69 288	29 978
Différés		480	-
		251 723	128 771
Total passif		652 048	136 161
Total capitaux propres et passif		1 211 637	670 950

Produits et charges	Notes	2015	2014
Ventes et services fournis	9	12 351	12 599
Gains de filiales	8	28 449	66 365
Coût des marchandises vendues et des matières consommées		-	-
Fournitures et services extérieurs	15	(4 085)	(4 358)
Charges du personnel	14	(8 628)	(8 557)
Divers produits	16	44	167
Diverses charges	17	(60)	(92)
Résultat avant dépréciations, amortissements, charges financières et charge d'impôts		28 071	66 124
Charge de dépréciation et d'amortissement	6 et 7	(35)	(7)
Résultat opérationnel (avant charges de financements et impôts)		28 036	66 117
Intérêts et produits assimilés obtenus	9 et 13	3 547	8 082
Intérêts et charges assimilées supportés		(7 853)	(7 464)
Résultat avant impôt		23 730	66 735
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	10	1 248	(1 345)
Résultat net de l'exercice		24 978	65 390

(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du compte de résultat par nature des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014

(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du tableau de variation des capitaux propres des exercices 2015 et 2014

Description	Notes	Capitaux propres attribués aux détenteurs du capital						
		Capital libéré	Réserves légales	Diverses réserves	Résultats reportés	Ajustements sur actifs financiers de filiales	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 1er janvier 2014	1	210 000	10 000	128 661	(118 184)	123 532	64 029	418 038
Variations au cours de l'exercice :								
Application de la méthode de mise en équivalence	8	-	-	-	(17 780)	75 441	-	57 661
	2	-	-	-	(17 780)	75 441	-	57 661
Résultat net de l'exercice	3						65 390	65 390
Résultat global de l'exercice	4=2+3							123 051
Opérations sur les détenteurs de capital pendant l'exercice :								
Affectation des résultats		-	11 000	46 729	-	-	(57 729)	-
Dividendes	4	-	-	-	-	-	(6 300)	(6 300)
	5	-	11 000	46 729	-	-	(64 029)	(6 300)
Solde au 31 décembre 2014	6=1+2+3+5	210 000	21 000	175 390	(135 964)	198 973	65 390	534 789
Solde au 1er janvier 2015	7	210 000	21 000	175 390	(135 964)	198 973	65 390	534 789
Variations au cours de l'exercice :								
Application de la méthode de mise en équivalence	8	-	-	-	(55 463)	60 955	-	5 492
	8	-	-	-	(55 460)	60 952	-	5 492
Résultat net de l'exercice	9						24 978	24 978
Résultat global de l'exercice	10=8+9							30 470
Opérations sur les détenteurs de capital pendant l'exercice :								
Affectation des résultats	19	-	10 500	49 220	-	-	(59 720)	-
Dividendes	4 et 19	-	-	-	-	-	(5 670)	(5 670)
	11	-	10 500	49 220	-	-	(65 390)	(5 670)
Solde au 31 décembre 2015	12=7+8+9+11	210 000	31 500	224 610	(191 427)	259 928	24 978	559 589

	Notes	2015	2014
(Montants en milliers d'euros)			
Activités opérationnelles :			
Sommes perçues des clients		11 780	7 989
Sommes payées aux fournisseurs		(3 931)	(3 472)
Sommes payées au personnel		(7 151)	(7 214)
Trésorerie générée par les opérations		698	(2 697)
Impôt sur les bénéfices payé/perçu		3 655	13 327
Autres encaissements/décaissements		(3 852)	(3 334)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (1)		501	7 296
Opérations d'investissement :			
Décaissements concernant les :			
Immobilisations corporelles		(1)	(46)
Encaissements provenant de :			
Intérêts et produits assimilés		4 903	5 738
Dividendes	4	12 500	52 500
Flux de trésorerie des opérations d'investissement (2)		(122 391)	58 192
Opérations de financement :			
Encaissements provenant de :			
Fonds obtenus		74 934	44 619
Décaissements concernant les :			
Fonds obtenus		15 401	(96 079)
Sociétés apparentées		43 555	-
Intérêts et charges assimilées		(6 318)	(7 632)
Dividendes	4 et 19	(5 670)	(6 300)
Flux de trésorerie des opérations de financement (3)		121 902	(65 392)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (1+2+3)		12	96
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	4	122	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	4	134	122

L'annexe fait partie intégrante du tableau des flux de trésorerie des exercices 2015 et 2014

Annexe

1. INTRODUCTION

TEIXEIRA DUARTE, S.A. ("Entreprise"), numéro d'identification fiscale 509 234 526, dont le siège est à Porto Salvo, a été constituée le 30 novembre 2009. Sa principale activité est : réalisation et gestion d'investissements, coordination et supervision d'autres sociétés intégrées ou liées à son groupe d'entreprises, en opérant essentiellement dans les domaines de la planification stratégique et organisationnelle. L'Entreprise fournit également des services de direction, de gestion, de conseil, d'assistance opérationnelle aux plans technique, financier et des ressources humaines, à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a signé un contrat à cet effet.

Les états financiers ci-joints concernent l'Entreprise seule. Les investissements financiers sur les sociétés filiales ont été inscrits par la méthode de mise en équivalence, comme expliqué dans la note 3.2.a).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

2.1. Ces états financiers ont été élaborés en appliquant les normes comptables et l'information financière prévue par le système de normalisation comptable (SNC), approuvé par le décret-loi n° 158/2009 du 13 juillet 2009, rectifié par la déclaration de rectification n° 67-B/2009 du 11 septembre 2009 et modifié par la loi n° 20/2010 du 23 août 2010.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Bases d'évaluation

Les états financiers ont été préparés suivant la convention du coût historique, suivant les prémisses de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables de l'Entreprise, tenus conformément au NCRF.

3.2. Méthodes comptables significatives

a) Investissements financiers

Les investissements financiers dans les filiales sont inscrits par la méthode de mise en équivalence. Les participations sont comptabilisées initialement par le coût d'acquisition, lequel a été majoré ou déduit de la différence entre ce coût d'acquisition et la valeur proportionnelle à la participation aux capitaux propres de ces entreprises, reportés à la date d'acquisition ou de la première application de cette méthode.

Lorsque les différences entre le coût d'acquisition des investissements dans les filiales et sociétés apparentées sont positives, elles sont inscrites en tant que *goodwill* ou demeurent dans le poste des investissements dans les sociétés filiales et apparentées. Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence obtenue (*goodwill* négatif) est inscrite comme gain de l'exercice où a lieu l'acquisition, au poste Divers produits.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations financières sont périodiquement ajustées à la valeur correspondant à la participation aux résultats nets des sociétés apparentées et des filiales en contrepartie des "produits et des charges sur filiales", et à d'autres variations survenues sur leurs capitaux propres en contrepartie du poste "Autres ajustements sur actifs financiers", et à la comptabilisation des pertes de valeur. De plus, les dividendes perçus de ces entreprises sont portés en tant que réduction de la valeur des investissements financiers.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles utilisées pour la production, la prestation de service ou le travail administratif sont inscrites au coût d'acquisition ou de production, et comprennent les dépenses imputables à l'achat, déduit de la dépréciation cumulée et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties par la méthode linéaire selon leur durée d'utilité estimée, à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées conformément à leur objet et l'amortissement cesse lorsque les actifs sont cédés ou classés comme des actifs non courants détenus à la vente. L'amortissement est réalisé selon les durées d'utilité estimées suivantes :

Durée d'utilité (années)	
Matériel de bureau et mobilier	3-10

Les travaux d'amélioration ou de rénovation ne sont inscrits dans les actifs que dans les cas où ils consistent à remplacer des biens, lesquels sont déduits ou conduisent à une augmentation des bénéfices économiques futurs.

Les immobilisations corporelles en cours représentent des actifs encore en phase de construction, et sont inscrites à leur coût d'acquisition déduit d'éventuelles pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où les actifs sous-jacents sont achevés ou en cours d'utilisation.

Les plus ou moins-values découlant de la vente ou de la réduction des immobilisations corporelles sont déterminées par la différence entre le prix de vente et la valeur comptable nette à la date de la cession/réduction et sont inscrites à leur valeur nette dans le compte de résultats aux postes "Divers produits et gains " ou "Diverses charges et pertes".

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les droits contractuels sur l'utilisation de logiciels et sont portées à leur coût d'acquisition, déduit de leurs amortissements cumulés et de leurs pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que s'il est probable qu'elles génèrent des bénéfices économiques futurs pour l'Entreprise, qu'elles soient contrôlables par l'entreprise et que leur valeur puisse être évaluée avec fiabilité.

Les coûts internes associés à la maintenance et au développement de logiciel sont inscrits en tant que charges dans le compte de résultat quand ils sont encourus, sauf lorsque ces coûts sont directement associés à des projets qui généreront probablement des bénéfices économiques futurs pour l'entreprise. Dans ces situations, ces coûts sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

Les amortissements sont calculés par la méthode linéaire selon la durée d'utilité attendue par l'entreprise pour les actifs en cause, à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées conformément à leur objet. L'amortissement est réalisé selon les durées d'utilité estimées suivantes :

Durée d'utilité (années)	
Logiciels	3

d) Régime de majoration

Les produits et charges sont inscrits selon le principe du régime comptable de la majoration, qui les comptabilise au fur et à mesure qu'ils sont générés.

Les produits et les charges dont la valeur réelle n'est pas connue sont estimés.

Les différences entre les montants perçus et payés et les produits et les charges correspondants sont inscrites dans les postes "Diverses créances" et "Reports" dans l'actif et "Diverses dettes" et "Reports" dans le passif.

e) Coûts d'emprunts

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice qu'ils concernent, sauf si les charges financières des emprunts sont directement liées à l'acquisition, à la construction et à la production d'actifs qui prennent un certain temps de préparation avant d'être utilisés. Dans ce cas, les coûts d'emprunt sont capitalisés et rentrent dans le coût de l'actif. La capitalisation de ces charges commence dès le début de la préparation des opérations de construction ou de développement de l'actif et est interrompue une fois que la production ou la construction de l'actif est en début d'utilisation ou est achevée ou quand le projet en cause est interrompu. Tous les produits financiers générés par des emprunts obtenus par avance et alloués à un investissement particulier sont déduits des charges financières éligibles à la capitalisation.

f) Produits

Les recettes provenant de ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultats quand les conditions ci-dessous sont satisfaites :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages significatifs inhérents à la possession des actifs ;
- l'entreprise n'est pas impliquée de façon continue dans la gestion, à un degré généralement associé à la possession, et n'a pas le contrôle effectif des biens vendus ;
- la somme du produit peut être évaluée de façon fiable ;
- il est probable que les bénéfices économiques associés à la transaction fluent vers l'entreprise ; et
- les charges encourues ou à venir relatives à la transaction peuvent être évaluées avec rigueur.

Les ventes sont comptabilisées nettes d'impôts, de ristournes et d'autres coûts inhérents lors de leur concrétisation à la juste valeur du montant perçu ou à percevoir. Les recettes provenant de la prestation de services sont comptabilisées dans le compte de résultats sur la base du degré d'avancement de la prestation de services à la clôture de l'exercice.

g) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque l'entreprise devient partie dans leur relation contractuelle.

Trésorerie et dépôts bancaires

Les montants compris dans le poste "Trésorerie et dépôts bancaires" correspondent aux valeurs de trésorerie, aux dépôts bancaires, aux dépôts à terme et à d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

Créances

Les créances sont évaluées, quand elles sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, qui n'est généralement pas différent de leur valeur nominale. Quand il s'avère qu'elles sont en perte de valeur, leur ajustement est inscrit dans les résultats. L'ajustement comptabilisé est évalué par la différence entre la valeur pour laquelle les créances sont comptabilisées et la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisé au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale.

Investissements

Les investissements sont comptabilisés au moment où sont transférés substantiellement les risques et les avantages qui leur sont inhérents. Ils sont inscrits initialement à leur valeur d'acquisition, qui est la juste valeur du prix payé, y compris les frais de transaction.

Passifs financiers et instruments de capital

Les passifs financiers et les instruments de capitaux propres sont classés selon la substance contractuelle indépendamment de la forme légale qu'ils revêtent. Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui dégagent un intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction des passifs.

Les instruments de capitaux propres émis par l'entreprise sont inscrits à la valeur nette reçue des coûts supportés par leur émission.

Dettes

Les dettes sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, qui ne diffère généralement pas de leur valeur nominale et déduits des pertes de valeur estimées.

Emprunts bancaires

Les emprunts sont initialement inscrits et comptabilisés dans le passif à la valeur nominale reçue, nette des dépenses engagées par l'émission de ces emprunts et évalués plus tard par la méthode du coût amorti. Les charges financières, calculées selon le taux d'intérêt effectif et qui comprennent des primes à payer, sont comptabilisées selon le régime comptable de la majoration, et ajoutées à la valeur comptable de l'emprunt, au cas où elles ne seraient pas remboursées au cours de l'exercice.

h) Obligations relatives aux pensions

L'entreprise procure à ses salariés une assurance retraite qui s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale et d'encouragement au profit des salariés. Comme elle est de nature facultative, seules les directions de ces sociétés décident d'effectuer les cotisations lorsqu'elles semblent convenir en fonction de leur performance et de leur situation économique et financière. Les cotisations effectuées sont donc inscrites comme charge à la date où elles sont dues.

Sans remettre en cause leur nature facultative, les cotisations effectuées par l'entreprise sont exclusivement celles prévues dans la législation fiscale admise.

i) Impôt sur le revenu

L'entreprise est assujettie au Régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (RETGS) prévu à l'article 69 du code de l'impôt sur les sociétés (IRC), dont Teixeira Duarte, S.A.,

est la société dominante depuis le 1er janvier 2012.

L'impôt sur le revenu de l'exercice, inscrit sur le compte de résultats représente la somme de l'impôt courant, de l'impôt différé et des ajustements de de l'impôt estimé.

L'impôt exigible sur le revenu est calculé à partir des résultats imposables de l'entreprise selon les règles fiscales en vigueur. Les résultats imposables peuvent être différents des résultats comptables, puisqu'ils peuvent ne pas inclure divers revenus et charges qui ne seront déductibles ou imposables que dans de futures exercices, ainsi que des revenus et des charges que ne seront jamais déductibles ni imposables.

Conformément aux dispositions de la NCRF 25 - Impôts sur le revenu, l'impôt différé résulte des différences temporelles entre le montant des actifs et des passifs aux fins d'information fiscale (valeur comptable) et leurs montants aux fins d'imposition (base fiscale).

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés et évalués tous les ans en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou annoncés pour la période où la reprise des différences temporelles est attendue.

Les actifs par impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il existe des attentes raisonnables qu'il y aura des bénéfices fiscaux futurs suffisants pour les utiliser, ou lorsqu'il existe des différences temporelles imposables qui compensent les différences temporelles déductibles au moment de leur récupération. Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Ces impôts différés comptabilisés sont revus à la fin de chaque exercice et leur montant est ajusté en fonction des attentes de leur future utilisation.

Les impôts différés sont inscrits en tant que charge ou produit de l'exercice, sauf s'ils résultent de valeurs inscrites directement sur les capitaux propres, situation où l'impôt différé est également inscrit dans le même poste.

j) Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'entité, mais ils sont objet d'information quand un bénéfice économique futur s'avère probable.

Les passifs éventuels sont définis comme étant : (i) des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ; ou (ii) des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'entité et sont objet d'information, à moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit loin d'être probable et dans ce cas, ils ne sont même pas objet d'information.

3.3. Jugements de valeur de l'organe de direction

Pour la préparation des états financiers, l'Entreprise a adopté des hypothèses et des estimations qui affectent les actifs et les passifs, les produits et les charges présentés. L'organe de direction a effectué toutes les estimations et hypothèses à partir de sa connaissance des événements et des transactions en cours le jour de l'approbation des états financiers.

Les estimations comptables les plus significatives figurant dans les états financiers comprennent : i) les comptes de régularisation ; ii) les analyses de dépréciation ; iii) les durées d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les estimations ont été déterminées à partir de la meilleure information disponible à la date de la préparation des états financiers et de la connaissance et de l'expérience d'événements passés et/ou en cours. Toutefois, des situations, qui étaient imprévisibles à cette date, pourront survenir ultérieurement et n'ont donc pas été prises en compte dans ces estimations. Les changements de ces estimations, qui surviennent après la clôture de l'exercice seront corrigés dans le compte de résultat de façon prospective.

4. FLUX DE TRÉSORERIE

Trésorerie et dépôts bancaires

La trésorerie et les dépôts bancaires aux 31 décembre 2015 et 2014 sont ventilés comme suit :

	2015	2014
Dépôts bancaires immédiatement mobilisables	134	122
	134	122

Flux des opérations d'investissement

Les encaissements provenant de dividendes étaient à la clôture des exercices 2015 et 2014 comme suit :

	2015	2014
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	12 500	52 500
	12 500	52 500

Flux des opérations de financement

Au vu des états financiers individuels de l'Entreprise au 31 décembre 2014, l'Assemblée générale des actionnaires réalisée le 26 juin 2015 a décidé de distribuer des dividendes s'élevant à 5,670 millions d'euros, soit 0,014 euro par action, qui ont été payés en juin 2015 (note 19).

Des dividendes de 6,3 millions d'euros relatifs à l'exercice 2013 ont été payés en juin 2014.

5. PARTIES LIÉES

Rémunérations des organes sociaux et de la haute direction de l'Entreprise

Les rémunérations attribuées aux membres des organes sociaux de l'entreprise aux 31 décembre 2015 et 2014 ont été les suivantes :

	2015	2014
Administrateurs exécutifs :		
Avantages à court terme	1 512	1 738
Conseil de surveillance :		
Avantages à court terme	66	61
Commissaire aux comptes :		
Avantages à court terme	61	61
	1 639	1 860

Les rémunérations attribuées aux membres de la haute direction de l'Entreprise pour les exercices 2015 et 2014 ont été les suivantes :

	2015	2014
Haute direction :		
Avantages à court terme	1 013	1 059

Soldes et transactions :

Les termes ou les conditions pratiqués entre l'Entreprise et ses parties liées sont substantiellement identiques à ceux qui seraient normalement convenus, admis et pratiqués entre des entités indépendantes dans des opérations comparables.

Pendant les exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014, les soldes avec les filiales et autres parties liées furent comme suit :

	Soldes à percevoir		Apports en capital		Soldes à payer		Fonds obtenus		Autres dettes à percevoir et à payer	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Filiales :										
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	2 717	1 096	-	70 000	357	-	3 510	-	(440 604)	32 734
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	39	-	-	-	-	-	-	-	6 937	(1 461)
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	143	86	-	-	-	-	-	-	2 008	688
	2 899	1 182	-	70 000	357	-	3 510	-	(431 659)	31 961
Autres parties liées :										
ALVALADE - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	229	6	-	-	-	-	-	-	-	-
ANGOÍMO - Empreendimentos e Construções, Lda.	220	16	-	-	-	-	-	-	-	-
CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	1 119	216	-	-	-	-	-	-	-	-
C + P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	356	-
EMPA, S.A. - Serviços de Engenharia	354	1	-	-	-	-	-	-	-	-
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	36	63	-	-	-	-	-	-	(456)	333
ESTA - Gestão de Hotéis, S.A.	21	31	-	-	-	-	-	-	378	521
Go Corp Travel Solutions, S.A.	17	-	-	-	-	-	-	-	433	19
Hotel Trópico, S.A.	125	7	-	-	-	-	-	-	-	-
IMOTD - SGPS, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	1 470	793
IMOPREDOUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	28	19
LAGOAS Hotel, S.A.	18	16	-	-	45	-	-	-	(247)	(156)
QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	(323)	(184)
RECOLTE - Serviços e Meio Ambiente, S.A.	81	47	-	-	-	-	-	-	152	4
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A.U.	262	114	-	-	-	-	-	-	-	-
SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A.	7	4	-	-	-	-	-	-	33	13
SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A.	60	64	-	-	-	-	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - DISTRIBUIÇÃO, S.A.	62	71	-	-	-	-	-	-	6 583	4 497
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Sucursal de Angola)	1 142	241	-	-	-	-	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Moçambique), Lda.	231	182	-	-	-	-	-	-	-	-
TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A.	2	2	-	-	-	-	-	-	(1 514)	(1 414)
TDE - Empreendimentos Imobiliários, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	(293)	(148)
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis (Angola), Lda.	103	18	-	-	-	-	-	-	-	-
TDH - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	(17)	(88)
TDHC - Instalações para Desporto e Saúde, S.A.	19	19	-	-	-	-	-	-	(722)	(399)
TDVIA - Sociedade Imobiliária, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 147)	(556)
TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	266	478
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	468	2	-	-	-	-	-	-	-	-
HOTEL BAÍA, Lda.	219	2	-	-	-	-	-	-	-	-
V8 - Gestão Imobiliária, S.A.	-	-	-	-	-	-	-	-	(615)	(384)
Autres	824	126	-	-	-	-	-	-	(147)	(139)
	5 619	1 248	-	-	45	-	-	-	4 218	3 209
	8 518	2 430	-	70 000	402	-	3 510	-	(427 441)	35 170

Pendant les exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014, les transactions avec les filiales et autres parties liées furent comme suit :

	Ventes et prestations de services		Prestations de services intragroupe		Produits et gains financiers		Achats et services obtenus	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Filiales :								
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	3 635	4 032	2 730	1 136	4 896	5 736	2 365	1 792
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	32	-	154	30	-	-	-	-
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	199	132	501	167	-	-	-	-
	3 866	4 164	3 385	1 333	4 896	5 736	2 365	1 792
Autres parties liées :								
ALVALADE - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	154	6	70	-	-	-	-	-
ANGÓIMO - Empreendimentos e Construções, Lda.	81	16	124	-	-	-	-	-
AVENIDA - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	56	9	82	-	-	-	-	-
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	5	4	34	26	-	-	-	-
CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	600	216	303	-	-	-	-	-
COMÉRCIO AUTOMÓVEIS, Lda.	-	-	99	-	-	-	-	-
CONSTRUSALAMONDE, ACE	1	1	58	46	-	-	-	-
DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A.	23	22	150	105	-	-	-	-
EMPA, S.A. - Serviços de Engenharia	329	1	263	-	-	-	-	-
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	129	101	101	90	-	-	-	-
ESTA - Gestão de Hotéis, S.A.	43	42	66	50	-	-	-	-
EVA - Sociedade Hoteleira, S.A.	14	17	52	47	-	-	-	-
Hotel Trópico, S.A.	28	7	90	-	-	-	-	-
INVICTAAMBIENTE - Recolha de Resíduos e Limpeza Pública, S.A.	3	1	24	50	-	-	-	-
LAGOAS Hotel, S.A.	19	15	71	59	-	-	83	40
OFM - Obras Fluviais e Marítimas, S.A.	40	58	164	136	-	-	-	-
PETRIN - Petróleos e Investimentos, S.A.	12	53	17	121	-	-	-	-
RECOLTE - Serviços e Meio Ambiente, S.A.	58	41	256	134	-	-	-	-
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A.U.	83	76	66	38	-	-	-	-
ROCHORIENTAL - Sociedade Hoteleira, S.A.	8	10	44	30	-	-	4	-
SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A.	9	8	55	31	-	-	-	1
SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A.	109	127	276	214	-	-	-	-
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	262	2	203	-	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - DISTRIBUIÇÃO, S.A.	118	115	241	136	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Sucursal de Angola)	307	241	594	-	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Moçambique), Lda.	369	182	204	-	-	-	-	-
TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A.	6	7	13	23	-	-	-	-
TDHC - Instalações para Desporto e Saúde, S.A.	26	24	68	49	-	-	-	-
Autres	526	78	822	135	-	-	-	-
	3 418	1 480	4 610	1 520	-	-	87	41
	7 284	5 644	7 995	2 853	4 896	5 736	2 452	1 833

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, les mouvements survenus sur les immobilisations incorporelles, et sur leurs amortissements cumulés, furent les suivants :

	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Actif brut :			
Solde au 1er janvier 2015	39	43	82
Acquisitions	6	26	32
Transferts et réductions	43	(43)	-
Solde au 31 décembre 2015	88	26	114
Amortissements cumulés :			
Solde au 1er janvier 2015	1	-	1
Acquisitions	23	-	23
Solde au 31 décembre 2015	24	-	24
Montant net au 31 décembre 2015	64	26	90

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, les mouvements survenus sur les immobilisations incorporelles, et sur leurs amortissements cumulés, furent les suivants :

	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Total
Actif brut :			
Solde au 1er janvier 2014	-	-	-
Acquisitions	39	43	82
Solde au 31 décembre 2014	39	43	82
Amortissements cumulés :			
Solde au 1er janvier 2014	-	-	-
Acquisitions	1	-	1
Solde au 31 décembre 2014	1	-	1
Montant net au 31 décembre 2014	38	43	81

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, les mouvements survenus sur les immobilisations corporelles, et sur leurs dépréciations cumulées, furent les suivants :

	Matériel de bureau et mobilier
Actif brut :	
Solde au 1er janvier 2015	37
Acquisitions	10
Transferts et réductions	-
Solde au 31 décembre 2015	47
Dépréciations cumulées :	
Solde au 1er janvier 2015	6
Acquisitions	13
Solde au 31 décembre 2015	19
Montant net au 31 décembre 2015	28

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, les mouvements survenus sur les immobilisations corporelles, et sur leurs dépréciations cumulées, furent les suivants :

	Matériel de bureau et mobilier
Actif brut :	
Solde au 1er janvier 2014	-
Acquisitions	37
Solde au 31 décembre 2014	37
Dépréciations cumulées :	
Solde au 1er janvier 2014	-
Acquisitions	6
Solde au 31 décembre 2014	6
Montant net au 31 décembre 2014	31

8. INVESTISSEMENTS SUR FILIALES

Au 31 décembre 2015, l'Entreprise détenait les participations financières ci-dessous, évaluées selon la méthode de la mise en équivalence :

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo – Oeiras	100,00 %
Teixeira Duarte – Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo – Oeiras	100,00 %
TDGI – Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo – Oeiras	100,00 %

La principale information financière relative à ces sociétés filiales concernant les exercices 2015 et 2014 est la suivante :

	Total actifs		Total passifs		Produits		Résultat net	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A.	1 600 660	1 761 439	1 017 256	1 182 290	618 046	821 524	14 083	67 962
Teixeira Duarte – Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	1 195 134	1 301 920	647 795	685 391	112 415	112 101	48 982	34 108
TDGI – Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	18 477	12 344	13 790	8 828	35 810	29 174	3 172	2 299
	2 814 271	3 075 703	1 678 841	1 876 509	766 271	962 799	66 237	104 369

Cette information correspond aux comptes statutaires des sociétés, mais ils ont été ajustés pour les effets de l'application de la méthode de mise en équivalence.

Les mouvements survenus sur les parts de capital détenues dans les filiales pendant les exercices 2015 et 2014 ont été les suivants :

	Parts de capital	Goodwill	Total
Solde au 1er janvier 2014	436 026	-	436 026
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
- Effet sur le résultat de l'exercice	66 365	-	66 365
- Effet sur les capitaux propres	57 661	-	57 661
- Dividendes perçus	(52 500)	-	(52 500)
Solde au 31 décembre 2014	507 552	-	507 552
Solde au 1er janvier 2015	507 553	-	507 553
Apport	756 435	32 504	788 940
Réduction	(150 000)	-	(150 000)
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
- Effet sur le résultat de l'exercice	28 449	-	28 449
- Effet sur les capitaux propres	5 492	-	5 492
- Dividendes perçus	(12 500)	-	(12 500)
Solde au 31 décembre 2015	1 135 429	32 504	1 167 934

L'augmentation survenue lors de l'exercice 2015 concerne :

	Parts de capital
Prise de participation chez Teixeira Duarte – Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	623 940
Augmentation de capital chez Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, Lda.	70 000
Couverture de pertes chez Teixeira Duarte – Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	59 000
Prise de participation TDGI – Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	3 495
	756 435

La réduction enregistrée lors de l'exercice 2015 concerne la réduction de 150 millions d'euros du capital de Teixeira Duarte – Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A..

L'entreprise a enregistré, lors de l'exercice 2015, un *Goodwill* d'un montant de 32,504 millions d'euros suite à l'acquisition à 100 % de la filiale TDGI – Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A..

L'application de la méthode de mise en équivalence des exercices 2015 et 2014 est comme suit :

	Gains / pertes		Ajustements des capitaux propres		Dividendes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A.	14 083	66 365	4 269	57 661	(12 500)	(52 500)
Teixeira Duarte – Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	13 176	-	11 872	-	-	-
TDGI – Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	1 190	-	-	-	-	-
	28 449	66 365	16 141	57 661	(12 500)	(52 500)

9. PRODUITS

Le produit comptabilisé par l'entreprise aux 31 décembre 2015 et 2014 était décomposé comme suit :

	2015	2014
Prestation de services	12 351	12 599
Intérêts et produits assimilés	3 547	8 082
	15 898	20 681

À ces dates-là, le chiffre d'affaires de l'entreprise par marché géographique était réparti de la façon suivante :

	2015	2014
Angola	2 740	2 396
Algérie	-	50
Brésil	558	245
Espagne	238	161
Mozambique	726	500
Portugal	8 089	9 243
Venezuela	-	4
	12 351	12 599

10. IMPÔT SUR LE REVENU

L'Entreprise est assujettie à l'impôt sur les sociétés (IRC) au taux de 21 % sur l'assiette imposable. Cet impôt sur les sociétés pourra être majoré de la surtaxe municipale (Derrama) à laquelle la société pourrait être assujettie dont le taux qui est variable peut aller jusque 1,5 % du bénéfice imposable.

En outre, au cas où le bénéfice imposable serait supérieur à 1,500 million d'euros, ou 7,500 ou 35,000 millions d'euros, il est frappé de la surtaxe d'État de, respectivement 3 %, 5 % et 7 %. L'Entreprise est de plus assujettie à une imposition autonome, aux taxes sur les charges et les dépenses prévues à l'article 88 du Code des sociétés (IRC).

Selon la législation portugaise en vigueur, les déclarations fiscales sont passibles de révision et de correction par les autorités fiscales pendant généralement quatre ans (cinq ans pour la sécurité sociale). Par conséquent, les exercices de 2012 à 2015 pourront encore être objet de contrôle. Selon le Conseil d'Administration, les éventuelles corrections résultant de contrôles et d'inspections opérées par les autorités fiscales sur ces exercices n'auront aucun effet significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

Pour définir l'assiette d'imposition, sur laquelle est appliqué le taux d'impôt, le résultat comptable est majoré et déduit des montants non admis au plan fiscal. Cette différence entre le résultat comptable et le résultat fiscal peut être de nature temporaire ou permanente.

Selon la législation portugaise, les pertes fiscales d'un exercice peuvent être reportées sur six ans pour ceux allant jusqu'en 2009, sur quatre ans pour ceux allant jusqu'en 2010 et 2011, sur cinq ans pour les exercices 2012 et 2013 et sur douze ans à partir de 2014 et pourront être déduites des bénéfices fiscaux obtenus au cours de l'exercice. À compter du 1er janvier 2014, la déduction des pertes fiscales, y compris les pertes fiscales obtenues avant cet exercice, est limitée à 70 % du bénéfice imposable calculé pour l'exercice où se réalise la déduction.

La charge d'impôt inscrite dans les exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014 peut être présentée comme suit :

	2015	2014
Impôt courant	3 043	105
Impôt différé	(3 995)	1 240
	(952)	1 345

Le rapport entre charge et bénéfice comptable des exercices 2015 et 2014, au Portugal, est le suivant :

	2015	2014
Résultat net de l'exercice	24 978	65 390
Ajustements sur le bénéfice imposable :		
Différences définitives :		
- À majorer	3 043	1 345
- À déduire	(28 746)	(66 367)
Différences temporelles :		
- À déduire	(3 995)	-
Perte fiscale / (Bénéfice)	(4 720)	368
Assiette imposable	-	368
Impôt	-	92
Autres composantes de l'impôt :		
- Imposition autonome	39	8
- Surtaxe municipale (Derrama)	-	5
- Divers	3 004	-
Impôt courant	3 043	105
Impôt différé	(3 995)	1 240
Différences sur les estimations	(297)	-
Charges d'impôts	(1 248)	1 345

Les différences permanentes incluent essentiellement l'annulation des effets de la mise en équivalence (note 8).

Le taux d'impôt effectif des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014 a été le suivant :

	2015	2014
Impôt exigible	3 043	105
Résultat avant impôt	23 730	66 735
Taux d'impôt effectif	12,82 %	0,16 %

Le mouvement survenu sur les actifs par impôts différés pendant les exercices 2015 et 2014 était le suivant :

	2015			
	Solde initial	Constitution	Ajustement	Solde final
Actifs par impôts différés :				
Pertes fiscales à reporter	-	991	(991)	-
Charges nettes de financement	-	3 004	-	3 004
	-	3 995	(991)	3 004

L'ajustement opéré sur les pertes fiscales pouvant être reportées à l'exercice 2015 concerne leur utilisation dans le cadre du RETGS (note 3.2.i).

	2014			
	Solde initial	Reprise	Ajustement	Solde final
Pertes fiscales à reporter	1 250	(1 240)	(10)	-
	1 250	(1 240)	(10)	-

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers, courants et non courants, étaient décomposés comme suit aux 31 décembre 2015 et 2014 :

11.1. Actifs financiers :

Clients

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le poste Clients était composé comme suit :

	2015		2014	
	Non groupe	Groupe	Non groupe	Groupe
Compte courant	68	8 518	-	2 527
	68	8 518	-	2 527

Autres créances

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le poste "Diverses créances" était décomposé comme suit :

	2015		2014	
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Débiteurs – produits à recevoir :				
Fournitures et prestations de service réalisés et non facturées	3 600	-	6 226	-
Intérêts à recevoir	1 020	-	2 376	-
	4 620	-	8 602	-
RETGS	11 873	-	7 586	-
Autres débiteurs	9 432	-	68	52 955
	25 925	-	16 256	52 955

Autres actifs

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les autres actifs étaient décomposés comme suit :

	2015	2014
État et autres collectivités publiques :		
Impôt sur les sociétés – IRC :		
- Impôt estimé	3 609	1 461
- Prélèvements à la source	843	4 352
- Paiement acompte (a)	1 475	15 613
	5 927	21 426

(a) comprend les acomptes, les acomptes supplémentaires et les acomptes spéciaux

Ces soldes concernent le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés - RETGS (note 10).

Les montants individuels de l'Entreprise pour les postes "Impôt estimé" et "Prélèvements à la source" sont respectivement de 3,609 millions d'euros et 258 euros.

11.2. Passifs financiers :
Fournisseurs

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le poste "Fournisseurs" était décomposé comme suit :

	2015		2014	
	Non groupe	Groupe	Non groupe	Groupe
Compte courant	139	403	606	-
	139	403	606	-

Autres Dettes

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le poste "Diverses dettes" était décomposé comme suit :

	2015		2014	
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Créanciers – charges à payer :				
Frais encourus et non facturés par des fournisseurs	3 666	-	2 456	-
Charges du personnel	1 061	-	1 020	-
Distribution des résultats	1 187	529	1 135	1 739
Intérêts à régler	1 494	-	-	-
Assurances à régler	6	-	22	-
	7 414	529	4 633	1 739
Autres créanciers	61 874	386 746	25 345	-
	69 288	387 275	29 978	1 739

Le poste Autres créanciers de 2015 comprend le montant de 429,246 millions d'euros concernant la prise de participation chez Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., dont 42,5 millions d'euros de passif courant et 386,746 millions d'euros non courant.

Autres passifs

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les autres passifs étaient décomposés comme suit :

	2015	2014
État et autres collectivités publiques :		
Impôt sur le revenu - prélèvements sur tiers	141	135
Taxe sur la valeur ajoutée - TVA	478	251
Sécurité sociale	165	157
Autres	3	3
	787	546

Fonds obtenus

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le poste "Financements obtenus" était décomposé comme suit :

	2015		2014	
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Avances en compte courant	133 013	-	58 473	-
Découverts bancaires souscrits	41 504	-	36 568	-
Emprunts bancaires	2 599	2 600	2 600	5 200
Papier commercial	-	10 450	-	451
Parties liées	3 510	-	-	-
	180 626	13 050	97 641	5 651

a) Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2015, les découverts bancaires et les avances en compte courant portent des intérêts aux taux normaux du marché.

Le 31 octobre 2015, l'Entreprise a souscrit un emprunt bancaire auprès de la banque Banco do Brasil S.A., de 5,2 millions d'euros, signé le 17 octobre 2014 et qui sera amorti par tranches semestrielles de 1,3 million d'euros.

b) Papier commercial

En 2015, l'Entreprise a négocié un programme groupé d'émissions de papier commercial, souscrit le 28 décembre 2011 auprès de la Banco Comercial Português, S.A., s'élevant à 42 millions d'euros, qui était de 38,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, et auquel ont pris part TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., et l'Entreprise. Les montants utilisés par chacune des sociétés étaient respectivement de 37,2 millions d'euros, 750 000 euros et 750 000 euros. Chaque émission doit obligatoirement être réalisée conjointement par toutes les sociétés émettrices et la participation de chacune ne peut être inférieure à 250 milliers d'euros. Le programme durera jusqu'au 30 décembre 2021. Des amortissements de 3,3 millions d'euros sont prévus à la fin de chaque semestre, sauf la dernière tranche qui sera de 5,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt pour la période de chaque émission est indexé sur Euribor, en vigueur le deuxième jour ouvré antérieur à la date de souscription, majoré de 4,25 %.

Au 31 décembre 2015, l'Entreprise a négocié un programme groupé d'émissions de papier commercial, souscrit le 28 décembre 2015 auprès de la Novo Banco, S.A., qui s'élevait à 97 millions d'euros, auquel ont pris part TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., et l'Entreprise. Les montants utilisés par chacune des sociétés étaient respectivement de 77,6 millions d'euros, 9,7 millions d'euros et 9,7 millions d'euros. La participation de chaque société au programme pourra être variable à chacune des émissions. Le programme a une durée de cinq ans, à compter de la date de signature du contrat, et les intérêts sont précomptés. Le taux d'intervention est indexé sur Euribor du délai afférent, en vigueur au deuxième jour ouvré antérieur à chaque date de souscription, majoré de 5,00 % et déterminé en fonction de la date de réalisation de chaque vente, dont la dernière émission sera remboursée le 6 novembre 2018. Les amortissements de ce programme se feront par tranches semestrielles de 2 millions d'euros à compter de mai 2016, et de 2,5 millions d'euros à compter de mai 2018 et le reliquat sera versé à la date de remboursement de la dernière émission.

Celles-ci sont remboursables selon les échéances suivantes :

	2015	2014
Moins d'un an	180 626	97 641
1 à 2 ans	2 600	2 600
2 à 3 ans	-	2 600
4 à 5 ans	-	451
Plus de 5 ans	10 450	-
	193 676	103 292

12. PASSIFS ÉVENTUELS, GARANTIES ET ENGAGEMENTS

Procédures fiscales

Suite à plusieurs contrôles réalisés par la Direction des impôts - DI - (Autoridade Tributária e Aduaneira) sur les pièces comptables de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., société détenue à 100 % par l'Entreprise, relatives aux exercices 2007 à 2012, les pertes fiscales de cette filiale ont été corrigées comme suit :

	Perte fiscale obtenue	Correction DI
2007	46 632	29 331
2008	50 590	45 938
2009	50 182	24 807
2010	18 165	6 467
2011	12 779	3 213
2012	13 294	3 971

À l'exception des 611 milliers d'euros et 1 666 milliers d'euros compris dans la correction sur la perte fiscale de, respectivement, 2008 et 2012 (qui concerne, selon la direction des impôts, l'application incorrecte du §10 de l'article 22 du régime des avantages fiscaux - EBF - effectuée par le Fundo Investimento Imobiliário TDF sur la distribution des revenus), toutes les autres corrections ont été dues au fait que les frais financiers supportés pour l'investissement réalisé dans les filiales sous la forme d'apports n'ont pas été acceptés en tant que charges fiscales.

Étant donné que TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. est assujettie à l'impôt sur les sociétés (IRC) selon le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (article 69 et suivants du Code IRC), les corrections sur les pertes fiscales des exercices allant de 2007 à 2011 ont été objet de paiements supplémentaires de l'impôt IRC et d'intérêts compensatoires délivrés à la société dominante TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções S.A.. En vertu des textes législatifs, cette société a contesté les corrections effectuées par la direction des impôts sur les exercices allant de 2007 à 2010. Elle est en train de préparer la même procédure en ce qui concerne les corrections de l'exercice 2011.

Malgré l'issue défavorable à TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., et par conséquent à l'Entreprise, dans la procédure relative à l'exercice 2006, le Conseil d'Administration a l'espoir d'obtenir une issue différente pour les autres exercices objets de corrections. Cette procédure concerne l'exercice 2006 où les frais financiers encourus par l'investissement réalisé dans des filiales sous la forme d'apports n'ont pas été acceptés comme charges fiscales.

Au-delà des corrections décrites ci-dessus concernant la filiale TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., la direction des impôts a effectué sur les comptes de la filiale TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., les corrections suivantes :

- Le montant des corrections effectuées sur l'assiette imposable de 2008 s'est élevé à 35,467 millions d'euros, dont 32,595 millions d'euros ont été contestés par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. Ils ont trait au crédit d'impôt, au régime de réinvestissement de plus-values fiscales et à l'application incorrecte de l'article 22 § 10 du régime des avantages fiscaux ;
- La correction de 461 millions d'euros effectuée par la DI sur le crédit d'impôt en raison de double imposition internationale en 2010, inscrit au bilan de 2014, a connu un dénouement favorable à l'Entreprise.

Garanties

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. relative à la dette de l'impôt sur le revenu de 2008, qui a été contestée, une garantie bancaire de 14,752 millions d'euros a été émise au profit de la DI. Plus tard, TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., a demandé de remplacer cette garantie bancaire par un cautionnement fourni par l'Entreprise, ce qui a été refusé par la DI. En vertu des dispositions législatives, cette décision de la DI a été contestée auprès du tribunal central administratif du sud dont la décision nous a été favorable et dont nous attendons l'application. Dès lors que le remplacement de la garantie bancaire par un cautionnement est accepté par la DI, la filiale TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., annulera la garantie bancaire d'un montant de 14,752 millions d'euros.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., relative à la dette de l'impôt sur le revenu de 2010, qui a été contestée, l'Entreprise a présenté un cautionnement de 10,139 millions d'euros qui a été accepté par la DI.

Comme garantie d'un contrat de papier commercial qui s'élevait à 38,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, signé le 28 décembre 2011 avec la Banco Comercial Português par l'Entreprises et d'autres émetteurs, TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., et par TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., une hypothèque générique au profit de la banque a été constituée sur les immeubles implantés respectivement aux lots 6, 18 et 19 de Lagoas Park, propriété de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A..

Lettres de confort

Pendant l'exercice 2015, l'Entreprise a émis des lettres de confort au profit de sociétés du groupe, sous la forme d'aval bancaires, dont les montants sont comme suit :

Société	Montant en devises	Devise	Montants en milliers d'euros
ANGÓIMO - Empreendimentos e Construções, Lda.	30 000 000,00	USD	27 556
ANGÓIMO - Empreendimentos e Construções, Lda.	4 390 650 000,00	AON	29 700
CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	25 000 000,00	USD	22 963
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A.U.	6 500 000,00	EUR	6 500
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	1 891 400 000,00	AON	12 794
			99 513

13. RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats de financement des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014 étaient détaillés comme suit :

	2015	2014
Charges financières :		
Charges d'intérêts	7 078	6 404
Autres charges financières	775	1 060
	7 853	7 464
Produits financiers :		
Intérêts obtenus	3 547	8 082
Résultats financiers	(4 306)	618

14. AVANTAGES DES SALARIÉS

Au cours des exercices 2015 et 2014, le nombre moyen des effectifs recrutés était respectivement de 166 et 160 personnes.

Les charges de personnel pour ces exercices se décomposaient comme suit :

	2015	2014
Salaires	4 931	4 681
Autres rémunérations	562	691
Charges sur rémunérations	1 514	1 475
Frais organes sociaux	1 246	1 243
Distribution des résultats	92	300
Assurances	97	56
Autres charges de personnel	186	111
	8 628	8 557

15. FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS

En 2015 et 2014, le poste Fournitures et services extérieurs se décomposait comme suit :

	2015	2014
Services spécialisés	3 419	3 351
Matériaux	38	407
Déplacements, hébergements et transports	476	524
Services divers	151	76
	4 085	4 358

16. DIVERS PRODUITS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les divers produits étaient comme suit :

	2015	2014
Services informatiques	34	150
Autres prestations de Services	10	16
Restitution d'impôts	-	1
	44	167

17. DIVERSES CHARGES

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les diverses charges étaient comme suit :

	2015	2014
Droit de timbre	-	86
Impôts et taxes	6	6
Autres	54	-
	60	92

18. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Principes généraux

L'entreprise est exposée à plusieurs risques financiers qui proviennent de son activité, à savoir :

- Risque de taux d'intérêt découlant du passif financier ;
- Risque de crédit, en particulier des créances sur ses clients ayant rapport avec l'activité opérationnelle de l'Entreprise ;
- Risque de liquidité, en ce qui concerne le maintien d'un équilibre de la trésorerie.

La direction financière de l'Entreprise assure la gestion centralisée des opérations de financement, des placements des excédents de trésorerie, des opérations de change ainsi que la gestion du risque de la contrepartie de l'Entreprise. En outre, elle est chargée d'identifier, de quantifier et de proposer et mettre en œuvre des mesures de gestion/atténuation des risques financiers auxquels se trouve exposée l'Entreprise.

Plus bas, nous allons analyser de façon détaillée les principaux risques financiers auxquels notre société se voit confrontée et les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de sa gestion.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but d'amoindrir la charge de la dette assujettie à se tenir à un bas niveau de volatilité des charges financières. Aux 31 décembre 2015 et 2014, le passif financier est composé exclusivement de taux d'intérêt variable.

Dans le cas où les taux d'intérêt du marché auraient été supérieurs (inférieurs) de 1 % au cours des exercices 2015 et 2014, les résultats financiers de ces exercices auraient diminué (augmenté) respectivement de (857)/ 857 milliers d'euros et de 116 / 116 milliers d'euros.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les créances sur clients, pour lesquelles n'a été inscrit aucun ajustement, parce que le Conseil d'Administration les considère réalisables, sont les suivantes :

	2015	2014
Soldes :		
Non échu	4 619	1 560
Moins de 180 jours	2 760	789
180 à 360 jours	546	178
	8 586	2 527

Risque de liquidité

Ce risque peut advenir si les sources de financement, telles que les flux de trésorerie opérationnelles, de désinvestissement, de lignes de crédit et des flux de trésorerie obtenus par des opérations de financement ne satisfont pas aux besoins de financement, tels que les décaissements pour des opérations d'exploitation et de financement, les investissements, la rémunération des actionnaires et le remboursement de dette. Afin d'atténuer ce risque, l'Entreprise essaie de conserver une position nette et une échéance moyenne de la dette qui lui permette d'amortir sa dette dans des délais convenables.

L'échéance des passifs financiers était aux 31 décembre 2015 et 2014 comme suit :

	2015				Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Fournisseurs	542	-	-	-	542
État et autres collectivités publiques	787	-	-	-	787
Fonds obtenus	180 626	2 600	-	10 450	193 676
Autres Dettes	69 288	42 902	42 627	301 746	456 563
Différés	480	-	-	-	480
	251 723	45 502	42 627	312 196	652 048

	2014				Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Fournisseurs	606	-	-	-	606
État et autres collectivités publiques	546	-	-	-	546
Fonds obtenus	97 641	2 600	2 600	451	103 292
Autres Dettes	29 978	587	402	750	31 717
	128 771	3 187	3 002	1 201	136 161

19. CAPITAUX

Capital Social

Au 31 décembre 2015, le capital de l'Entreprise, totalement souscrit et libéré, était composé de 420 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chaque.

Aux 31 décembre 2015, TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. détenait directement 203 520 000 actions représentatives du capital de TEIXEIRA DUARTE, S.A., qui correspondaient à 48,46 % de son capital.

Réserves légales

La législation commerciale établit que 5 % au moins du résultat net annuel doit être destiné à doter la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci représente 20 % au moins du capital. Cette réserve ne peut être distribuée sauf en cas de liquidation de l'Entreprise, mais elle peut être utilisée pour absorber les déficits après que les autres réserves sont épuisées, ou incorporées au capital.

Diverses réserves

Les diverses réserves sont composées des réserves libres, qui sont disponibles à la distribution.

Affectation des résultats

L'Assemblée Générale, réalisée le 26 juin 2015, a approuvé les comptes de l'exercice 2014 et a décidé que le résultat net de 65 389 620,98 € (soixante-cinq millions trois cent quatre-vingt-neuf mille six cent vingt euros et quatre-vingt-dix-huit centimes) soit affecté comme suit :

	Montants en euros
Réserves légales	10 500 000,00
Réserves libres	49 219 620,98
Dividendes	5 670 000,00
	65 389 620,98

20. AUTRES INFORMATIONS

La Direction informe que l'Entreprise n'a aucune dette envers l'État, au titre du décret-loi 534/80 du 7 novembre 1980.

En application du décret-loi n° 411/91 du 17 octobre 1991, la Direction informe que la situation de l'Entreprise au regard de la sécurité sociale est en règle, dans les délais impartis par la loi.

21. FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Teixeira Duarte a poursuivi son activité dans les divers secteurs et marchés où elle opère. Des faits marquants, portés à la connaissance du marché en temps voulu, sont survenus après la clôture de l'exercice. Les voici :

Marché pour l'exécution d'un ouvrage au Brésil, d'un montant de 65 millions d'euros

La société détenue directement et totalement par le Groupe, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., a signé le 10 mars un marché de travaux avec le Departamento Estadual de Infraestrutura - DEINFRA, organisme gouvernemental de l'État de Santa Catarina, au Brésil, qui a pour objet les services de remise en état de la structure et la restauration du pont du pont Hercílio Luz, à Florianópolis, au Brésil.

La durée prévue pour l'exécution de ce marché est de 30 mois et son montant total est de 262 928 989 reais brésiliens, qui correspond à la contre-valeur de 65 079 822,03 euros.

Contrat d'exécution de la troisième phase de travaux en Algérie, d'un montant de 78,6 millions d'euros

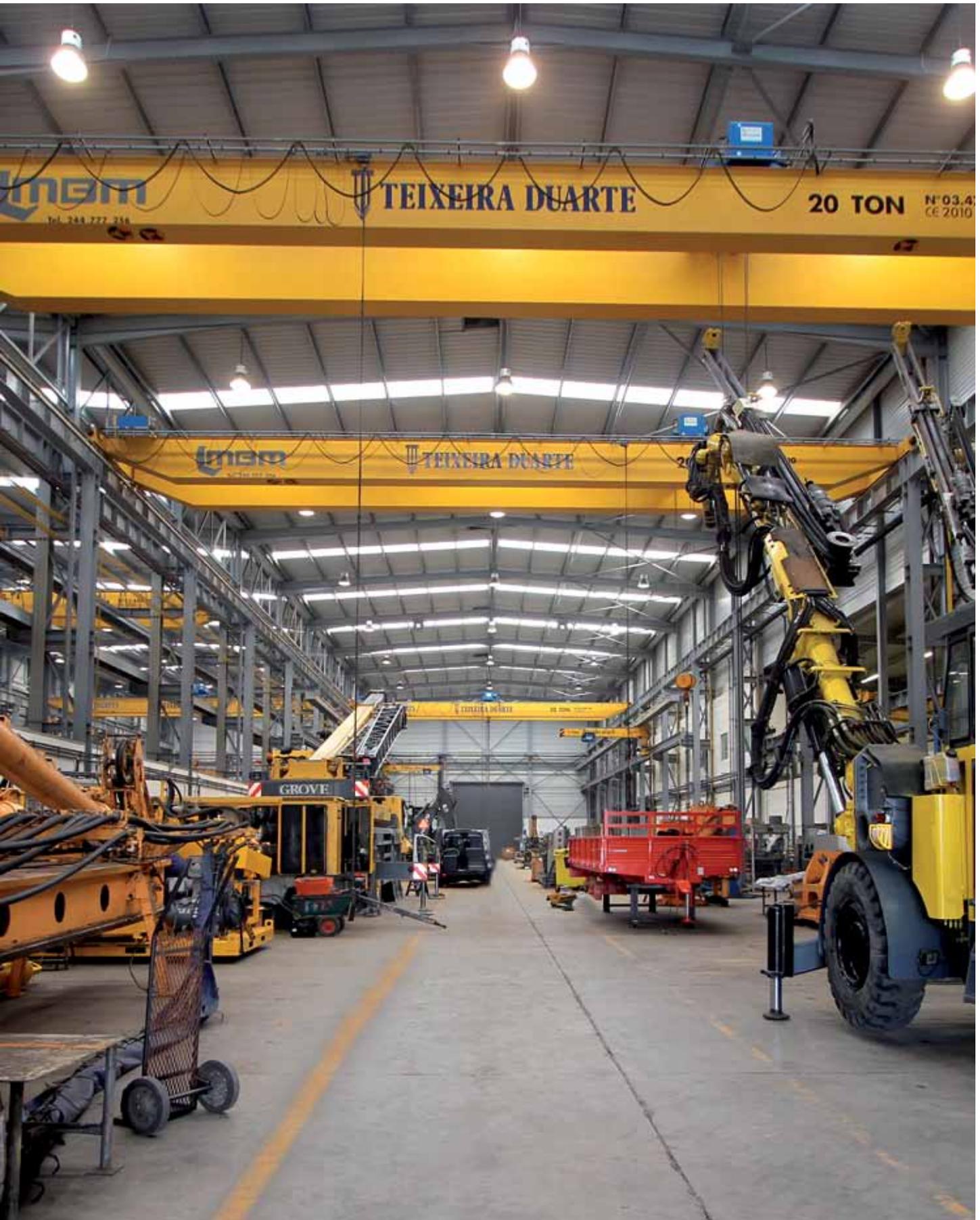
Le groupement constitué par ses filiales Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. (80 %) et Teixeira Duarte Algérie, SPA (20 %), a reçu le 31 mars 2016 le marché supplémentaire de travaux et l'ordre de service respectif de la Gulf Bank Algeria, pour l'exécution de la Tranche III, concernant les travaux suivants : finitions intérieures et extérieures, aménagements extérieurs, installations électriques, CVC, VRD, énergie solaire et façade du bâtiment, ainsi que l'entretien du bâtiment pendant 24 mois après l'achèvement des travaux.

Le délai de réalisation prévu pour ce marché est de 24 mois et son montant total est de 78 644 931,29 euros équivalents, dont 58 % sont payés en euros et les 42 % restants en dinars algériens.

Ce marché supplémentaire vient à la suite du contrat de base, signé le 23 novembre 2014 pour un montant de 27 313 209,38 euros équivalents pour la réalisation du gros-oeuvre en béton armé et la structure métallique d'un bâtiment comprenant 5 sous-sols et 15 étages, ainsi qu'à la suite d'un autre marché supplémentaire - une deuxième tranche - correspondant à l'extension de la structure en béton armé du bâtiment déjà en construction et de la structure métallique jusqu'à 24 étages, pour le montant 7 572 643,26 euros équivalents.

Le montant total des trois phases s'élève à 113 530 783,93 euros équivalents hors taxes.

États financiers consolidés **2015**



(Montants exprimés en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante de la situation financière consolidée au 31 décembre 2015

	Notes	2015	2014
Actifs non courants:			
Goodwill	19	21 955	29 734
Immobilisations incorporelles	20	33 262	31 094
Immobilisations corporelles	21	630 986	668 117
Immeubles de placement	22	511 683	482 185
Les investissements dans les sociétés associées et les coentreprises	7 et 23	16 874	40 592
Actifs financiers disponibles à la vente	7 et 25	30 427	59 887
Autres investissements	26	52 970	17 583
Actifs par impôts différés	27	194 913	171 219
Clients	28	52 087	55 225
Autres débiteurs	28	99	125
Autres actifs non courants	31	1 242	1 303
Autres actifs non courants		1 546 498	1 557 064
Actifs courants:			
Stocks	9 et 10	274 018	355 871
Clients	28	433 569	450 078
Autres débiteurs	28	55 908	74 540
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	252 693	191 477
Autres investissements	26	35	3 889
Autres actifs courants	31	276 538	320 679
		1 292 761	1 396 534
Actifs détenus à la vente	24	22 572	409
Total actifs courants		1 315 333	1 396 943
TOTAL ACTIF	7	2 861 831	2 954 007
Capitaux propres:			
Capitaux	33	210 000	210 000
Ajustements sur parts de capital dans entreprises associées et coentreprises		8 326	9 670
Ajustements du change		48 126	55 546
Réserves et résultats reportés	34	167 822	112 190
Résultat net consolidé	17	33 653	70 281
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		467 927	457 687
Intérêts minoritaires	35	50 290	27 058
TOTAL CAPITAUX PROPRES		518 217	484 745
Passifs non courants:			
Emprunts	36	665 537	761 515
Provisions	37	52 441	62 095
Locations-financement	39	155 889	171 376
Passifs par impôts différés	27	59 019	56 080
Autres créanciers	38	113	455
Autres passifs non courants	40	70 780	110 002
Total passifs non courants		1 003 779	1 161 523
Passifs courants:			
Emprunts	36	734 596	723 345
Fournisseurs	38	193 896	187 388
Locations-financement	39	18 913	20 144
Autres créanciers	38	34 246	52 978
Autres passifs courants	40	358 184	323 884
Total passifs courants		1 339 835	1 307 739
TOTAL PASSIF	7	2 343 614	2 469 262
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 861 831	2 954 007

	Notes	2015	2014
Produits d'exploitation:			
Ventes et prestations de services	7 et 8	1 411 906	1 679 722
Autres produits opérationnels	8	79 837	35 813
Total produits opérationnels	8	1 491 743	1 715 535
Charges d'exploitation:			
Charges des ventes	9	(508 423)	(649 408)
Variation de la production	10	(472)	(2 927)
Fournitures et services extérieurs	11	(408 206)	(454 781)
Charges de personnel	12	(281 823)	(290 703)
Amortissements et dépréciations	7, 20 et 21	(76 256)	(75 537)
Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et <i>Goodwill</i>	7 et 37	(12 638)	32 973
Autres charges opérationnelles	14	(79 019)	(77 917)
Total charges opérationnelles		(1 366 837)	(1 518 300)
Les résultats opérationnels	7	124 906	197 235
Charges financières	7 et 15	(372 483)	(269 823)
Produits financiers	7 et 15	282 755	172 198
Résultat des opérations d'investissement:			
Résultats relatifs aux sociétés associées et aux coentreprises	7 et 15	9 740	(10 598)
Autres	7 et 15	7 387	14 544
Résultats financiers		(72 601)	(93 679)
Résultats avant impôts	7	52 305	103 556
Impôt sur le revenu	16	(11 896)	(37 611)
Résultat net consolidé de l'exercice		40 409	65 945
Résultat net attribuable à:			
Détenteurs de capital	17	33 653	70 281
Intérêts minoritaires	35	6 756	(4 336)
Résultat par action:			
non dilué (en euros)	17	0,08	0,17
dilué (en euros)	17	0,08	0,17

(Montants exprimés en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du compte de résultat consolidé de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

(Montants exprimés en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante de l'état consolidé des autres éléments du résultat global de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

	Notes	2015	2014
Résultat net consolidé de l'exercice		40 409	65 945
Gains et pertes qui ne seront pas recyclés ultérieurement en résultats			
Acquisition d'intérêts minoritaires	35	-	(1 051)
Autres variations des capitaux		9 032	(2 085)
		9 032	(3 136)
Gains et pertes qui peuvent être recyclés ultérieurement en résultats			
Juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	25	(3 346)	(30 039)
Ajustements du change		(7 377)	94 707
Ajustements sur parts de capital dans entreprises associées et coentreprises	23	(1 344)	8 001
Instruments financiers dérivés e couverture	41	1 768	(5 161)
		(10 299)	67 508
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		(1 267)	64 372
Résultat global de l'exercice		39 142	130 317
Résultat global attribuable à:			
Détenteurs de capital		15 910	138 580
Intérêts minoritaires		23 232	(8 263)

	Notes	Capitaux	Ajustements sur parts de capital dans entreprises associées et coentreprises	Ajustements du change	Réserves et résultats reportés					Résultat net consolidé	Total capitaux propres attribuables aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Total
					Réserve légale	Réserves libres	Réserve de la juste valeur	Réserve d'opérations de couverture	Résultats reportés				
Solde au 31 décembre 2013	33	210 000	1 669	(37 085)	10 000	75 378	34 074	(8 305)	(24 298)	63 974	325 407	35 321	360 728
Résultat global de l'exercice:													
Résultat net consolidé de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	70 281	70 281	(4 336)	65 945
Variation des ajustements des taux de change		-	-	92 631	-	-	-	-	-	-	92 631	2 076	94 707
Variation de la juste valeur et cession des actifs financiers disponibles à la vente	25	-	-	-	-	-	(30 039)	-	-	-	(30 039)	-	(30 039)
Effet des opérations de couverture	41	-	-	-	-	-	-	(5 161)	-	-	(5 161)	-	(5 161)
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence	23	-	8 001	-	-	-	-	-	-	-	8 001	-	8 001
Acquisition d'intérêts minoritaires	35	-	-	-	-	-	-	-	(410)	-	(410)	(641)	(1 051)
Autres		-	-	-	-	-	-	-	3 277	-	3 277	(5 362)	(2 085)
Opérations avec les détenteurs de capital pendant l'exercice:													
Affectation du résultat consolidé de 2013:													
Transfert vers les réserves légales et libres		-	-	-	11 000	46 674	-	-	-	(57 674)	-	-	-
Dividendes distribués	18	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 300)	(6 300)	-	(6 300)
Solde au 31 décembre 2014		210 000	9 670	55 546	21 000	122 052	4 035	(13 466)	(21 431)	70 281	457 687	27 058	484 745

	Notes	Capitaux	Ajustements sur parts de capital dans entreprises associées et coentreprises	Ajustements du change	Réserves et résultats reportés					Résultat net consolidé	Total capitaux propres attribuables aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Total
					Réserve légale	Réserves libres	Réserve de la juste valeur	Réserve d'opérations de couverture	Résultats reportés				
Solde au 31 décembre 2014	33	210 000	9 670	55 546	21 000	122 052	4 035	(13 466)	(21 431)	70 281	457 687	27 058	484 745
Résultat global de l'exercice:													
Résultat net consolidé de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	33 653	33 653	6 756	40 409
Variation des ajustements des taux de change		-	-	(7 420)	-	-	-	-	-	-	(7 420)	43	(7 377)
Variation de la juste valeur et cession des actifs financiers disponibles à la vente	25	-	-	-	-	-	(3 346)	-	-	-	(3 346)	-	(3 346)
Effet des opérations de couverture	41	-	-	-	-	-	-	1 768	-	-	1 768	-	1 768
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence	23	-	(1 344)	-	-	-	-	-	-	-	(1 344)	-	(1 344)
Autres		-	-	-	-	-	(689)	-	(6 712)	-	(7 401)	16 433	9 032
Opérations avec les détenteurs de capital pendant l'exercice:													
Affectation du résultat consolidé de 2014:													
Transfert vers les réserves légales et libres		-	-	-	10 500	54 111	-	-	-	(64 611)	-	-	-
Dividendes distribués	18	-	-	-	-	-	-	-	-	(5 670)	(5 670)	-	(5 670)
Solde au 31 décembre 2015		210 000	8 326	48 126	31 500	176 163	-	(11 698)	(28 143)	33 653	467 927	50 290	518 217

(Montants exprimés en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du tableau des variations des capitaux propres consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

(Montants exprimés en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du tableau des flux de trésorerie de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES:			
Sommes perçues des clients		1 463 766	1 663 068
Sommes payées aux fournisseurs		(821 900)	(1 138 099)
Sommes payées au personnel		(287 613)	(289 450)
Flux généré par les opérations		354 253	235 519
Impôt sur les bénéfices payé/perçu		(33 169)	(42 566)
Autres encaissements/décaissements relatifs à l'activité opérationnelle		(40 511)	(47 954)
Flux des activités opérationnelles (1)		280 573	144 999
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT:			
Encaissements provenant de:			
Investissements financiers	30	80 912	57 639
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		8 125	12 881
Intérêts et produits assimilés		14 778	19 544
Dividendes	30	1 013	1 733
		104 828	91 797
Décaissements concernant les:			
Investissements financiers	30	(24 064)	(62 902)
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		(70 463)	(148 894)
Immobilisations incorporelles		(1 491)	(12 795)
		(96 018)	(224 591)
Flux de trésorerie des opérations d'investissement (2)		8 810	(132 794)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT:			
Encaissements provenant de:			
Emprunts		1 562 648	1 963 458
Décaissements concernant les:			
Emprunts		(1 647 375)	(1 841 204)
Intérêts et charges assimilées		(93 039)	(132 858)
Dividendes	18	(5 670)	(6 300)
		(1 746 084)	(1 980 362)
Flux des opérations de financement (3)		(183 436)	(16 904)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (4) =(1)+(2)+(3)		105 947	(4 699)
Effet des différences de change		(43 253)	9 321
Trésorerie et équivalents de trésorerie - changement de périmètre (note 5)		(1 478)	414
Valeurs disponibles en début d'exercice	30	191 477	186 441
Valeurs disponibles en fin d'exercice	30	252 693	191 477

1. INTRODUCTION

Teixeira Duarte, S.A. Teixeira Duarte, S.A., (l'Entreprise ou TD, S.A.), dont le siège est situé à Porto Salvo, a été constituée le 30 novembre 2009 avec un capital de 210 000 000 euros, représenté par 420 000 000 actions de 0,50 euro chaque (note 33). Sa principale activité est la réalisation et la gestion d'investissements, la coordination et la supervision d'autres sociétés intégrées ou liées à son Groupe d'entreprises.

L'univers industriel de Teixeira Duarte (le Groupe) est formé des sociétés apparentées indiquées dans la note 4. Les principales activités du groupe sont les suivantes : Construction, concessions et services, immobilier, hôtellerie, grande distribution, énergie et commerce automobile (note 7).

Les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Les opérations réalisées à l'étranger sont incluses dans les états financiers consolidés conformément à la méthode décrite dans la note 2.9.

La nouvelle loi promulguée en 2015 par le Venezuela (Convenio Cambiario n° 33), qui établit un nouveau taux de change pour certaines opérations de vente de devises, mise en application à compter du 12 février 2015, a provoqué depuis lors une dévalorisation non négligeable du bolivar vénézuélien (note 6).

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

2.1. Les fondements de la présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés suivant les prémisses de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables des sociétés comprises dans la consolidation (note 4), ajustés au processus de consolidation, de façon à correspondre aux dispositions des normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, en vigueur pour les exercices ouverts au 1er janvier 2015.

Les normes qui doivent être considérées comme en faisant partie sont les normes internationales d'information financière ("IFRS") établies par l'International Accounting Standards Board ("IASB"), les normes internationales comptables ("IAS") établies par l'International Accounting Standards Committee ("IASC") et leurs interprétations, établies par l'IFRS Interpretation Committee ("IFRIC") et le Standing Interpretation Committee ("SIC"), qui ont été adoptées par l'Union européenne. Dorénavant, toutes ces normes et interprétations seront dans leur ensemble désignées par IFRS.

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des immeubles de placement, des actifs financiers disponibles à la vente et des instruments financiers dérivés.

Normes, interprétations, amendements et révisions qui sont entrés en vigueur au cours de l'exercice

Les normes, interprétations, amendements et révisions adoptées ("*endorsed*") par l'Union européenne, devant être appliquées obligatoirement pour la première fois dans l'exercice arrêté 31 décembre 2015, sont les suivantes :

Norme / interprétation	Applicable à compter de	Remarques
IFRIC 21 - Droits ou Taxes	17-juin-14	Elle établit les conditions quant au moment où il faut comptabiliser un passif relatif à une taxe à payer à l'État par une entité en conséquence d'un événement donné (par exemple, la participation à un certain marché), sans que le règlement donne lieu à une contrepartie en biens ou en services particuliers.
Amendement à IFRS 3 - Regroupements d'entreprises (comprises dans les améliorations des normes internationales d'information financière (cycle 2011-2013))	1-jan-15	Elle précise que l'IFRS 3 exclut de son champ d'application la formation d'un accord de coentreprise dans les états financiers de ce même accord
Amendement à IFRS 13 - Évaluation de la juste valeur (comprise dans les améliorations des normes internationales d'information financière - cycle 2011-2013)	1-jan-15	Elle précise que l'exception d'application de la norme aux actifs et aux passifs financiers dont les positions sont compensées s'étend à tous les contrats dans le cadre de l'IAS 39, qu'ils appliquent ou non la définition de l'actif ou du passif financier de l'IAS 32.
Amendement à IAS 40 - Immeubles de placement (comprises dans les améliorations des normes internationales d'information financière (cycle 2011-2013))	1-jan-15	Elle précise qu'il faut faire preuve de jugement pour déterminer si l'acquisition d'un immeuble de placement constitue une acquisition d'un actif ou un regroupement d'entreprises concerné par l'IFRS 3.

L'adoption des normes, interprétations, révisions et amendements mentionnés ci-dessus n'ont pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Normes, interprétations, amendements et révisions qui entreront en vigueur dans les futurs exercices

Les normes, interprétations, amendements et révisions devant être appliqués obligatoirement pendant les exercices économiques futurs qui ont été adoptés ("endorsed") par l'Union européenne avant la date d'approbation de ces états financiers sont les suivants :

Norme / interprétation	Applicable à compter de	Remarques
Amendement à IAS 19 - Avantages du personnel - Contributions des membres du personnel	1-fév-15	Il précise les circonstances dans lesquelles les contributions des membres du personnel aux plans d'avantages post-emploi constituent une réduction des charges des avantages à court terme.
Améliorations des normes internationales d'information financière (cycle 2010-2012)	1-fév-15	Ces améliorations comprennent la clarification de certains aspects liés à : IFRS 2 - Sommes payées en actions : définition des conditions d'acquisition ; IFRS 3 - Regroupements d'entreprises : comptabilisation de paiements éventuels ; IFRS 8 - Secteurs opérationnels : informations relatives au jugement concernant le regroupement de secteurs et la clarification du besoin de rapprochement du total des actifs par secteur avec le montant des actifs dans les états financiers ; IAS 16 - Immobilisations corporelles et IAS 38 - Immobilisations incorporelles : nécessité de réévaluer proportionnellement les amortissements cumulés dans le cas de réévaluation d'immobilisations corporelles ; IAS 24 - Informations relatives aux parties liées : elle définit qu'une entité qui fournit des services de gestion à l'Entreprise ou à sa société-mère est considérée comme une partie liée ; et IFRS 13 - Juste valeur : clarifications relatives à l'évaluation des dettes et des créances à court terme.
Améliorations des normes internationales d'information financière (cycle 2012-2014)	1-jan-16	Ces améliorations comprennent la clarification de certains aspects liés à : IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées : elle donne des orientations sur comment procéder en cas de modifications quant à la méthode prévue de réalisation (vente ou distribution aux actionnaires) ; IFRS 7 - Instruments financiers : informations à fournir : elle précise les impacts de contrats d'accompagnement d'actifs dans le cadre des informations ayant trait à l'implication continue d'actifs décomptabilisés, et elle exempte les états financiers intermédiaires de donner les informations exigées pour la compensation des actifs et des passifs financiers ; IAS 19 - Avantages du personnel : elle établit que le taux à appliquer aux effets d'abattement d'avantages devra être déterminé en fonction des obligations d'entreprise de haute qualité et émises dans la monnaie qui servira à payer les avantages ; et IAS 36 - Information financière intermédiaire : clarification sur les procédures à adopter lorsque l'information est disponible dans d'autres documents qui se trouvent avec les états financiers intermédiaires.
Amendement à IFRS 11 - Partenariat - Comptabilisation des acquisition d'intérêts dans une entreprise commune	1-jan-16	Cet amendement est en relation avec l'acquisition d'intérêts dans des opérations communes. Il oblige à l'application de l'IFRS 3 dès lors que l'opération commune acquise constitue une activité d'entreprise conformément à l'IFRS 3. Dans le cas contraire, la transaction devra être inscrite en tant qu'acquisition d'actifs. Cette modification est à appliquer de façon prospective pour de nouvelles acquisitions d'intérêts.

Norme / interprétation	Applicable à compter de	Remarques
Amendement à la norme IAS 1 – Présentation des états financiers – Initiative Informations à fournir	1-jan-16	<p>Cet amendement clarifie quelques aspects liés à l'initiative des informations, notamment : (i) l'entité ne doit pas nuire à la compréhension des états financiers en regroupant des informations significatives matériels avec des informations non significatives ou en regroupant des informations significatives qui n'ont rien à voir entre elles ; (ii) les informations spécifiquement requises par les IFRS doivent être données uniquement si l'information en question est significative ; (iii) les lignes des états financiers spécifiées par l'IAS 1 peuvent être agrégées ou pas selon leur degré de matérialité par rapport à l'objet de l'information financière ; (iv) la partie de l'autre revenu global découlant de l'application de la méthode de mise en équivalence des sociétés associées et des coentreprises doit être présentée séparément des autres éléments de l'autre revenu global, en séparant également les postes qui pourront être reclassés dans des résultats de ceux qui ne seront pas reclassés ; (v) la structure des notes doit être souple, et doit respecter l'ordre suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – dans la première section des notes, une déclaration de mise en application des IFRS ; – dans la deuxième section, une description des méthodes comptables pertinentes ; – dans la troisième section, informations étayant les postes des états financiers ; et – les autres informations dans la quatrième section.
Amendement à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 38 – Immobilisations incorporelles – Clarification sur les modes d'amortissement acceptables.	1-jan-16	<p>Cet amendement établit la présomption (qui peut être réfutée) que le produit n'est pas une base appropriée pour amortir une immobilisation incorporelle et interdit l'utilisation du produit comme base d'amortissement d'immobilisations corporelles. La présomption établie pour l'amortissement d'immobilisations incorporelles ne pourra être réfutée que lorsque l'immobilisation incorporelle est exprimée en fonction du revenu ou quand l'utilisation des avantages économiques est en lien étroit avec les recettes.</p>
Amendement à IAS 16 – Immobilisations corporelles et à IAS 41 – Agriculture – actifs producteurs biologiques	1-jan-16	<p>Cet amendement exclut du champ d'application de l'IAS 41 les actifs producteurs biologiques qui produisent des fruits ou autres matières destinés à être récoltés et/ou mis au rebut, qui sont désormais régies par l'IAS 16.</p>
Amendement à IAS 27 – Application de la méthode de mise en équivalence dans les états financiers individuels	1-jan-16	<p>Cet amendement introduit la possibilité d'évaluer les participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises dans les états financiers individuels, par la méthode de mise en équivalence, en plus des méthodes d'évaluation existant actuellement. Cette modification s'applique de façon rétrospective.</p>

Normes, interprétations, amendements et révisions non adoptés par l'Union européenne

Les normes, interprétations, amendements et révisions approuvées devant être appliqués obligatoirement pendant les exercices économiques futurs qui n'ont pas été adoptés par l'Union européenne avant la date d'approbation de ces états financiers sont les suivants :

Norme / interprétation	Remarques
IFRS 9 – Instruments financiers (2009) et amendements ultérieurs	<p>Cette norme, faisant partie du projet de révision d'IAS 39, établit de nouveaux critères concernant la classification et l'évaluation d'actifs et de passifs financiers, la méthodologie de calcul de la dépréciation et pour l'application de règles de comptabilité de couverture. Cette norme doit être appliquée obligatoirement pendant les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.</p>
IFRS 14 – Comptes de report réglementaires	<p>Cette norme établit les conditions que doivent respecter les entités qui adoptent pour la première fois les IFRS dans leurs informations sur les comptes de report réglementaires.</p>
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	<p>Cette norme introduit une structure de comptabilisation du produit fondée sur des principes et sur un modèle devant être appliqués à tous les contrats conclus avec des clients, en remplacement des normes IAS 18 – Produits des activités ordinaires, IAS 11 – Contrats de construction ; IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle ; IFRIC 15 – Accords de construction de biens immobiliers ; IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 – Produits des activités ordinaires – opérations de troc portant sur des services de publicité. Cette norme doit être appliquée obligatoirement pendant les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.</p>

Norme / interprétation	Remarques
IFRS 16 - Contrats de location	Cette norme introduit les principes de comptabilisation et d'évaluation des contrats de location, en remplacement d'IAS 17 - Contrats de location Elle définit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location qui aboutit à la comptabilisation par le locataire des actifs et passifs pour tous les contrats de location, hormis pour les locations d'une durée inférieure à 12 mois ou pour les locations portant sur des actifs de peu de valeur. Les preneurs continueront de classer les contrats de location en contrat de location simple ou contrats de location-financement. L'IFRS 16 ne résultera pas en modifications substantielles pour ces entités par rapport à IAS 17.
Amendements aux normes IFRS 10 - États financiers consolidés, IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités et IAS 28 - Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	Ces amendements clarifient plusieurs aspects relatifs à l'application de l'exception de consolidation par les entités d'investissement.
Amendement à IFRS 10 - États financiers consolidés et IAS 28 - Participation dans des entreprises associées et des coentreprises	Ces amendements éliminent un conflit existant entre ces normes en ce qui concerne la vente ou la contribution d'actifs entre l'investisseur et la société associée ou entre l'investisseur et la coentreprise.

Étant donné qu'elles n'ont pas encore été adoptées ("endorsed") par l'Union européenne, ces normes n'ont pas été appliquées par notre Groupe au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

2.2. Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des IFRS requiert du Conseil d'Administration de formuler des jugements, des estimations et des conjectures qui pourraient affecter la valeur des actifs et des passifs présentés.

Ces estimations, fondées sur la connaissance existante à chaque moment et sur les actions prévues, sont revues périodiquement à partir de l'information disponible. Étant donné que les modifications survenues dans les faits et les circonstances peuvent conduire à la révision des estimations, les résultats réels futurs pourront différer de ces estimations.

Les estimations et les conjectures significatives avancées par le Conseil d'Administration pour la préparation de ces états financiers consolidés comprennent, notamment, les inférences utilisées dans le traitement des aspects suivants :

La perte de valeur des actifs non courants (à l'exception du goodwill)

La détermination d'une éventuelle perte de valeur peut être provoquée par différents événements, dont plusieurs surviennent en dehors de la sphère d'influence du Groupe, tels que la disponibilité future de financement, le coût de capital ou tout autre changement.

Identifier les indicateurs de dépréciation, estimer les futurs flux de trésorerie et déterminer la valeur recouvrable des actifs implique de la part de la Direction un degré élevé de jugement en ce qui concerne l'identification et l'évaluation des différents indicateurs de perte de valeur, des flux de trésorerie attendus, des taux d'actualisation applicables, des durées d'utilisation et des valeurs résiduelles.

La dépréciation du goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation tous les ans ou lorsqu'il y a des indices d'une éventuelle perte de valeur. Les valeurs recouvrables des unités génératrices des flux de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué sont déterminées sur la base des flux de trésorerie attendus. Ces calculs exigent du Conseil d'Administration de procéder à des estimations quant à l'évolution future du secteur d'activité et aux taux d'actualisation à retenir.

La durée d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles

La durée d'utilité d'un actif est le temps pendant lequel une entité compte qu'un actif soit disponible à l'utilisation. Elle doit être revue au moins à la clôture de chaque exercice économique.

Déterminer les durées d'utilité des actifs, le mode d'amortissement / dépréciation à appliquer et les pertes estimées découlant du remplacement du matériel avant la fin de sa durée d'utilité, en raison de son obsolescence technologique est essentiel pour déterminer le montant des amortissements / dépréciations à comptabiliser dans le compte de résultat consolidé de chaque exercice.

Ces trois paramètres sont définis selon la meilleure estimation de la direction pour les actifs et les activités en cause, en tenant compte également des pratiques adoptées par les entreprises des secteurs d'activité où le Groupe opère.

Les provisions et passifs éventuels

Le Groupe analyse périodiquement s'il existe d'éventuelles obligations découlant d'événements passés qui doivent être comptabilisées ou rendues publiques. La subjectivité inhérente à la détermination de la probabilité et du montant des ressources internes nécessaires pour faire face au paiement des obligations pourra conduire à des ajustements significatifs, soit par la variation des prémisses utilisées, soit par la future comptabilisation des provisions précédemment portées en tant que passifs éventuels.

La comptabilisation des actifs par impôts différés

Les actifs par impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il existe des attentes raisonnables qu'il y aura des bénéfices imposables futurs disponibles au titre des différences temporelles, ou quand il existe des passifs par impôts différés dont la récupération est attendue dans le même exercice où les actifs par impôts différés sont repris. L'évaluation des actifs par impôts différés est effectuée par la direction à la fin de chaque exercice, en tenant compte de la future performance fiscale attendue.

Les pertes de valeur sur les créances

Le risque de crédit des soldes des créances est évalué à la fin de chaque exercice à partir de l'information historique du débiteur et de son profil de risque. Les créances sont ajustées en fonction de l'évaluation effectuée par la direction des risques estimés de recouvrement à la clôture de l'exercice, lesquels pourront diverger du risque effectif.

La comptabilisation du produit dans les contrats de construction

Le Groupe comptabilise les résultats des contrats de construction selon la méthode du pourcentage d'avancement. Celle-ci est considérée comme étant le rapport entre les charges encourues pour chaque contrat jusqu'à la fin de l'exercice et la somme de ces charges avec les charges estimées pour terminer le marché. L'évaluation du degré d'achèvement de chaque contrat est revue périodiquement en tenant compte des indicateurs de production les plus récents.

L'évaluation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée à partir d'évaluations effectuées, dans quelques cas, par des organismes spécialisés indépendants et d'après des critères d'évaluation généralement admis pour le marché immobilier. Ces évaluations sont fondées sur des données qui peuvent être observées sur le marché et requièrent de l'évaluateur un jugement concernant les conditions de transaction de chaque bien immeuble sur le marché, lesquelles pourront diverger du résultat obtenu dans l'avenir.

2.3. Les principes de consolidation

a) Les sociétés contrôlées

La consolidation des entreprises contrôlées à chaque exercice comptable est effectuée par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est avéré lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote à l'Assemblée Générale, ou quand il a le pouvoir de déterminer les politiques financières et opérationnelles.

La participation de tiers aux capitaux propres et au résultat net de ces sociétés est présentée séparément dans le bilan consolidé et dans l'état du résultat global consolidé, sur les postes des "Intérêts minoritaires".

Les transactions et les soldes significatifs entre ces sociétés ont été éliminés de la procédure de consolidation. Les plus-values découlant de la cession de filiales effectuées au sein du Groupe sont également annulées.

Lorsque nécessaire, les états financiers des filiales sont ajustés, de façon à ce que leurs méthodes comptables soient uniformisées avec celles du Groupe.

b) Le regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises, notamment l'acquisition de sociétés, est inscrit par la méthode de l'acquisition.

Le coût d'acquisition est déterminé par la somme de la juste valeur des actifs cédés, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts relatifs à l'acquisition sont inscrits en tant que charge lorsqu'ils sont encourus. Le cas échéant, le coût d'acquisition comprend également la juste valeur de paiements éventuels évalués à la date de l'acquisition. Des modifications ultérieures dans la valeur des paiements éventuels sont inscrits conformément à la norme comptable qui régit la comptabilisation des actifs ou des passifs concernés, sauf s'ils se qualifient en tant qu'ajustement au cours de l'exercice d'évaluation provisoire (12 mois au plus).

Les actifs identifiables, les passifs et passifs éventuels d'une filiale, qui respectent les critères de comptabilisation conformément à l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ("IFRS 3"), sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou groupe d'actifs) classés comme détenus en vue de la vente, conformément à l'IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ("IFRS 5"), lesquels sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur déduite des coûts à supporter en vue de leur vente future.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la valeur des intérêts sans contrôle face à la juste valeur des actifs et passifs nets acquis est comptabilisé comme *Goodwill*. Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence calculée est inscrite comme résultat net de l'exercice où a lieu l'acquisition, après nouvelle confirmation de la juste valeur attribuée.

Si le processus de comptabilisation des regroupements d'entreprises est incomplet à la fin de l'exercice où le regroupement a lieu, le Groupe fournit l'information sur cette situation. Les valeurs considérées peuvent être ajustées pendant la période d'évaluation (entre la date d'acquisition et la date où le Groupe obtient l'information complète sur les faits et les circonstances qui existaient à la date de l'acquisition, période inférieure à 12 mois), ou de nouveaux actifs et passifs pourront être comptabilisés de façon à refléter les faits et les circonstances qui existaient au moment du bilan financier et que, s'ils avaient été connus, auraient eu un effet sur les montants comptabilisés au moment de l'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont identifiés dans les capitaux propres séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère. Les intérêts minoritaires peuvent être évalués initialement à leur juste valeur ou dans la proportion de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est effectuée séparément pour chaque transaction.

Suite à la comptabilisation initiale, la valeur comptable des intérêts minoritaires est déterminée comme valeur comptabilisée initialement majorée de la proportion de modifications de capitaux propres de la filiale. Le résultat global d'une filiale est attribué aux intérêts minoritaires même s'ils sont négatifs.

Les modifications du pourcentage de contrôle sur les filiales qui n'impliquent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme transactions de capitaux propres. La valeur des intérêts du Groupe et des intérêts minoritaires sont ajustés pour refléter les modifications de pourcentage. Toute différence entre le montant par lequel les intérêts minoritaires sont ajustés et la juste valeur du prix de la transaction est directement comptabilisée en capitaux propres et attribuée aux actionnaires de la société-mère.

Lorsque le Groupe perd le contrôle sur une filiale, le gain ou la perte encouru par la cession est calculé comme la différence entre (i) le montant cumulé de la juste valeur du prix et la juste valeur des intérêts retenus et (ii) la valeur comptable des actifs (comprenant *goodwill*) et des passifs de la filiale et des intérêts minoritaires. Les montants préalablement comptabilisés comme autre résultat global sont transférés dans les résultats de l'exercice ou dans les résultats reportés de la même manière qu'ils le seraient si leurs actifs ou leurs passifs étaient cédés. La juste valeur des intérêts retenus correspond à la juste valeur de la comptabilisation initiale à des effets de comptabilisation suivante dans le cadre d'IAS 39 - Instruments financiers ("IAS 39") ou, conformément, le cas échéant, au coût pour des effets de comptabilisation initiale d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

c) Les investissements dans les sociétés associées et les coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais qu'il ne contrôle pas, en participant aux décisions relatives à ses politiques financières et opérationnelles.

Les investissements financiers opérés dans la plupart des entreprises associées et coentreprises (note 23) sont inscrits par la méthode de mise en équivalence, sauf lorsqu'ils sont classés comme détenus à la vente. Les participations sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, lequel est majoré ou diminué de la différence entre ce coût et la valeur correspondant proportionnellement à la participation aux capitaux propres de ces entreprises reportés à la date d'acquisition ou de la première application de cette méthode.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations financières sont ajustés périodiquement à la valeur correspondant à la participation aux résultats nets des entreprises associées et des coentreprises en contrepartie des "Résultats relatifs aux entreprises associées et coentreprises", et à d'autres variations survenues dans leurs capitaux propres en contrepartie des postes "Ajustements de parts de capital dans les entreprises associées et les coentreprises", et à la comptabilisation des pertes de valeur. De plus, les dividendes perçus de ces entreprises sont portés en tant que réduction de la valeur des investissements financiers.

Les pertes sur les entreprises associées et les coentreprises qui sont supérieures à l'investissement effectué dans ces entités ne sont pas comptabilisées, sauf lorsque le Groupe a pris des engagements par rapport à cette entreprise associée ou coentreprises.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables est inscrit comme "Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises - *goodwill*". Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence calculée est inscrite comme gain dans le compte de résultat de l'exercice où a lieu l'acquisition.

Les gains non réalisés en transactions avec des entreprises associées et des coentreprises sont éliminés dans la proportion de la participation du Groupe dans l'entreprise associée et la coentreprise, en contrepartie de l'investissement dans cette entreprise associée et coentreprise. Les pertes non réalisées sont elles aussi éliminées, mais seulement lorsque la perte ne dégage pas que l'actif transféré a perdu de sa valeur.

d) *Goodwill*

Si les différences entre le coût d'acquisition des investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, majoré, dans le cas des filiales, de la valeur des intérêts minoritaires et de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces entreprises à la date de leur acquisition, sont positives, elles sont inscrites comme *goodwill* (dans le cas de filiales) ou maintenus au poste Investissements dans les entreprises associées et coentreprises.

Le *goodwill* est inscrit en tant qu'actif et n'est pas soumis à l'amortissement. Il est présenté individuellement dans l'état de la situation financière consolidée ou au poste "Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises" (notes 19 et 23). En ce qui concerne le *goodwill* des filiales, tous les ans, ou lorsqu'il existe des présomptions d'une éventuelle perte de valeur, les montants du *goodwill* sont soumis à des tests de dépréciation. Toute perte de valeur est immédiatement inscrite en tant que charge dans le compte de résultat consolidé de l'exercice et ne peut être reprise plus tard.

Lors de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, le *goodwill* correspondant est inclus dans ce qui détermine la plus-value ou la moins-value.

Dans le cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence obtenue est inscrite comme gain de l'exercice où a lieu l'acquisition.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les droits contractuels et les dépenses encourues dans des projets particuliers ayant une valeur économique future et sont portées à leur coût d'acquisition, déduits de leurs amortissements cumulés et de leurs pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que s'il est probable qu'elles génèrent des bénéfices économiques futurs pour le Groupe, qu'elles soient contrôlables par le Groupe et que leur valeur puisse être évaluée avec fiabilité.

Les immobilisations incorporelles générées internement, notamment les frais de recherche & développement, sont portées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les coûts internes associés à la maintenance et au développement de *logiciel* sont inscrits comme charges dans le compte de résultat quand ils sont encourus, sauf lorsque ces coûts sont directement associés à des projets qui généreront probablement des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Dans ces situations, ces coûts sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

Après que les biens auront commencé d'être utilisés, leur amortissement est calculé par la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs en cause par le Groupe.

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles utilisées pour la production, la prestation de service ou le travail administratif sont inscrites au coût d'acquisition ou de construction, y compris les dépenses encourues avec l'achat, déduit de la dépréciation cumulée et des pertes de valeur, quand applicables.

Les immobilisations corporelles sont amorties par la méthode linéaire selon leur durée d'utilité estimée, à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées conformément à leur objet et l'amortissement cesse lorsque les actifs sont classés comme des actifs non courants détenus pour être vendus. L'amortissement est réalisé selon les durées d'utilité estimées suivantes :

	Durée d'utilité (années)
Bâtiments et autres constructions	5 - 50
Équipements de base	4 - 8
Matériel de transport	3 - 7
Matériels et outillages	3 - 7
Matériel de bureau et mobilier	2 - 10
Autres immobilisations corporelles	1 - 4

Les travaux d'amélioration ou de rénovation ne sont inscrits dans les actifs que dans les cas où ils consistent à remplacer des biens, lesquels sont déduits ou conduisent à une augmentation des bénéfices économiques futurs.

Les immobilisations corporelles en cours représentent des actifs encore en phase de construction, et sont inscrites à leur coût d'acquisition déduit d'éventuelles pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où les actifs sous-jacents sont en conditions d'être utilisés aux fins visées.

Les plus-values ou moins-values découlant de la vente ou de la réduction des immobilisations corporelles sont déterminées par la différence entre le prix de vente et la valeur comptable nette à la date de la cession/réduction et sont inscrites à leur valeur nette dans le compte de résultats aux postes "Autres produits opérationnels" ou "Autres charges opérationnelles", selon le cas.

2.6. Les contrats de location

Les contrats de location sont classés comme : (i) des contrats de location-financement, s'ils ont pour effet de transférer substantiellement tous les risques et les avantages inhérents à leur possession ; ou, (ii) des contrats de location simple, s'ils ont pour effet de ne transférer substantiellement aucun risque ni avantage inhérent à leur possession.

Le classement des contrats de location en location-financement ou location simple est fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme.

Les actifs acquis au moyen de contrats de location-financement, avec leur passif, sont comptabilisés par la méthode financière et constatent les amortissements cumulés correspondants et les dettes restant à régler selon le plan de versement contractuel. De plus, les intérêts compris dans le montant des loyers et les dépréciations des immobilisations corporelles sont portés en charges dans le compte de résultats de l'exercice concerné.

Pour les contrats de location considérés comme location simple, les loyers restant à payer sont portés en charge dans le compte de résultats selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

2.7. Perte de valeur des actifs non courants, à l'exception du *goodwill*

Une évaluation de la perte de valeur est effectuée chaque fois qu'un évènement ou un changement de situation indique que le montant auquel est inscrit l'actif pourrait ne pas être récupéré. Au cas où il existerait de tels indices, le Groupe procède à la détermination de la valeur recouvrable de l'actif, de façon à connaître l'étendue de l'éventuelle perte de valeur.

Lorsque, individuellement, l'actif ne crée pas de mouvements de trésorerie de façon indépendante d'autres actifs, la valeur recouvrable est évaluée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

Lorsque le montant pour lequel l'actif est inscrit est supérieur à sa somme recouvrable, une perte de valeur par la différence, portée au compte de résultat dans le poste "Provisions et pertes de valeur sur des actifs dépréciables et amortissables et *goodwill*", est comptabilisée.

La somme recouvrable est celle qui est la plus élevée entre le prix de vente net (valeur de vente, diminuée des frais encourus par la vente) et la valeur d'utilité. Le prix de vente net est le montant qu'on obtiendrait par la cession de l'actif lors d'une transaction entre des entités indépendantes et bien informées, diminuée des coûts directement liés à la cession. La valeur d'utilité est la valeur qui existe dans les flux de trésorerie futurs estimés qui sont attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. La somme recouvrable est estimée individuellement pour chaque actif ou, si cela n'est pas possible, pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché l'actif.

La reprise des pertes de valeur est inscrite quand il existe des présomptions que les pertes de valeurs comptabilisées n'existent plus ou qu'elles ont diminué. La reprise des pertes de valeur est portée au poste "Provisions et pertes de valeur sur des actifs dépréciables et amortissables et *goodwill*" du compte de résultat de l'exercice où a lieu la reprise. Toutefois, la reprise de la perte de valeur est effectuée jusqu'à hauteur du montant pour lequel elle serait comptabilisée (net d'amortissements ou de dépréciation), au cas où la perte de valeur n'aurait pas été inscrite dans les exercices précédents.

2.8. Immeubles de placement

Les immeubles de placement, qui comprennent des terrains et des immeubles détenus pour être loués, pour valoriser le capital, ou pour les deux, sont au départ inscrits à leur prix d'achat ou à leur coût de construction (dans le cas d'investissement en construction propre), y compris toutes les dépenses qui sont directement liées à l'achat ou à la construction.

Après leur comptabilisation initiale, tous les immeubles de placement, y compris ceux qui sont en cours de construction, sont évalués à leur juste valeur qui reflète les conditions du marché à la date de clôture de l'exercice. Tous les profits ou les pertes provenant de changements survenus dans la juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice pendant lequel ils ont lieu et sont inscrits au poste "Variation de juste valeur des immeubles de placement", figurant dans la rubrique "Divers produits d'exploitation" ou "Diverses charges de gestion", selon qu'il s'agit de profits ou de pertes.

La juste valeur de chaque immeuble de placement est déterminée, dans les cas les plus importants, par des organismes spécialisés indépendants et d'après des critères d'évaluation généralement admis pour le marché immobilier. Dans les autres cas, la valeur de marché est déterminée au niveau interne, à partir de critères similaires à ceux utilisés par les évaluateurs indépendants.

Les charges encourues par l'utilisation des immeubles de placement, notamment leurs entretiens, réparations, assurances et les impôts, sont comptabilisées dans le compte de résultat de l'exercice concerné. Les travaux d'amélioration ou de rénovation ne sont inscrits dans les actifs que dans les cas où ils consistent à remplacer des biens, lesquels sont déduits ou conduisent à une augmentation des bénéfices économiques futurs.

2.9. Les actifs, passifs et transactions en monnaie étrangère

Les états financiers sont présentés en euros, étant donné que c'est la monnaie de la société-mère.

Les transactions faites dans des devises autres que l'euro sont inscrites aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque exercice, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaie étrangère sont convertis en euros, à partir des taux de change en vigueur à sa date de clôture. Les actifs et les passifs en nature inscrits selon leur juste valeur exprimée en monnaie étrangère sont transposés en euros à partir du taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Les différences de change, favorables et défavorables, découlant des différences entre les taux de change en vigueur à la date des transactions et ceux en vigueur à la date des recouvrements, des paiements, ou à la date de clôture de l'exercice, sont inscrites dans les produits et charges du compte de résultat de l'exercice, à l'exception de celles relatives à des éléments en nature dont la variation de la juste valeur est directement inscrite dans les capitaux propres au poste "Ajustements de change".

La conversion des états financiers des filiales libellée en monnaie étrangère est effectuée en considérant le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, pour la conversion des actifs et passifs, au cours de change historique pour la conversion des soldes des postes des capitaux propres et au taux de change moyen de l'exercice, pour la conversion des postes des comptes de résultat et des autres éléments du résultat global et des flux de trésorerie.

Selon la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères ("IAS 21"), le *goodwill* et les corrections de la juste valeur calculées au moment de l'acquisition d'entités étrangères sont libellés dans la monnaie de présentation de ces entités et sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change en résultant sont inscrits dans le poste "Ajustements de change" dans les capitaux propres.

2.10. Charges financières

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice qu'ils concernent, sauf si les charges financières des emprunts sont directement liées à l'acquisition, à la construction et à la production d'actifs qui prennent un certain temps de préparation avant d'être utilisés. Dans ce cas, les coûts d'emprunt font partie du coût de l'actif. La capitalisation de ces charges commence dès le début de la préparation des opérations de construction ou de développement de l'actif et est interrompue une fois que la production ou la construction de l'actif est en début d'utilisation ou en fin de production ou quand le projet en cause est interrompu. Tous les produits financiers générés par des emprunts déjà obtenus et alloués à un investissement particulier sont déduits des charges financières éligibles à la capitalisation.

2.11. Subventions

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées selon leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles vont être reçues et que le Groupe va respecter les conditions exigées pour les obtenir.

Les subventions allouées pour l'exploitation, notamment pour la formation du personnel, sont comptabilisées dans le compte de résultats selon les charges encourues.

Les subventions allouées pour l'investissement, qui se rapportent à l'acquisition d'immobilisations corporelles, sont comprises dans les postes "Autres passifs courants" et "Autres passifs non courants" (selon le cas) et sont créditées dans le compte de résultats d'après la méthode linéaire de façon cohérente et proportionnelle aux dépréciations / amortissements des actifs qu'elles étaient destinées à acquérir.

2.12. Stocks

Les marchandises et les matières premières sont inscrites à leur coût d'acquisition, le coût moyen étant utilisé comme méthode de détermination des coûts.

Les produits finis et semi-finis et les travaux en cours sont évalués au coût moyen pondéré de production, qui comprend le coût des matières premières incorporées, la main d'œuvre et les frais généraux de fabrication (en tenant compte des amortissements du matériel productif calculés en fonction de niveaux d'utilisation normaux), lequel est inférieur à la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente normal déduit des charges engagées pour terminer la production et des frais de commercialisation.

Des pertes de valeur sur stocks sont inscrites par la différence entre la valeur de coût et leur valeur de réalisation des stocks, au cas où celle-là serait inférieure à la valeur comptable.

2.13. Provisions

Les provisions sont comptabilisées seulement quand : i) le Groupe a une obligation actuelle (légale ou constructive) découlant d'un événement passé ; ii) il est probable que, pour résoudre cette obligation, il y ait une sortie de ressources et iii) le montant de l'obligation puisse être estimé de façon raisonnable. Les provisions sont revues à la clôture de chaque exercice et sont ajustées de façon à mieux refléter la meilleure estimation à cette date.

2.14. Information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services qui sont exposés à des risques et à des avantages différents de ceux des autres secteurs d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et à des avantages différents de ceux des autres secteurs qui opèrent dans d'autres environnements économiques.

Le Groupe présente comme secteurs opérationnels les secteurs d'activité qui coïncident avec celle dans laquelle le management dirige ses affaires.

2.15. Les résultats opérationnels

Les résultats opérationnels incluent l'ensemble des produits et des charges des opérations, qu'ils soient récurrents ou pas, y compris les frais de restructurations et les produits et les charges associés aux actifs opérationnels (immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles). Ils comprennent encore les plus-values ou les moins-values obtenues par la vente de sociétés incluses dans le périmètre de consolidation par la méthode d'intégration globale.. Ainsi, les charges nettes de financement, les résultats obtenus sur des entreprises associées et des coentreprises, sur d'autres investissements financiers et les impôts sur le résultat sont exclus des résultats opérationnels.

2.16. Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie dans leur relation contractuelle.

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants compris dans le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" correspondent aux valeurs de trésorerie, aux dépôts bancaires, aux dépôts à terme et à d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

b) Créances

Les créances sont évaluées, quand elles sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Quand il s'avère qu'elles sont en perte de valeur, leur ajustement est inscrit dans les résultats au poste "Autres charges opérationnelles". L'ajustement comptabilisé est évalué par la différence entre la valeur pour laquelle les créances sont comptabilisées et la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisé au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale.

c) Investissements

Les investissements sont comptabilisés au moment où sont transférés substantiellement les risques et les avantages qui leur sont inhérents. Ils sont inscrits initialement à leur valeur d'acquisition, qui correspond à la juste valeur, y compris les frais de transaction.

Les investissements sont classés comme suit :

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des investissements financiers qui sont disponibles à la vente et sont classés comme des actifs non courants.

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués par rapport à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, sans aucune déduction relative aux frais de transaction qui pourraient survenir jusqu'à leur vente. Les profits ou les pertes provenant d'une variation de la juste valeur sont inscrits dans les capitaux propres, dans le poste "Réserve de juste valeur" jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, reçu ou de toute façon cédé, ou dans les situations où il semble exister une perte de valeur, moment où la perte cumulée est inscrit dans le compte de résultat.

Autres investissements

Les actifs financiers disponibles à la vente dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix de marché coté sur le marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont évalués à leur coût d'acquisition déduit de toute perte de valeur cumulée et sont comptabilisés au poste "Autres investissements".

De plus, les actifs évalués à leur juste valeur par les résultats sont réévalués à leurs justes valeurs par rapport à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, sans aucune déduction relative aux frais de transaction qui pourraient survenir jusqu'à leur vente. Ces actifs sont comptabilisés au poste " Autres investissements " et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée au poste " Résultats relatifs aux opérations d'investissement - Divers".

d) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont classés selon la substance contractuelle indépendamment de la forme légale qu'ils revêtent. Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui dégagent un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction des passifs.

Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont inscrits à la valeur nette reçue des coûts supportés pour leur émission.

e) Dettes

Les dettes sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Emprunts

Les emprunts sont initialement inscrits et comptabilisés dans le passif à la valeur nominale reçue, nette des dépenses engagées par l'émission de ces emprunts et évalués plus tard par la méthode du coût amorti. Les charges financières, calculées selon le taux d'intérêt effectif, et qui comprennent des primes à payer, sont comptabilisées selon le principe de la spécialisation des exercices et sont ajoutées à la valeur comptable de l'emprunt, au cas où il ne serait pas remboursé pendant l'exercice.

g) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Souscrire des instruments financiers dérivés a pour but d'effectuer la couverture des risques financiers auxquels le Groupe se voit confronter, découlant des variations des taux d'intérêt. Dans ce sens, le Groupe ne souscrit pas d'instruments financiers dérivés à buts spéculatifs.

Contracter des instruments financiers obéit aux politiques internes approuvées par le Conseil d'Administration.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés au poste "Autres passifs/actifs courants" ou "Autres passifs/actifs non courants", selon le cas. La méthode de comptabilisation dépend de la nature et de l'objectif de leur souscription.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du cours du marché. S'ils ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, lesquels comprennent les conditions supportées aux prix ou aux taux observés sur le marché.

Comptabilité de couverture

La possibilité de désigner un instrument financier dérivé comme étant un instrument de couverture obéit aux dispositions d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ("IAS 39"), notamment, quant à sa documentation et mise en pratique.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de juste valeur sont comptabilisées comme résultat financier de l'exercice, ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif objet de ce risque.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie sont inscrites sur le poste "Réserve d'opérations de couverture" lorsqu'ils sont effectifs et, dans les résultats financiers lorsqu'ils ne le sont pas.

Les montants inscrits dans "Réserves d'opérations de couverture" sont reportés dans les résultats financiers de l'exercice où l'élément couvert a également un effet sur résultats.

La comptabilisation de couverture est discontinuée lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu ou utilisé, ou lorsque la relation de couverture n'obéit plus aux conditions exigées par l'IAS 39.

2.17. Obligations relatives aux pensions

Le Groupe accorde à ses collaborateurs une assurance retraite.

Cette assurance a été constituée dans le cadre d'une politique sociale et d'encouragement consacrée aux salariés dont l'initiative revient exclusivement aux filiales où ces avantages sont attribués. Étant donné qu'elle est de nature facultative, seules les directions de ces sociétés décident d'effectuer les cotisations au moment qui semble le plus approprié, en tenant compte des prévisions actuarielles de décaissements et de leur situation économique et financière. Les cotisations effectuées par le Groupe sont donc inscrites en tant que charge à la date où elles sont dues.

2.18. Impôt sur le revenu

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice est calculé sur la base des résultats imposables des sociétés comprises dans la consolidation et considère l'imposition différée.

L'impôt courant sur les bénéfices est calculé à partir des résultats imposables (lesquels diffèrent des résultats comptables) des entreprises comprises dans la consolidation selon les règles fiscales qui sont en vigueur là où siège chaque entreprise du Groupe.

Les impôts différés concernent les différences temporelles entre les montants des actifs et des passifs aux fins de registre comptable et les montants afférents aux fins d'imposition, ainsi que ceux découlant des avantages fiscaux ou des créances fiscales obtenus.

Les actifs et passifs par impôts différés sont calculés et évalués périodiquement en utilisant les taux d'imposition comptés être en vigueur à la date de la reprise des différences temporelles, ils ne sont pas actualisés et sont comptabilisés dans les actifs ou passifs non courants.

Les actifs par impôts différés ne sont inscrits que s'il existe des attentes raisonnables de bénéfices fiscaux futurs suffisants pour les utiliser. À la date de chaque clôture, les différences temporelles sous-jacentes aux actifs par impôts différés sont objet d'une réévaluation afin de les comptabiliser ou de les ajuster en fonction de l'attente actuelle de future récupération. Des passifs par impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles fiscales.

2.19. Actifs et passifs éventuels

Un actif éventuel est un possible actif provenant d'événements passés et dont l'existence ne peut être confirmée que par la réalisation ou pas d'événements futurs incertains.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, mais ils sont rapportés dans l'annexe quand un bénéfice économique futur s'avère probable (note 42).

Un passif éventuel est (i) une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance ou pas d'événements futurs incertains ou (ii) une obligation actuelle, qui découle d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car l'existence d'une sortie de ressources s'avère improbable ou parce que l'éventuelle sortie de ressources ne peut être évaluée avec fiabilité.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, et sont publiés dans l'annexe aux états financiers, à moins que la sortie de ressources qui affecterait des bénéfices économiques futurs soit loin d'être une possibilité, et dans ce cas ils ne sont pas publiés.

2.20. Le produit et la spécialisation des exercices

Ventes

Les produits provenant de ventes d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultats quand sont satisfaites les conditions suivantes :

- le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et des avantages significatifs inhérents à la possession des actifs ;
- le Groupe n'est pas impliqué de façon continue dans la gestion, à un degré généralement associé à la possession, et n'a pas le contrôle effectif des actifs vendus ;
- la somme du produit peut être évaluée de façon fiable ;
- il est probable que les bénéfices économiques associés à la transaction fluent vers le Groupe ; et
- les charges encourues ou à venir relatives à la transaction peuvent être évaluées avec rigueur.

Les ventes sont comptabilisées nettes d'impôts, de ristournes et d'autres coûts inhérents à leur concrétisation à la juste valeur du montant perçu ou à percevoir.

Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont comptabilisés dans le compte de résultats sur la base du degré d'avancement de la prestation de services à la clôture de l'exercice.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé raisonnablement, les produits et les charges correspondants sont comptabilisés selon le pourcentage d'avancement, conformément aux dispositions d'IAS 11 - Contrats de construction ("IAS11"). Selon cette méthode, les produits qui sont directement liés aux travaux en cours sont comptabilisés dans le compte de résultats en fonction du pourcentage de leur avancement, lequel est déterminé par le ratio entre les charges encourues et les charges totales estimées des travaux (charges encourues ajoutées des charges à encourir). Les différences entre les profits calculés par l'application de cette méthode et la facturation sont comptabilisées dans les postes "Autres actifs courants" ou "Autres passifs courants", selon la nature des différences.

Les variations des travaux du contrat, les réclamations et les primes sont considérées au fur et à mesure qu'elles sont convenues et lorsqu'il est possible de les quantifier avec suffisamment de fiabilité.

Pour que le résultat d'un contrat puisse être estimé raisonnablement, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

- Qu'il soit probable que le Groupe obtienne les bénéfices économiques prévus dans le contrat ;
- Qu'il soit possible d'identifier les charges du contrat et de les quantifier raisonnablement ;
- Que, à la clôture de l'exercice, il soit possible que les charges nécessaires à l'achèvement de la construction, ainsi que le degré de son avancement puissent être quantifiées de façon suffisamment raisonnable, afin que les charges réelles encourues puissent être comparées aux estimations initiales.

Pour faire face aux charges à encourir pendant l'exercice de garantie des travaux, le Groupe comptabilise une provision pour faire face à ce risque, laquelle est calculée en tenant compte de la production annuelle et de l'historique des charges encourues dans le passé par l'exercice de garantie des travaux.

Lorsqu'il s'avère probable que les charges seront supérieures aux produits du contrat, la perte prévue est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice où elle est prévue.

Les activités développées au titre de contrats de concession de services publics sont comptabilisées conformément à IFRIC 12 - Accords de concession de services ("IFRIC12"), norme qui établit les dispositions à appliquer pour l'évaluation, la comptabilisation, la présentation et l'information d'activités développées au titre de contrats de concession de services publics.

Spécialisation des exercices

Les produits et les charges sont inscrits selon le principe de la spécialisation des exercices, par lequel ceux-ci sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont générés, indépendamment du moment où ils sont reçus ou payés. Les produits et charges dont la valeur réelle n'est pas comptabilisée sont estimés.

Les différences entre les montants facturés et leurs produits et charges sont inscrites aux postes "Autres actifs courants" et "Autres passifs courants".

2.21. Le classement de la situation financière

Les actifs réalisables et les passifs exigibles à moins d'un an de la clôture de l'exercice sont classés, respectivement, dans l'actif courant et le passif courant.

Les passifs pour lesquels il n'y a pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement dans un délai d'au moins douze mois après la date de fin d'exercice, sont également classés comme courants.

2.22. Dépréciation des actifs financiers

À chaque clôture d'exercice, le Groupe analyse s'il y a objectivement un actif financier ou un groupe d'actifs financiers qui se trouve en perte de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

Dans le cas d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, une tendance à la baisse prolongée ou significative de la juste valeur de l'instrument au-dessous de son coût est considérée comme un indicateur que les instruments se trouvent en perte de valeur. S'il existe une évidence similaire pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la perte cumulée - évaluée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur de l'actif financier déjà inscrite dans les résultats - est retirée des capitaux propres et inscrite dans le compte de résultat. Les pertes de valeur des instruments de capital comptabilisées dans les résultats ne sont pas reprises dans le compte de résultat.

Clients, débiteurs et autres actifs financiers

Des pertes de valeur sont inscrites quand il existe des indicateurs objectifs que le Groupe ne recevra pas tous les montants auxquels il a droit, conformément aux termes originaux des contrats signés. Pour les identifier, plusieurs indicateurs sont utilisés, tels que :

- ancienneté des créances ;
- difficultés financières du débiteur ;
- faillite probable du débiteur.

Les pertes de valeur sont déterminées par la différence entre le montant recouvrable et la valeur de la situation financière de fin d'exercice de l'actif financier et sont inscrits par la contrepartie des résultats de l'exercice. Quand une créance de clients et de débiteurs est considérée comme non recouvrable, elle est déduite en utilisant sa perte de valeur cumulée comptabilisée. Les recouvrements postérieurs de montants qui auraient été déduits sont inscrits dans les résultats.

2.23. Actifs non courants détenus à la vente

Les actifs non courants (ou opérations discontinues) sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur est réalisable par une opération de vente, au lieu de l'être par leur utilisation continue. On constate cette situation seulement dans les conditions suivantes : (i) la vente est très probable ; (ii) l'actif est disponible à la vente immédiate dans l'état où il se trouve ; (iii) la direction est engagée dans un plan de vente ; et (iv) il est probable que la vente se réalise dans les douze mois.

Les actifs non courants (ou opérations discontinues) classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

2.24. Le résultat par action

Le résultat non dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de TD, SA, par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat ajusté attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de TD, SA, par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice, ajusté par les potentielles actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Les actions ordinaires à effet dilutif potentielles peuvent provenir d'options sur les actions et autres instruments financiers émis par le Groupe, convertibles en titres de la société mère.

2.25. Faits survenus après la clôture de l'exercice

Les faits survenus après la clôture de l'exercice qui donnent des informations supplémentaires sur les conditions qui existaient à la date de clôture sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Les événements survenus après la clôture de l'exercice qui donnent des informations sur les conditions survenues après la clôture de l'exercice sont rapportés dans l'annexe aux états financiers consolidés.

3. CHANGEMENTS DE MÉTHODES, ESTIMATIONS ET ERREURS

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, les méthodes comptables n'ont pas connu de changement par rapport à celles mises en œuvre dans la préparation de l'information financière relative à l'exercice arrêté le 31 décembre 2014.

4. SOCIÉTÉS COMPRIS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2015, les sociétés qui ont été comprises dans le périmètre de consolidation par la méthode intégrale étaient les suivantes :

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
MARCHÉ INTÉRIEUR		
CONSTRUCTION		
CONSTRUSALAMONDE, ACE	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	92,50 %
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
OFM - Obras Fluviais e Marítimas, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	60,00 %
SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	60,00 %
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
CONCESSIONS ET SERVICES		
RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente (Porto), S.A.	Praça do Bom Sucesso, nº 61 - Escritórios 501 e 502 Porto	100,00 %

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
MARINERTES, S.A.	Rotunda Eng.º Edgar Cardoso, n.º 23 - 8º Vila Nova de Gaia	51,00 %
RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
SATU-Oeiras - Sistema Automático de Transporte Urbano, E.M., S.A. (a)	Edifício Paço de Arcos, E.N. 249/3 Paço de Arcos	49,00 %
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
IMMOBILIER		
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
Fundo de Investimento Imobiliário Fechado TDF	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
IMOPEDROUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
IMOTD - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TDE - Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	93,75 %
TDF - Sociedade Gestora de Fundos de Investimento Imobiliário, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TRANSBRITAL - Britas e Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
V8 - Gestão Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
HÔTELLERIE		
ESTA - Gestão de Hotéis, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
GO CORP TRAVEL SOLUTIONS - Agência de Viagens, S.A.	Rua Encosta das Lagoas, nº 8 Porto Salvo	100,00 %
LAGOASFUT - Equipamento Recreativo e Desportivo, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
LAGOAS HOTEL, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TDH - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TDHC - Instalações para Desporto e Saúde, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %

(a) Le Groupe détient le contrôle de ces filiales par l'intermédiaire de la filiale TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.

(b) Le Groupe détient le contrôle de ces filiales par l'intermédiaire de la filiale TDARCOL - SGPS, S.A.

(c) Le Groupe détient le contrôle de ces filiales par l'intermédiaire de la filiale TEDAL - SGPS, S.A.

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
GRANDE DISTRIBUTION		
BONAPAPÉL - Artigos de Papelaria e Equipamentos Informáticos - Unipessoal, Lda.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TEIXEIRA DUARTE - DISTRIBUIÇÃO S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
ÉNERGIE		
ACG - Distribuição e Comércio de Gás, S.A. (b)	Rua das Lagoas - Campo Raso Sintra	50,00 %
DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A. (b)	Rua das Lagoas - Campo Raso Sintra	50,00 %
MULTIGÁS - Sociedade Comercial e Distribuidora de Gás, S.A. (b)	Rua das Lagoas - Campo Raso Sintra	50,00 %
PPS - Produtos Petrolíferos, S.A. (b)	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	50,00 %
TANQUIGÁS - Distribuição e Comércio de Gás, S.A. (b)	Rua das Lagoas - Campo Raso Sintra	50,00 %
TDARCOL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. (c)	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	50,00 %
COMMERCE AUTOMOBILE		
TDO - Investimento e Gestão, S.A.	Rua das Pretas, 4 - Fração 4 D Funchal	100,00 %
DIVERS		
C + PA - Cimento e Produtos Associados, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
TDO - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Rua das Pretas, 4 - Fração 4 D Funchal	100,00 %
TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	100,00 %
MARCHÉ EXTÉRIEUR		
AFRIQUE DU SUD		
GRANDE DISTRIBUTION		
Global Net Distributors (Pty) Ltd.	10 Ninth Avenue Northmead, Gauteng 1501	100,00 %
ANGOLA		
CONSTRUCTION		
BETANGOLA - Betões e Pré-Fabricados de Angola, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
CONCESSIONS ET SERVICES		
EDUCARE - Atividades Educativas e Culturais, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
IMMOBILIER		
AFRIMO - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	51,00 %
ANGOPREDIAL - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
IMO 1 - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
IMOFRO - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Angola), Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
HÔTELLERIE		
ALVALADE - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
HOTEL TRÓPICO, S.A.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	80,00 %
HOTEL BAÍA, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
GRANDE DISTRIBUTION		
CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
COM 1 - Comércio e Distribuição, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
DCG - Distribuição e Comércio Geral, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
OCC - Operador Central de Comércio, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	80,00 %
COMMERCE AUTOMOBILE		
AUTO 1 - Comércio Automóvel, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
AUTO COMPETIÇÃO Angola, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
AUTO 8, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
COMÉRCIO DE AUTOMÓVEIS, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	Alameda Manuel Van-Dúnem, nº 318 Luanda	100,00 %
VAUCO - Automóveis e Equipamentos, Lda.	Rua Ho Chi Min, Junto ao Largo da Independência Luanda	51,00 %
ALGÉRIE		
CONSTRUCTION		
TEIXEIRA DUARTE ALGERIE, SPA	8 Route Ben Aknoun, El Biar Alger	99,94 %
BELGIQUE		
CONCESSIONS ET SERVICES		
TDGI	Avenue Jean-Monnet, 1 À 1348 Louvain-La-Neuve	100,00 %
BRÉSIL		
CONSTRUCTION		
EMPA, S.A. - Serviços de Engenharia	Rua Major Lopes, 800 Bairro São Pedro - Belo Horizonte	100,00 %
SOMAFEL - Obras Ferroviárias e Marítimas, Ltda.	Rua Major Lopes, 800 - sala 306 Bairro São Pedro - Belo Horizonte	60,00 %

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
CONCESSIONS ET SERVICES		
GONGOJI Montante Energia, S.A.	Rua Major Lopes, 800, 3º - sala 310 Bairro São Pedro - Belo Horizonte	100,00 %
PAREDÃO de Minas Energia, S.A.	Rua Major Lopes, 800, 3º - sala 306 Bairro São Pedro - Belo Horizonte	100,00 %
TABOQUINHA Energia, S.A.	Rua Major Lopes, 800, 3º - sala 308 Bairro São Pedro - Belo Horizonte	100,00 %
IMMOBILIER		
TDPG - Empreendimentos Imobiliários e Hoteleiros, Ltda.	Avenida Domingos Ferreira nº 4060, sala 301 Boa Viagem - Cidade de Recife	100,00 %
TDSP - Participações, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 01 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
TDSP - Elisa de Moraes Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 02 Itaim Bibi - São Paulo	90,00 %
TDSP - Bela Vista - Empreendimentos Imobiliários, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 15 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Galeno de Castro Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 03 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Maratona Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 10 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Direitos Humanos Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 12 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Alta Vista I Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 05 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Verum Mooca Empreendimento Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 06 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
TDSP - Gilberto Sabino Empreendimentos Imobiliários, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 07 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
TDSP - Alta Vista II Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 08 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Gualaxos Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 14º andar, Conjunto 1401, sala 09 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
TDSP - Alta Vista III Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - Zanzibar Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 18 Itaim Bibi - São Paulo	92,50 %
TDSP - Dionísio da Costa Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602 Itaim Bibi - São Paulo	92,50 %
TDSP - Baceunas Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
TDSP - Maria de Jesus Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 04 Itaim Bibi - São Paulo	95,00 %
TDSP - Volta Redonda Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 13 Itaim Bibi - São Paulo	95,00 %
TDSP - Nilo Empreendimentos Imobiliários, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 14º andar, Conjunto 1401, sala 14 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
TDSP - Alta Vista IV Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 15 Itaim Bibi - São Paulo	92,65 %
TDSP - 16 Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 16 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
TDSP - 17 Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602, sala 17 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
GRANDE DISTRIBUTION		
TDD - Distribuição, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar, Conjunto 602 Itaim Bibi - São Paulo	100,00 %
CHYPRE		
DIVERS		
LEVENEL, Limited	Irakli, Egkomi, 2413 Nicósia	100,00 %
ESPAGNE		
CONSTRUCTION		
UTE DE VIANA	Av. Alberto Alcocer, 24 - 7º Madrid	100,00 %
CONCESSIONS ET SERVICES		
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A. Sociedade Unipersonal.	Av. Alberto Alcocer, 24 - 7º Madrid	100,00 %
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE		
IMMOBILIER		
TDRE INVESTMENTS, LLC.	4900 Woodway Drive, Suite 1110, Houston Texas 77056	100,00 %
GIBRALTAR		
GRANDE DISTRIBUTION		
Teixeira Duarte International, LTD.	23, Portland House - Glacis Road Gibraltar	100,00 %
MACAO		
CONSTRUCTION		
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Macao), Ltda.	Av. Dr. Mário Soares, nº 25 - Edifício Montepio - Apr. 26 e 28 - 3º andar Macao	100,00 %
MOZAMBIQUE		
CONSTRUCTION		
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Moçambique), Ltda.	Av. Július Nyerere, nº 130 Maputo	74,46 %
CONCESSIONS ET SERVICES		
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, Ltda.	Av. Július Nyerere, nº 130 Maputo	69,55 %
IMMOBILIER		
IMOPAR - Centro Comercial de Maputo, S.A.	Av. Július Nyerere, nº 130 Maputo	100,00 %
HÔTELLERIE		
AVENIDA - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Ltda.	Av. Július Nyerere, nº 627 Maputo	100,00 %
Sociedade Hotel Tivoli, Ltda.	Av. 25 de Setembro, 1321 Maputo	65,00 %
TIVOLI BEIRA - Hôtellerie et services, Ltda.	Av. Július Nyerere, nº 130 Maputo	100,00 %

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
RUSSIE		
CONCESSIONS ET SERVICES		
MMK Cement, Limited Liability Company	Tri Rutchia Murmansk	70,00 %
VENEZUELA		
CONSTRUCTION		
Consorcio Boyacá - La Guaira	Av. San Juan Bosco, Edificio Centra Altamira Piso 5, Oficina 54, Urb. Altamira - Caracas	57,20 %
TEGAVEN - Teixeira Duarte y Asociados, C.A.	Av. Venezuela del Rosal con Calle Mohedano, Torre JWM Piso 5, Of. 5-2, Urb El Rosal - Caracas	95,31 %

5. CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Pendant l'exercice 2015, les sociétés PETRIN - Petróleos e Investimentos, S.A., KARIBIB Portland Cement, LTD, EVA - Sociedade Hoteleira, S.A. et ROCHORIENTAL - Sociedade Hoteleira, S.A., sont sorties du périmètre de consolidation.

Les impacts de ces sorties ont été les suivants :

	PETRIN	KARIBIB	EVA	ROCHORIENTAL	TOTAL
Immobilisations incorporelles (note 20)	115	-	-	-	115
Immobilisations corporelles (note 21)	8 774	701	7 496	5 171	22 142
Immeuble de placement (note 22)	-	-	304	-	304
Actifs par impôts différés (note 27)	33	(439)	2	2	(402)
Stocks (note 9)	1 677	-	47	11	1 735
Clients et divers débiteurs	4 318	-	201	111	4 630
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431	2	39	6	1 478
Autres actifs courants	183	391	98	37	709
Fournisseurs et autres créanciers	(6 259)	(291)	(235)	(63)	(6 848)
Emprunts bancaires	-	-	(5 391)	(2 689)	(8 080)
Locations-financement	-	-	-	(2 335)	(2 335)
Autres passifs courants	(224)	(384)	(248)	(145)	(1 001)
Passifs d'impôts différés (note 27)	-	-	(92)	-	(92)
Patrimoine net	10 048	(20)	2 221	106	12 355
Intérêts minoritaires (note 35)	191	(1)	-	-	190
Quote-part dans le patrimoine net	9 857	(19)	2 221	106	12 165
Montant de la réalisation	10 349	-	7 627	3 318	21 294
Montant perçu (note 30)	10 153	-	7 627	3 318	21 098
Montant à percevoir	196	-	-	-	196
Plus-value (note 8)	492	19	5 406	3 212	9 129

Mentionnons par ailleurs les sorties du périmètre de consolidation des sociétés suivantes :

- PTG – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. (fusionnée dans TEDAL – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.) ;
- URBÁFRICA – Sociedade Imobiliária, Lda. (Dissolution) ;
- VALYGERSA, S.L. (absorbée par RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A. Sociedade Unipersonal) ;
- KPC Trading and Services (Proprietary) Limited et SQUIRREL Investments 115 PTY, Ltd. (Filiales de KARIBIB Portland Cement, LTD.).

6. COURS DE CHANGE

Les cours utilisés aux 31 décembre 2015 et 2014 pour convertir en euros les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère, ainsi que les résultats des opérations développées dans des pays dont la monnaie est différente de l'euro de ces exercices ont été comme suit :

Devise	Change de clôture			Change moyen		
	2015	2014	Var	2015	2014	Var
Dollar américain	1 0887	1 2141	(10,3 %)	1 1130	1 3256	(16,0 %)
Pataca de Macao	8 6907	9 6995	(10,4 %)	8 8868	10 5893	(16,1 %)
Metical mozambicain	49 2900	38 5300	27,9 %	43 1492	40 7100	6,0 %
Bolivar vénézuélien	216 3232	14 5692	1384,8 %	155 9815	14 8251	952,1 %
Kwanza angolais	147 8315	125 1110	18,2 %	132 5617	130 3424	1,7 %
Dinar algérien	116 5985	106 7437	9,2 %	111 3616	106 9753	4,1 %
Dirham marocain	10 7806	10 9505	(1,6 %)	10 8249	11 1546	(3,0 %)
Real brésilien	4 3117	3 2207	33,9 %	3 7024	3 1207	18,6 %
Hrynia ukrainienne	26 1593	19 2052	36,2 %	24 0819	15 7729	52,7 %
Dollar namibien	16 9530	14 0353	20,8 %	14 2616	14 3580	(0,7 %)
Escudo cap-verdien	110 2650	110 2650	-	110 2650	110 2650	-
Rouble russe	80 6736	72 3370	11,5 %	69 0427	51 4243	34,3 %
Dinar tunisien	2 2153	2 2566	(1,8 %)	2 1832	2 2474	(2,9 %)
Rand sud-africain	16 9530	14 0353	20,8 %	14 2616	14 3580	(0,7 %)
Peso colombien	3 456 0800	2 899 8800	19,2 %	3 047 8062	2 659 1839	14,6 %

La nouvelle loi promulguée en 2015 par le Venezuela (Convenio Cambiario n° 33) qui établit un nouveau taux de change pour certaines opérations de vente de devises, mise en application à compter du 12 février 2015, a provoqué depuis lors une dévalorisation non négligeable du bolivar vénézuélien. Pour être plus spécifique, cette loi est applicable pour la liquidation des opérations de vente de devises qui sont destinées, notamment, à payer les "investissements internationaux" (un concept qui inclut le rapatriement des fonds et le transfert d'intérêts et de dividendes). Pour ces opérations, les devises sont payées au taux de change variable moyen quotidien, sur la base du marché (SIMADI).

7. INFORMATION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le Groupe est organisé selon les secteurs d'activité suivants :

- Construction ;
- Concessions et services ;
- Immobilier ;
- Hôtellerie ;
- Grande distribution ;
- Énergie ;
- Commerce automobile.

Les ventes et prestations de services et les résultats obtenus par chacun des secteurs d'activité mentionnés ci-dessus, au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014, furent comme suit :

Secteur	Ventes et prestations de services						Résultats opérationnels	
	2015			2014			2015	2014
	Clients externes	Inter-secteur	Total	Clients externes	Inter-secteur	Total		
Construction (note 32)	656 580	59 236	715 816	779 110	84 583	863 693	(2 503)	75 889
Concessions et services	105 140	27 232	132 372	92 104	27 901	120 005	13 881	8 086
Immobilier	106 635	14 780	121 415	119 899	13 324	133 223	54 214	48 797
Hôtellerie	65 829	21 746	87 575	74 037	18 682	92 719	18 867	11 480
Grande distribution	291 322	5 004	296 326	272 783	7 182	279 965	27 857	16 383
Énergie	17 021	-	17 021	62 483	2 062	64 545	(354)	(1 720)
Commerce automobile	169 379	5 522	174 901	279 306	12 093	291 399	29 821	46 335
Non affectés à des secteurs	-	-	-	-	-	-	(16 927)	(7 956)
Éliminations	-	(133 520)	(133 520)	-	(165 827)	(165 827)	50	(59)
	1 411 906	-	1 411 906	1 679 722	-	1 679 722	124 906	197 235
Charges financières (note 15)							(372 483)	(269 823)
Produits financiers (note 15)							282 755	172 198
Résultats relatifs aux opérations d'investissement (note 15)							17 127	3 946
Résultats avant impôts							52 305	103 556

Les transactions entre les secteurs sont effectuées dans les conditions du marché, équiparables aux transactions effectuées avec des entités tierces.

Les méthodes comptables appliquées dans les différents secteurs sont cohérents avec les méthodes du Groupe.

Autres informations :

Secteur	Dépenses en capital fixe		Amortissements et dépréciations sur résultats		Provisions et pertes de valeur	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Construction	32 748	57 171	38 339	43 704	775	(35 225)
Concessions et services	3 494	5 442	3 765	4 356	284	1 975
Immobilier	14 663	32 534	8 339	7 149	822	(1)
Hôtellerie	2 447	22 796	9 511	8 681	-	(700)
Grande distribution	17 173	34 224	10 669	7 426	225	-
Énergie	1 180	2 769	3 066	1 823	476	978
Commerce automobile	2 041	6 105	2 529	2 389	250	-
Non affectés à des secteurs	42	119	38	9	9 806	-
	73 788	161 160	76 256	75 537	12 638	(32 973)

Le rapprochement de l'actif et du passif des secteurs avec le total consolidé était aux 31 décembre 2015 et 2014 comme suit :

	Actifs								Passifs	
	2015				2014				2015	2014
	Les investissements dans les sociétés apparentées et les coentreprises (note 23)	Actifs financiers disponibles à la vente (note 25)	Autres actifs	Total	Les investissements dans les sociétés apparentées et les coentreprises (note 23)	Actifs financiers disponibles à la vente (note 25)	Autres actifs	Total		
Construction	1 371	-	2 270 472	2 271 843	1 176	-	1 916 045	1 917 221	1 230 366	1 309 497
Concessions et services	473	-	235 014	235 487	528	19 007	231 952	251 487	157 042	171 937
Immobilier	446	21 761	1 548 671	1 570 878	643	29 236	1 647 746	1 677 625	851 784	880 493
Hôtellerie	-	-	423 590	423 590	-	-	389 796	389 796	253 515	284 613
Grande distribution	-	-	290 483	290 483	-	-	276 553	276 553	204 550	212 995
Énergie	-	-	42 089	42 089	24	-	68 735	68 759	24 723	45 547
Commerce automobile	24	-	177 322	177 346	-	-	207 658	207 658	102 969	126 693
Non affectés à des secteurs	14 560	8 666	928 662	951 888	38 221	11 644	1 010 024	1 059 889	659 148	173 532
Éliminations	-	-	(3 101 773)	(3 101 773)	-	-	(2 894 981)	(2 894 981)	(1 140 483)	(736 045)
	16 874	30 427	2 814 530	2 861 831	40 592	59 887	2 853 528	2 954 007	2 343 614	2 469 262

Les ventes et les prestations de service et l'information concernant les actifs non courants en nature par secteur géographique des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014 étaient composées comme suit :

Secteur géographique	Ventes et prestations de services		Actifs non courants en nature	
	2015	2014	2015	2014
Portugal	220 142	220 196	563 559	586 937
Angola	682 364	798 412	530 787	493 223
Algérie	98 138	77 181	21 978	15 438
Brésil	144 090	192 338	29 561	46 464
Espagne	40 076	33 646	13 683	13 861
Mozambique	194 448	66 271	36 060	32 368
Venezuela	26 510	284 783	1 412	21 242
Autres	6 138	6 895	846	1 597
	1 411 906	1 679 722	1 197 886	1 211 130

8. PRODUITS OPÉRATIONNELS

Les produits opérationnels des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014 étaient comme suit :

	2015	2014
(a) Les travaux pour la propre entreprise découlent essentiellement de la capitalisation des charges associées à la construction de biens immeubles		
Ventes et prestations de services :		
Ventes	1 010 673	1 339 256
Prestations de services	401 233	340 466
	1 411 906	1 679 722
Autres produits opérationnels :		
Travaux pour l'entreprise (a)	17 048	8 823
Variation de la juste valeur des immeubles de placement (note 22)	13 787	1 384
Cession d'actifs (b)	12 269	6 345
Reprise des pertes de valeur sur créances (note 28)	12 035	1 607
Produits supplémentaires	5 122	3 719
Reprise des pertes de valeur sur stocks (note 9)	1 885	4 808
Corrections sur exercices précédents	386	869
Produits sur stocks	105	950
Restitution d'impôts	7	35
Autres produits opérationnels	17 193	7 273
	79 837	35 813
	1 491 743	1 715 535
(b) Les produits indiqués ont été obtenus essentiellement par la cession d'immobilisations corporelles s'élevant à 3,14 millions d'euros (6,345 millions d'euros au 31 décembre 2014) (note 21) et 9,129 millions d'euros provenant des cessions de PETRIN - Petróleos e Investimentos, S.A., de KARIBIB Portland Cement, LTD, d'EVA - Sociedade Hoteleira, S.A. et de ROCHORIENTAL - Sociedade Hoteleira, S.A. (note 5), sociétés qui faisaient partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2014		

9. CHARGES DES VENTES

Au 31 décembre 2015 et 2014, la charge des ventes était comme suit :

	Matières et fournitures consommables	Marchandises	Total
Actif brut :			
Solde au 31 décembre 2013	18 378	153 155	171 533
Ajustements du change	1 590	15 135	16 725
Régularisations	(53)	355	302
Achats	153 556	535 715	689 271
Charges de l'exercice	(151 468)	(497 940)	(649 408)
Solde au 31 décembre 2014	22 003	206 420	228 423
Changement de périmètre (note 5)	(60)	(1 675)	(1 735)
Ajustements du change	(844)	(9 068)	(9 912)
Régularisations	(387)	2 327	1 940
Achats	138 629	299 571	438 200
Charges de l'exercice	(140 392)	(368 031)	(508 423)
Solde au 31 décembre 2015	18 949	129 544	148 493
Pertes de valeur cumulées sur stocks :			
Solde au 31 décembre 2013	276	7 793	8 069
Ajustements du change	26	640	666
Apports (note 14)	396	1 246	1 642
Réductions (note 8)	-	(4 808)	(4 808)
Régularisations	(12)	(164)	(176)
Solde au 31 décembre 2014	686	4 707	5 393
Ajustements du change	23	(125)	(102)
Apports (note 14)	20	2 093	2 113
Réductions (note 8)	(102)	(1 783)	(1 885)
Régularisations	(375)	(676)	(1 051)
Solde au 31 décembre 2015	252	4 216	4 468
Montant net au 31 décembre 2014	21 317	201 713	223 030
Montant net au 31 décembre 2015	18 697	125 328	144 025

10. VARIATION DE LA PRODUCTION

Le tableau de variation de la production sur les exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014 fut comme suit :

	Produits et travaux en cours	Produits finis et intermédiaires	Total
Actif brut :			
Solde au 31 décembre 2013	116 516	9 914	126 430
Ajustements du change	763	-	763
Régularisations	8 515	60	8 575
Variation de la production	389	(3 316)	(2 927)
Solde au 31 décembre 2014	126 183	6 658	132 841
Ajustements du change	(12 193)	-	(12 193)
Régularisations	9 821	(4)	9 817
Variation de la production	1 076	(1 548)	(472)
Solde au 31 décembre 2015	124 887	5 106	129 993
Pertes de valeur cumulées sur stocks :			
Solde au 31 décembre 2013	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	-	-	-
Montant net au 31 décembre 2014	126 183	6 658	132 841
Montant net au 31 décembre 2015	124 887	5 106	129 993

Au 31 décembre 2015 et 2014, l'ensemble des produits et travaux en cours concernent les complexes immobiliers.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la construction des complexes immobiliers revient aux sociétés suivantes :

	2015	2014
TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A.	29 011	28 988
QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A.	17 690	17 533
V8 - Gestão Imobiliária, S.A.	15 987	15 696
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	12 122	11 931
TDSP - Gilberto Sabino Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	9 168	6 422
TDSP - Galeano de Castro Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	6 068	7 860
TDSP - Maria de Jesus Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	5 756	7 339
TDSP Nilo Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	4 468	1 198
TDSP - Baceunas Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	3 123	3 875
TDSP - Volta Redonda Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	2 986	4 856
IMOPREDOUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A.	2 933	2 519
TDSP - Bela Vista Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	2 376	3 084
TDSP - Zanzibar Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	2 265	1 804
TDSP - Gualaxos Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	1 762	3 266
TDSP - Don Klabin Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	1 701	1 041
TDSP - Alta Vista III Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	1 410	1 860
TDSP - Alta Vista I Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	1 257	462
TDSP - Alta Vista IV Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	1 109	1 523
TDSP - Verum Mooca Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	974	766
TDPG - Empreendimentos Imobiliários e Hoteleiros, Ltda.	842	1 096
TDSP - Alta Vista II Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	440	764
ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda.	-	398
Autres	1 439	1 902
	124 887	126 183

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les stocks donnés en nantissement de garantie à des passifs étaient les suivants :

QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A. a constitué une hypothèque sur les lots destinés à la construction numéros 8, 10, 11, 12, 13, 19, 23, 26 et 31, sis à Quinta de Cravel, Mafamude, Vila Nova de Gaia (note 42) ;

V8 - Gestão Imobiliária, S.A. a constitué une hypothèque sur les lots destinés à la construction numéros 1, 2, 3, 5, 6, 8, 16, 18, 20 et 30 sis au complexe résidentiel Santa Maria Design District, Santa Marinha, Vila Nova de Gaia (note 42) ;

V8 - Gestão Imobiliária, S.A. a constitué une hypothèque sur les fractions de sa propriété du bien immeuble sis Rua de Castro Portugal, numéros 497 et 511 ; Rua Professora Rita Lopes Ribeiro Fonseca, numéros 46, 52, 76, 80, 94 et 96 ; Lugar e Freguesia de Vila Nova de Gaia et sur les fractions du bien immeuble du lot 14, sis Rua Guilherme Duarte Camarinha, numéro 12, Lugar do Candal, commune de Vila Nova de Gaia (note 42).

11. FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les fournitures et services extérieurs des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014 étaient comme suit :

	2015	2014
Contrats de sous-traitance	198 206	173 022
Travaux spécialisés	37 230	67 200
Loyers et locations	35 750	49 226
Entretien réparation	20 136	23 696
Transport de marchandises	17 732	25 932
Carburants	11 714	12 027
Honoraires	8 656	5 280
Transport du personnel	6 858	6 244
Déplacements et hébergements	6 517	8 386
Électricité	6 230	5 519
Surveillance et sécurité	5 803	5 127
Publicité	4 337	6 230
Autres	49 037	66 892
	408 206	454 781

12. CHARGES DE PERSONNEL

Le nombre moyen des effectifs par secteur d'activité, lors des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014, était comme suit :

	2015	2014
Construction	6 930	6 719
Concessions et services	2 055	1 765
Immobilier	119	114
Hôtellerie	1 397	1 585
Grande distribution	1 577	1 550
Énergie	112	230
Commerce automobile	895	1 000
Non affectés à des secteurs	274	298
	13 359	13 261

Le poste "Charges de personnel" des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014 est composé comme suit :

	2015	2014
Rémunérations normales	147 366	154 670
Autres rémunérations	85 340	88 122
Charges sur rémunérations	30 861	27 788
Assurances	526	3 072
Avantages de retraite	9	9
Autres charges de personnel	17 721	17 042
	281 823	290 703

13. CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les charges relatives aux contrats de location simple ont été comptabilisées en 2015 et 2014 à, respectivement, 393 000 euros et 252 000 euros. Elles concernent les loyers des contrats de location simple et sont inscrites au poste "Fournitures et services externes".

Les loyers de contrats de location simple conservés par le Groupe aux 31 décembre 2015 et 2014, présentent les échéances suivantes :

	2015	2014
2015	-	123
2016	337	58
2017	47	3
2018	8	-
2019	1	-
	393	184

14. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles des exercices 2015 et 2014 étaient comme suit :

	2015	2014
Impôts et taxes	27 637	32 287
Perte de valeur sur créances (note 28)	26 121	2 127
Variation de la juste valeur des immeubles de placement (note 22)	3 675	3 189
Pertes encourues pour la cession d'actifs (a)	2 614	2 802
Pertes de valeur sur stocks (note 9)	2 113	1 642
Pertes sur stocks	1 041	6 989
Créances irrécouvrables	575	40
Autres charges opérationnelles	15 243	28 841
	79 019	77 917

(a) Les pertes indiquées ont été encourues par la cession d'immobilisations corporelles s'élevant à 2,614 millions d'euros (1,331 millions d'euros au 31 décembre 2014) (note 21) et à 1,471 millions d'euros découlant de la dissolution de DNGÁS - Distribuição e Comércio de Gás, S.A., société qui faisait partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2013, qui eut lieu le 31 décembre 2014

15. RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014 ont été les suivants :

	2015	2014
Charges et pertes financières :		
Charges d'intérêts	(94 277)	(123 164)
Différences de change défavorables	(251 682)	(118 776)
Autres charges financières	(26 524)	(27 883)
	(372 483)	(269 823)
Produits et gains financiers :		
Intérêts obtenus	14 546	18 739
Différences de change favorables	262 185	148 540
Escomptes obtenus pour paiement comptant	245	349
Autres produits financiers	5 779	4 570
	282 755	172 198
Résultat des opérations d'investissement :		
Résultats relatifs aux entreprises associées et aux coentreprises (a)	9 740	(10 598)
Dividendes (b)	1 013	930
Autres investissements (c)	11 628	(1 325)
Gains / pertes sur l'évaluation d'actifs disponibles à la vente (d)	(5 254)	14 939
	17 127	3 946
Résultats financiers	(72 601)	(93 679)

(a) Les résultats relatifs aux entreprises associées et aux coentreprises de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 comprennent l'effet de l'application de la méthode de mise en équivalence aux investissements réalisés dans des entreprises associées et dans les coentreprises pour un montant de 5,872 millions d'euros (10,311 millions d'euros au 31 décembre 2014) (note 23).

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, la société TEIX.CO SPA a fait l'objet de cession, ce qui a conduit à une perte de 27 000 euros.

Au cours de l'exercice 2015, le Groupe a enregistré une perte de valeur de 5,143 millions d'euros (note 24) et a procédé à la reprise de la provision pour des parts de capital de 9,038 millions d'euros, concernant sa filiale Limited Liability Company Cement.

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, la société STELGEST - Gestão Hoteleira, S.A. a été dissoute, ce qui a conduit à une perte de 287 000 euros.

(b) Au 31 décembre 2015, ces montants correspondent à des dividendes de 198 000 euros (192 000 euros au 31 décembre 2014) (note 25) perçus d'"Actifs financiers disponibles à la vente" et les autres du poste "Autres investissements" (note 26).

(c) Le poste "Autres investissements" comprend les produits et les plus-values obtenues de la cession d'actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur, pour le montant de 1,805 million d'euros (1,325 million d'euros au 31 décembre 2014), ainsi que les plus-values obtenues par la cession d'actifs financiers disponibles à la vente au prix de revient, avec la cession des participations détenues par le Groupe chez LONGAVIA, S.A. et LONGAPAR - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A., pour le montant de 11,499 millions d'euros (note 30), ce qui représente une plus-value de 9,823 millions d'euros.

(d) Les montants des exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014 sont détaillés comme suit :

Cessions d'actions d'actifs financiers disponibles à la vente

Exercice 2015

Description	Montant comptable (a)	Prix vente (b)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux (c)	Plus-value (b-a+c)	Montant perçu (note 30)
Cession de 2 420 000 actions de la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	19 007	19 639	4 568	5 200	19 639
Total	19 007	19 639	4 568	5 200	19 639

Exercice 2014

Description	Montant comptable (a)	Prix de vente (b)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux (c)	Plus-value (b-a+c)	Montant perçu (note 30)
Cession de 3 445 239 actions de la Banco Comercial Português, S.A.	574	257	323	7	257
Cession de 472 414 actions de la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	4 226	4 467	1 055	1 296	4 467
Total	4 800	4 724	1 378	1 303	4 724

Perte de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente :**Exercice 2015**

Description	Perte de valeur de l'année		
	Total (note 25)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux	Perte sur les résultats
Perte de valeur sur la participation détenue dans la Banco Comercial Português	(10 453)	-	(10 453)
Total	(10 453)	-	(10 453)

Exercice 2014

Description	Perte de valeur de l'année		
	Total (note 25)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux	Perte sur les résultats
Perte de valeur sur la participation détenue dans la Banco Comercial Português	(40 739)	32 307	(8 432)
Perte de valeur sur la participation détenue dans la banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	(1 974)	(1 974)	-
Total	(42 713)	30 333	(8 432)

Pendant l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, le Groupe a fait cession de ses droits de souscription de la Banco Comercial Português, S.A., de 22,068 millions d'euros (note 30).

Les différences de change nettes des exercices 2015 et 2014 sont dues à des décaissements et à des encaissements, ainsi qu'à des actualisations des changes, inscrits en monnaies autres que l'euro.

Au 31 décembre 2015, des intérêts sur le coût d'acquisition d'actifs qualifiables ont été capitalisés pour un montant de 121 milliers d'euros (908 milliers d'euros au 31 décembre 2014). Aux fins de capitalisation des charges financières au prix d'acquisition des actifs qualifiables, le taux moyen utilisé au 31 décembre 2015 était de 6,1 % (6,4 % au 31 décembre 2014).

16. IMPÔT SUR LE REVENU

TD, SA, est la société dominante d'un groupe de sociétés imposé selon le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (Regime Especial de Tributação dos Grupos de Sociedades - RETGS) qui frappe toutes les sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, 75 % au moins du capital, dès lors que cette participation lui confère plus de 50 % des droits de vote et que, dans le même temps, elles ont leur siège et la direction effective au Portugal et qu'elles sont imposables au régime général des impôts sur les sociétés (IRC).

Les autres sociétés filiales, qui ne sont pas frappées du RETGS, sont imposées individuellement. L'assiette d'imposition est soumise aux taux de l'impôt sur les sociétés, de la surtaxe municipale (Derrama) et de la surtaxe d'État.

TD, SA, et l'ensemble de ses filiales dont le siège est établi au Portugal sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (IRC) au taux de 21 %. Les sociétés qui présentent un bénéfice imposable sont assujetties à la surtaxe (Derrama) municipale, dont le taux peut varier jusqu'au plafond de 1,5 %, ainsi qu'à la surtaxe d'État sur une partie du bénéfice imposable de 3 %, pour les montants supérieurs à 1,5 millions d'euros, de 5 % pour ceux supérieurs à 7,5 millions et de 7 % pour ceux supérieurs à 35 000 000 euros. Ces sociétés sont également assujetties à l'imposition autonome sur les charges dont les taux sont prévus par l'article 88 du Code de l'IRC.

Pour définir l'assiette d'imposition, sur laquelle sont appliqués ces taux d'impôts, les résultats comptables sont majorés et déduits de montants qui ne relèvent pas du plan fiscal. Ces différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal peuvent être de nature temporaire ou permanente.

Selon la législation portugaise en vigueur, les déclarations fiscales sont passibles de révision et de correction par les autorités fiscales pendant généralement quatre ans (cinq ans pour la sécurité sociale). En ce qui concerne les sociétés qui sont présentes dans d'autres pays, le délai pour contrôler leurs déclarations fiscales varie entre trois et cinq ans.

Selon le Conseil d'Administration, les éventuelles corrections résultant de révisions et d'inspections opérées par les autorités fiscales à ces déclarations d'impôts n'auront aucun effet significatif sur les résultats financiers consolidés au 31 décembre 2015.

Le Groupe procède à l'inscription des impôts différés correspondant aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et la base fiscale correspondante conformément aux dispositions d'IAS 12 – Impôts sur le résultat (note 27).

Les impôts sur le résultat des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014 étaient comme suit :

	2015	2014
Impôt courant :		
Impôt sur les bénéfices au Portugal	(11 838)	(7 868)
Impôt sur les bénéfices dans d'autres juridictions	(21 738)	(29 739)
Impôt courant	(33 576)	(37 607)
Impôt différé (note 27) :	21 680	(4)
	(11 896)	(37 611)

Au-delà des montants d'impôts différés inscrits directement dans le compte de résultat, des impôts différés s'élevant à 705 000 euros à la clôture de l'exercice 2015 (9,961 millions d'euros au 31 décembre 2014) ont été inscrits directement dans les capitaux propres (note 27).

Le rapprochement entre le taux nominal et le taux effectif de l'impôt sur le résultat était aux 31 décembre 2015 et 2014 comme suit :

	2015		2014	
	Taux %	Impôt	Taux %	Impôt
Résultat avant impôt		52 305		103 556
Taux et impôt nominal sur le résultat	(22,0 %)	(11 507)	(23,0 %)	(23 818)
Écart des taux d'imposition d'autres pays	(37,6 %)	(19 660)	(15,2 %)	(15 768)
Résultat dans les entreprises associées et les coentreprises mises en équivalence	4,1 %	2 143	(2,3 %)	(2 372)
Pertes fiscales générées dans l'année pour lesquelles l'impôt différé actif n'a pas été comptabilisé	6,7 %	3 485	0,2 %	244
Différence entre les plus-values et les moins-values fiscales et comptables	(2,7 %)	(1 433)	(0,7 %)	(706)
Produits non imposés	-	-	6,5 %	6 746
Charges non acceptées au plan fiscal	(3,3 %)	(1 717)	-	-
Imposition autonome	(1,6 %)	(840)	(1,4 %)	(1 432)
Derrama (surtaxe municipale)	(1,3 %)	(690)	(1,5 %)	(1 553)
Différences sur les estimations	(5,6 %)	(2 924)	4,0 %	4 140
Autres composants de l'impôt	(0,8 %)	(433)	(3,0 %)	(3 088)
Impôt différé de l'année	41,4 %	21 680	(0,0 %)	(4)
Taux effectif et impôt nominal sur le résultat	(22,7 %)	(11 896)	(36,3 %)	(37 611)

17. RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats par action des exercices 2015 et 2014 ont été calculés en tenant compte des montants suivants :

	2015	2014
Résultat pour effet de calcul du résultat net par action non dilué (résultat net de l'exercice)	33 653	70 281
Nombre moyen pondéré d'actions pour effet de calcul du résultat net par action non dilué (milliers)	420 000	420 000
Résultat net non dilué par action	0,08	0,17

Étant donné qu'il n'y a pas eu d'effets dilutifs du résultat par action dans les exercices 2015 et 2014, le résultat dilué par action est le même que le résultat non dilué par action.

18. DIVIDENDES

Conformément à la décision prise par les actionnaires à l'Assemblée générale du 30 mai 2015, des dividendes s'élevant à 5,670 millions d'euros, soit 0,0135 euros par action, ont été distribués et payés en juin 2015, tenant compte des états financiers individuels de l'Entreprise au 31 décembre 2014.

Des dividendes de 6,3 millions d'euros relatifs à l'exercice 2013 ont été payés le 31 décembre 2014.

19. GOODWILL

Pendant les exercices 2015 et 2014, les mouvements survenus sur les valeurs du goodwill calculées pour l'acquisition de filiales, ainsi que leurs pertes de valeur cumulées, ont été comme suit :

	2015	2014
Actif brut :		
Solde initial	37 183	37 155
Ajustements du change	27	28
Solde final	37 210	37 183
Pertes de valeur cumulées	(15 255)	(7 449)
Actif net :	21 955	29 734

Les valeurs du goodwill aux 31 décembre 2015 et 2014 concernent les sociétés suivantes :

Filiale	Secteur d'activité	2015	2014
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	Construction	12 107	12 107
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	Immobilier	1 979	1 979
ACG - Distribuição e Comércio de Gás, S.A.	Énergie	142	142
DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A.	Énergie	7 335	7 335
MULTÍGAS - Sociedade Comercial e Distribuidora de Gás, S.A.	Énergie	60	60
TANQUÍGAS - Distribuição e Comércio de Gás, S.A.	Énergie	71	71
Auto Competição Angola, LDA	Commerce automobile	261	234
C + P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A.	Divers	-	7 806
		21 955	29 734

Les goodwill relatifs aux entreprises associées et aux coentreprises font partie intégrante de la valeur des investissements correspondants et figurent dans la note 23.

Les valeurs du goodwill sont soumises à des tests de dépréciation tous les ans, ou lorsqu'il existe des indices qu'ils pourraient se trouver en perte de valeurs.

Le montant recouvrable des unités génératrices des flux de trésorerie auxquelles sont attribués les goodwill est déterminé sur la base du calcul de leur valeur d'utilité, qui utilise les prévisions des flux de trésorerie en prenant pour base les prévisions financières sur cinq ans les plus récentes, approuvées par leurs Conseils d'Administration, actualisés des taux d'actualisation indiqués dans le tableau ci-dessous qui ont été calculés sur la base du coût moyen pondéré du capital (WACC), ajusté par les risques particuliers du marché dans lequel s'insère chaque unité. Les taux indiqués dans le même tableau ont été utilisés pour calculer la prévision des flux de trésorerie au-delà de ces cinq ans. Ces taux ne sont pas supérieurs au taux moyen de croissance à long terme pour les marchés où ces unités génératrices de trésorerie sont affectées.

Les Conseils d'Administration pensent qu'un changement raisonnablement possible des conditions fondamentales sur lesquelles la somme recouvrable est fondée, ne ferait pas en sorte que la valeur comptable de ces unités génératrices de trésorerie soit supérieure à leur valeur recouvrable.

Par conséquent, les principales conditions considérées pour la détermination de la valeur d'utilité des valeurs du *goodwill* sont les suivantes :

Filiale	2015			2014		
	Valeur comptable du <i>goodwill</i>	Taux d'actualisation	Taux de croissance dans la perpétuité	Valeur comptable du <i>goodwill</i>	Taux d'actualisation	Taux de croissance dans la perpétuité
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	12 107	8,7 %	1,8 %	12 107	8,3 %	2,0 %
DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A.	7 335	7,3 %	1,5 %	7 335	7,5 %	1,5 %
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	1 979	6,0 %	2,0 %	1 979	6,1 %	2,0 %
Auto Competição Angola, Lda.	261	14,3 %	1,5 %	234	14,3 %	1,5 %
ACG - Distribuição e Comércio de Gás, S.A.	142	8,5 %	1,5 %	142	8,3 %	1,5 %
TANQUIGAS - Distribuição e Comércio de Gás, S.A.	71	8,5 %	1,5 %	71	8,3 %	1,5 %
MULTIGAS - Sociedade Comercial e Distribuidora de Gás, S.A.	60	8,5 %	1,5 %	60	8,3 %	1,5 %
C+PA. - Cimento e Produtos Associados, S.A.	-	-	-	7 806	17,0 %	-
	21 955			29 734		

20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Pendant les exercices 2015 et 2014, les mouvements survenus sur les immobilisations incorporelles, ainsi que sur leurs amortissements et pertes de valeur cumulées, ont été les suivants :

	Propriété industrielle	Autres	Immobilisations en cours	Avances sur immobilisations incorporelles	Total
Actif brut :					
Solde au 31 décembre 2013	20 254	528	18 594	1 039	40 415
Ajustements du change	1 912	44	34	141	2 131
Acquisitions	12 555	-	322	-	12 877
Transferts et réductions	(757)	(261)	(15 695)	(1 180)	(17 893)
Cessions	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	33 964	311	3 255	-	37 530
Changement de périmètre (note 5)	(455)	-	-	-	(455)
Ajustements du change	3 174	(26)	(813)	-	2 335
Acquisitions	1 385	-	107	-	1 492
Transferts et réductions	520	(114)	(43)	-	363
Cessions	(15)	-	-	-	(15)
Solde au 31 décembre 2015	38 573	171	2 506	-	41 250
Amortissements et pertes de valeur cumulées :					
Solde au 31 décembre 2013	5 455	397	-	-	5 852
Ajustements du change	268	43	-	-	311
Transferts et réductions	(762)	(261)	-	-	(1 023)
Apports	1 280	16	-	-	1 296
Solde au 31 décembre 2014	6 241	195	-	-	6 436
Changement de périmètre (note 5)	(340)	-	-	-	(340)
Ajustements du change	172	2	-	-	174
Transferts et réductions	72	(26)	-	-	46
Apports	1 687	-	-	-	1 687
Cessions	(15)	-	-	-	(15)
Solde au 31 décembre 2015	7 817	171	-	-	7 988
Montant net :					
Au 31 décembre 2014	27 723	116	3 255	-	31 094
Au 31 décembre 2015	30 756	-	2 506	-	33 262

Au 31 décembre 2015, le poste "Propriété industrielle" présente le montant de 28,261 millions d'euros, relatif aux droits de superficie (24,248 millions d'euros au 31 décembre 2014).

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements survenus sur les immobilisations corporelles, ainsi que sur leurs dépréciations et pertes de valeur cumulées, des exercices 2015 et 2014, ont été les suivants :

(a) Dans l'exercice 2014, des pertes de valeur sur des immobilisations corporelles, s'élevant à 13,396 millions d'euros, ont été portées au poste Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et *Goodwill*

	Terrains et ressources naturelles	Bâtiments et autres constructions	Équipements de base	Matériel de transport	Matériels et outillages	Matériel de bureau et mobilier	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Avances sur immobilisations corporelles	Total
Actif brut :										
Solde au 31 décembre 2013	31 683	434 063	406 263	82 356	41 065	41 134	10 004	65 873	-	1 112 441
Changement de périmètre	434	514	165	185	4	22	-	-	-	1 324
Ajustements du change	155	26 525	(285)	(1 234)	595	2 128	454	4 447	-	32 785
Acquisitions	-	48 130	44 361	13 117	3 930	3 718	1 070	33 090	12	147 428
Transferts et réductions	(158)	27 391	193	(660)	(433)	(4 933)	(1 056)	(25 761)	139	(5 278)
Cessions	-	(1 494)	(16 688)	(4 053)	(1 010)	(888)	(17)	-	-	(24 150)
Solde au 31 décembre 2014	32 114	535 129	434 009	89 711	44 151	41 181	10 455	77 649	151	1 264 550
Changement de périmètre (note 5)	(6 800)	(29 570)	(9 907)	(165)	(31)	(1 266)	(927)	(93)	-	(48 759)
Ajustements du change	(833)	32 423	(20 243)	(704)	(1 428)	963	(80)	(340)	17	9 775
Acquisitions	-	14 221	21 732	6 753	3 646	2 097	897	13 898	-	63 244
Transferts et réductions	(33)	18 605	(5 271)	(1 712)	(201)	58	1 530	(49 482)	-	(36 506)
Cessions	-	(5 112)	(4 037)	(8 817)	(773)	(466)	(151)	-	-	(19 356)
Solde au 31 décembre 2015	24 448	565 696	416 283	85 066	45 364	42 567	11 724	41 632	168	1 232 948
Dépréciations et pertes de valeur cumulées :										
Solde au 31 décembre 2013	166	133 280	280 375	58 483	31 093	32 367	5 443	-	-	541 207
Changement de périmètre	-	232	71	95	3	15	-	-	-	416
Effet du change	-	3 609	(588)	(782)	27	1 581	181	-	-	4 028
Apports (a)	1	28 972	41 849	9 691	3 079	3 333	677	35	-	87 637
Transferts et réductions	-	(4 422)	(7 690)	(1 093)	(273)	(5 061)	(32)	(35)	-	(18 606)
Cessions	-	(1 472)	(11 893)	(3 467)	(644)	(756)	(17)	-	-	(18 249)
Solde au 31 décembre 2014	167	160 199	302 124	62 927	33 285	31 479	6 252	-	-	596 433
Changement de périmètre (note 5)	-	(15 551)	(8 952)	(129)	(30)	(1 189)	(766)	-	-	(26 617)
Effet du change	-	7 011	(8 724)	(695)	(318)	978	144	-	-	(1 604)
Apports	-	22 569	34 258	10 200	3 330	3 214	998	-	-	74 569
Transferts et réductions	(3)	(17 623)	(8 570)	(555)	(134)	(93)	(29)	-	-	(27 007)
Cessions	-	(1 242)	(3 602)	(7 802)	(729)	(323)	(114)	-	-	(13 812)
Solde au 31 décembre 2015	164	155 363	306 534	63 946	35 404	34 066	6 485	-	-	601 962
Montant net :										
Au 31 décembre 2014	31 947	374 930	131 885	26 784	10 866	9 702	4 203	77 649	151	668 117
Au 31 décembre 2015	24 284	410 333	109 749	21 120	9 960	8 501	5 239	41 632	168	630 986

Les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2015 concernent essentiellement des investissements réalisés en locaux et en matériel.

Au 31 décembre 2015, les immobilisations corporelles en cours comprennent 30,348 millions d'euros relatifs à des bâtiments et autres constructions en cours, notamment :

- Pour le secteur de la grande distribution, l'expansion de la chaîne de magasins en Angola ;
- Pour les secteurs de la grande distribution et du commerce automobile, les installations destinées à la logistique en Angola.

22. IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le mouvement survenu sur les immeubles de placement pendant les exercices 2015 et 2014 a été comme suit :

	2015	2014
Solde initial	482 185	479 965
Changement de périmètre (note 5)	(304)	-
Ajustements du change	10 226	10 478
Acquisitions / (cessions)	4 156	(6 349)
Variation sur la juste valeur (notes 8 et 14)	10 112	(1 805)
Transferts pour les actifs détenus à la vente	-	(409)
Transferts de / vers les immobilisations corporelles	5 308	305
Solde final	511 683	482 185

Les résultats obtenus par les immeubles de placement découlant de contrats de location simple se sont élevés à 31,235 millions d'euros en 2015 (32,398 millions d'euros en 2014). Les charges opérationnelles directes encourues pour les immeubles de placement s'élevaient au 31 décembre 2015 à 3,825 millions d'euros (4,063 millions d'euros au 31 décembre 2014).

La juste valeur de chaque immeuble de placement en exploitation est déterminée périodiquement par des évaluations effectuées, dans les cas les plus importants, par des organismes spécialisés indépendants et suivant des méthodologies d'évaluation généralement admise pour le marché immobilier, notamment les méthodes par le revenu, par la comparaison de marché ou par le coût de remplacement, en fonction des situations concrètes de chaque immeuble.

Dans les autres cas, la valeur de marché est déterminée au niveau interne, à partir de critères similaires à ceux utilisés par les évaluateurs indépendants, tenant compte de l'actualisation des flux de trésorerie attendue.

Les principales conditions et les méthodes inhérentes aux évaluations de support au prix de marché des immeubles de placement ont été les suivantes :

- Yield entre 7 % et 8 % ;
- Moyenne de la méthode comparative et des multiples de résultats ;
- Moyenne de la méthode comparative et du coût.

IAS 40 - Immeubles de placement ("IAS 40") n'exige pas que la juste valeur des immeubles de placement repose sur l'évaluation effectuée par un évaluateur indépendant. Toutefois, près de 81% de la juste valeur des immeubles de placement du Groupe est déterminée par des évaluateurs indépendants ayant la qualification professionnelle pertinente et reconnue (inscrits à la CMVM) et une expérience récente sur la localisation et la catégorie de l'immeuble de placement valorisée.

Ces évaluateurs utilisent des méthodologies qui sont courantes sur le marché, lequel prévoit d'utiliser la méthode par le revenu, par le coût de remplacement ou par la comparaison, selon les situations concrètes de chaque bien immobilier. Dans le cas présent, étant donné que les actifs sont loués, la méthode utilisée a été celle par revenu, tout en tenant compte des autres méthodes pour évaluer la raisonnable des résultats obtenus par cette méthode. Selon cette méthode, les revenus utilisés ont été ceux des contrats de location actuellement en vigueur dans les circonstances actuelles et, à la fin de ces contrats, un taux de rendement adapté à chacun des biens immobiliers a été utilisé. Pour les autres évaluations réalisées en interne, les taux de rendements utilisés ont été en fonction des indications fournies par des professionnels indépendants.

23. INVESTISSEMENTS DANS LES SOCIÉTÉS APPARENTÉES ET LES COENTREPRISES

Les entreprises apparentées et les coentreprises qui, au 31 décembre 2015, ont été inscrites par la méthode de la mise en équivalence, sont les suivantes :

Dénomination sociale	Siège	Pourcentage de participation effective
ALVORADA PETRÓLEO, S.A.	Rua Paraíba, nº 1000, sala 1518, 15º andar - Bairro Funcionário Belo Horizonte - Minas Gerais - Brésil	43,20 %
ALSOMA, GEIE.	3 Av André Malraux Levallois Peret - France	27,00 %
AVIAS - Grupo Ferroviário para a Alta Velocidade, ACE	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	14,10 %
AVIA PORTUGAL - Produtos Petrolíferos, S.A.	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	40,00 %
CAIS DE CRUZEIROS 2ª FASE, ACE	Rua da Tapada da Quinta de Cima Linhó - Sintra	15,00 %
CONBATE, ACE	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	20,00 %
CONSORCIO MINERO LUSO VARGAS C.A. (CONLUVAR)	Av. Venezuela com Calle Mohedano, Torre JWM Piso 5, Of. 5-2, Urb El Rosal - Caracas - Venezuela	49,00 %
CONSORCIO OPSUT 2010	Calle 4, Casa nº 4, Urbanizacion Los Laureles Valle de la Pascoa - Venezuela	51,00 %
DOURO LITORAL, ACE	Tower Plaza, Rotunda Edgar Cardoso, nº23, 12º andar - Salas C, G et H Vila Nova de Gaia	40,00 %
D.L.O.E.A.C.E. - Douro Litoral Obras Especiais, ACE	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	40,00 %
FERROVIAL/TEIXEIRA DUARTE - Obras Hidráulicas do Alqueva, ACE	Edifício Central Park Rua Alexandre Herculano, Nº 3, 2º - Linda-a-Velha	50,00 %
GMP - Grupo Marítimo Português, ACE	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	20,04 %
GMP MEK - Grupo Marítimo Português Mers EL Kibir, ACE	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	20,04 %
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Av. Julius Nyerere, 130 Maputo	49,92 %
Limited Liability Company Cement	Khutorskya Str., 70 Odessa	49,00 %
METROLIGEIRO - Construção de Infraestruturas, ACE	Rua Abranches Ferrão, nº 10 - 5º F Lisbonne	26,80 %
NOVA ESTAÇÃO, ACE	Edifício 6 - Piso 1, Lagoas Park Porto Salvo	25,00 %
RPK Gulfstream, Ltd.	Tri Ruchja str. 183003, Murmansk	42,70 %
AK10 - Empreendimentos e Participações SPE Ltda.	Alameda Santos, nº 960, 19º andar, Edifício CYK Cerqueira César - São Paulo	25,00 %
SOMAFEL E FERROVIAS, ACE	Edifício 1, Lagoas Park Porto Salvo	36,00 %
TEIXEIRA DUARTE - SOPOL - Metro Superfície, ACE	Edifício 2, Lagoas Park Porto Salvo	57,30 %
TRÊS PONTO DOIS - Trabalhos Gerais de Construção Civil, Via e Catenária de Modernização da Linha do Norte, ACE	Av. das Forças Armadas, 125 - 2º C Lisbonne	50,00 %

Les mouvements survenus sur les investissements dans les sociétés apparentées et dans les coentreprises pendant les exercices 2015 et 2014 ont été les suivants :

	Parts de capital	Goodwill	Total
Solde au 31 décembre 2013	24 768	11 693	36 461
Effets de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
- Effet sur le résultat de l'exercice (note 15)	(10 311)	-	(10 311)
- Effet sur les capitaux propres	8 001	-	8 001
Apports	866	-	866
Ajustements du change	(621)	-	(621)
Autres	6 246	(50)	6 196
Solde au 31 décembre 2014	28 949	11 643	40 592
Effets de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
- Effet sur le résultat de l'exercice (note 15)	5 872	-	5 872
- Effet sur les capitaux propres	(1 344)	-	(1 344)
Cessions a)	(27)	-	(27)
Ajustements du change	(239)	-	(239)
Transferts pour les actifs détenus à la vente (note 24)	(16 072)	(11 643)	(27 715)
Autres	(265)	-	(265)
Solde au 31 décembre 2015	16 874	-	16 874

a) Au cours de l'exercice 2015, la société TEIX.CO SPA a été vendue, ce qui a conduit à une perte de 27 000 euros

Le détail des investissements dans les sociétés apparentées et les coentreprises était, aux 31 décembre 2015 et 2014, comme suit :

Sociétés apparentées et coentreprises	2015			2014		
	Parts de capital	Goodwill	Valeur de la situation financière	Parts de capital	Goodwill	Valeur de la situation financière
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	14 560	-	14 560	10 506	-	10 506
RPK Gulfstream Ltd.	473	-	473	528	-	528
Alvorada Petróleos, S.A.	430	-	430	623	-	623
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	16	-	16	20	-	20
Limited Liability Company Cement	-	-	-	16 072	11 643	27 715
Autres	1 395	-	1 395	1 200	-	1 200
	16 874	-	16 874	28 949	11 643	40 592

Ces participations sont relevées par la méthode de mise en équivalence qui a eu, pour les exercices 2015 et 2014, les impacts suivants :

Sociétés apparentées	2015		
	Gains et pertes sur sociétés apparentées et coentreprises (note 15)	Ajustements de parts capital	Total
Alvorada Petróleos, S.A.	(28)	(165)	(193)
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	6 177	(2 123)	4 054
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	1	-	1
Autres	(278)	944	666
	5 872	(1 344)	4 528

2014			
Entreprises associées	Gains et pertes sur sociétés apparentées et coentreprises (note 15)	Ajustements de parts capital	Total
Alvorada Petróleos, S.A.	(46)	4	(42)
Limited Liability Company Cement	(8 582)	3 696	(4 886)
IMOC – Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	232	4 017	4 249
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	(1)	-	(1)
Autres	(1 914)	284	(1 630)
	(10 311)	8 001	(2 310)

La principale information financière relative aux sociétés apparentées et aux coentreprises aux 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

	Total actifs		Total passifs		Total actifs nets		Quote-part du Groupe dans les actifs nets	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Alvorada Petróleos, S.A.	1 465	2 004	469	561	996	1 443	430	623
IMOC – Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	59 509	35 364	30 343	14 318	29 167	21 046	14 560	10 506
Limited Liability Company Cement	-	16 584	-	35 029	-	(18 445)	-	16 072
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	32	40	-	-	32	40	16	20
TEIX.CO SPA	-	4 112	-	4 759	-	(647)	-	-
Autres	12 992	16 755	8 142	16 127	4 850	628	1 868	1 728
	73 998	74 859	38 954	70 794	35 045	4 065	16 874	28 949

	Ventes et prestations de services		Résultat net de l'exercice		Quote-part du Groupe dans les résultats nets de l'exercice	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Alvorada Petróleos, S.A.	-	-	(65)	(106)	(28)	(46)
Limited Liability Company Cement	-	15 831	-	(17 514)	-	(8 582)
IMOC – Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	235	58	12 374	464	6 177	232
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	-	-	2	(1)	1	(1)
Autres	2 488	12 238	(703)	(3 779)	(278)	(1 914)
	2 723	28 127	11 608	(20 936)	5 872	(10 311)

24. ACTIFS DÉTENUS À LA VENTE

Au 31 décembre 2015, le détail des actifs détenus à la vente était le suivant :

2015	
Limited Liability Company Cement	
Goodwill	11 643
Emprunts	16 072
Montant estimé de la vente	22 572
Pertes dues à la dépréciation (note 15)	(5 143)

Au 31 décembre 2014, ce poste concernant un appartement d'un immeuble valant 409 milliers d'euros qui était classé précédemment en tant qu'immeuble de placement (note 22).

25. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014, les mouvements survenus sur l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur, furent comme suit :

	2015	2014
Solde initial	59 887	84 613
Acquisitions pendant l'exercice	-	22 787
Cessions pendant l'exercice a)	(19 007)	(4 800)
Augmentation / Diminution de la juste valeur b)	(10 453)	(42 713)
Solde final	30 427	59 887

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Groupe détenait 622 229 693 actions de Banco Comercial Português, S.A., soit 1,15 % de son capital et des droits de vote, classées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

a) Les montants des exercices 2015 et 2014 sont détaillés comme suit :

Cessions d'actions d'actifs financiers disponibles à la vente :

Exercice 2015

Description	Valeur comptable (a)	Prix vente (b)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux (c)	Plus-value (b-a+c)	Montant perçu (note 30)
Cession de 2 420 000 actions de la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	19 007	19 639	4 568	5 200	19 639
Total	19 007	19 639	4 568	5 200	19 639

Exercice 2014

Description	Valeur comptable (a)	Valeur à la vente (b)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux (c)	Plus-value (b-a+c)	Montant perçu (note 30)
Cession de 3 445 239 actions de la Banco Comercial Português, S.A.	574	257	323	7	257
Cession de 472 414 actions de la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	4 226	4 467	1 055	1 296	4 467
Total	4 800	4 724	1 378	1 303	4 724

b) Au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014, le détail des valeurs présentées est le suivant :

Perte de valeur sur les actifs financiers disponibles à la vente :

Exercice 2015

Description	Perte de valeur de l'année		
	Total (note 25)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux	Perte sur les résultats (note 15)
Perte de valeur sur la participation détenue dans la Banco Comercial Português	(10 453)	-	(10 453)
Total	(10 453)	-	(10 453)

Exercice 2014

Description	Perte de valeur de l'année		
	Total (note 25)	Réserve de la juste valeur dans les capitaux	Perte sur les résultats (note 15)
Perte de valeur sur la participation détenue dans la Banco Comercial Português	(40 739)	32 307	(8 432)
Perte de valeur sur la participation détenue dans la banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	(1 974)	(1 974)	-
Total	(42 713)	30 333	(8 432)

Pendant l'exercice arrêté au 31 décembre 2014, le groupe a acheté 268 674 932 actions de la Banco Comercial Português, S.A., pour le montant de 22,787 millions d'euros (note 30).

Pendant l'exercice 2014, le Groupe a fait cession de ses droits de souscription de la Banco Comercial Português, S.A. de 22,068 millions d'euros (note 30).

Les actifs financiers disponibles à la vente, et leurs prix de revient et de marché étaient aux 31 décembre 2015 et 2014 comme suit :

	2015		2014	
	P. revient	P. marché	P. revient	P. marché
Banco Comercial Português, S.A.	739 822	30 427	739 822	40 880
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	-	-	31 801	19 007
	739 822	30 427	771 623	59 887

En outre, à la clôture des exercices 2015 et 2014, les dividendes perçus de l'investissement faits dans la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., s'élevaient respectivement à 198 000 et 192 000 euros, qui ont été comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice arrêté à cette date (note 15).

26. AUTRES INVESTISSEMENTS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les placements dans les sociétés ci-dessous étaient comme suit :

a) Ce poste comprend essentiellement les investissements faits dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix de marché coté sur le marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces investissements sont évalués à leur prix d'achat déduit des pertes de valeur cumulées.

En outre, en 2015 et 2014, des dividendes de, respectivement, 815 000 et 738 000 euros ont été perçus de ces investissements. Ils ont été comptabilisés sur le compte de résultat de l'exercice arrêté à cette date (note 15)

	Non courants		Courants	
	2015	2014	2015	2014
Actifs financiers disponibles à la vente au prix de revient a)				
Titre de la dette publique du gouvernement de la République Populaire d'Angola	36 775	-	-	-
LUSOPONTE - Concessionária para a Travessia do Tejo, S.A.	5 606	5 456	-	-
AEBT - Vias do Baixo Tejo, S.A.	5 373	5 373	-	-
AEDL - Auto Estradas do Douro Litoral, S.A.	1 212	1 212	-	-
JÚPITER - Indústria Hoteleira, S.A.	784	784	-	-
VOTORANTIM Macau Investimentos, S.A.	715	715	-	-
MTS - Metro Transporte do Sul, S.A.	570	570	-	-
MATADOURO DE MACAU, S.A.R.L.	317	317	-	-
EIA - Ensino, Investigação e Administração, S.A.	300	300	-	-
ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A.	256	256	-	-
CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A.R.L.	205	205	-	-
LONGAPAR - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	-	1 006	-	-
LONGAVIA, S.A.	-	670	-	-
Autres	255	187	-	-
	52 368	17 051	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur				
COLT Resources Inc.	602	532	-	-
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	-	-	-	3 848
Autres	-	-	35	41
	602	532	35	3 889
	52 970	17 583	35	3 889

Selon les déclarations fiscales des sociétés qui inscrivent des actifs par impôts différés pour pertes fiscales, aux 31 décembre 2015 et 2014, ceux-là étaient reportés comme suit :

	2015			2014		
	Perte fiscale	Actifs par impôts différés	Date butoir d'utilisation	Perte fiscale	Actifs par impôts différés	Date butoir d'utilisation
Générés en 2009	-	-	-	1 137	283	2015
Générés en 2010	-	-	-	13 015	3 365	2014
Générés en 2011	-	-	-	9 453	2 155	2015
Générés en 2012	27 230	6 020	2017	10 645	3 032	2017
Générés en 2013	28 438	7 276	2018	27 100	9 002	2018
Générés en 2014	12 477	3 229	2026	13 009	3 751	2026
Générés en 2015	29 990	8 730	2027	-	-	-
	98 135	25 255		74 359	21 588	

De plus, aux 31 décembre 2015 et 2014, le détail des pertes et des créances fiscales qui, par prudence, n'ont pas été inscrites en tant qu'actifs par impôts différés, est le suivant :

	2015			2014		
	Perte fiscale	Crédit d'impôt	Date butoir d'utilisation	Perte fiscale	Crédit d'impôt	Date butoir d'utilisation
Générés en 2009	-	-	-	3 321	697	2015
Générés en 2010	-	-	-	3 180	668	2014
Générés en 2011	-	-	-	3 108	653	2015
Générés en 2012	2 922	614	2017	2 922	614	2017
Générés en 2013	2 252	473	2018	2 252	473	2018
Générés en 2014	1 162	244	2026	1 162	244	2026
Générés en 2015	16 595	3 485	2027	-	-	-
	22 931	4 816		15 945	3 349	

Par rapport aux actifs par impôts différés, ceux-ci ne sont inscrits que dans la mesure où l'on considère comme probable qu'il y ait dans l'avenir des bénéfices imposables qui pourront être utilisés pour récupérer les pertes fiscales ou les différences imposables déductibles. Cette évaluation s'est étayée sur les plans d'activité des sociétés du Groupe, qui sont périodiquement revus et mis à jour, et d'un point de vue de création de résultats imposables.

En outre, à partir du 1er janvier 2014, la déduction des pertes fiscales, y compris les pertes fiscales obtenues pendant les exercices précédents, est limitée à 70 % du bénéfice imposable calculé pour l'exercice où se réalise la déduction.

28. CLIENTS ET DIVERS DÉBITEURS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, ce poste était composé comme suit :

	Court terme		Long terme	
	2015	2014	2015	2014
Clients :				
Clients et comptes rattachés	439 193	462 758	52 087	55 225
Clients créances douteuses	56 488	36 397	-	-
	495 681	499 155	52 087	55 225
Pertes de valeur	(62 112)	(49 077)	-	-
	433 569	450 078	52 087	55 225
Autres débiteurs :				
Personnel	981	2 215	-	-
Autres débiteurs	55 436	73 218	99	125
	56 417	75 433	99	125
Pertes de valeur	(509)	(893)	-	-
	55 908	74 540	99	125

Les mouvements survenus sur les pertes de valeur des créances ont été en 2015 et 2014 comme suit :

Pertes de valeur cumulées sur clients et divers débiteurs :	
Solde au 31 décembre 2013	48 236
Ajustements du change	2 888
Apports (note 14)	2 127
Reprises (note 8)	(1 607)
Régularisations	(1 674)
Solde au 31 décembre 2014	49 970
Changement de périmètre	(1 940)
Ajustements du change	679
Apports (note 14)	26 121
Reprises (note 8)	(12 035)
Régularisations	(174)
Solde au 31 décembre 2015	62 621

Le fait que le Groupe soit exposé au risque de crédit (note 43) est attribué aux créances découlant de son activité. Les soldes présentés à la clôture de la situation financière sont nets des pertes de valeur pour créances douteuses qui ont été estimées par le Groupe selon son expérience et sur la base de l'évaluation de la conjoncture et de l'environnement économique.

Le Conseil d'Administration considère que la valeur comptable des créances correspond à la meilleure estimation de sa juste valeur.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de risques de crédit, car il est dilué parmi un vaste ensemble de clients et divers débiteurs.

29. SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions et les soldes entre TD, SA, et les sociétés du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation, qui sont des sociétés liées, ont été éliminés de la procédure de consolidation et ne font donc pas l'objet d'information dans la présente note. Les soldes et les transactions entre le Groupe et les sociétés apparentées et les coentreprises, les sociétés liées et les individus ayant un pouvoir de vote significatif avec leurs propres entreprises figurent de façon détaillée ci-dessous.

Les termes et les conditions pratiqués entre ces sociétés liées sont substantiellement identiques à ceux qui seraient normalement convenus, admis et pratiqués entre des organismes indépendants dans des opérations comparables.

Les principaux soldes avec les sociétés liées, aux 31 décembre 2015 et 2014, peuvent être détaillés comme suit :

Sociétés	Soldes à percevoir		Soldes à payer		Prêts consentis		Autres dettes	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
AEBT - Auto Estradas do Baixo Tejo, S.A.	7	-	-	-	5 373	5 373	-	-
AEDL - Auto Estradas do Douro Litoral, S.A.	-	-	-	-	1 202	1 202	-	-
CINTEL - Construção Interceptor Esgotos, S.A.	46	46	-	-	4	4	-	-
CONBATE, ACE	20	22	-	-	-	-	-	-
Consórcio Mineiro Luso Vargas - CONLUVAR	519	3 808	135	1 500	-	-	-	3
Consórcio OPSUT 2010	164	2 569	28	323	-	-	-	-
DOURO LITORAL, ACE	12	7	61	30	-	-	-	-
DOURO LITORAL OBRAS ESPECIAIS, ACE	-	-	2	-	-	-	(269)	(269)
EIA - Ensino de Investigação e Administração, S.A.	9	9	-	-	-	-	(324)	(324)
GMP - Grupo Marítimo Português, ACE	106	56	10	10	-	-	-	-
GMP MEK - Grupo Marítimo Português Mers El Kibir, ACE	24	20	-	-	-	-	-	-
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	10 246	10 050	183	5	-	-	(126)	(2)
INVESTIPART - Participações e Investimentos, S.A.	3	-	-	-	-	-	-	-
Limited Liability Company Cement	-	147	-	-	16 072	16 072	-	-
LUSOPONTE - Concessionária pour a Travessia do Tejo, S.A.	-	-	-	-	150	-	-	-
METROLIGEIRO - Construção de Infraestruturas, ACE	11	13	-	-	-	-	-	-
Moreira e Cunha, Lda.	5	7	-	-	-	-	-	-
MTS - Metro Transportes do Sul, S.A.	-	-	-	-	740	740	-	-
NOVA ESTAÇÃO, ACE	1 017	1 017	60	51	-	-	-	-
Promociones Inmobiliárias 3003, C.A.	-	-	-	-	-	-	(32)	(27)
RPK Gulfstream, Ltd.	-	-	-	-	1 236	1 379	-	-
SOMAFEL/FERROVIAS, ACE	3	5	10	-	-	-	-	-
TEDEVEN Imobiliária, C.A.	-	1	-	15	-	-	-	-
TEIX.CO SPA	-	1 396	-	524	-	-	-	(281)
TEIXEIRA DUARTE - SOPOL - Metro Superfície, ACE	6	-	58	44	-	-	-	-
TRÊS PONTO DOIS - Trabalhos Gerais de Construção Civil, Via e Catenária de Modernização da Linha do Norte, ACE	-	-	35	35	-	-	-	-
VSL Sistema de Pré-Esforço - Equipamento de Montagem, S.A.	-	1	-	12	-	-	-	-
	12 198	19 174	582	2 549	24 777	24 770	(751)	(900)

Les principales transactions réalisées au cours des exercices 2015 et 2014 avec les sociétés liées étaient comme suit :

Sociétés	Ventes et prestations de services		Achats et services obtenus		Intérêts débités	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014
AEBT - Auto Estradas do Baixo Tejo, S.A.	32	23	-	-	-	-
AVIA PORTUGAL, S.A.	-	-	-	21	-	-
CONBATE, ACE	98	142	1	-	-	-
Consórcio Minerio Luso Vargas - CONLUVAR	452	1 618	59	6 025	-	-
Consórcio OPSUT 2010	48	1 047	95	1 378	-	-
DOURO LITORAL, ACE	60	64	31	33	-	-
DOURO LITORAL OBRAS ESPECIAIS, ACE	-	2	2	-	-	-
GMP - Grupo Marítimo Português, ACE	48	50	-	-	-	-
GMP MEK - Grupo Marítimo Português Mers El Kibir, ACE	3	5	-	-	-	-
GPCC - Grupo Português de Construção de Infraestruturas de Gás Natural, ACE	-	-	-	2	-	-
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	15 173	8 278	214	55	-	-
INVESTIPART - Participações e Investimentos, S.A.	3	-	-	-	-	-
Limited Liability Company Cement	-	-	-	-	1 768	1 768
METROLIGEIRO - Construção de Infraestruturas, ACE	22	21	-	-	-	-
Moreira e Cunha, Lda.	38	53	-	-	-	-
NOVA ESTAÇÃO, ACE	-	212	10	16	-	-
STELGEST - Gestão Hoteleira, S.A.	-	21	-	3	-	-
SOMAFEL/FERROVIAS, ACE	8	3	10	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE/OPCA - Fungere - Parcela 1.18 do Parque das Nações em Lisboa - 3ème phase - Marché du second œuvre et installations spéciales des bâtiments pour l'hôtel et les bureaux, ACE	2	1	1	5	-	-
TEIXEIRA DUARTE - SOPOL - Metro Superfície, ACE	16	16	9	31	-	-
VSL Sistema de Pré-Esforço - Equipamento de Montagem, S.A.	-	1	-	22	-	-
	16 003	11 557	432	7 591	1 768	1 768

Les rémunérations attribuées en 2015 et 2014 aux membres des organes sociaux de TD, SA, ont été les suivantes :

	2015	2014
Administrateurs exécutifs :		
Avantages à court terme	1 512	1 738
Conseil de surveillance :		
Avantages à court terme	66	61
Commissaire aux comptes :		
Avantages à court terme	61	61
	1 639	1 860

Les rémunérations attribuées aux membres de la haute direction de TD, SA, en 2015 et 2014, ont été les suivantes :

	2015	2014
Haute direction :		
Avantages à court terme	7 594	7 483
	7 594	7 483

30. NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2015 et 2014, le détail de la trésorerie et équivalents était comme suit :

	2015	2014
Dépôts à vue	171 868	111 264
Dépôts à terme	74 623	71 097
Divers placements de trésorerie	2 518	3 822
Numéraire	3 684	5 294
	252 693	191 477

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les valeurs de trésorerie, les dépôts bancaires à vue, les dépôts à terme et d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

Flux de trésorerie des opérations d'investissement

Les encaissements provenant d'investissements financiers réalisés pendant les exercices 2015 et 2014 concernent la cession de parts de capital détenues dans les sociétés suivantes :

	2015	2014
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. (a)	48 315	35 164
PETRIN - Petróleos e Investimentos, S.A.	10 153	-
LONGAVIA, S.A.	9 184	-
EVA - Sociedade Hoteleira, S.A.	7 627	-
ROCHORIENTAL - Sociedade Hoteleira, S.A.	3 318	-
LONGAPAR - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	2 315	-
Banco Comercial Português, S.A. (b)	-	22 325
Autres	-	150
	80 912	57 639

(a) Pendant l'exercice 2015, le groupe a fait cession de 2 420 000 actions de la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. classées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente de 19,639 millions d'euros et le montant restant perçu concerne la cession d'actions classées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur - Autres investissements (note 26).

Pendant l'exercice 2014, le groupe a fait cession de 472 414 actions de la Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. classées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente de 4,467 millions d'euros et le montant restant perçu concerne la cession d'actions classées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur - Autres investissements (note 26).

(b) Pendant l'exercice 2014, le Groupe a vendu 3 445 239 actions de la Banco Comercial Português, S.A., classées en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente de 257 000 d'euros et le montant restant perçu concerne la cession des droits de souscription de la Banco Comercial Português, S.A., d'un montant de 22,068 millions d'euros.

Les décaissements relatifs aux placements financiers réalisés pendant les exercices 2015 et 2014 concernent l'acquisition de parts de capital dans les sociétés suivantes :

	2015	2014
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	24 064	34 429
Banco Comercial Português, S.A.	-	22 787
AEBT - Vias do Baixo Tejo, S.A.	-	4 554
DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A.	-	930
Autres	-	202
	24 064	62 902

Les dividendes perçus en 2015 et 2014 ont été les suivants :

	2015	2014
CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A.R.L.	251	205
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A.	214	207
LUSOPONTE - Concessionária pour a Travessia do Tejo, S.A.	150	158
Autres	398	1 163
	1 013	1 733

31. AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les autres actifs courants et non courants étaient composés de la façon suivante :

	Courants		Non courants	
	2015	2014	2015	2014
État et autres collectivités publiques :				
Impôt sur les sociétés - IRC	8 971	13 421	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	15 179	37 998	-	-
	24 150	51 419	-	-
Sociétés apparentées, filiales et autres actionnaires :				
Sociétés apparentées	1 541	1 774	-	-
Filiales	620	748	951	955
Divers actionnaires	-	355	1	18
	2 161	2 877	952	973
Produits constatés d'avance :				
Intérêts à percevoir	601	833	-	-
Factures à établir (note 32)	124 780	141 489	-	-
Autres produits constatés d'avance	46 043	41 804	-	-
	171 424	184 126	-	-
Charges constatées d'avance :				
Assurances payées d'avance	2 983	2 529	-	-
Intérêts à payer	81	46	-	-
Autres charges constatées d'avance	24 552	26 339	290	330
	27 616	28 914	290	330
Autres actifs courants :				
Avances à fournisseurs	51 187	53 343	-	-
	276 538	320 679	1 242	1 303

32. CONTRATS DE CONSTRUCTION

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les charges et les produits comptabilisés relatifs aux contrats de construction en cours, sont comme suit :

	2015	2014
Produits nets :		
Facturation établie	732 132	669 527
Variation de :		
- Produits différés - travaux (note 40)	(58 843)	52 416
- Produits constatés d'avance - travaux (note 31)	(16 709)	57 167
	656 580	779 110
Charges nettes :		
Charges facturées :	661 136	701 124
Variation de :		
- Provisions pour garanties (note 37)	142	1 338
- Provisions pour pertes futures (note 37)	(2 195)	759
	659 083	703 221
Résultats constatés (note 7) :	(2 503)	75 889

De plus, les retenues effectuées par des clients relatives à des contrats de construction s'élevaient aux 31 décembre 2015 et 2014 à respectivement 4,127 millions et 2,494 millions d'euros.

33. CAPITAUX

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le capital souscrit et libéré était représenté par 420 000 000 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chaque.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. détenait directement 203 520 000 actions représentatives du capital de TEIXEIRA DUARTE, S.A., qui correspondaient à 48,46 % de son capital.

34. RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS

Réserve légale : Selon la législation en vigueur, l'Entreprise est obligée de transférer vers la réserve légale 5 % au moins de son résultat net annuel, jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 20 % du capital. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires mais peut toutefois être utilisée pour absorber les pertes, une fois épuisées toutes les réserves, ou elle peut être incorporée dans le capital.

Réserve de la juste valeur : La réserve de la juste valeur résulte de la différence entre la valeur de coût et la valeur de marché des actifs financiers disponibles à la vente qui n'ont pas encore été comptabilisés dans le compte de résultat.

Réserves libres : Les réserves libres sont disponibles à la distribution, conformément aux conditions et aux plafonds visés par le Code portugais des sociétés commerciales.

Réserve d'opérations de couverture : Conformément à la description de la note 2.16 g), la réserve d'opérations de couverture reflète la composante effective (nette d'effet fiscal) des variations à la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de *cash-flow*.

35. INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les mouvements survenus sur ce poste pendant les exercices 2015 et 2014 ont été les suivants :

	2015	2014
Solde initial	27 058	35 321
Changements de périmètre (note 5)	(190)	2 586
Ajustements du change	43	2 076
Dividendes	(1 596)	(7 874)
Acquisition d'intérêts minoritaires	-	(641)
Autres variations de capitaux propres des filiales	18 219	(74)
Résultat de l'exercice attribuable aux intérêts minoritaires	6 756	(4 336)
Solde final	50 290	27 058

Pendant l'exercice 2014, le Groupe a acquis les 5 % restants de la filiale DIGAL - Distribuição e Comércio de Gás, S.A. pour la somme de 930 000 euros (nota 30), ainsi que 5 % de sociétés du secteur de l'énergie qui avaient déjà été consolidées pour 116 000 euros.

36. EMPRUNTS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les emprunts étaient comme suit :

	2015	2014
Passifs non courants :		
Emprunts bancaires a)	217 980	243 200
Papier commercial b)	432 257	503 015
Emprunt obligataire c)	15 300	15 300
	665 537	761 515
Passifs courants :		
Emprunts bancaires a)	617 139	624 788
Papier commercial b)	117 457	98 557
	734 596	723 345
	1 400 133	1 484 860

a) Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2015, les emprunts bancaires internes, les découverts bancaires et les comptes courants cautionnés produisaient des intérêts à un taux moyen pondéré annuel de 4,61 % (4,95 % au 31 décembre 2014).

En 2015, les emprunts bancaires les plus significatifs souscrits par le Groupe étaient essentiellement les suivants :

Emprunt souscrit le 21 février 2008 auprès de la Caixa Banco de Investimento, S.A. et de la Caixa Geral de Depósitos, S.A., d'un montant de 44,422 millions d'euros à la date de la clôture de décembre 2015, et dont le remboursement se fera en 36 versements semestriels égaux et successifs, qui arrivera à échéance le 10 décembre 2033.

Emprunt souscrit par le Groupe le 30 décembre 2008 auprès de la Caixa Geral de Depósitos, S.A., s'élevant au 31 décembre 2015 à 28,540 millions d'euros, dont le remboursement se fera en 96 mensualités successives de même montant et l'échéance sera le 30 décembre 2023.

Emprunt souscrit le 21 décembre 2011 auprès de la banque Caixa Geral Angola s'élevant au 31 décembre 2015 à 8,599 millions d'euros et dont l'échéance arrivera le 18 février 2019.

Emprunt souscrit le 27 mars 2012 auprès de la Banco Bradesco, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 9,122 millions d'euros, qui arrivera à échéance le 27 février 2016 et qui peut être renouvelé pour 36 mois.

Emprunt souscrit le 9 octobre 2012 auprès de la Banque BIC d'Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 7,644 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 5 décembre 2019.

Emprunt souscrit le 9 octobre 2012 auprès de la Banque BIC d'Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 17,222 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 13 décembre 2019.

Emprunt souscrit le 12 octobre 2012 auprès de la Banco Privado Atlântico d'Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 9,173 millions d'euros et qui arrivera à échéance le 18 octobre 2017.

Emprunt souscrit le 13 décembre 2012 auprès de la Banco Popular Portugal, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 1,847 millions d'euros. Le capital actuel sera amorti pendant toute la durée du contrat, et conformément au tableau d'amortissement convenu, par le produit de la vente des immeubles objets d'hypothèque et le restant sera réglé le 13 décembre 2016 selon le crédit *bullet*.

Emprunt souscrit le 29 août 2013 auprès de la Banco Itaú Unibanco, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 11,572 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 20 octobre 2016.

Emprunt souscrit le 30 août 2013 auprès de la Banco Itaú Unibanco, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 1,933 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 20 novembre 2016.

Emprunt souscrit le 11 septembre 2013 auprès de la Banco Itaú Unibanco, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 3,180 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 20 avril 2017.

Emprunt souscrit le 23 janvier 2014 auprès de la banque Caixa Geral Angola, s'élevant au 31 décembre 2015 à 11,664 millions d'euros, et dont l'échéance arrivera le 30 avril 2021.

Emprunt souscrit le 20 février 2014 auprès de la Banco Angolano de Investimento, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 25,979 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 31 octobre 2020.

Emprunt souscrit le 22 septembre 2014 auprès de la banque BIC d'Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 16,461 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Emprunt souscrit le 17 octobre 2014 auprès de la Banco do Brasil S.A., de 5,200 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, dont l'amortissement se fera par tranches semestrielles de 1,300 million d'euros.

Emprunt souscrit le 23 octobre 2014 auprès de la Caixa Económica Montepio Geral, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 8 millions d'euros, dont le remboursement se fera en 84 mensualités successives de même montant avec les intérêts, après une carence de vingt-quatre mois, et dont l'échéance sera le 23 octobre 2023.

Emprunt souscrit le 23 octobre 2014 auprès de la Caixa Económica Montepio Geral, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 2,592 millions d'euros, dont le remboursement se fera en 46 mensualités successives de même montant et dont l'échéance sera le 23 octobre 2019.

Emprunt souscrit le 24 octobre 2014 auprès de la Novo Banco, S.A., de 7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, et dont l'amortissement surviendra le 30 avril 2016.

Emprunt souscrit le 24 novembre 2014 auprès de la Banco BANRISUL, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 531 000 euros, et qui arrivera à échéance le 27 novembre 2016.

Emprunt souscrit le 24 novembre 2014 auprès de la Banco BANRISUL, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 506 000 euros, et qui arrivera à échéance le 27 avril 2017.

Emprunt souscrit le 31 décembre 2014 auprès de la banque Caixa Geral Angola, s'élevant à 8,435 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, et qui arrivera à échéance le 31 décembre 2021.

Emprunt souscrit le 26 janvier 2015 auprès de la banque Novo Banco, S.A. s'élevant à la clôture de l'exercice 2015 à 28,750 millions d'euros, amorti par tranches semestrielles d'un montant variant entre 1 et 2,5 millions d'euros, et dont le dernier versement sera de 16,5 millions d'euros le 30 décembre 2019.

Emprunt souscrit le 14 avril 2015 auprès de la banque DAYCOVAL, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 133 000 euros, et qui arrivera à échéance le 17 avril 2017.

Emprunt souscrit le 30 avril 2015 auprès de la Banco SANTANDER, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 1,086 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 27 avril 2017.

Emprunt souscrit le 13 mai 2015 auprès de la banque Caixa Geral, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 7,891 millions d'euros, et qui arrivera à échéance le 13 novembre 2016.

Emprunt souscrit le 18 mai 2015 auprès de la banque SAFRA, S.A. s'élevant à la clôture de l'exercice 2015 à 335 000 euros, et qui arrivera à échéance le 8 mai 2017.

Emprunt souscrit le 20 mai 2015 auprès de la banque Novo Banco, S.A. s'élevant à la clôture de l'exercice 2015 à 11,184 millions d'euros, qui sera remboursé en 9 versements trimestriels, dont le premier en date du 30 septembre 2015.

Emprunt souscrit le 18 juin 2015 auprès de la banque Caixa Geral, S.A., dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 994 000 euros, et qui arrivera à échéance le 31 octobre 2016.

Emprunt auprès de la banque Caixa Geral Angola, souscrit le 26 novembre 2015, s'élevant à la clôture de l'exercice 2015 à 14,422 millions d'euros, et dont l'échéance arrivera le 29 juin 2020.

Emprunt souscrit le 29 décembre 2015 auprès de la banque Caixa Geral, S.A. dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 3 millions d'euros, dont le remboursement se fera le 29 février 2016.

Ligne d'affacturage avec recours auprès de la banque Caixa Geral, S.A. de 5 millions d'euros, dont 4,204 millions d'euros étaient utilisés à la clôture de l'exercice 2015.

Ligne d'affacturage avec recours auprès de la banque Caixa Geral, S.A. de 10 millions de dollars, dont 7,037 millions de dollars étaient utilisés à la clôture de l'exercice 2015, soit 6,463 millions d'euros.

Une ligne d'escompte commercial sur l'étranger (Venezuela) a été ouverte par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. auprès de la Caixa Geral de Depósitos pour le montant de 10,184 millions de US dollars, dont la totalité était utilisée à la date de clôture de l'exercice 2015, ce qui correspond à 9,354 millions d'euros.

Une ligne d'escompte commercial sur l'étranger (Algérie) a été ouverte par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. auprès de la Caixa Geral de Depósitos pour le montant de 35 millions d'euros, dont 34,673 millions d'euros étaient utilisés à la date de clôture de l'exercice 2015.

Une ligne d'escompte commercial sur l'étranger (Angola) a été ouverte par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., Teixeira Duarte - Distribuição, S.A., EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A. et TDO - Investimento e Gestão, S.A. auprès de la Caixa Geral de Depósitos pour le montant de 15 millions d'euros, dont respectivement 1,937 millions d'euros, 5,349 millions d'euros et 4,676 millions d'euros étaient utilisés par les trois premières entreprises à la date de clôture de l'exercice 2015.

Une ligne d'escompte commercial sur l'étranger (Mozambique) a été ouverte par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et par TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A., auprès de la Caixa Geral de Depósitos pour le montant de 6,126 millions d'euros, dont respectivement 5,059 et 1,067 millions d'euros étaient utilisés par ces sociétés à la date de clôture de l'exercice 2015.

Une ligne de crédit a été ouverte le 29 juillet 2013 par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Succursale Venezuela, auprès de la CorpBanca, C.A. (qui a fermé, suite à son absorption par la Banco Occidental de Descuento, C.A.) pour un plafond de 100 millions de bolivars vénézuéliens, qui a été augmentée en mai 2014 jusqu'à 200 millions de bolivars vénézuéliens, et une rallonge approuvée en novembre 2014 portant le tout à 300 millions de bolivars vénézuéliens. Le montant utilisé à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 270 millions de bolivars vénézuéliens qui correspondent, au taux de change à la clôture de l'exercice 2015, à 1,248 millions d'euros.

Une ligne de crédit a été ouverte le 4 avril 2013 par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Succursale Venezuela, auprès de Mercantil, C.A. Banco Universal pour un plafond de 150 millions de bolivars vénézuéliens, qui a été augmentée en mai 2014 jusqu'à 300 millions de bolivars vénézuéliens, puis une rallonge portant le tout à 400 millions d'euros approuvée en avril 2015. Le montant utilisé à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 349,520 millions de bolivars vénézuéliens qui correspondent, au taux de change de clôture 2015, à 1,616 millions d'euros.

Une ligne de crédit a été ouverte le 13 février 2014 par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Succursale Venezuela, auprès de la Banco del Caribe, C.A., pour un plafond de 200 millions de bolivars vénézuéliens, qui ont été totalement utilisés et correspondent, au taux de change à la clôture de l'exercice 2015, à 925 000 euros.

Une ligne de crédit a été ouverte en mai 2014 par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Succursale Venezuela, auprès de la Banco Universal, C.A. pour un plafond de 150 millions de bolivars. Le montant utilisé à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 78,750 millions de bolivars vénézuéliens qui correspondent, au taux de change de clôture, à 364 000 euros.

Une ligne de crédit a été ouverte le 4 avril 2013 par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Succursale Venezuela, auprès de la Banco Nacional de Crédito, C.A., pour un plafond de 175 millions de bolivars vénézuéliens, qui a été augmentée en mai 2014 jusqu'à 220 millions de bolivars vénézuéliens. Le montant utilisé à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 18,750 millions de bolivars vénézuéliens qui correspondent, au taux de change de clôture, à 87 millions d'euros.

Une ligne de crédit a été ouverte le 5 décembre 2013 par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Succursale Venezuela, auprès de la banque Novo Banco Sucursal da Venezuela, C.A., pour un plafond de 15 millions de bolivars vénézuéliens, qui a été augmentée en janvier 2014 jusqu'à 17 millions de bolivars, qui ont été totalement utilisés et correspondent, au taux de change à la clôture de l'exercice 2015, à 79 millions d'euros.

Toutes les lignes de crédit souscrite par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (succursale Venezuela) sont négociées et renégociées pour 12, 18 ou 24 mois. Les montants utilisés produisent des intérêts aux taux normaux applicables pour des opérations similaires sur le marché local aux dates de leurs utilisations, qui sont payés tous les mois, trimestres ou semestres, selon le cas.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les emprunts bancaires incluent encore les comptes courants cautionnés s'élevant respectivement à 456,648 et 447,029 millions d'euros.

b) Papier commercial

Au 31 décembre 2015, le Groupe a négocié les programmes de papier commercial suivants :

Programme groupé d'émissions de papier commercial souscrit le 16 décembre 2005, auprès des banques Haitong Bank, S.A. et Novo Banco, S.A., de 100 millions d'euros, qui s'élevaient à la clôture de l'exercice 2015 à 45 millions d'euros, auquel prennent part TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., dont la totalité est utilisée par TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. La participation de chaque société au programme pourra être variable à chacune des utilisations. Le programme a une durée de cinq ans moins un jour, à compter de la signature du contrat. Les délais d'émission sont de 1 à 6 mois et les intérêts sont précomptés indexés sur Euribor un à six mois majoré d'un *spread* de 3 %, dont le remboursement de la dernière émission sera le 20 août 2018. L'amortissement sera semestriel, dont le premier versement commencera le 20 août 2015 avec 1 million d'euros, tandis que les autres seront de 2,5 millions d'euros jusqu'au règlement du restant à la date de la dernière émission du programme.

Programme d'émissions de papier commercial souscrit le 20 août 2008 auprès de la Banco Comercial Português, S.A. de 17,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, renouvelable tous les ans. Les intérêts sont post-comptés à un taux d'intervention indexé sur Euribor de un à trois mois majoré de 5,75 % et déterminé en fonction de la date de chaque émission.

Programme d'émissions de papier commercial souscrit le 20 août 2008 auprès de la Banco Comercial Português, S.A. s'élevant à 3,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, et renouvelable tous les ans. Les intérêts sont post-comptés à un taux d'intervention indexé sur Euribor de un à trois mois majoré de 5,75 % et déterminé en fonction de la date de chaque émission.

Programme groupé d'émissions de papier commercial souscrit le 7 juillet 2010 auprès de la Caixa Geral de Depósitos, s'élevant à 70 millions d'euros, auquel prennent part TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., dont la totalité est utilisée par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. La participation de chaque société à chaque programme pourra être variable dans chacune des utilisations. Le 12 mai 2014, le programme a été renouvelé jusqu'au 14 mai 2019, pour le montant de 50 millions d'euros. Le montant en vigueur à la clôture de l'exercice 2015 s'élevait à 40 millions d'euros. Il sera amorti tous les ans de 10 millions d'euros à compter du 15 mai 2016. Les intérêts sont précomptés à la date de chaque souscription, dont le taux d'intervention est indexé sur Euribor pour ce même délai, en vigueur le deuxième jour ouvré précédent chaque date de souscription, majoré de 4 % jusqu'à mai 2016 et de 3,75 % pendant le délai restant du programme et déterminé en fonction de la date de réalisation de chaque vente.

Programme d'émissions de papier commercial souscrit le 28 décembre 2010 auprès de la Haitong Bank, S.A. et de la Novo Banco, S.A., pour le montant de 34 millions d'euros, auquel prend part TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. Le programme a eu une durée initiale de trois ans et est actuellement objet de renouvellement annuel. Les intérêts sont précomptés à la date de chaque souscription, dont le taux d'intervention est indexé sur Euribor pour ce même délai, en vigueur le deuxième jour ouvré précédent chaque date de souscription, majoré de 3 % et déterminé en fonction de la date de réalisation de chaque vente.

Programme groupé d'émissions de papier commercial, par souscription particulière faite auprès de la Banco Comercial Português, S.A. le 14 janvier 2011, pour le montant utilisé de 20,750 millions d'euros, auquel prennent part TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., pour les montants respectifs de 18,650 millions d'euros et de 2,1 millions d'euros. La participation de chaque société au programme pourra être variable, à chacune des utilisations du programme, dont celle de TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. qui doit être au moins de 10 % du montant total. Les intérêts sont post-comptés à un taux d'intervention indexé sur Euribor de un à six mois par enchères de 7 à 180 jours par placement direct, majorés de 4 %, et déterminé en fonction de la date des enchères, dont la dernière émission sera remboursée le 6 janvier 2021.

Programme groupé d'émissions de papier commercial, souscrit le 28 décembre 2011 auprès de la Banco Comercial Português, S.A. de 42 millions d'euros, qui s'élevait à 38,7 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, auquel ont pris part TEIXEIRA DUARTE, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.. Les montants utilisés par chacune de ces sociétés étaient respectivement à cette date de 750 000 euros pour les deux premières et de 37,2 millions d'euros pour la troisième. Chacune des émissions devra obligatoirement être réalisée conjointement par toutes les sociétés émettrices et la participation de chacune ne pourra être inférieure à 250 000 euros. Le programme durera jusqu'au 30 décembre 2021. Des amortissements de 3,3 millions d'euros sont prévus à la fin de chaque semestre, hormis la dernière tranche qui sera de 5,9 millions d'euros. Le taux d'intérêt est indexé sur Euribor pour la période de chaque émission, en vigueur le deuxième jour ouvré antérieur à la date de souscription, majoré de 4,25 %.

Un programme groupé d'émissions de papier commercial souscrit le 30 décembre 2013 auprès de la Novo Banco, S.A. et o Haitong Bank, S.A., d'un montant de 191,25 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, signé par les émettrice TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. et par les cautions TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, et V8 - Gestão Imobiliária, S.A., dont la totalité est utilisée par Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.. La participation de chaque société à chaque programme pourra être variable, à chacune de ses émissions. Le programme a une durée de cinq ans moins un jour, à compter de la date de signature du contrat, et les intérêts sont précomptés. Le taux d'intervention est indexé sur Euribor du délai afférent, en vigueur au deuxième jour ouvré antérieur à chaque date de souscription, majoré de 5 % et déterminé en fonction de la date de réalisation de chaque vente, dont la dernière émission sera remboursée le 29 novembre 2018. Les amortissements se feront par tranches semestrielles de 8 millions d'euros à compter du 30 décembre 2015, et de 5 millions d'euros à compter de juin 2016.

Un programme groupé d'émissions de papier commercial souscrit le 2 mai 2014 auprès de la Banco Finantia, S.A. d'un montant de 10 millions d'euros, auquel prennent part TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.. À la clôture de l'exercice 2015, le montant utilisé par cette dernière était de 7,65 millions d'euros. La participation de chaque société émettrice peut être variable à chaque émission. Le programme dure jusqu'au 2 mai 2017, et les émissions peuvent être de 7 à 365 jours. Les intérêts sont post-comptés au taux correspondant à celui découlant du placement direct, non inférieur au taux maximum indiqué par la société émettrice.

Un programme groupé d'émissions de papier commercial souscrit le 27 juin 2014 auprès de la Banco Comercial Português, S.A. d'un montant total de 55 millions d'euros, montant à la clôture de l'exercice 2015 de 50 millions d'euros, auquel prennent part TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.. Le programme a une durée de 5 ans et les émissions peuvent être de 1 ou 3 mois. Les intérêts sont post-comptés au taux indexé sur Euribor applicable à la durée de l'émission majorée de 6 %.

Un programme groupé d'émissions de papier commercial souscrit le 18 novembre 2014 auprès de la Banco BIC Português, S.A., d'un montant de 5 millions d'euros, auquel prennent part TEIXEIRA DUARTE, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.. Le programme est en vigueur jusqu'au 2 janvier 2020 et les émissions peuvent avoir un délai de 1 ou 6 mois. Les intérêts sont post-comptés au taux indexé sur Euribor applicable à la durée de l'émission majoré de 3,25 %.

Programme groupé d'émissions de papier commercial, souscrit le 28 décembre 2015 auprès de Novo Banco, S.A. s'élevant à 97 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, auquel ont pris part TEIXEIRA DUARTE, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., pour les montants, respectivement, de 9,7 millions d'euros pour les deux premières sociétés, et de 77,6 millions d'euros pour la dernière. La participation de chaque société au programme pourra être variable à chacune des émissions. Le programme a une durée de cinq ans, à compter de la date de signature du contrat, et les intérêts sont précomptés. Le taux d'intervention est indexé sur Euribor du délai afférent, en vigueur au deuxième jour ouvré antérieur à chaque date de souscription, majoré de 5 % et déterminé en fonction de la date de réalisation de chaque vente, dont la dernière émission sera remboursée le 6 novembre 2018. Les amortissements du programme se feront par tranches semestrielles de 2,5 millions d'euros à compter de mai 2018, et le reste sera remboursé à la date de la dernière émission.

En raison de l'engagement pris de renouveler successivement les contrats du programme pendant la durée de ce dernier, quelques-unes des émissions en cours aux 31 décembre 2015 et 2014 sont classées en tant que passif non courant.

c) Emprunt obligataire

TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. ont signé avec la Banco Comercial Português, S.A. un contrat de prestation de services d'assistance et de mise en place d'une offre particulière d'émission d'obligations, ainsi que le contrat d'agent payeur relatif à l'émission groupée par souscription particulière d'obligations s'élevant à 15,3 millions d'euros (1,5 millions d'euros de TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et 13,8 millions d'euros de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.), intitulé TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. / TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. - 2014/2021. Les intérêts sont payés tous les trimestres au taux de 4,57 % et le remboursement se fera en trois versements de même montant qui auront lieu le 2 avril 2019, le 2 avril 2020 et le 2 avril 2021.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les emprunts bancaires à long terme avaient le plan de remboursement suivant :

	2015	2014
2016	-	137 032
2017	91 846	98 781
2018	267 496	346 910
2019	90 634	68 901
2020	85 220	27 024
2021 et années suivantes	130 341	82 867
	665 537	761 515

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les financements en monnaies étrangères étaient libellés dans les monnaies suivantes :

Devise	2015		2014	
	Devise	Euros	Devise	Euros
Bolivar vénézuélien	3 511 491	16 233	935 082	64 182
Dollar américain	28 442	26 125	21 553	17 752
Dirham marocain	-	-	7 034	642
Yen japonais	4 671	35	-	-
Kwanza angolais	22 118 694	149 621	21 262 829	169 952
Metical mozambicain	5	-	-	-
Rand sud-africain	-	-	2 264	161
Real brésilien	130 074	30 168	110 391	34 275

Les emprunts libellés en monnaie étrangère produisent des intérêts au taux de marché et ont été convertis en euros sur la base du taux de change existant à la clôture de l'exercice.

Les montants libellés en bolivars vénézuéliens reflètent l'impact de l'adoption du taux de change SIMADI.

37. PROVISIONS

Le mouvement survenu sur les provisions cumulées pendant les exercices arrêtés au 31 décembre 2015 et 2014, a été le suivant :

	Provisions pour risques légaux et fiscaux	Autres relatives au personnel	Garantie à clients (note 32)	Procédures judiciaires	Pertes sur travaux (note 32)	Autres provisions pour risques et charges	Total
Solde au 31 décembre 2013	360	10 001	22 015	267	4 475	35 816	72 934
Changement de périmètre	-	-	-	-	-	204	204
Ajustements du change	8	-	437	116	(22)	34	573
Apports	89	7 447	1 326	1 382	3 701	18 487	32 432
Réductions	-	-	(319)	-	(2 920)	(27 817)	(31 056)
Utilisations	-	(8 224)	(106)	-	-	(4 662)	(12 992)
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2014	457	9 224	23 353	1 765	5 234	22 062	62 095
Ajustements du change	7	-	721	(465)	(158)	(827)	(722)
Apports	-	5 709	1 512	855	906	9 390	18 372
Réductions	-	-	(1 585)	(461)	(2 872)	(11 847)	(16 765)
Utilisations	(464)	(7 602)	(506)	(4)	-	(1 963)	(10 539)
Transferts	-	-	-	71	(71)	-	-
Solde au 31 décembre 2015	-	7 331	23 495	1 761	3 039	16 815	52 441

Les apports et les réductions ont été effectués en contrepartie de :

	2015			2014		
	Apports	Réductions	Total	Apports	Réductions	Total
Résultat de l'exercice :						
Provisions	12 501	(7 669)	4 832	13 812	(30 850)	(17 038)
Charges de personnel	5 818	-	5 818	8 143	(157)	7 986
Résultats relatifs aux sociétés apparentées et aux coentreprises	53	(9 038)	(8 985)	10 431	-	10 431
Autres charges opérationnelles	-	-	-	46	(49)	(3)
Capitaux propres	-	(58)	(58)	-	-	-
	18 372	(16 765)	1 607	32 432	(31 056)	1 376

À la clôture de l'exercice 2015, une perte de valeur de 7,806 millions d'euros, concernant la filiale C+PA. - Cimento e Produtos Associados, S.A. a été portée au poste Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et *Goodwill*.

À la clôture de l'exercice 2014, un *Goodwill* négatif de 29,331 millions d'euros, concernant l'acquisition de la filiale TEGAVEN - Teixeira Duarte y Asociados, C.A., a été inscrit au poste Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et *Goodwill*.

À la clôture de l'exercice 2014, des pertes de valeur d'immobilisations corporelles de 13,396 millions d'euros ont été comptabilisées au poste Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et *Goodwill*.

38. FOURNISSEURS ET DIVERS CRÉANCIERS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, ces postes étaient composés de la façon suivante :

	Courants		Non courants	
	2015	2014	2015	2014
Autres créanciers	34 246	52 978	113	455
Fournisseurs				
Fournisseurs et comptes rattachés	193 896	187 388	-	-
	193 896	187 388	-	-

39. LOCATIONS-FINANCEMENT

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le montant net des biens achetés par le biais des contrats de location-financement était comme suit :

	2015	2014
Terrains et ressources naturelles	-	1 624
Bâtiments et autres constructions	208 011	204 247
Équipements de base	12 976	21 713
Matériel de transport	6 148	5 302
Matériels et outillages	434	33
Matériel de bureau et mobilier	238	191
Autres immobilisations corporelles	1 308	1 384
	229 115	234 494

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les règlements minima des contrats de location-financement étaient exigibles comme suit :

	2015	2014
2015	-	20 144
2016	18 913	18 358
2017	17 729	16 557
2018	16 650	15 293
2019	14 470	13 087
Après 2019	107 040	108 081
	174 802	191 520

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Groupe s'est lancé dans une opération de "sale-and-leaseback", dont l'objet a été le centre d'affaires Lagoas Park, qui est inscrit essentiellement en tant qu'immeuble de placement (note 22). Comme garantie de cette opération, la propriété des lots 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 16 et 23 de ce complexe immobilier a été transférée.

Les contrats de location-financement produisent des intérêts aux taux du marché et ont des durées de vie bien définies.

Les obligations financières par contrats de locations sont garanties par la propriété des biens objets des contrats.

40. AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, ces postes étaient composés de la façon suivante:

	Courants		Non courants	
	2015	2014	2015	2014
État et autres collectivités publiques:				
Impôt sur les sociétés – IRC	-	-	-	-
Prélèvement de l'Impôt sur les bénéfices	4 326	4 181	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	20 859	14 799	-	-
Cotisations à la sécurité sociale	4 019	4 001	-	-
Autres	3 100	5 697	-	-
	32 304	28 678	-	-
Sociétés apparentées, filiales et autres actionnaires:				
Sociétés apparentées	-	7	-	-
Filiales	364	358	-	-
Divers actionnaires	3	86	1	10
	367	451	1	10
Charges à payer:				
Assurances à régler	(3)	98	-	-
Rémunérations à régler	27 669	33 677	-	-
Intérêts à régler	3 374	4 527	-	-
Autres charges à payer	34 431	33 783	-	-
	65 471	72 085	-	-
Produits à recevoir:				
Travaux facturés non exécutés (note 32)	111 328	52 485	-	-
Autres produits à recevoir	11 449	9 771	1 806	1 904
	122 777	62 256	1 806	1 904
Divers:				
Avances sur commandes	136 895	159 942	53 879	90 686
Avances sur ventes	370	472	-	27
Instruments financiers dérivés (note 41)	-	-	15 094	17 375
	137 265	160 414	68 973	108 088
	358 184	323 884	70 780	110 002

41. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

À la clôture des exercices 2015 et 2014, le Groupe avait souscrit un instrument financier dérivé destiné à réduire les risques d'exposition aux variations des taux d'intérêt, qui consiste en un contrat de *swap* de taux d'intérêt.

Ce type d'instruments est souscrit en fonction des risques qui affectent les actifs et les passifs et après avoir étudié les instruments existant sur le marché qui se révèlent les mieux adaptés pour couvrir ces risques.

Ces opérations, dont la souscription est soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration des sociétés, sont sans cesse objet de contrôle, notamment par l'étude des différents indicateurs relatifs à ces instruments, en particulier l'évolution de leur valeur de marché et la sensibilité des cash-flows prévisionnels et de la propre valeur de marché aux changements des variables clés qui conditionnent les structures, dans le but d'évaluer leurs effets financiers.

Les instruments financiers dérivés sont inscrits conformément aux dispositions de l'IAS 39 et sont évalués à leur juste valeur, laquelle a pour base les évaluations effectuées par des établissements financiers. L'instrument financier dérivé qui existait aux 31 décembre 2015 et 2014 a été évalué par un organisme indépendant extérieur au Groupe au moyen de méthodologies et de techniques appropriées qui sont généralement utilisées par ces experts pour chacun des types des instruments souscrits par le Groupe.

Ils sont qualifiés en tant qu'instruments de couverture ou instruments détenus aux fins de négociation, conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Instruments financiers dérivés qualifiés de couverture

Aux 31 décembre 2015 et 2014, un *Interest rate swap* à taux fixe est souscrit, dont la date d'échéance est fixée au 1er juillet 2033 et qui est censé couvrir le risque de volatilité du taux d'intérêt de l'emprunt souscrit auprès de la Caixa Banco de Investimento, S.A. et de la Caixa Geral de Depósitos, S.A., indiqué en note 36.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, la juste valeur de cet instrument s'élevait respectivement à 15,094 et 17,375 millions d'euros, défavorables au Groupe. Elle est comptabilisée au poste Autres passifs non courants (note 40).

Compte tenu des dispositions de l'IAS 39, cet instrument a été comptabilisé initialement en tant qu'instrument financier dérivé de négociation car il n'obéit pas à toutes les conditions exigées pour l'application de la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de cet instrument ont été inscrites jusqu'au 31 décembre 2009 directement dans le compte de résultat des exercices où elles eurent lieu.

Depuis le 1er janvier 2010, ces conditions sont remplies et le dérivé est comptabilisé conformément à la comptabilité de couverture des flux de trésorerie. Par conséquent, aux 31 décembre 2015 et 2014, la parcelle effective de la variation de l'instrument de couverture a été comptabilisée dans la Réserve des opérations de couverture, d'un montant, respectivement, de 1,768 et 5,161 de millions d'euros, net d'effet fiscal.

La principale information sous-jacente pour déterminer la juste valeur de cet instrument au 31 décembre 2015, était comme suit:

Jours	Euribor	Dates	Facteur d'actualisation	Jours	Euribor	Dates	Facteur d'actualisation
1	-0,10000 %	05-01-2016	1,0000139	6940	1,55100 %	05-01-2035	0,7372811
31	-0,20500 %	05-02-2016	1,0001905	7307	1,56460 %	07-01-2036	0,7235931
91	-0,13100 %	05-04-2016	1,0003451	7671	1,58600 %	05-01-2037	0,7086358
182	-0,04000 %	05-07-2016	1,0002162	8036	1,59500 %	05-01-2038	0,6958830
366	0,06000 %	05-01-2017	0,9994043	8401	1,60200 %	05-01-2039	0,6835970
731	-0,02900 %	05-01-2018	1,0005939	8766	1,60600 %	05-01-2040	0,6720144
1098	0,06600 %	07-01-2019	0,9980315	9134	1,60300 %	07-01-2041	0,6619570
1462	0,19620 %	06-01-2020	0,9921796	9498	1,61000 %	06-01-2042	0,6500441
1827	0,33100 %	05-01-2021	0,9835506	9862	1,61100 %	05-01-2043	0,6395522
2192	0,47850 %	05-01-2022	0,9715652	10227	1,61200 %	05-01-2044	0,6291859
2557	0,62000 %	05-01-2023	0,9572178	10593	1,61300 %	05-01-2045	0,6189719
2922	0,75700 %	05-01-2024	0,9406406	10958	1,61300 %	05-01-2046	0,6091463
3289	0,88600 %	06-01-2025	0,9223283	11325	1,57400 %	07-01-2047	0,5996553
3653	1,00100 %	05-01-2026	0,9032287	11689	1,57500 %	06-01-2048	0,5901511
4018	1,09750 %	05-01-2027	0,8841942	12054	1,57600 %	05-01-2049	0,5807995
4383	1,18900 %	05-01-2028	0,8642621	12419	1,57600 %	05-01-2050	0,5715771
4749	1,26880 %	05-01-2029	0,8444369	12784	1,60970 %	05-01-2051	0,5781397
5116	1,33820 %	07-01-2030	0,8248281	13149	1,57700 %	05-01-2052	0,5850347
5480	1,39650 %	06-01-2031	0,8059718	13514	1,57700 %	04-01-2053	0,5916190
5844	1,45000 %	05-01-2032	0,7871560	13879	1,57700 %	04-01-2054	0,5979809
6210	1,49200 %	05-01-2033	0,7695094	14244	1,57500 %	04-01-2055	0,6084417
6575	1,52500 %	05-01-2034	0,7529289	14609	1,60560 %	04-01-2056	0,6182792

42. PASSIFS ÉVENTUELS, GARANTIES ET ENGAGEMENTS

Suite à plusieurs contrôles réalisés par la Direction des impôts - DI (Autoridade Tributária e Aduaneira - AT) sur les pièces comptables des exercices 2007 à 2012 de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., société détenue directement à 100 % par TEIXEIRA DUARTE, S.A., les pertes fiscales initialement obtenues par cette filiale ont été corrigées comme suit :

Exercice	Perte fiscale obtenue	Correction DI
2007	46 632	29 331
2008	50 590	45 938
2009	50 182	24 807
2010	18 165	6 467
2011	12 779	3 213
2012	13 294	3 971

À l'exception des 611 milliers d'euros et 1,666 million d'euros compris dans la correction sur la perte fiscale de, respectivement, 2008 et 2012 (qui concerne, selon la direction des impôts, l'application incorrecte du §10 de l'article 22 du régime des avantages fiscaux - EBF - effectuée par le Fundo Investimento Imobiliário TDF sur la distribution des revenus), toutes les autres corrections sont dues au fait que les frais financiers supportés pour l'investissement réalisé dans les filiales sous la forme d'apports en capital n'ont pas été acceptés en tant que charges fiscales.

Étant donné que TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. est assujettie à l'impôt sur les sociétés (IRC) selon le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés - RETGS (article 69 et suivants du Code IRC), les corrections sur les pertes fiscales des exercices allant de 2007 à 2011 ont fait l'objet de paiements supplémentaires de l'impôt IRC et d'intérêts compensatoires délivrés à la société TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções S.A., filiale détenue à 100 % par TEIXEIRA DUARTE, S.A. en tant que société dominante du REGTS de ces exercices. En vertu des textes législatifs, TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. a contesté les corrections effectuées par la direction des impôts (DI) sur les exercices allant de 2007 à 2011.

À la présente date, aucun règlement supplémentaire relatif aux corrections de l'exercice 2012 n'a été délivré à l'Entreprise, en sa qualité de société dominante du REGTS.

Malgré l'issue défavorable à TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. et par voie de conséquence à l'Entreprise dominante TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., dans la procédure relative à l'exercice 2006, le Conseil d'Administration a l'espoir d'obtenir un dénouement différent pour les autres exercices objets de corrections. Cette procédure concerne l'exercice 2006, pour lequel les frais financiers encourus par l'investissement réalisé dans des filiales sous la forme d'apports en capital n'ont pas été acceptés comme charges fiscales.

Outre les corrections décrites ci-dessus, concernant la filiale TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., la DI a effectué sur la filiale TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., elle seule, les corrections suivantes :

- Le montant des corrections effectuées sur l'assiette imposable de 2008 s'est élevé à 35,467 millions d'euros, dont 32,595 millions d'euros ont été contestés par l'Entreprise. Ils ont trait au crédit d'impôt, au régime de réinvestissement de plus-values fiscales et à l'application incorrecte du §10 de l'article 22 du régime des avantages fiscaux ;
- La correction de 461 000 euros, effectué par la DI sur le crédit d'impôt découlant d'une double imposition internationale et obtenu par l'Entreprise pour l'année 2010, et porté aux comptes de l'exercice 2014, a eu entretemps un dénouement qui lui est favorable ;
- Le montant des corrections apportées à l'assiette imposable lors de l'exercice 2011 s'est élevé à 1,739 millions d'euros, dont 608 000 euros ont été contestés par l'Entreprise, qui avaient essentiellement trait au rejet de l'imposition autonome en tant que coût fiscal ;
- La correction concernant l'impôt sur les sociétés (IRC) d'exercices précédents et comprise dans le règlement supplémentaire relatif à l'exercice 2011, de 12 000 euros, a été intégralement contestée par l'Entreprise, au motif que la correction prévue par l'article 45 § 6 du Code de l'IRC (dans sa rédaction applicable à l'exercice 2011) ne recouvre pas l'impôt municipal (Derrama) ;
- Le montant des corrections effectuées sur l'assiette imposable de l'exercice 2012 s'est élevé à 9,268 millions d'euros, dont 702 000 euros ayant trait au rejet de l'imposition autonome en tant que coût fiscal seront contestés par l'Entreprise, ainsi que les corrections favorables au montant de crédit d'impôt découlant d'une double imposition internationale, d'un montant 2,969 millions d'euros.

Garanties :

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation avait fourni des garanties à des tiers, comme suit :

	2015	2014
Garanties bancaires fournies	483 912	460 269
Assurances cautions	193 160	360 865

Les garanties bancaires ont été fournies fondamentalement aux fins d'appels d'offres, d'acomptes perçus et comme garantie de bonne exécution des travaux.

TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A., SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A., OFM - Obras Fluviais e Marítimas, S.A., RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente, S.A., a RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.U., EMPA - Serviços de Engenharia, S.A. et le Consórcio Boyacá - La Guaira ont des assurances caution servant de garantie de bonne exécution des travaux et prestations de services.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE- Engenharia e Construções, S.A. relative à la dette de l'impôt sur les sociétés de 2008 qui a entretemps été contestée, une garantie bancaire de 14,752 millions d'euros a été émise au profit de la DI. Plus tard, TEIXEIRA DUARTE- Engenharia e Construções, S.A. a demandé de remplacer cette garantie bancaire par un cautionnement fourni par TEIXEIRA DUARTE, S.A., ce qui a été refusé par la DI. Les recours juridiques contre les décisions de rejet de la DI ont été favorables à l'Entreprise. À la date de clôture de l'exercice 2015, un recours intenté cette même année par l'Entreprise est en voie de règlement. L'Entreprise annulera la garantie bancaire mentionnée dès que la direction des impôts acceptera son remplacement par un cautionnement.

Afin de suspendre les procédures d'exécution fiscale instaurées à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE- Engenharia e Construções, S.A., relatives à la dette de l'impôt sur le revenu de 2010, qui a été contestée, TEIXEIRA DUARTE, S.A. a présenté un cautionnement de 10,139 millions d'euros qui a été accepté par la direction des impôts.

De plus, une hypothèque a été constituée, au profit de la Caixa Geral de Depósitos, S.A., sur le lot 3, sis à Lagoas Park, qui est propriété de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., comme garantie du contrat de prêt signé par TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., s'élevant à 28,540 millions d'euros à la fin de l'exercice 2015.

Comme garantie du contrat signé avec la banque Caixa Totta Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 8,599 millions d'euros, l'HOTEL BAÍA, Lda., a constitué une hypothèque l'immeuble n° 256 - 1ère section, situé à Chicalac, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la banque BIC, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 7,644 millions d'euros, ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda., a constitué une hypothèque sur l'immeuble n° 2554, situé à Samba, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la banque BIC, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 16,461 millions d'euros, ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda., a constitué une hypothèque sur l'immeuble n° 2554, situé à Samba, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la banque BIC, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 17,222 millions d'euros, ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda., a constitué une hypothèque sur l'immeuble n° 354, situé à Samba, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la Banco Angolano de Investimentos, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 25,979 millions d'euros, CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda., a constitué une hypothèque sur les immeubles n° 123 et 874, situés respectivement à Ingombotas et Sambizanga, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la banque Caixa Geral Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 8,435 millions d'euros, ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda., a constitué une hypothèque sur l'immeuble n° 187, situé à Ingombotas, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la banque Caixa Geral Angola, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 11,664 millions d'euros, l'HOTEL TRÓPICO, S.A. a constitué une hypothèque sur l'immeuble n° 1826, situé à Ingombotas, dont il est propriétaire.

Comme garantie du contrat signé avec la banque BIC, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 25 millions d'euros, ANGOIMO - Empreendimentos e Construções, Lda. a constitué une hypothèque sur l'immeuble n° 2554, situé à Samba, dont il est propriétaire.

Comme garantie d'un contrat de papier commercial, dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 38,7 millions d'euros, signé avec la Banco Comercial Português, S.A. par TEIXEIRA DUARTE, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., une hypothèque générique au profit de la banque a été constituée sur les immeubles implantés respectivement dans les lots 6, 18 et 19 de Lagoas Park, qui sont propriété de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A..

Comme garantie de l'emprunt dont le montant à la clôture de l'exercice 2015 était de 1,847 millions d'euros, signé le 13 décembre 2012 avec la Banco Popular de Portugal, S.A. par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A. et V8 - Gestão Imobiliária, S.A., cette dernière a constitué une hypothèque sur les fractions de sa propriété du bien immeuble sis Rua de Castro Portugal, numéros 497 et 511 ; Rua Professora Rita Lopes Ribeiro Fonseca, numéros 46, 52, 76, 80, 94 et 96 ; Lugar e Freguesia de Vila Nova de Gaia et sur les fractions du bien immeuble lot 14, sis Rua Guilherme Duarte Camarinha, numéro 12, Lugar do Candal, commune de Vila Nova de Gaia, pour le montant total de 1,847 millions d'euros.

En plus des garanties indiquées précédemment, les nantissements fournis sont les suivants :

Comme garantie d'un contrat de papier commercial, s'élevant à 45 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, signé avec la Haitong Bank, S.A. et la Novo Banco, S.A. par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et par TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., cette dernière et TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. ont donné respectivement en nantissement 325 et 32 millions de titres de la Banco Comercial Português, S.A..

Comme garantie d'un contrat de prêt signé avec la Novo Banco, S.A., s'élevant à 28,750 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. et C+PA. - Cimentos e Produtos Associados, S.A. ont donné en nantissement respectivement 120 000 000 et 145 229 693 actions de la Banco Comercial Português, S.A..

Comme garantie d'un contrat de papier commercial de 191,250 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, signé avec la Haitong Bank, S.A. et la Novo Banco, S.A. par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. a donné en nantissement 12 500 000 actions de EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A., 200 000 000 actions de C+PA. - Cimentos e Produtos Associados, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. a donné en nantissement 1 325 000 titres de participation du Fundo de Investimento Imobiliário Fechado TDF. TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. a constitué une hypothèque volontaire sur un immeuble urbain de sa propriété, affecté à des entrepôts, ateliers, laboratoire de matériaux et parc du matériel, sis Avenida da Indústria, Alto Estanqueiro - Jardim, Montijo, d'un montant de 13,242 millions d'euros. QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A. a également constitué une hypothèque sur les lots destinés à la construction numéros 8, 10, 11, 12, 13, 19, 23, 26 et 31, sis à Quinta de Cravel, Mafamude, Vila Nova de Gaia, pour le montant global de 6,829 millions d'euros. V8 - Gestão Imobiliária, S.A. a constitué une hypothèque sur les lots destinés à la construction numéros 1, 2, 3, 5, 6, 8, 16, 18, 20 et 30 sis dans le complexe résidentiel Santa Maria Design District, Santa Marinha, Vila Nova de Gaia, pour le montant global de 26,698 millions d'euros.

Comme garantie d'un contrat de papier commercial établi avec la Caixa Geral de Depósitos, S.A., d'un montant de 70 millions d'euros, renouvelé le 12 mai 2014 jusqu'au 14 mai 2019, pour le montant de 50 millions d'euros, qui s'élevait à la clôture de l'exercice 2015 à 40 millions d'euros, signé par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. et TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. a donné en nantissement 4 675 000 titres de participation du Fundo de Investimento Imobiliário Fechado TDF.

Comme garantie d'un contrat de papier commercial de 34 millions d'euros signé avec la Haitong Bank, S.A. et la Novo Banco, S.A. par TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. a donné en nantissement 1 000 000 titres de TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A..

Pour renforcer les garanties fournies dans le cadre du contrat de location-financement signé le 31 décembre 2008 avec la Banco Comercial Português, S.A., TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. a donné en nantissement 9 000 000 actions de SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A..

Comme garantie d'un contrat signé avec la banque Caixa Geral Angola, d'un montant de 14,422 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. - Sucursal de Angola, a constitué un nantissement de 13 020 obligations d'État.

Comme garantie de dettes sur tiers, de 14 000 euros, IMOTD - SGPS, S.A. a donné en nantissement 14 000 titres de V8, S.A..

Comme garantie du contrat de financement signé par TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A., de 44,422 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. a donné en nantissement à la Caixa Geral de Depósitos, S.A. et à la Caixa Banco de Investimentos, S.A., 1 540 000 titres de TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. Dans le cadre du même contrat de financement, TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., en sa qualité d'actionnaire, a donné en nantissement ses droits de créance sur TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A..

Comme garantie du contrat de prêt, signé avec la Caixa Económica Montepio Geral, de 2,592 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2015, souscrit par DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A., cette dernière a donné en nantissement une partie de son matériel s'élevant à 3,394 millions d'euros.

Comme garantie du contrat de prêt signé avec la Caixa Económica Montepio Geral, de 8 millions d'euros, souscrit par PPS - Produtos Petrolíferos, S.A., TDARCOL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. a donné en nantissement des titres de PPS - Produtos Petrolíferos, S.A..

Engagements financiers :

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les lettres de confort fournies par TEIXEIRA DUARTE, S.A. et ses filiales s'élevaient respectivement à 485,853 et 546,054 millions d'euros.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, des contrats d'affacturage sans droit de retour étaient en vigueur. Ils ont été inscrits en tant que réduction des créances et s'élevaient respectivement à 10,538 et 11,609 millions d'euros. Conformément aux conditions contractuelles, la responsabilité du Groupe se limite essentiellement à garantir que les clients acceptent les factures objet d'affacturage.

43. GESTION DES RISQUES FINANCIERS**Principes généraux :**

Le Groupe est exposé à plusieurs risques financiers qui proviennent de son activité, à savoir :

- risques de taux d'intérêt découlant du passif financier ;
- risque de taux de change, découlant fondamentalement de l'existence d'opérations et d'actifs qui sont situés hors de la zone Euro, notamment en Angola, Algérie, Brésil, Macao, Maroc, Mozambique, Namibie, Russie et Venezuela, ainsi que de la disponibilité de devises convertibles sur certains de ces marchés ;
- risque de crédit, en particulier des créances sur ses clients ayant rapport avec l'activité opérationnelle du Groupe ;
- risque de liquidité, en ce qui concerne le maintien d'un équilibre de la trésorerie.

La direction financière du Groupe assure la gestion centralisée des opérations de financement, des placements des excédents de trésorerie, des opérations de change ainsi que la gestion du risque de la contrepartie du Groupe. De plus, elle est chargée d'identifier, de quantifier et de proposer et mettre en œuvre des mesures de gestion/atténuation des risques financiers auxquels se trouve exposé le Groupe.

Plus bas, nous allons analyser de façon détaillée les principaux risques financiers auxquels le Groupe se voit confronté et les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de sa gestion.

Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but d'amoindrir la charge de la dette assujettie à se tenir à un bas niveau de volatilité des charges financières.

Au 31 décembre 2015, le passif financier est composé de 92 % de taux d'intérêt variable (84 % au 31 décembre 2014) et de 8 % de taux d'intérêt fixe (16 % au 31 décembre 2014).

Dans le cas où les taux d'intérêt du marché auraient été supérieurs (inférieurs) de 1 % pendant les exercices 2015 et 2014, les résultats financiers de ces exercices auraient (diminué) augmenté respectivement de (14,464) / 14,464 millions d'euros et de (14,610) / 14,610 millions d'euros.

Risque de change

Les activités opérationnelles du Groupe sont exposées à des variations des taux de change de l'euro par rapport aux autres monnaies.

De plus, compte tenu que le Groupe déploie ses activités dans plusieurs pays, notamment en Angola, en Algérie, au Brésil, à Macao, au Maroc, au Mozambique, en Russie et au Venezuela, il est exposé au risque du taux de change, car ses filiales publient leurs actifs et leurs passifs libellés dans une monnaie différente de la monnaie de présentation.

Le but de la politique de gestion du risque de taux de change suivi par le Groupe est de réduire la sensibilité des résultats du Groupe aux fluctuations de change.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère, convertis en euros aux 31 décembre 2015 et 2014 étaient comme suit :

Monnaie	Actifs		Passifs	
	2015	2014	2015	2014
Bolivar vénézuélien	1 492	42	13 964	110 653
Dinar algérien	2 850	7 207	37 774	84 180
Dirham marocain	-	-	4 017	3 109
Dinar tunisien	-	-	134	121
Dollar américain	509 034	411 139	754 562	547 531
Dollar australien	-	-	33	44
Dollar namibien	-	-	-	1 819
Yen japonais	3 589	4 974	473	71
Livre sterling	1 759	1 662	-	-
Kwanza angolais	1 475	4 812	138 082	12 600
Metical mozambicain	26 290	33 164	19 216	25 840
Pataca de Macao	-	-	161	168
Rand sud africain	204	-	33	82
Real brésilien	161	4 100	23 003	24 251
Rouble russe	-	-	2 834	3 156
	546 854	467 100	994 286	813 625

La gestion du risque de change repose sur une quantification et surveillance permanente des expositions financières et comptables significatives.

Les éventuels impacts générés sur le poste Ajustements de change et le résultat net des exercices arrêtés aux 31 décembre 2015 et 2014, au cas où il existerait une appréciation de 5 % des monnaies indiquées ci-dessus, peuvent être résumés comme suit :

Monnaie	2015		2014	
	Résultats	Capitaux propres	Résultats	Capitaux propres
Bolivar vénézuélien	(624)	-	(5 530)	-
Dinar algérien	(1 746)	-	(3 849)	-
Dirham marocain	(201)	-	(155)	-
Dinar tunisien	(7)	-	(6)	-
Dollar américain	(12 276)	-	(6 820)	-
Dollar australien	(2)	-	(2)	-
Dollar namibien	-	-	(91)	-
Yen japonais	156	-	245	-
Livre sterling	88	-	83	-
Kwanza angolais	(6 830)	-	(389)	-
Metical mozambicain	354	-	366	-
Pataca de Macao	(8)	-	(8)	-
Rand sud africain	9	-	(4)	-
Real brésilien	(1 142)	-	(1 008)	-
Rouble russe	(142)	-	(158)	-
	(22 371)	-	(17 326)	-

Selon le Conseil d'Administration, l'analyse de sensibilité mentionnée plus haut, ayant pour base la situation aux dates indiquées, peut ne pas être représentative de l'exposition au risque de change auquel est soumis le Groupe au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit tient essentiellement aux créances sur les clients et autres débiteurs ayant rapport avec l'activité opérationnelle du Groupe. Le fait de l'aggravation générale

des conditions économiques ou des adversités qui affectent les économies au plan local, national ou international peuvent être des facteurs qui empêchent les clients du Groupe à honorer leurs engagements, avec les éventuels effets négatifs sur les résultats du Groupe.

Ce risque est surveillé régulièrement par chacun des secteurs d'activité du Groupe dans le but :

- de limiter le crédit consenti aux clients, en tenant compte de leur profil et de l'ancienneté de la créance ;
- de suivre l'évolution du niveau de crédit accordé ;
- d'analyser la recouvrabilité régulière des créances ;
- Les pertes de valeur sur les créances sont calculées en tenant compte :
 - de l'analyse de l'ancienneté des créances ;
 - du profil de risque du client ;
 - des conditions financières des clients.

Au 31 décembre 2015 et 2014, le Conseil d'Administration est convaincu que les pertes de valeur sur les créances estimées sont relevées à juste titre dans les états financiers.

Au 31 décembre 2015 et 2014, les créances sur clients (note 28), pour lesquelles n'a été inscrite aucune perte de valeur, du fait que le Conseil d'Administration les considère réalisables, sont les suivantes :

	2015	2014
Soldes		
Non échu	230 338	199 687
Moins de 180 jours	108 133	154 028
180 à 360 jours	21 809	39 304
Plus de 360 jours	125 376	112 284
	485 656	505 303

La qualité de crédit des créances non échues figurant dans le tableau ci-dessus est contrôlée régulièrement ayant pour base les objectifs décrits ci-dessus.

Risque de liquidité

Ce risque peut survenir lorsque les sources de financement, tels les flux de trésorerie opérationnels, de désinvestissement, de lignes de crédit et les flux de trésorerie provenant d'opérations de financement, ne satisfont pas aux besoins de financement, tels que les décaissements pour des activités opérationnelles et de financement, pour les investissements, pour la rémunération des actionnaires et le remboursement des dettes.

Pour atténuer ce risque, le Groupe essaie de conserver une position nette et une échéance moyenne de la dette qui lui permette d'amortir sa dette dans des délais adéquats.

Le passif financier de moins d'un an est remplacé par une échéance à moyen et long terme, lorsque cela est jugé opportun.

L'échéance des passifs financiers était aux 31 décembre 2015 et 2014 comme suit :

	2015				Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Emprunts	734 596	91 846	267 496	306 195	1 400 133
Fournisseurs	193 896	-	-	-	193 896
Locations-financement	18 913	17 729	16 650	121 510	174 802
Autres créanciers	34 246	80	18	15	34 359
Autres passifs	358 184	35 518	16 541	18 721	428 964
	1 339 835	145 173	300 705	446 441	2 232 154

	2014				Total
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Emprunts	723 345	137 032	98 781	525 702	1 484 860
Fournisseurs	187 388	-	-	-	187 388
Locations-financement	20 144	18 358	16 557	136 461	191 520
Autres créanciers	52 978	64	96	295	53 433
Autres passifs	323 884	67 481	31 996	10 525	433 886
	1 307 739	222 935	147 430	672 983	2 351 087

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le montant des disponibilités de trésorerie et le montant non utilisé du programme de papier commercial et des lignes de crédit s'élevaient respectivement à 390,972 et 463,914 millions d'euros.

44. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU TITRE D'IAS 39

Les méthodes comptables prévues dans IAS 39 pour les instruments financiers ont été appliquées sur les postes suivants :

	2015					Total
	Prêts et Créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs et emprunts financiers	Actifs / passifs financiers à la juste valeur en contrepartie des résultats	Instruments dérivés de couverture	
Actifs :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	252 693	-	-	-	-	252 693
Clients	485 656	-	-	-	-	485 656
Actifs financiers disponibles à la vente	-	30 427	-	-	-	30 427
Autres investissements	-	52 970	-	35	-	53 005
Autres débiteurs	56 007	-	-	-	-	56 007
Autres actifs	225 724	-	-	-	-	225 724
Total actifs financiers	1 020 080	83 397	-	35	-	1 103 512
Passifs :						
Emprunts	-	-	1 400 133	-	-	1 400 133
Fournisseurs	-	-	193 896	-	-	193 896
Autres créanciers	-	-	34 359	-	-	34 359
Autres passifs	-	-	256 983	-	15 094	272 077
Locations-financement	-	-	174 802	-	-	174 802
Total passifs financiers	-	-	2 060 173	-	15 094	2 075 267

2014						
	Prêts et Créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs et emprunts financiers	Actifs / passifs financiers à la juste valeur en contrepartie des résultats	Instruments dérivés de couverture	Total
Actifs :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 477	-	-	-	-	191 477
Clients	505 303	-	-	-	-	505 303
Actifs financiers disponibles à la vente	-	59 887	-	-	-	59 887
Autres investissements	-	17 051	-	4 421	-	21 472
Autres débiteurs	74 665	-	-	-	-	74 665
Autres actifs	241 319	-	-	-	-	241 319
Total actifs financiers	1 012 764	76 938	-	4 421	-	1 094 123
Passifs :						
Emprunts	-	-	1 484 860	-	-	1 484 860
Fournisseurs	-	-	187 388	-	-	187 388
Autres créanciers	-	-	53 433	-	-	53 433
Autres passifs	-	-	323 673	-	17 375	341 048
Locations-financement	-	-	191 520	-	-	191 520
Total passifs financiers	-	-	2 240 874	-	17 375	2 258 249

45. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Estimation de la juste valeur - actifs et passifs évalués à leur juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs du Groupe évalués au 31 décembre 2015 à leur juste valeur, selon les niveaux hiérarchiques de juste valeur suivants :

- Niveau 1 : la juste valeur des instruments financiers est fondée sur le cours des marchés nets actifs à la date de clôture de l'exercice ;
- Niveau 2 : la juste valeur des instruments financiers n'est pas déterminée sur la base du cours du marché actif, mais plutôt à l'aide de modèles d'évaluation ;
- Niveau 3 : la juste valeur des instruments financiers n'est pas déterminée sur la base du cours du marché actif, mais plutôt à l'aide de modèles d'évaluation dont les principaux *inputs* ne peuvent être observés sur le marché.

Catégorie	Item	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs :				
Actifs financiers disponibles à la vente	Actions	30 427	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actions	35	-	-
Immeubles de placement	Bâtiments et terrains	-	511 683	-
Passifs :				
Passifs financiers à la juste valeur	Instruments dérivés de couverture	-	15 094	-

À l'exception des emprunts long terme, la généralité des actifs et des passifs financiers ont des échéances court terme. Par conséquent, leur juste valeur est considérée comme étant identique à leurs valeurs comptables.

En ce qui concerne les emprunts bancaires, la plupart sont souscrits à des taux d'intérêt variables, comme démontré dans la note 36. Ainsi, la valeur comptable (coût amorti) correspondante ne diffère pas beaucoup de la valeur de marché correspondante.

46. HONORAIRES ET SERVICE DES AUDITEURS

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les honoraires accordés aux auditeurs du Groupe pour leurs services ont été les suivants :

	2015	2014
Service de révision légale des comptes	552	463
Autres services d'assurance de fiabilité	1	-
Services de conseil fiscal	13	140
	566	603

47. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ont été approuvés le 27 avril 2016 par le Conseil d'Administration. Toutefois, en vertu de la législation commerciale portugaise en vigueur, ils doivent être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires prévue pour le 28 mai 2016 prochain.

48. FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Teixeira Duarte a poursuivi son activité dans les divers secteurs et marchés où elle opère. Des faits marquants, portés à la connaissance du marché en temps voulu, sont survenus après la clôture de l'exercice. Les voici :

Marché de 65 millions d'euros pour l'exécution de travaux au Brésil

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., société qu'elle détient directement à 100 %, a signé le 10 mars un marché de travaux avec le DEINFRA - Departamento Estadual de Infraestrutura, organisme gouvernemental de l'État de Santa Catarina, au Brésil, dont l'objet est la fourniture de services de remise en état structurale et de restauration du pont Hercílio Luz, à Florianópolis.

Le délai prévu pour l'exécution des travaux est de 30 mois et le montant estimé en est de 262 928 989 reais brésiliens, auxquels correspond la contre-valeur de 65 079 822,03 euros.

Contrat d'exécution de la troisième phase des travaux en Algérie, s'élevant à 78,6 millions d'euros

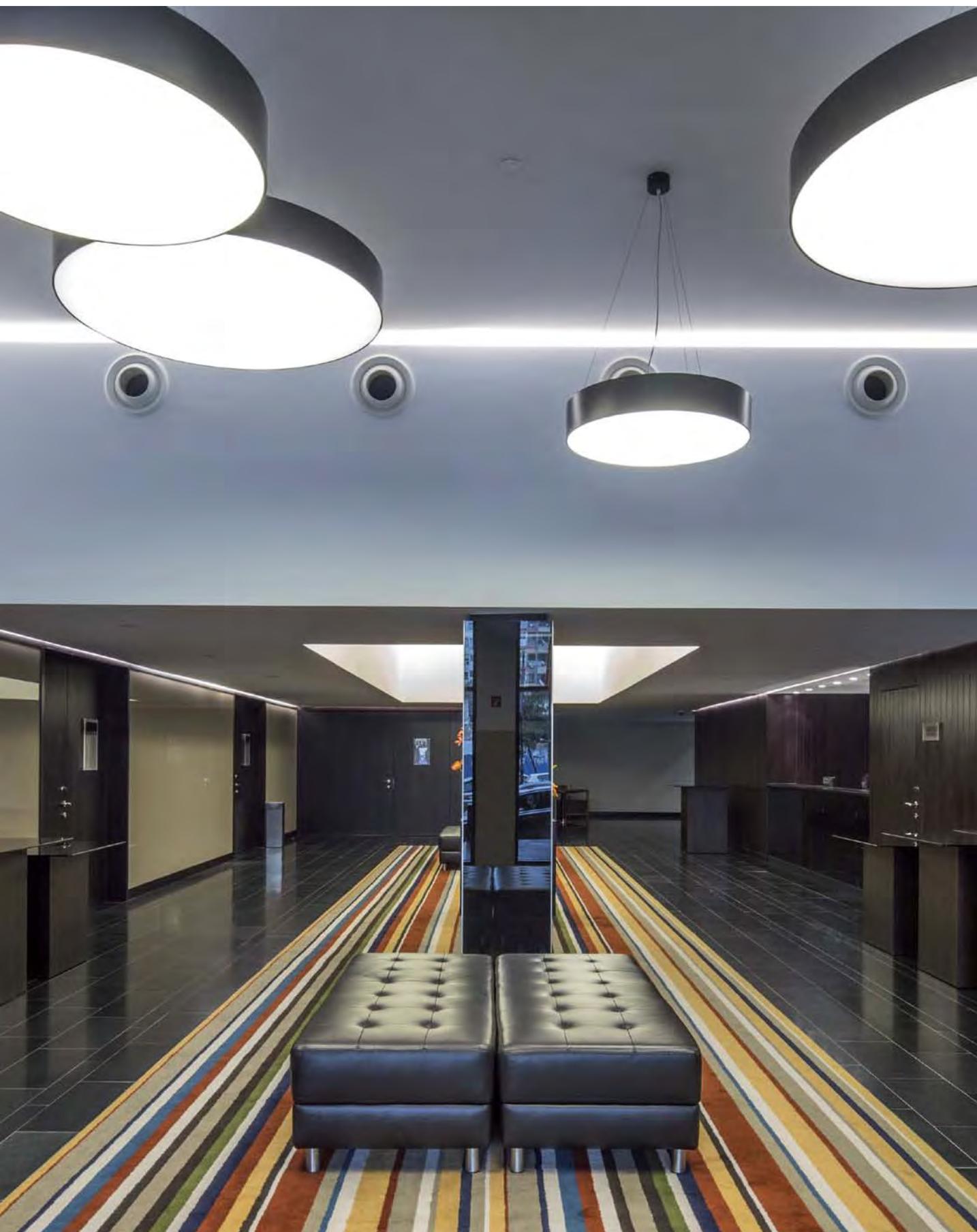
Le groupement constitué par ses filiales Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. (80 %) et Teixeira Duarte Algérie, SPA (20 %) a reçu le 31 mars 2016 le marché supplémentaire ainsi que l'ordre de service de la Gulf Bank Algeria pour l'exécution de la phase III concernant le second œuvre intérieur et extérieur, la façade du bâtiment, les aménagements extérieurs, CVC, VRD, énergie solaire et installations électriques, de même que la maintenance du bâtiment pour une période de 24 mois à compter de l'achèvement de l'ouvrage.

Le délai de réalisation prévu pour ce marché est de 24 mois et son montant total est de 78 644 931,29 euros équivalents (HT), dont 58 % sont payés en euros et les 42 % restants en dinars algériens.

Ce contrat complémentaire au marché de base, signé le 23 novembre 2014 pour un montant de 27 313 209,38 euros équivalents, porte sur l'exécution du gros œuvre en béton armé et de la structure métallique d'un bâtiment comprenant 5 sous-sols et 15 étages. Il est suivi d'un autre contrat supplémentaire - une deuxième phase -, dont le montant s'élève à 7 572 643,26 euros et qui concerne l'extension de la structure en béton armé du bâtiment, en cours de construction, et de la structure métallique pour les porter à 24 niveaux.

Le montant de l'ensemble du marché, c'est-à-dire des trois phases, atteint le montant de 113 530 783,93 euros équivalents (HT).

Rapport, opinions et certifications des organes de surveillance **2015**



Messieurs les actionnaires,

En vertu de l'article 420, alinéa g) du Code des sociétés commerciales, et arrivés au terme de notre travail consistant à suivre les versions préliminaires des pièces comptables élaborées par le Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur nos actions de contrôle, notre opinion sur les comptes annuels, individuels et consolidés, de TEIXEIRA DUARTE, S.A. relatifs à l'exercice arrêté au 31 décembre 2015, approuvés par le Conseil d'Administration, ainsi que sur les propositions présentées par lui d'affectation des résultats. En outre, ce document comprend la déclaration de responsabilité visée par l'article 245, § 1, c) du Code des valeurs mobilières.

Dans le cadre de nos attributions et de nos compétences, nous suivons les activités du Groupe, notamment à travers la participation régulière du président du Conseil de surveillance aux réunions mensuelle du Conseil d'Administration et à d'autres réunions et par les contacts avec la direction, avec des cadres et d'autres responsables du Groupe, et encore, avec les commissaires aux comptes. Ce conseil a en outre tenu des réunions périodiques dont l'objet était :

- de procéder à la surveillance de la direction de la société et à vérifier si la loi et les statuts de la société sont respectés ;
- de suivre la gestion des sociétés du Groupe ;
- de vérifier l'exactitude des écritures comptables, des méthodes comptables et des critères d'évaluation adoptés par la Société, de façon à garantir qu'ils conduisent à une évaluation correcte du patrimoine et des résultats.

Dans le cadre des compétences qui nous sont conférées par la loi, nous avons constaté :

- que le rapport de gestion expose clairement les aspects les plus significatifs de l'évolution des activités, de la performance et de la situation patrimoniale de la Société et du Groupe ;
- que les états financiers, individuels et consolidés, et leurs annexes donnent une image sincère et concordante de la situation financière, respectivement, de la Société et du Groupe TEIXEIRA DUARTE.

Par conséquent, tenant compte des informations qui nous ont été procurées par le Conseil d'Administration et par les services de la Société ainsi que des conclusions de la certification légale des comptes et du rapport d'audit établi par l'auditeur inscrit à la CMVM, nous sommes d'avis :

- a) que le rapport de gestion soit approuvé ;
- b) que les états financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2015 soient approuvés ;
- c) que l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration soit approuvée.

En application des dispositions de l'article 245, § 1, c) du Code des valeurs mobilières, les membres du Conseil de surveillance déclarent que, à leur connaissance, les comptes annuels et les autres écritures comptables ont été élaborés en conformité avec les normes comptables applicables. Ils donnent une image sincère et concordante de l'actif et du passif, de la situation financière et des résultats de TEIXEIRA DUARTE, S.A. et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation. Ils déclarent en outre que le rapport de gestion expose avec fidélité l'évolution des activités, de la performance et de la position de TEIXEIRA DUARTE, S.A. et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation et qu'il rapporte les principaux risques et incertitudes de l'activité.

Fait à Lisbonne, le 29 avril 2016

Óscar Manuel Machado de Figueiredo - Président

Mateus Moreira

Miguel Carmo Pereira Coutinho

(Traduction libre de l'original en Portugais)

CERTIFICATION LÉGALE DES COMPTES ET RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES

Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.
Av. Miguel Bombarda, n° 36 - 6º A
1050-165 Lisboa - Portugal

T +351 218 471 933

F +351 218 471 932

www.moorestephens.pt

INTRODUCTION

1. Conformément à la législation applicable, nous présentons la Certification Légale des Comptes et le Rapport d'audit sur les informations financières contenues dans le rapport de gestion et dans les états financiers annexes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, de TEIXEIRA DUARTE, S.A., comprenant le Bilan au 31 décembre 2015, (qui établit un total de 1.211.637 milliers d'euros et un total de capitaux propres de 559.589 milliers d'euros, y compris un résultat net de 24.978 milliers d'euros), les Comptes de Résultats par Nature, les Comptes des Altérations du Capital Propre et des Flux de Trésorerie de l'exercice clos à cette même date, ainsi que l'annexe correspondante.

RESPONSABILITÉS

2. Le conseil d'administration est tenu : (i) de préparer les états financiers présentant la situation financière juste et pertinente de la Société, le résultat de ses opérations, les modifications de ses capitaux propres ainsi que les flux de trésorerie ; (ii) de veiller à ce que les informations financières historiques soient élaborées conformément aux règles comptables et de rapport financier et à ce qu'elles soient, conformément aux dispositions du Code des valeurs mobilières, complètes, justes, à jour, claires, objectives et licites ; (iii) d'adopter des politiques et critères comptables appropriés ; (iv) de maintenir un système de contrôle interne adéquat ; et (v) de répondre des informations relatives à tout fait pertinent ayant influé sur l'activité, leur situation financière ou leur résultat.
3. Il nous incombe de vérifier les informations financières contenues dans les documents comptables visés ci-dessus, notamment si, conformément aux dispositions du Code des Valeurs Mobilières, elles sont complètes, justes, à jour, claires, objectives et licites, et d'établir un rapport professionnel et indépendant fondé sur notre analyse.

CADRE

4. L'analyse que nous avons effectuée est conforme aux règles techniques et aux directives en matière de révision/audit établies par l'Ordre des Commissaires aux comptes qui exigent que celle-ci soit planifiée et exécutée dans le but d'obtenir un niveau de sécurité acceptable sur la question de savoir si les états financiers ne comportent aucune distorsion substantiellement pertinente. Cet examen comprend donc : (i) le contrôle, basé sur un échantillonnage, du support des quantités et des publications figurant dans les états financiers ainsi que l'évaluation des évaluations, fondés sur des critères et des jugements définis par le Conseil d'administration, employés lors de sa préparation ; (ii) l'appréciation de l'adéquation aux politiques comptables adoptées et leur diffusion en tenant compte des circonstances ; (iii) la vérification de l'applicabilité du principe de la continuité ; (iv) l'appréciation de l'adéquation en termes généraux, à la présentation des états financiers ; et (v) l'appréciation de l'aspect complet, juste, à jour, clair, objectif et licite des informations financières.

5. Notre analyse a également englobé la vérification de la concordance des informations financières figurant dans le rapport de gestion ainsi que des autres documents comptables de même que les vérifications prévues dans les numéros 4 et 5 de l'article 451 de code des sociétés commerciales.
6. Nous considérons que l'examen effectué offre une base acceptable pour l'expression de notre avis.

OPINION

7. À notre avis, les états financiers mentionnés présentent, de façon juste et adéquate, sous tous les aspects matériellement significatifs, la position financière de TEIXEIRA DUARTE S.A., au 31 décembre 2015, le résultat de ses opérations, les altérations du capital propre et les flux de trésorerie dans l'exercice clos à cette date, en conformité avec les principes comptables et le rapport financier et avec les informations qu'ils contiennent est complet, juste, à jour, clair, objectif et licite,

RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES

8. Nous pensons également que les informations financières figurant dans le rapport de gestion concordent avec les états financiers de l'exercice et le rapport sur la gouvernance des sociétés comprend les éléments exigibles en vertu de l'article 245-A du Code des Valeurs Mobilières.

Lisbonne, le 29 avril 2016

MOORE STEPHENS & ASSOCIADOS, SROC, S.A.
Représentée par António Gonçalves Monteiro

(Traduction libre de l'original en Portugais)

CERTIFICATION LÉGALE DES COMPTES ET RAPPORT D'AUDIT SUR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.
Av. Miguel Bombarda, n° 36 - 6º A
1050-165 Lisboa - Portugal

T +351 218 471 933

F +351 218 471 932

www.moorestephens.pt

INTRODUCTION

1. Conformément à la législation applicable, nous présentons la Certification Légale des Comptes et le Rapport d'audit sur les informations financières consolidées contenues dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annexes de l'exercice clos au 31 décembre 2015, de TEIXEIRA DUARTE, S.A., comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015, (qui établit un total de 2.861.831 milliers d'euros et un total de capitaux propres de 518.217 milliers d'euros, y compris un résultat net consolidé de 33.653 milliers d'euros imputable à l'actionnaire), les comptes consolidés de résultats, les comptes consolidés du revenu intégral, les comptes consolidés des altérations du capital propre et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date, ainsi que l'annexe correspondante.

RESPONSABILITÉS

2. Le conseil d'administration est tenu : (i) de préparer les états financiers consolidés présentant la situation financière juste et pertinente de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, le résultat et le revenu intégral consolidés de ses opérations, les modifications de ses capitaux propres consolidés ainsi que les flux de trésorerie consolidés ; (ii) de veiller à ce que les informations financières historiques soient élaborées conformément aux règles internationales relatives au rapport financier adoptées par l'Union européenne et à ce qu'elles soient, conformément aux dispositions du Code des valeurs mobilières, complètes, justes, à jour, claires, objectives et licites ; (iii) d'adopter des politiques et critères comptables appropriés ; (iv) de maintenir des systèmes de contrôle interne adéquats ; et (v) de répondre des informations relatives à tout fait pertinent ayant influé sur l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans la consolidation, leur situation financière ou leur résultat et revenu total.
3. Il nous incombe de vérifier les informations financières contenues dans les documents comptables visés ci-dessus, notamment si, conformément aux dispositions du Code des Valeurs Mobilières, elles sont complètes, justes, à jour, claires, objectives et licites, et d'établir un rapport professionnel et indépendant fondé sur notre analyse.

CADRE

4. L'analyse que nous avons effectuée est conforme aux règles techniques et aux directives en matière de révision/audit établies par l'Ordre des Commissaires aux comptes qui exigent que celle-ci soit planifiée et exécutée dans le but d'obtenir un niveau de sécurité acceptable sur la question de savoir si les états financiers ne comportent aucune distorsion substantiellement pertinente. Cet examen comprend donc: (i) le contrôle des états financiers des entreprises incluses dans la consolidation afin de déterminer si elles ont été correctement examinées et, dans le cas contraire, le contrôle, basé sur un échantillonnage, du support des quantités et des publications figurant dans les états financiers ainsi que l'évaluation des évaluations, fondés sur des critères et des jugements définis par le Conseil d'administration, employés lors de sa préparation ; (ii) la vérification des opérations de consolidation et de la méthode de mise en équivalence ; (iii) l'appréciation de l'adéquation aux politiques comptables adoptées et leur diffusion en tenant compte des circonstances ; (iii) la vérification de l'applicabilité du principe de la continuité des opérations ; (iv) l'appréciation de l'adéquation en termes généraux, à la présentation des états financiers consolidés ; et (v) l'appréciation de l'aspect complet, juste, à jour, clair, objectif et licite des informations financières consolidées.
5. Notre analyse a également englobé la vérification de la concordance des informations financières consolidées incluses dans le rapport de gestion ainsi que des autres documents comptables consolidés de même que les vérifications prévues dans les numéros 4 et 5 de l'article 451 de Code des sociétés commerciales.
6. Nous considérons que l'examen effectué offre une base acceptable pour l'expression de notre avis.

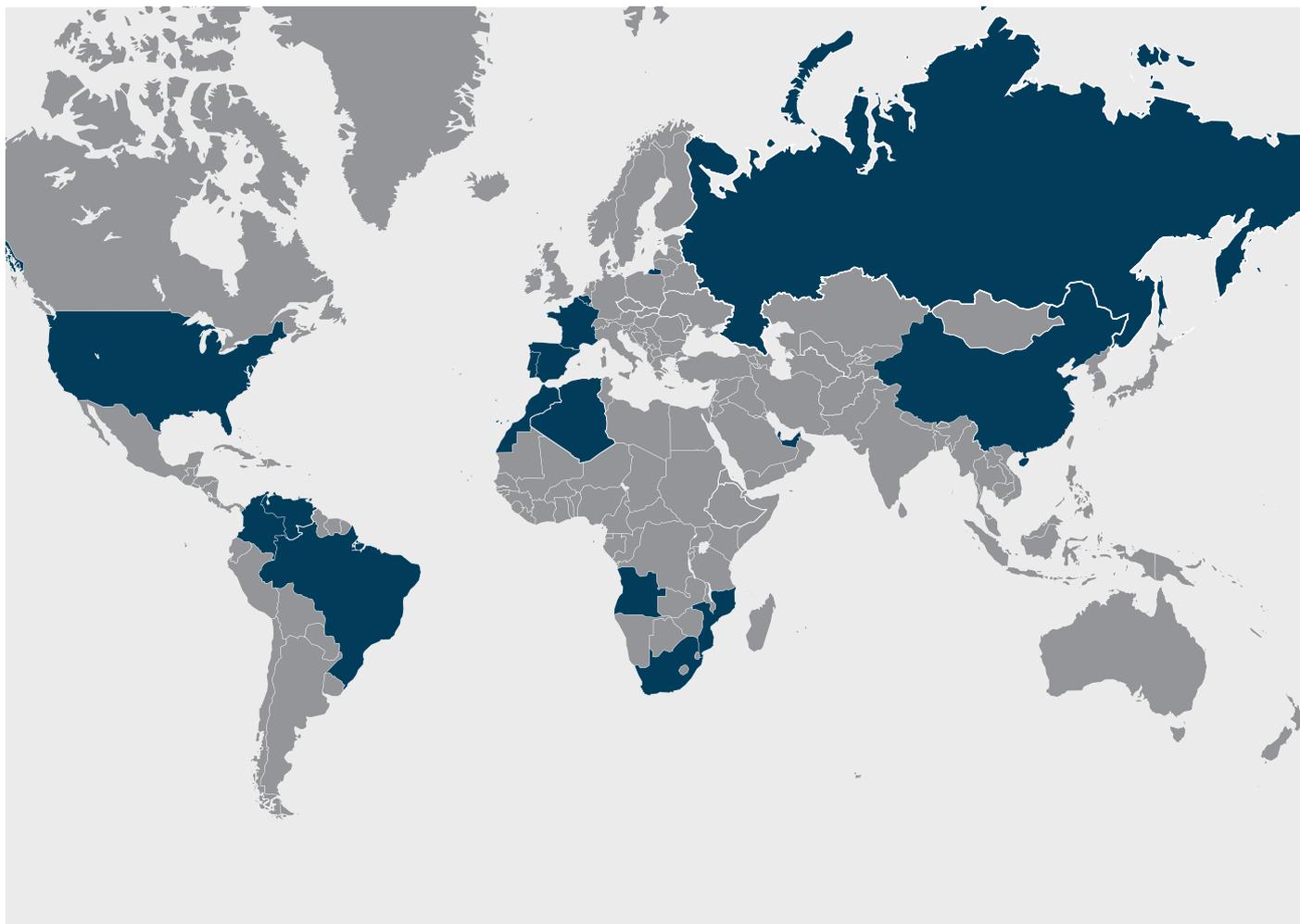
AVIS

7. À notre avis, les états financiers consolidés mentionnés présentent, de façon juste et adéquate, sous tous les aspects matériellement significatifs, la position financière consolidée de TEIXEIRA DUARTE S.A., au 31 décembre 2015, le résultat ainsi que le revenu intégral consolidé de ses opérations, les altérations du capital propre consolidé et les flux de trésorerie consolidés dans l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales de rapport financier adoptées par l'Union européenne et aux informations qu'ils contiennent sont complètes, justes, à jour, claires, objectives et licites

RAPPORT PORTANT SUR D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES

8. Nous pensons également que les informations financières figurant dans le rapport de gestion concordent avec les états financiers consolidés de l'exercice et le rapport sur la gouvernance des sociétés comprend les éléments exigibles en vertu de l'article 245-A du Code des Valeurs Mobilières.

Lisbonne. Le 29 avril 2016



Siège

Lagoas Park, Edifício 2
2740-265 Porto Salvo - PORTUGAL
Tél.: (+351) 217 912 300
Télécopie: (+351) 217 941 120

Pôle opérationnel Teixeira Duarte

Av. da Indústria, 540
2870-635 Alto do Estanqueiro - Jardim - PORTUGAL
Tél.: (+351) 219 948 000
Télécopie: (+351) 210 096 888

Bureaux

• Coimbra

Av. Fernão de Magalhães, 584-2º E et
3000-174 Coimbra
Tél.: (+351) 239 855 320
Télécopie: (+351) 239 855 329

• Madère

Rua das Pretas, 4 - 2º Dto.
9000-049 Funchal
Tél.: (+351) 291 206 930

• Vila Nova de Gaia

Edifício Tower Plaza
Rotunda Engº Edgar Cardoso, nº 23-Piso 12
G/H
4400-676 Vila Nova de Gaia
Tél.: (+351) 226 166 180
Télécopie: (+351) 226 104 297

• Afrique du Sud

2nd Floor, West Tower - Nelson Mandela Square
Maude Street - Sandton
2196 - Johannesburg
PO Box 785553, Sandton, 2146
Tél.: (+ 27) 11 881 5963
Télécopie: (+ 27) 11 881 5611

• Angola

Alameda Manuel Van Dúnen, 318
Caixa Postal 2857 - Luanda
Tél.: (+244) 222 641 500
Télécopie: (+244) 222 641 560

• Algérie

08 Route Ben Aknoun - El Biar
16030 Alger
Tél.: +213 (0) 21 92 74 33
Télécopie: +213 (0) 21 92 74 36

• Belgique

Avenue Jean Monnet, 1
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél.: (+32) 2 318 38 04
Télécopie: (+32) 2 318 38 03

• Brésil

São Paulo
Rua Iguatemi, 448 - 6º Andar
CEP 01451 - 010 - Itaim Bibi
São Paulo
Tél.: (+55) 112 144 57 00
Télécopie: (+55) 112 144 57 04

Rua Vieira de Morais, 1111
Campo Belo - Conj. 601 - 6º andar
CEP 04617-014
São Paulo
Tél.: (+55) 113 073 13 03

Belo Horizonte
Rua Major Lopes, 800
Bairro de S. Pedro
CEP 30330-050
Belo Horizonte - MG
Tél.: (+55) 313 311 47 88
Télécopie: (+55) 313 221 42 56

• Chine (Macao)

Avenida Dr. Mário Soares, nº 25
Edifício Montepio, Ap. 26-28, 3º Andar - Macao
Tél.: (+853) 28 780 288
Télécopie: (+853) 28 780 188

• Colombie

Carrera 11 # 94-02
Bogota
Tél.: (+57) 1 6754530

• Émirats arabes unis (Dubai)

GND Trading ME, FZE
P.O. Box 263 895
Dubai - Émirats arabes unis

• Espagne

Avenida Alberto Alcocer, nº 24 - 7º C
28036 Madrid
Tél.: (+34) 915 550 903
Télécopie: (+34) 915 972 834

• États-Unis d'Amérique

TDRE Investments, LLC
4900 Woodway Drive
Suite 1110
Houston, Texas 77056

• France

11, Bis, Passage Dartois Bidot
94100 Saint-Maur-des-Fossés

• Maroc

Espace Porte d'Anfa, 2ème Étage,
Bâtiment B, 218+C19
Angle Boulevard Moulay Rachid et Rue El
Mansour - 20050 Casablanca
Tél.: (+212) 223 62 890
Télécopie: (+212) 223 62 647

• Mozambique

Avenida Julyus Nyerere, 130 - R/C
Maputo
Tél.: (+258) 214 914 01
Télécopie: (+258) 214 914 00

• Qatar

TDGISERV Services, LLC
P.O. Box 7098
Doha - Qatar
Tél.: (+974) 44190333

• Russie

MMK Cement, Ltd
183003 Murmansk
Tri Rutchia Street
Tél.: (+7) 815 248 8240
Télécopie: (+7) 815 248 8509

• Venezuela

Av. Venezuela del Rosal, con Calle Mohedano,
Torre JWM, frente al BOD, piso 5, El Rosal
1060 Caracas
Tél.: (+58) 212 951 2012
Télécopie: (+58) 212 953 7409

